

REGION BRETAGNE

n°22_DFE_SBUD_01

CONSEIL REGIONAL
24, 25 et 26 février 2022
DELIBERATION

BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil régional convoqué par son Président le 1^{er} février 2022, s'est réuni le 25 février 2022 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional. Pour le vote du budget primitif 2022,

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARCH, Monsieur Loïc HENAFF (présent à partir de 19h15), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Madame Anne LE HÉNANFF, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC, Madame Claudia ROUAUX, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Yves BLEUNVEN (pouvoir donné à partir de 10h55 à Madame Alexandra GUILLORÉ), Monsieur Florent DE KERSAUSON (pouvoir donné à Madame Virginie D'ORSANNE à partir de 18h30), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Paul MOLAC à partir de 18h05), Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVE), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 14h30), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER à partir de 19h05), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE CALLENNEC), Yvan MOULLEC (pouvoir donné à

Madame Aurélie MARTORELL à partir de 18h45), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à Madame Renée THOMAIDIS à partir de 20h), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h45).

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220225-22_DFE_SBUD_01-BF

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu le Règlement intérieur du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 14 février 2022 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil culturel de Bretagne lors de sa réunion du 10 février 2022 ;

Vu les avis des commissions,

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Vus les amendements au rapport approuvés en séance (A-BP-101A-BAG-EDB, A-BP-101B-BAG-EDB, A-BP-101-NLB1, A-BP-101-NLB2, A-BP-102-NLB3, A-BP-204-PSDT, A-BP-205-NLB4, A-BP-207-NLB5, A-BP-401-NLB10, A-BP-402-BAG-EDB, A-BP-503-NLB11, A-BP-608-NLB15),

Vu la demande en date du 25 février 2022 de 38 conseillers régionaux d'organiser le vote du Budget Primitif 2022 au scrutin secret ;

Vu les résultats du vote à bulletins secrets : 83 votants (dont 11 procurations), 77 suffrages exprimés, 40 pour, 37 contre, 1 nul, et 5 abstentions ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

Par 40 votes pour, 37 votes contre

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2022 de la région Bretagne, dont la répartition des autorisations de programme, autorisations d'engagement et crédits de paiement par programme et par chapitre est détaillée dans le cadre budgétaire et comptable, équilibré en crédits de paiement à hauteur 1 726 295 000 € en mouvements réels et à hauteur de 2 325 237 972 € en mouvements budgétaires ;

- **D'OUVRIER** ou **d'ABONDER** au Budget primitif 2022, un montant d'autorisations de programme s'élevant à 448 635 700 € ;

- **D'OUVRIER** ou **D'ABONDER** au Budget primitif 2022, un montant d'autorisations d'engagement s'élevant à 771 513 500 € ;

- **D'OUVRIER** une autorisation de programme pluriannuelle au titre des exercices 2022 à 2024 sur le programme 303 ;

- **D'AFFECTER** les dépenses relatives aux programmes de moyens (mission Autres dépenses) conformément à la finalité de chaque programme et à l'article 7 du règlement budgétaire et financier de la Région. Pour les programmes gérés hors AP ou hors AE, l'affectation porte sur les crédits de paiement.

- **D'AUTORISER** le Président à réclamer auprès de la DGFIP la part des intérêts moratoires qui relèverait de sa responsabilité ;

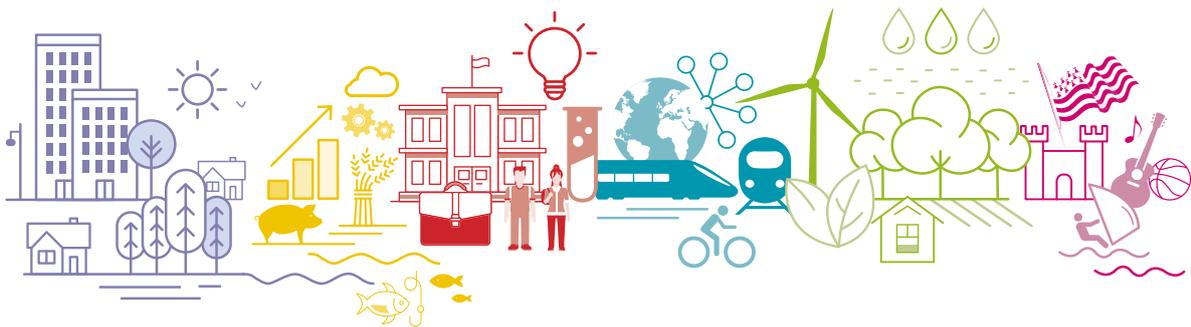
- **DE REPORTER** les crédits de paiement composant la provision pour gestion de dette et de trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la première décision modificative.



BUDGET PRIMITIF

2022

Conseil régional de Bretagne – Février 2022 – Rapport adopté



Introduction générale et recettes

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2022

Session de février 2022

\\ Introduction générale

Le budget primitif qui vous est présenté est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 1,726 milliards d'euros.

Un budget en augmentation, au service du volontarisme régional.

Dans un contexte général de forte contrainte budgétaire, particulièrement sensible pour les collectivités régionales, ce budget est en augmentation de 3,2 % par rapport à 2021. **Cela témoigne du maintien d'une forte dynamique d'intervention au service des territoires, de ses acteurs et de l'ensemble des bretonnes et bretons. Ainsi se confirme, d'année en année, la montée en puissance de la collectivité régionale qui, à force d'élargissement de ses compétences et de ses responsabilités de service public, a vu son budget multiplié par 5 depuis 30 ans et augmenter de près de 40 % sur les dix dernières années.** Ces évolutions résultant de la loi et du volontarisme régional sont une marque et une spécificité régionale, mises au service de **l'intérêt général, de la Bretagne et des Bretons.**

Ce chiffre global de 1,726 Mds € demeure comparativement faible au regard de ce dont **disposent d'autres grandes collectivités régionales à l'échelle européenne** et il reste de ce fait insuffisant pour **répondre à l'ensemble des besoins du territoire régional. Seul un nouvel acte fort de régionalisation permettra de changer d'échelle. Pour autant, 1,726 Mds € représentent un effort financier de plus de 518 euros par habitant de la Bretagne pour l'année 2022, en forte augmentation depuis les dix dernières années.**

Un budget utile pour la Bretagne et ses habitants.

La mobilisation budgétaire régionale conserve de fortes spécificités comparée aux **autres niveaux de collectivités. La première est l'importance de la part de ce budget directement affectée aux interventions régionales, c'est-à-dire à ses politiques publiques, bénéficiant directement aux acteurs régionaux et à ses habitants.** Cette part est de plus de 90 %, une fois retranchés les frais de structure et le service de la dette qui représentent moins de 10 % de la dépense. Restent ainsi près de 466 euros par habitant directement mobilisés.

Ces crédits massivement injectés dans l'économie bretonne, directement notamment à travers l'acte d'achat, ou indirectement par l'intermédiaire d'aides ou de dispositifs financiers, apparaissent comme un très puissant levier de soutien à l'activité. A titre d'illustration, chaque année, le budget régional permet de mobiliser près de 2 700 entreprises et acteurs économiques dans le cadre de ses marchés pour une dépense annuelle moyenne de 300 M€. La Région se distingue ainsi comme étant un pilier du soutien à l'activité économique et sociale régionale. C'est sa contribution à la création d'emplois durables, de qualité, partout en Bretagne.

Un budget qui confirme la Région comme premier investisseur public en Bretagne.

La seconde spécificité du budget régional est la part considérable réservée aux **dépenses d'investissement qui représentent plus de 40 % du total. Ceci confirme la Région comme la première collectivité bretonne en matière d'investissement public.** Au total se sont donc plus de **620 M€, représentant près de 207 euros par habitant** qui seront mobilisés pour financer les investissements destinés à moderniser la région et à préparer son avenir. **C'est un niveau jamais atteint jusqu'ici.**

Ce volontarisme en matière d'investissement se traduit ainsi par un programme pluriannuel d'investissements particulièrement ambitieux puisqu'il dépasse les 2,8 milliards d'euros à l'horizon de la fin de mandat. Il permettra ainsi le financement d'un programme massif de rénovation de nos lycées et des bâtiments universitaires, notamment pour en améliorer la performance thermique ; un programme ambitieux de modernisation des infrastructures de transports, avec une attention spécifique aux ports de Bretagne, et de renouvellement du matériel roulant de notre service public,

privilégiant notamment des flottes décarbonées, cars, trains ou bateaux ; un soutien très actif aux projets **d'équipement** des territoires et en particulier des territoires ruraux ; un soutien constant à la modernisation de nos entreprises, au développement de leurs innovations, avec une attention particulière portée aux entreprises industrielles ; un appui résolu, articulé avec la gestion des fonds européens, pour la modernisation de nos agricultures **et de leurs différentes filières, pour le soutien renouvelé à l'installation ainsi que l'accompagnement** des mutations en cours ; un soutien appuyé aux filières de la mer, fragilisées par le Brexit.

Un budget qui permet à la Région d'assumer ses obligations de service public.

Les dépenses dites de fonctionnement n'en sont pas moins importantes. Non seulement elles permettent à la Région d'assumer pleinement ses compétences et responsabilités de service public, mais elles permettent surtout d'améliorer au quotidien la vie des bretonnes et des bretons dans de multiples champs d'activité : leurs déplacements quotidiens, leurs pratiques culturelles, sportives, leur vie associative, **les repas et conditions d'accueil de leurs enfants dans les lycées... mais en plus, elles concourent souvent, autant que l'investissement, à la préparation de l'avenir quand il s'agit par exemple du développement de la formation à toutes les étapes de la vie.**

La traduction concrète du budget régional et de la mise en œuvre des politiques publiques régionales, c'est par exemple : 20 millions de trajets chaque année sur les transports régionaux ; 144 000 lycéens qui bénéficient d'équipements renouvelés (y compris matériel informatique) et de moyens de fonctionnement des lycées modernisés, 10 millions de repas servis à la cantine ; 30 000 bretonnes et bretons qui sont inscrits dans un dispositif de formation tout au long de la vie ; mais ce sont aussi des programmes de recherche ; des actions d'innovation dans les entreprises ; des accompagnements apportés partout en Bretagne à ceux qui agissent pour préserver l'environnement et la qualité des eaux ; des travaux dans tous les territoires pour permettre l'accès au numérique à très haut débit ; c'est le soutien au quotidien à l'action des acteurs culturels qui maintiennent leur offre sur tout le territoire dans un contexte très défavorable ; c'est enfin le renforcement d'une action résolue en faveur des langues de Bretagne.

Cette action de service public, élargie par les dernières lois de décentralisation, et confirmée par le volontarisme régional, dessine dorénavant une collectivité qui agit en proximité et devient présente dans la vie quotidienne d'un grand nombre de nos concitoyens, même quand ces derniers ne le perçoivent pas. Convaincue que le service public est un bien commun et qu'il constitue le patrimoine de ceux qui n'en ont pas, la Région souhaite renforcer la prise en compte de l'enjeu de cette proximité, toujours à parfaire, pour réduire le non recours, d'assurer l'égalité des droits et de parvenir à toucher et soutenir les plus fragiles dans nos territoires et notre société.

Cette action confirme aussi le positionnement spécifique d'une Région partenaire, en lien constant avec les acteurs de terrain, qu'ils soient publics comme les collectivités territoriales, par le biais de ses conventionnements privilégiés avec les intercommunalités, ou les acteurs privés, notamment les entreprises ou le monde associatif, constamment soutenus dans le cadre d'un dialogue fructueux.

Un budget maîtrisé.

Ce budget primitif est aussi un budget maîtrisé qui s'inscrit dans la ligne de la stratégie budgétaire suivie avec constance et résolution.

Elle vise à limiter au maximum les frais de structure, à affecter la plus grande partie des financements à l'intervention régionale, à préserver nos capacités d'investissement et à cibler nos interventions sur les priorités de mandat. Dans un contexte où les ressources régionales sont contraintes, où le recours à la fiscalité n'est plus à la main des Régions et où les dotations nationales sont limitées dans leur croissance, il s'agit de maintenir un fort volontarisme budgétaire tout en préservant notre signature et notre capacité d'emprunt.

Cette stratégie se mesure à la préservation de notre capacité d'épargne, minorant ainsi notre appel à l'emprunt et permettant *in fine* de contenir l'endettement dans des limites acceptables pour les prêteurs. C'est pleinement le cas pour la Bretagne qui, tout en finançant un programme pluriannuel d'investissement particulièrement ambitieux, maintient son ratio de capacité de désendettement nettement en deçà des ratios obligatoires.

Un budget qui s'inscrit dans un contexte extra-ordinaire.

Ce contexte, décrit lors des dernières orientations budgétaires, est marqué d'une part par une relance réelle et qui se confirme, et d'autre part par des incertitudes majeures, rendant l'avenir bien peu lisible.

Il induit un engagement de la collectivité sur une double dimension : la première est celle de la réactivité, de sa capacité à répondre à l'urgence, de sa faculté, le cas échéant, comme elle le fit en mars 2020, à revoir ses dispositifs et ses priorités, à réorienter ses actions vers la gestion de crise ; la seconde est celle de son implication dans le « temps long », celui des grandes mutations en cours et donc de sa capacité à poursuivre l'effort collectif de modernisation et de transformation de la Bretagne, dans la poursuite de la dynamique initiée dans le cadre de la Breizh COP.

La Région a su trouver le bon équilibre entre ces deux impératifs.

Lors des deux années écoulées, elle a pris toute sa place dans la gestion de crise comme dans l'accompagnement de la relance. Ce budget, en conservant des marges de manœuvre permises par une stratégie maîtrisée, préserve cette capacité à réagir encore en urgence, si le besoin s'en présentait.

Il renforce par ailleurs son intervention en soutien de la relance pour permettre de ne pas rater les opportunités qui se présentent. **On sait aujourd'hui combien les difficultés de recrutement représentent un risque majeur sur la reprise économique et l'amélioration de la situation sociale. Ceci conduit la Région à conforter son effort budgétaire pour les formations d'une part pour le soutien aux projets d'entreprises d'autre part.**

En matière de formations, en lien avec le pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), l'action régionale permettra l'ouverture de plus de 3 000 places de formations nouvelles, s'ajoutant au « rythme de croisière » de l'action régionale. **Ce sont ainsi en 2022 à nouveau 30 000 bretonnes et bretons qui devraient pouvoir bénéficier d'actions de formation. C'est un objectif quantitatif plus ambitieux que jamais et qui appelle une mobilisation massive de la Région, de ses équipes, mais aussi sur le terrain de tous ses relais. Au-delà des seules formations, s'agissant de publics parfois assez éloignés de l'emploi ou connaissant de réelles difficultés, des actions d'accompagnements dits « périphériques » permettant de favoriser l'accès et le maintien dans la formation puis dans l'emploi seront financés. Des actions facilitant le logement ou la mobilité seront ainsi expérimentées.**

En complément, l'accompagnement des entreprises dans leur adaptation et leur projection sur les marchés de demain sera conforté, ce qui se traduit par une hausse substantielle des engagements budgétaires.

Une autre illustration de l'effort lié à la conjoncture est la confirmation de l'attention portée aux questions sociales et notamment aux besoins de la jeunesse avec les moyens mobilisés en application du plan d'urgence voté en 2021 et des actions engagées de soutien à la lutte contre la précarité et la misère.

En parallèle, la Région a su aussi maintenir son action orientée sur le temps long et les transitions. La crise ayant **démontré l'impérieuse nécessité de préparer l'avenir et d'accélérer les transitions en cours pour permettre demain de tirer des opportunités des bouleversements des comportements. S'inscrivant dans le prolongement de la Breizh COP, la Région confirme avec ce budget son implication dans les transformations de moyen terme, dans les grandes transitions en cours en Bretagne.**

Un budget qui traduit les priorités politiques du projet de mandat.

Le budget pour 2022 est le premier de la mandature qui s'ouvre, il s'inscrit donc dans le temps long d'un projet qui porte sur plus de six exercices.

Il traduit dans nos politiques publiques les orientations et priorités du mandat. Il est ainsi marqué par quelques premières inflexions qui seront renforcées lors des prochains exercices budgétaires.

D'ores et déjà, l'action régionale s'inscrit dans les trois orientations politiques retenues par ce mandat.

Bien vivre partout en Bretagne,

- **2022 sera une année importante pour la politique territoriale régionale puisqu'elle verra le prolongement du dispositif Bien vivre en Bretagne avec la mobilisation d'une nouvelle tranche de 36 M€. Dans le même temps, seront lancés les travaux d'élaboration des Pactes de cohérence territoriale dans le cadre géographique des territoires de SCOT.**
- **2022 verra la mise en œuvre de la nouvelle politique tarifaire dans les lycées (restauration et hébergement). Ainsi que la poursuite de la mise en œuvre de l'ambitieux PPI de plus de 1,2 Mds€, avec son volet de rénovation thermique. Cette année 140 M€ de crédits de paiements seront mobilisés pour la modernisation de nos lycées.**
- **En matière de mobilités, l'année restera marquée par les conséquences de la pandémie. La Région maintiendra son effort pour assurer la qualité du service public en tenant le meilleur compte de la fragilisation des opérateurs. 2022 verra par ailleurs l'accélération de l'élaboration des contractualisations avec les intercommunalités, en cohérence avec les besoins réels des différents bassins de mobilités. C'est à cette échelle que de nouvelles coopérations entre autorités organisatrices devront se structurer pour répondre aux attentes des usagers. L'effort d'investissement lié à la finalisation de l'exécution du CPER sera accru avec une dépense prévue en 2022 de 35,3 M€.**
- **2022 verra aussi l'engagement et le financement des projets retenus dans le cadre du volet enseignement supérieur et recherche du futur Contrat de plan. Cette maquette permettant de programmer un montant record et historique de plus de 450 M€ pour la période concernée sera ainsi mise en œuvre sans tarder.**
- **Des réflexions et des travaux seront engagés avec nos partenaires pour renforcer l'action régionale en matière de logement, en lien avec les questions foncières du SRADDET et en vue de la coordination en région de tous les efforts consentis par la puissance publique pour adapter l'offre de logements aux besoins des territoires,**

réguler le marché afin que le prix du logement ne soit pas source d'exclusion sociale et géographique. Le renforcement du dialogue avec les intercommunalités, les Départements et les réseaux d'opérateurs permettra de développer la complémentarité des politiques publiques et d'apporter de nouvelles réponses y compris avec des outils innovants de type OFS (Office foncier solidaire).

Plus d'emploi et moins de carbone,

- **Dans un contexte de forte reprise économique, l'action d'accompagnement des entreprises sera poursuivie** avec une vigilance particulière pour soutenir les entreprises fragilisées par la crise et par la sortie du « quoi qu'il en coûte » des pouvoirs publics, mais également pour accompagner le développement de toutes celles qui voudraient se saisir des opportunités de la conjoncture. Une préoccupation forte est celle du recrutement et des dispositifs innovants seront expérimentés en lien avec des EPCI volontaires pour aider à dépasser les freins à l'embauche.
- En lien avec la feuille de route climat, la décarbonation des flottes sera poursuivie. Plus largement, le verdissement de nos infrastructures de transports et en particulier des ports sera poursuivi et accentué.
- 2022 sera une nouvelle fois une année exceptionnelle en matière de formation professionnelle avec le déploiement des fortes augmentations de crédits du PRIC, en lien avec le plan de relance, dans un contexte **de forte tension sur le marché de l'emploi. Cette année verra un ciblage fort sur les jeunes, sur les dispositifs périphériques à la formation et une attention particulière portée aux plus fragiles, demandeurs d'emploi de longue durée et jeunes en décrochage notamment. L'enjeu de l'aide au recrutement sera pleinement pris en compte. Dans le cadre du Ségur de la santé, l'offre en matière de formations sanitaires et sociales sera significativement renforcée. Concernant l'apprentissage, l'accent sera mis sur l'investissement dans les centres de formation.**
- Face au dérèglement climatique et à ses impacts majeurs, en particulier sur les plus modestes, les orientations débattues et validées lors de la dernière session seront mises en œuvre. **Cela se fera autour d'objectifs remis à jour, d'une intégration plus forte de l'approche climatique dans l'ensemble de l'action régionale, et de priorités d'action plus affirmées dès 2022 (prise en compte des inégalités sociales, aides à la rénovation thermique des logements, décarbonations dans les transports, plan énergétique dans les lycées, engagement du plan hydrogène...).**
- **Les travaux d'élaboration des schémas concernant les thématiques de l'économie, de la formation, de la recherche et de l'innovation dont la loi a confié la responsabilité à la Région (SRDEII, CPRDFOP et SRESR) seront lancés concomitamment pour élaborer un schéma régional développant une stratégie globale de transitions économiques et sociales de l'économie bretonne. Ce travail concerté avec nos partenaires permettra de franchir un cap inédit dans le rapprochement entre enjeux de développement économique et questions sociales liées aux compétences.**
- **Dans le domaine agricole, l'année sera marquée, outre le prolongement des financements mobilisant le FEADER et ses enveloppes augmentées dans le cadre de la relance, par le déploiement des travaux des Etats généraux de l'installation et de la transmission. L'effort budgétaire sera soutenu avec un ciblage nouveau sur les plus de 40 ans.**
- La mobilisation autour des enjeux de rénovation thermique des bâtiments connaîtra en 2022 une nouvelle dynamique, avec la réalisation partout sur le territoire, de projets financés dans le cadre du plan de relance, **du fonds Réact EU, mais également avec la poursuite du déploiement du service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE), au service des particuliers.**

Plus de Bretagne,

- **Confirmation de l'effort pour le tourisme, la culture et le sport, avec le souci d'accompagner les acteurs dans une période de sortie d'une crise qui les a profondément fragilisés. Afin d'appliquer la mise en œuvre concrète des droits culturels au plus près des habitants, deux expérimentations territoriales seront menées dès le début 2022 à l'échelle de deux EPCI (un moins de 50 000 habitants et un de plus de 50 000 habitants) dans le cadre de conventions de partenariat avec l'Etat (Drac), les départements et les EPCI concernés.**
- **Soutien budgétaire d'ampleur pour les langues de Bretagne, dans la perspective de la finalisation de la nouvelle convention additionnelle au CPER dans le début de l'année, avec l'objectif premier d'augmenter le nombre de locuteurs, à travers notamment un budget mobilisant 1,3 M€ en plus, soit une augmentation de 16%.**
- **Les travaux liés à la mise en œuvre du SRADDET seront accélérés dans un partenariat renforcé avec les territoires et permettront de coordonner les efforts de chacun autour des enjeux climatiques, de gestion du foncier ou de protection de la biodiversité.**
- **Plus globalement en matière de gestion des fonds européens, l'année 2022 verra une suractivité pour mener de front l'ensemble des programmations et paiements de la génération 14/20, le lancement des programmations 21/27 et le déploiement du fonds Réact, doté pour la Bretagne de près de 93 M€, très majoritairement ciblés sur les enjeux des transitions écologiques et devant bénéficier à l'ensemble du territoire régional.**

Vers une évaluation du budget à travers le prisme du climat, révélatrice des actions entreprises et outil de pilotage des transitions à conduire

Sur le plan formel, le budget 2022 est un budget innovant par le déploiement sur une vingtaine de programmes d'une analyse de la dépense publique au regard des enjeux du climat, première étape d'une approche d'évaluation à l'aune de l'impact environnemental.

Dans le cadre des orientations stratégiques définies dans le cadre de la Breizh COP et du rapport climat voté en décembre 2021, cette démarche d'**évaluation du budget régional permettra** :

- **D'évaluer** et améliorer l'impact environnemental des politiques régionales grâce à des outils de pilotage croisant les objectifs du plan de transition et du budget,
- De promouvoir la transparence, « mesurer » la part du budget régional consacré aux transitions,
- De **contribuer à l'élaboration de politiques respectueuses de l'environnement**, en apportant un nouveau **critère d'aide à la décision pour construire la stratégie budgétaire annuelle et pluriannuelle**,
- De continuer à bénéficier de conditions de financements favorables « réservées » aux collectivités engagées dans les transitions par nos financeurs et les investisseurs engagés dans des démarches **d'investissement socialement responsable (ISR)**.

À ce jour, des expériences de budgétisation « verte » **ont été conduites dans un peu moins d'une dizaine de collectivités territoriales en France.**

Début 2021, la Région a débuté **ses travaux évaluatifs dans le cadre d'une** expérimentation portant sur une partie des programmes budgétaires, en utilisant la **methodologie développée par l'institut I4CE et en intégrant un groupe de travail** constitué de quatre régions pionnières.

I4CE est à l'origine d'une méthodologie d'évaluation de l'impact des budgets locaux en matière de changement et d'adaptation climatique.

Ainsi, ces travaux doivent **permettre d'identifier les dépenses par nature et par fonction favorables ou défavorables à l'environnement et celles pour lesquelles il existe un levier d'action**, aidant ainsi au développement des projets **d'aménagement durables et permettant l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.**

Ce budget vert, se construit dans la durée avec l'ambition en Bretagne de déployer progressivement cette démarche sur la totalité du budget en n'épargnant aucun type de politiques, elles passeront toutes au crible de cette analyse. Seront ensuite intégrées **dans le spectre de l'évaluation, les autres thématiques écologiques. Cette analyse du budget et de la dépense au regard des enjeux du développement durable se fera de manière coordonnée avec le déploiement progressif aussi des critères d'éco-socio-conditionnalité des aides, permettant de renforcer l'intégration des enjeux transversaux dans tout le champ de l'action régionale.**

D'ores et déjà, dès ce budget primitif 2022, ce sont 20 programmes, soit près du tiers du budget qui sont évalués permettant un classement de la dépense dans une des 5 catégories : très favorable, plutôt favorable, neutre, défavorable ou à définir. **Il s'agit là d'un outil puissant d'évaluation et de pilotage des transitions** environnementales. Il aura un impact majeur sur les travaux de préparation des futurs budgets.

Ce travail pionnier qui a fortement mobilisé les équipes du conseil régional a mis en évidence à la fois la complexité de cette approche, mais aussi sa **richesse et sa capacité à enrichir la qualité de l'information financière. Il sera poursuivi dans les années à venir, de façon progressive.**

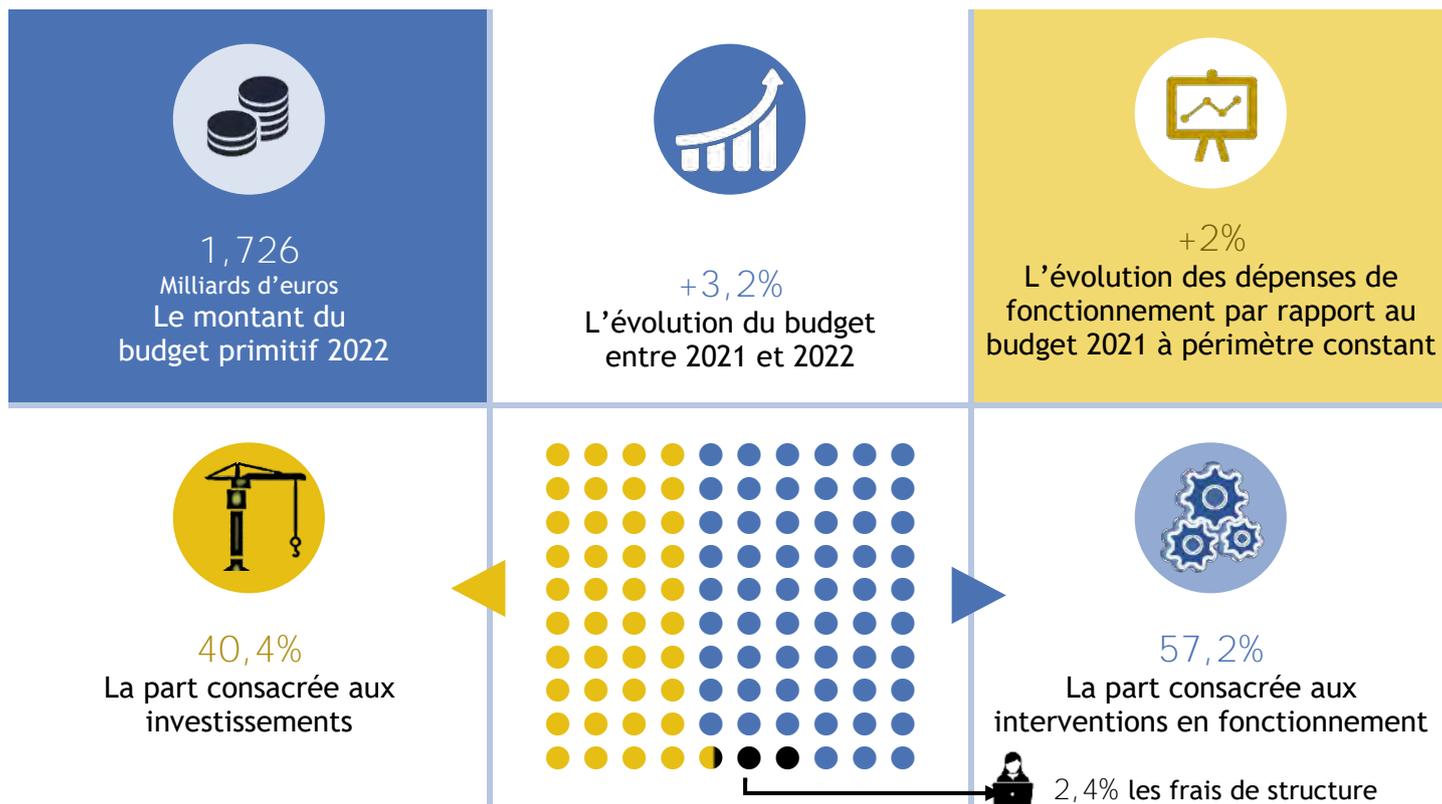
Je vous demande de bien vouloir débattre et délibérer de ces propositions

Le Président,

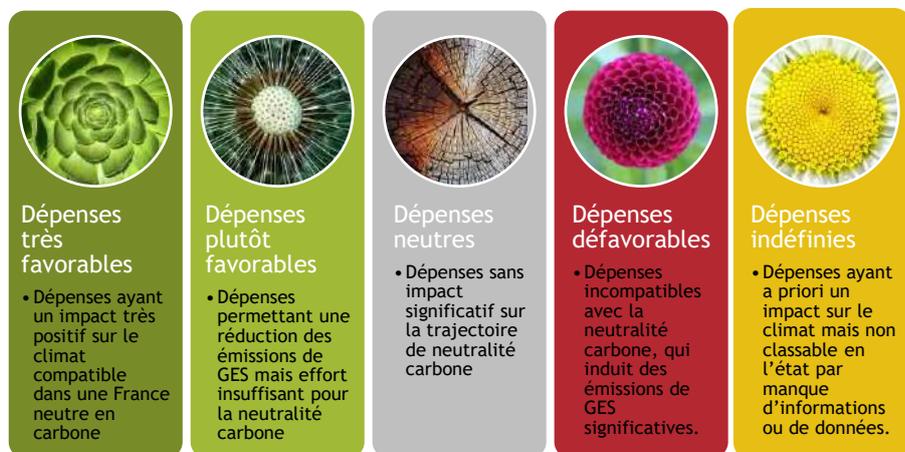
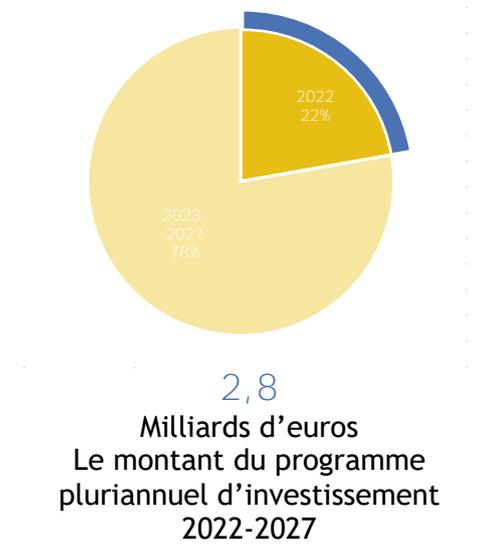


Loïg Chesnais-Girard

\\ Le budget en chiffres



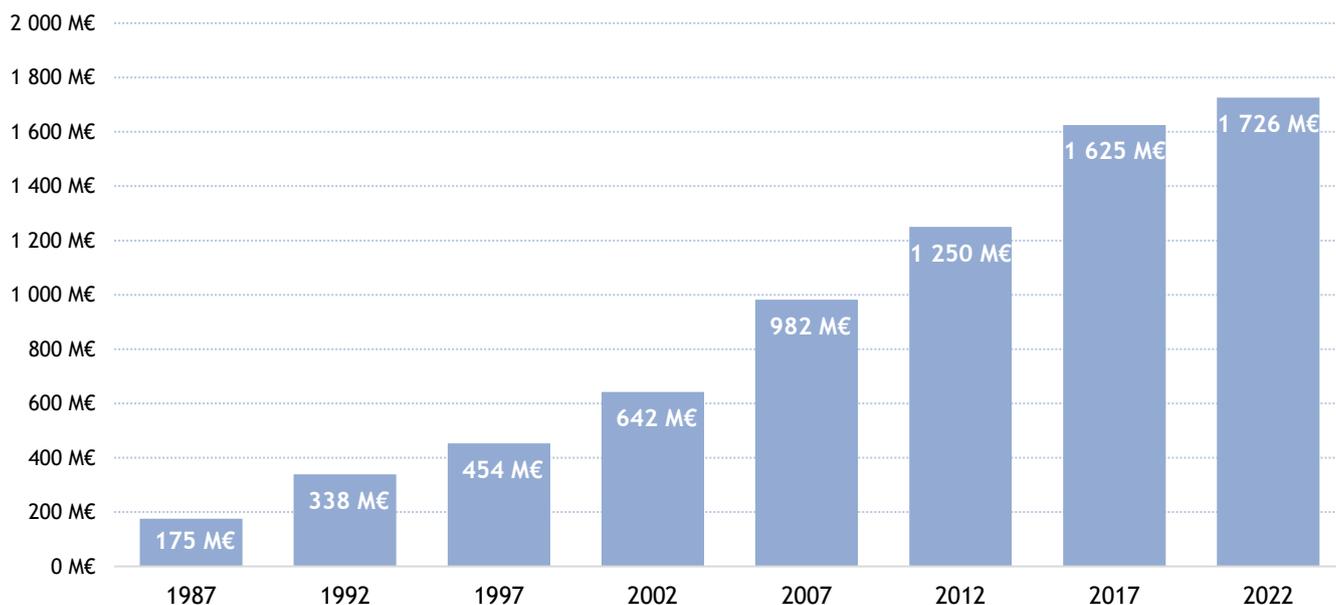
Première évaluation climat du budget



20 programmes évalués selon leur impact en matière d'atténuation du changement climatique

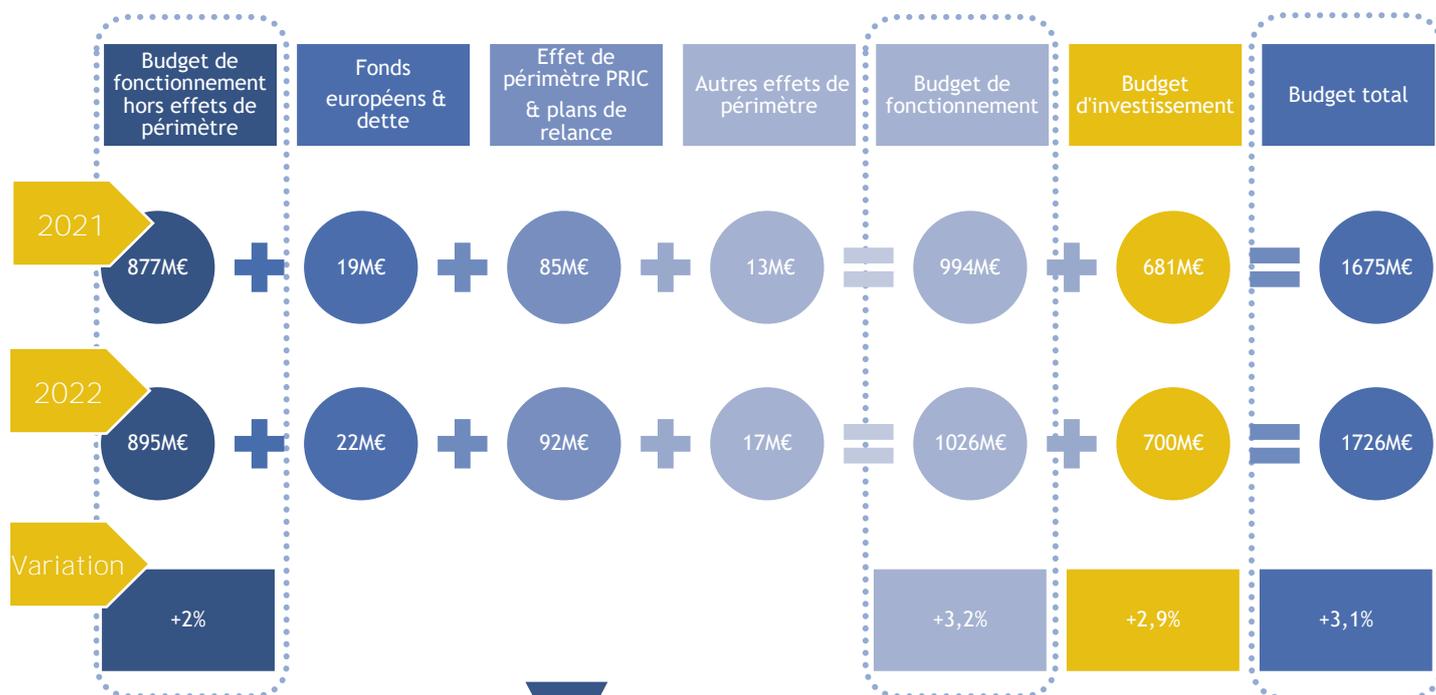


\\ L'évolution du budget



\\ L'évolution des dépenses en 2022

L'analyse de la dynamique des dépenses entre deux exercices n'est possible que si le périmètre de ces dépenses est comparable d'un exercice à l'autre. Le budget doit donc être retraité des dépenses que la Région prend nouvellement à sa charge ou qu'elle transfère à d'autres administrations publiques ou qui sont compensées par des recettes pour apprécier la dynamique réelle des dépenses sur un champ identique.



Effets de périmètre



Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) & compléments au titre de relance

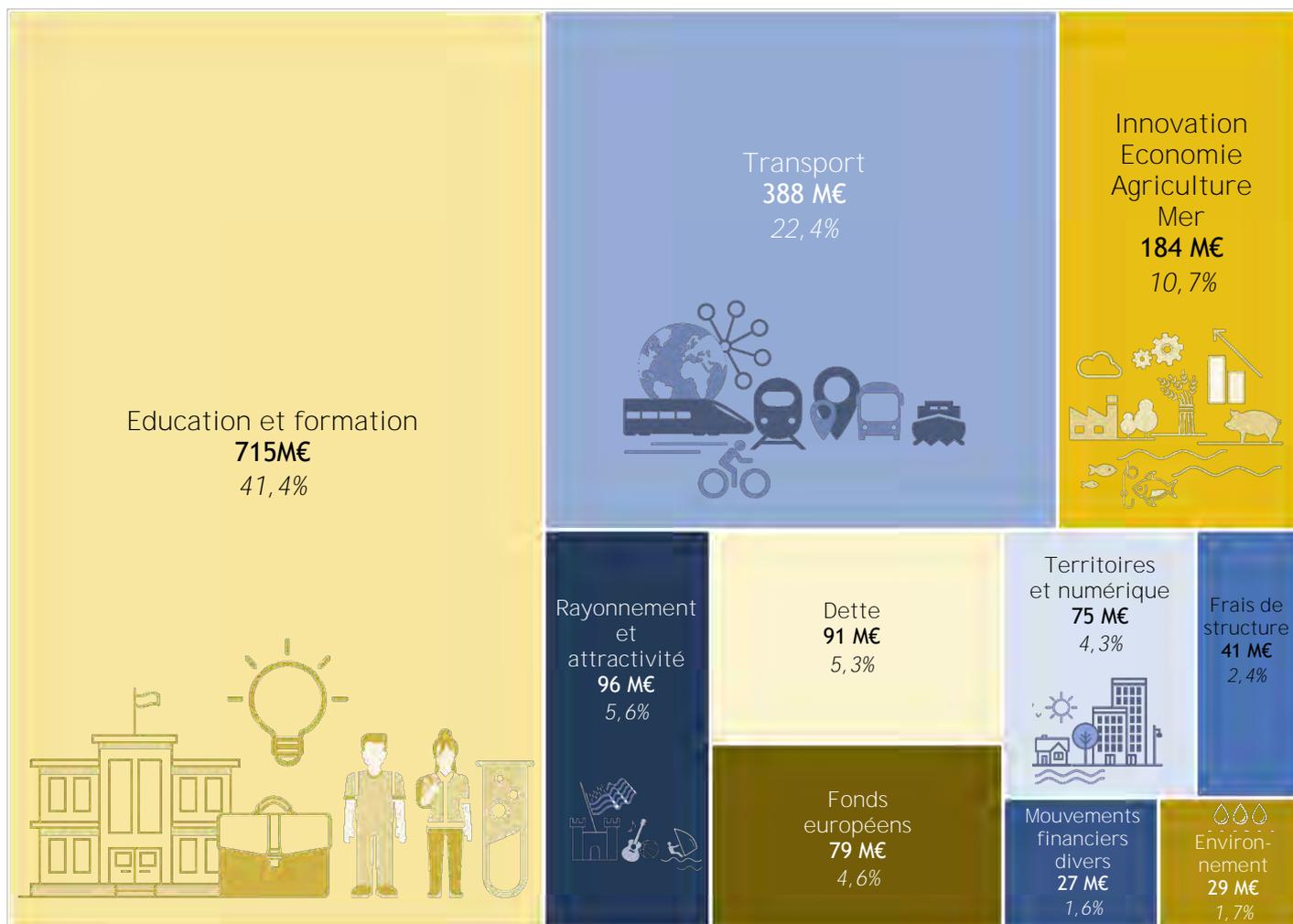


Dépenses nouvelles (10M€) compensées par des recettes

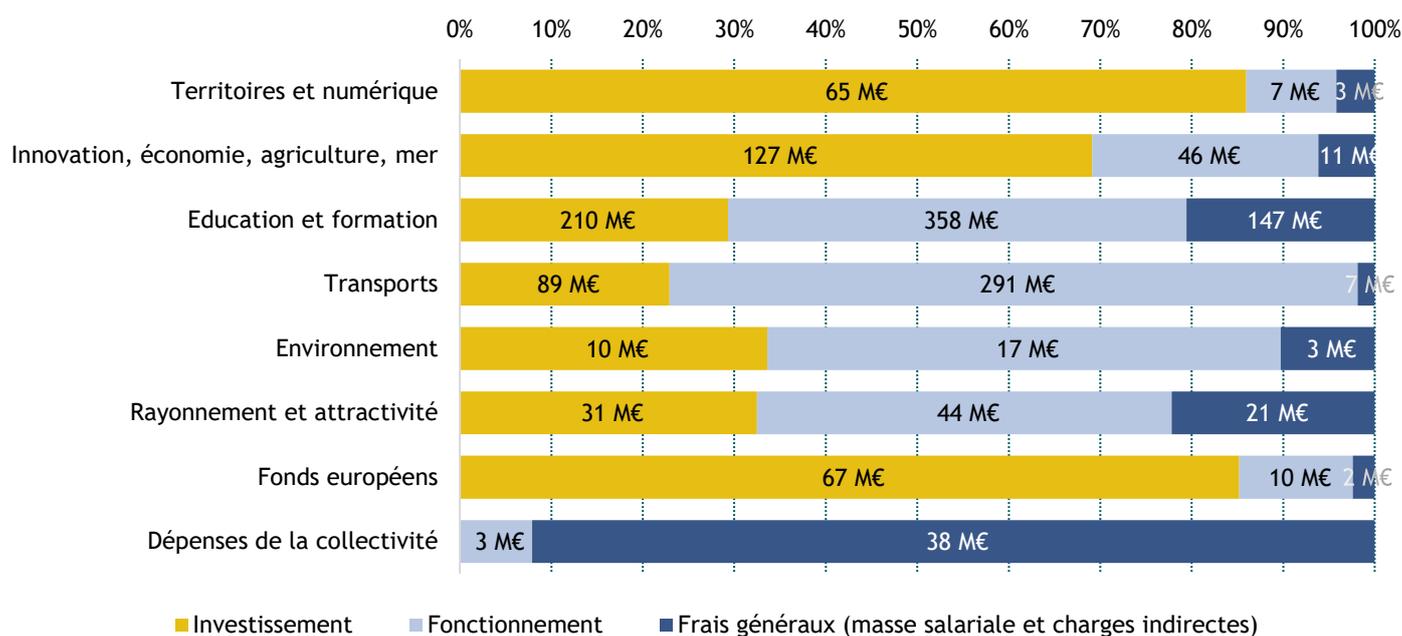


Dépenses (7M€) financées par reprise de provisions

\\ La répartition du budget par mission



\\ La répartition du budget par nature de dépenses



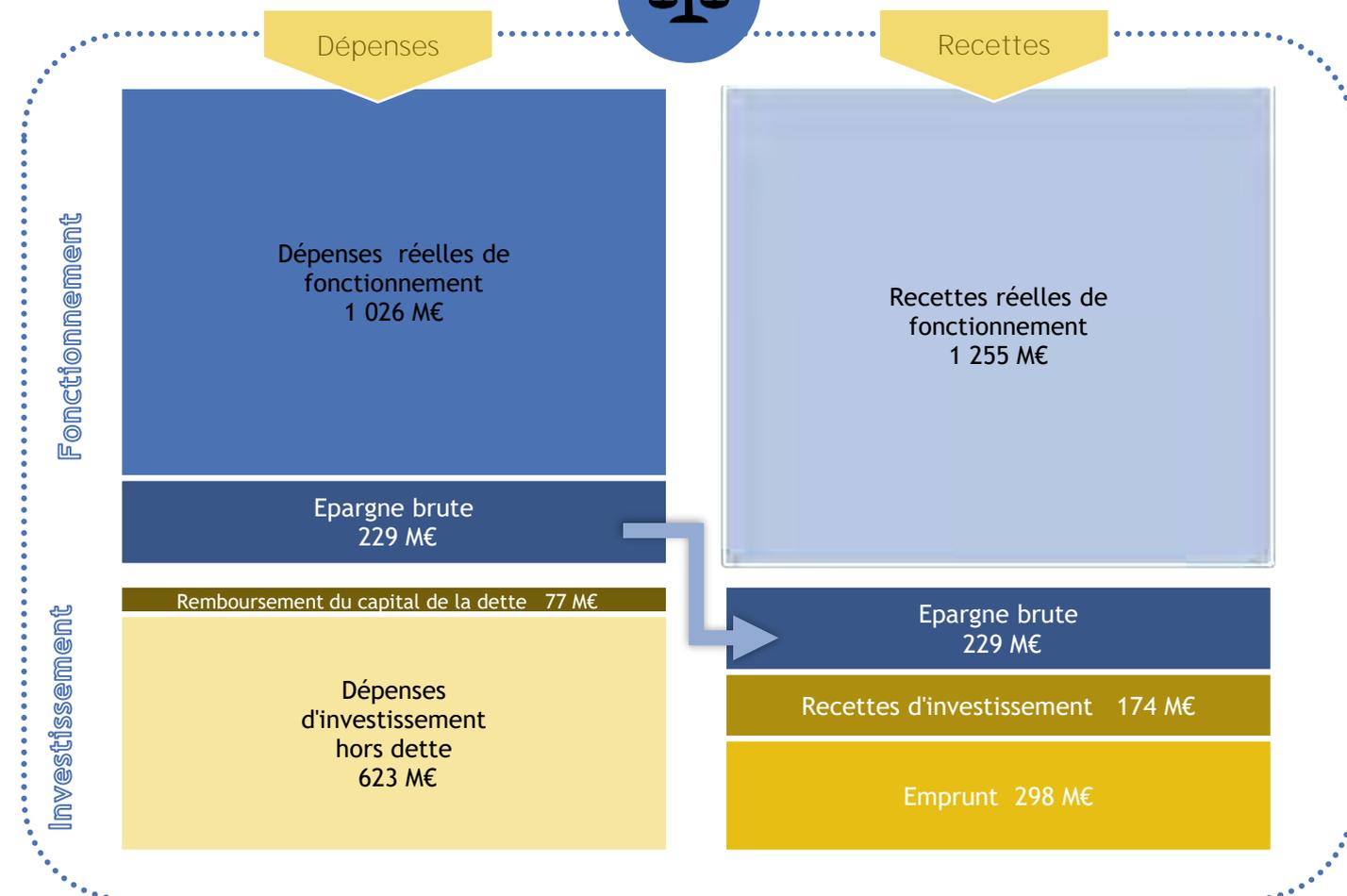
\\ La Région engagée une démarche de budgétisation environnementale

Les 6 axes de classification environnementale

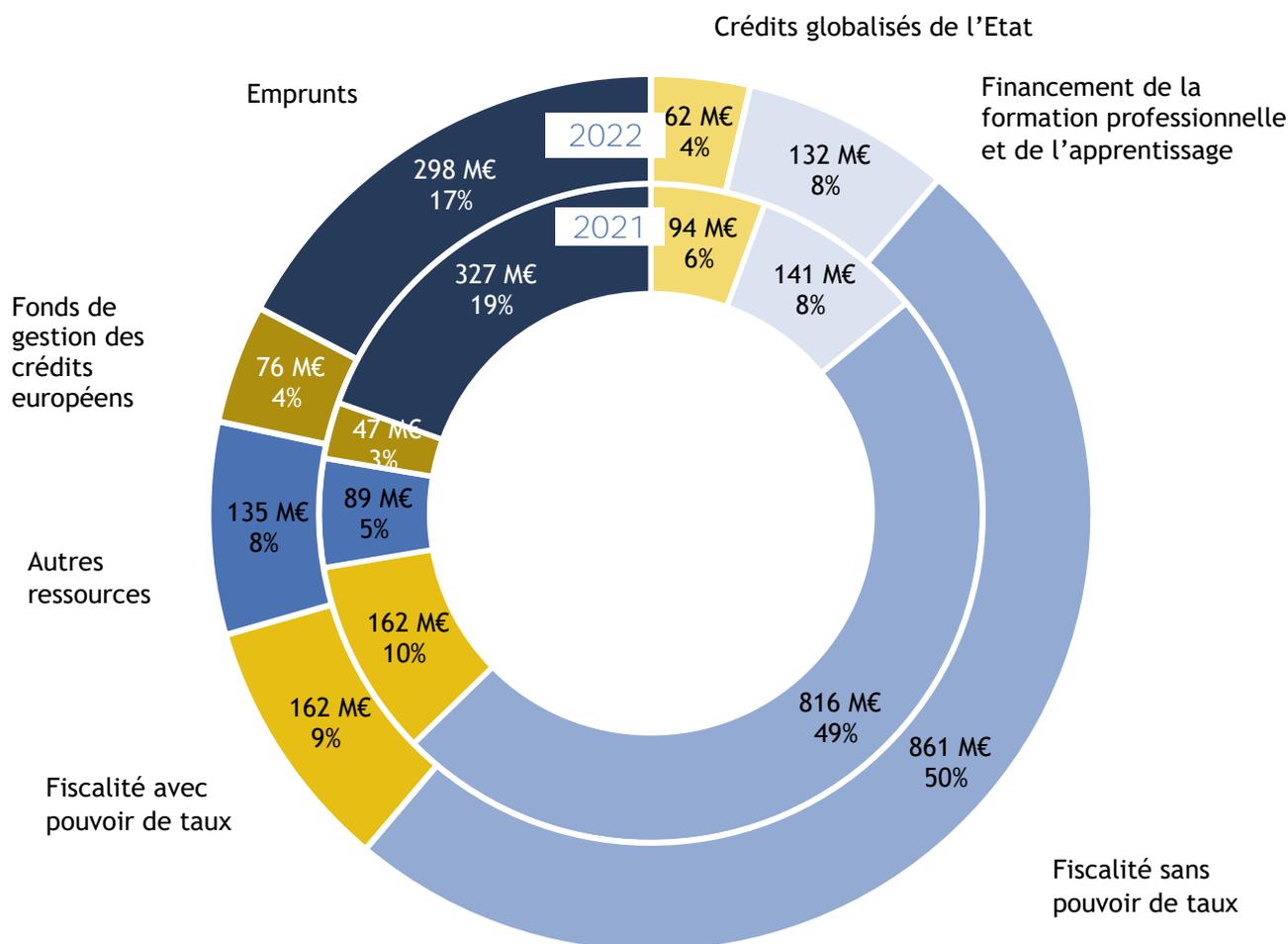
Un outil pour évaluer l'alignement des dépenses avec les objectifs climatiques et environnementaux



\\ L'équilibre du budget



La répartition des recettes



- > L'année 2022 est marquée par :
 - le remplacement de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par une nouvelle fraction de TVA
 - l'accroissement de la participation de l'Etat au pacte d'investissement dans les compétences dans le cadre du plan de relance
- > La structure des autres recettes n'est pas modifiée.
- > La fiscalité avec pouvoir de taux ne représente que 9% des recettes régionales.
- > La part des recettes assises directement sur le carbone est de 22% (TICPE et cartes grises)
- > La part consacrée à l'emprunt s'élève à 17% pour assurer le financement des investissements.

\\ Recettes

Le budget proposé pour 2022 est financé pour moitié par de la fiscalité reversée par l'Etat. **L'évolution de la fiscalité régionale a été rappelée dans le rapport d'orientations budgétaires** : « Alors que la Région bénéficiait historiquement de taxes locales assises sur des stocks, à l'image des taxes foncière et professionnelle, sa fiscalité a progressivement muté sur des impôts nationaux taxant les flux économiques, par essence plus sujets aux aléas conjoncturels. Le lien avec le territoire apparaît de ce fait de plus en plus distendu. La contribution locale au financement de la Région ne s'opère désormais plus qu'à travers la taxe sur les cartes grises. Le contribuable local s'efface au profit du contribuable national par la redistribution aux Régions d'impôts collectés au niveau national tels que la TVA ou la TICPE. Et le consommateur (TVA, TICPE) est substitué à l'acteur local (particulier, entreprise). »

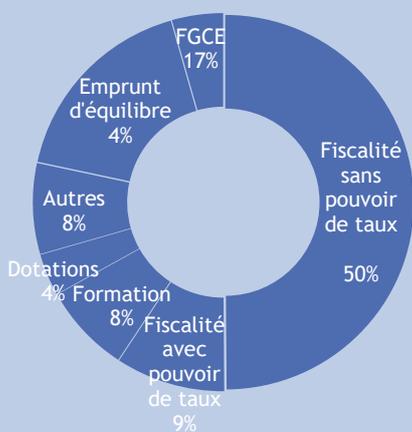
Les mesures de restriction des déplacements prises en mars puis en octobre 2020 pour freiner l'épidémie liée au COVID-19 avaient fortement impacté les ressources régionales, désormais largement dépendantes de l'activité économique. Force est de constater aujourd'hui que les ressources régionales, ont globalement retrouvé un niveau proche de celui d'avant crise au cours de l'année 2021. Les dispositifs de soutien aux ménages et entreprises ont joué leur rôle. Pour autant, la conscience de la fragilité de la situation sanitaire comme économique et sociale nous oblige à rester prudent.

En ce qui concerne les ressources fiscales, comme en 2021, ce budget conserve l'hypothèse formulée dans les orientations budgétaires, d'une évolution « normale », détaillée ci-dessous. L'enveloppe des dotations, dont le poids se réduit considérablement au fil des ans, baisse à nouveau sous l'effet de la minoration appliquée aux dotations considérées comme des « variables d'ajustement » par l'Etat.

Par ailleurs, l'on peut signaler que le projet de budget 2022 intègre la quatrième année d'application du pacte régional d'investissement dans les compétences visant à soutenir l'effort de formation de la Région et orienter les moyens complémentaires alloués vers les publics jeunes et demandeurs d'emploi non qualifiés. 68M€ de reversements sont inscrits à ce titre en 2022, conformément aux dispositions prévues dans les conventions annuelles signées.

A noter également que des compléments de financements sont attendus dans le cadre du plan France Relance, en lien avec les contrats de plan Etat Région, ainsi que des fonds supplémentaires sur le FEDER au titre de REACT-UE ; les projets sélectionnés à la date de rédaction de ce rapport font l'objet d'inscriptions en dépenses et recettes et détaillés ci-dessous.

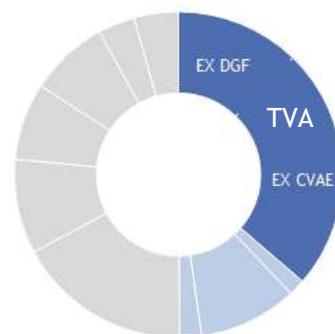
Compte-tenu de ces éléments, la Région inscrit une autorisation d'emprunt de 298 M€, représentant 17% des ressources prévisionnelles, afin de permettre le respect de ses engagements et la réalisation de ses projets d'investissements, conformément à la stratégie présentée dans le cadre des orientations budgétaires 2022-2027.



→ La fiscalité reversée, sans pouvoir de taux pour la Région (861M€ soit 50% du BP 2022)

- Les recettes issues de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : 627 917 800 €

Les recettes issues de la TVA représentent 36% des recettes inscrites à ce budget primitif, et 73% de ces recettes fiscales sans pouvoir de taux pour la Région. Elles se composent de deux parts :



- Depuis 2018 : une fraction régionale de TVA remplace la DGF

L'article 149 de la loi n°2016-1917 de finances pour 2017 attribue aux Régions, à partir de 2018, une fraction des recettes de la TVA perçue par l'Etat en remplacement de leur dotation globale de fonctionnement (DGF).

Cette nouvelle ressource est dynamique, tout en bénéficiant d'une garantie plancher à hauteur de la DGF perçue en 2017, soit pour la Bretagne 184,6M€. La reprise économique du 2^e semestre 2020 n'a pas permis de compenser la chute des recettes de TVA observée au printemps 2020 ; la garantie a ainsi été activée pour l'ensemble des Régions pour la première fois en 2020.

L'année 2021 est marquée par un net rebond de la consommation, dont le niveau dépassera probablement celui de 2019 (estimation à +5%). Pour 2022, il est fait l'hypothèse d'une dynamique prudente de 2% par rapport au réalisé prévisionnel de 2021, soit 212 M€. Cela correspond à une évolution de BP à BP de 5,1%.

- Depuis 2021 : des recettes de TVA en remplacement de la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises est assise sur la valeur ajoutée produite. Elle est, avec la Cotisation Foncière des Entreprises, l'une des deux composantes de la Contribution Économique Territoriale, imposition des entreprises créée en 2010 suite à la suppression de la taxe professionnelle. Les Régions bénéficient en 2011 de 25% du produit de CVAE collectée sur leur territoire. Cette part est passée à 50% en 2017 pour financer les transferts de compétences prévus par la loi NOTRe (transports scolaires, interurbains et maritimes notamment).

La loi 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 réforme les impôts de production et supprime pour les entreprises la part régionale de la CVAE, soit 50% de son produit. Parallèlement elle remplace ces ressources régionales par des recettes de TVA, conformément à l'engagement du Gouvernement, tel que formulé dans l'accord de méthode Etat Région du 30 juillet 2020. Le montant des recettes de TVA de 2021 était assuré au niveau des recettes de CVAE de 2020. A partir de 2022, la dynamique des recettes de TVA de l'Etat s'applique à cette enveloppe de recettes.

Le fonds de péréquation des ressources régionales issues de la CVAE a fonctionné pour la dernière année en 2021 afin de répartir les ressources régionales de CVAE 2020. A partir de 2022, les montants individuels perçus ou reversés au titre de ce fonds en 2021 sont intégrés dans l'enveloppe de TVA.

La loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 élargit par ailleurs le périmètre de cette enveloppe au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), faisant ainsi bénéficier les Régions concernées d'une dynamique sur cette dotation jusque-là figée.

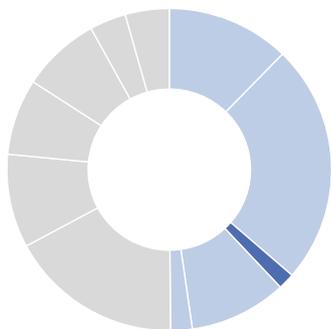
La prévision de recette proposée pour 2022 applique une dynamique de 2% à la somme des montants perçus en 2021, équivalent au montant de CVAE 2020 ajusté des montants de péréquation 2020 (201,263M€), complété du reversement au titre de la péréquation pour 2021 (0,4M€) et des montants du FNGIR (27,6M€). L'enveloppe de TVA-ex CVAE est ainsi évaluée à 415,908 M€ pour 2022.

Au global, les recettes régionales de TVA sont ainsi estimées pour 2022 à 627,917M€.

La loi de finances pour 2022 instaure par ailleurs un nouveau mécanisme de péréquation, inspiré des propositions travaillées par les Régions et relayées par l'Association Régions de France. Ce fonds est conçu comme un fonds de solidarité à destination de la Collectivité de Corse et des Collectivités et Régions d'Outre-Mer. Il sera alimenté en 2022 par un prélèvement de 0,1% du produit 2021 de la fraction de TVA-CVAE, puis à partir de 2023 par une fraction de 1,5% de la croissance annuelle de ce produit. Ce prélèvement sera opéré sur les seules Régions métropolitaines, hors Corse, et calculé au prorata de la population.

o Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) : 28 285 000 €

Depuis 2011, les Régions bénéficient de deux composantes de l'IFER :

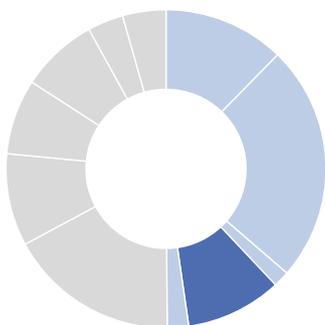


l'IFER ferroviaire est assise sur le matériel roulant pour le transport de voyageurs. **En principe, cette ressource n'est pas directement** soumise aux variations conjoncturelles infra annuelles de la circulation des trains car son calcul est fonction du matériel déclaré au 1^{er} janvier de l'année précédant l'année d'imposition. La répartition entre Régions est ensuite fonction de la réservation des sillons-kilomètres effectués à cette même date. **Il est fait l'hypothèse d'une stabilité de la recette en 2022. Il est donc proposé d'inscrire 8,3 M€ à ce titre en 2022, correspondant au montant à percevoir en 2021.**

Les exploitants du matériel roulant sont redevables d'une taxe, selon un tarif différencié par type de matériel. La répartition entre Régions de cette taxe est proportionnelle au nombre de sillons-kilomètres (trajet réservé sur une ligne ferroviaire à un horaire donné) réservés par les exploitants auprès de SNCF Réseaux dans chaque région.

l'IFER télécoms est assise sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre, ainsi que, pour la première fois pour les impositions dues au titre de 2019, sur les points de mutualisation et nœuds de raccordement optique des réseaux de communication électronique en fibre optique. **L'exonération** instaurée pour les cinq premières années pour ces derniers explique sans doute l'absence d'impact constaté sur le niveau des recettes à ce jour. Il est proposé d'inscrire au présent budget une recette prévisionnelle de 19,973 M€, stable par rapport au montant attendu en 2021.

o TICPE - tarifs transférés : 167 714 800 €



Depuis 2003, la Constitution dispose que « tout transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice » (article 72-2). Cette obligation de compensation recouvre plusieurs principes : la compensation doit être intégrale, concomitante au transfert de charges, contrôlée par la Commission Consultative sur l'évaluation des charges (CCEC), garantie et conforme à l'objectif d'autonomie financière. Ainsi les transferts de compétences mis en œuvre depuis la loi Liberté et Responsabilités Locales du 13 août 2004 sont majoritairement compensés par des transferts de fiscalité ; pour les Régions ces transferts ont été compensés par une part de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), devenue taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Les fractions de tarifs de TICPE transférées sont calculées de façon à ce que leur produit estimé atteigne le montant de la compensation due par l'État (le « droit à compensation »).

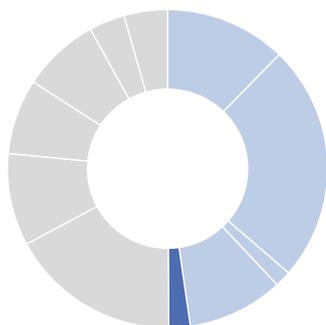
Le produit issu des tarifs de TICPE transférés aux Régions évolue au rythme des compensations dues par l'État au titre de transferts de compétences et des réévaluations de charges liées aux évolutions réglementaires. Le montant de la compensation étant garanti, l'Etat verse un complément si le produit de TICPE perçu dans l'année n'atteint pas le montant dû.

Des ajustements sont attendus en 2022 concernant : le transfert aux Régions de la fonction comptable dans le cadre de la gestion des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) pour la période de programmation 2021-2027, la compensation de la revalorisation, décidée par l'Etat en 2021, de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et divers ajustements des montants compensés de façon provisionnelle concernant les étudiants boursiers des formations sanitaires et sociales, tenant compte des effectifs réels déclarés.

Dans l'attente des informations précises des services de l'Etat concernant le montant de ces ajustements, il est proposé d'inscrire dans ce projet de budget un montant de droit à compensation en stabilité par rapport à 2021, soit à 167,7 M€.

o TICPE - tarifs de l'ex-modulation régionale : 37 200 000 €

Par ailleurs la modulation régionale de TICPE est remplacée depuis 2017 par le transfert d'une fraction équivalente de TICPE. Cette ressource est soumise directement aux variations de la consommation nationale de carburant.



Depuis 2007, les Régions étaient en effet autorisées à moduler marginalement leurs fractions de tarifs au-delà des tarifs déjà transférés, selon un mécanisme limitant la capacité de modulation à 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole. L'assemblée régionale avait voté, lors de sa session d'octobre 2016, la reconduction de ce dispositif pour 2017.

La loi de finances rectificative pour 2016 supprime la modulation régionale de TICPE, et la remplace par le transfert aux Régions d'une fraction de tarif à même hauteur, soit 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole.

Après la baisse importante mais exceptionnelle de la consommation de carburant en 2020, les consommations de l'année 2021 suivent une trajectoire de « retour à la normale ». A ce titre il est proposé d'inscrire 37,2 M€ au BP 2022, en stabilité par rapport au montant attendu en 2021.

→ La fiscalité avec pouvoir de taux (162 M€ soit 9,4% du BP 2022)

- Majoration de TICPE affectée au projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV) : 36 000 000 €

L'assemblée régionale a voté la reconduction de cette majoration pour 2022 lors de sa session d'octobre 2021.

Après une forte baisse en 2020 liée aux mesures de restriction de circulation mises en place par le gouvernement pour freiner l'épidémie de COVID-19, les consommations de carburant retrouvent depuis leur niveau antérieur. Pour 2022, il est proposé d'inscrire au BP une recette en stabilité par rapport au montant attendu en 2021, soit 36M€.

La loi de finances initiale pour 2010 a permis aux régions de prélever une nouvelle fraction de TICPE, en vue du financement des infrastructures prévues par le Grenelle de l'Environnement. La fraction de TICPE perçue par les régions a été portée à partir de 2011 à hauteur de 0,73 et 1,36 centimes par litre pour le gazole et pour le supercarburant. La loi prévoit que ces recettes soient exclusivement affectées au financement des grands projets d'infrastructure de transport durable mentionnés dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, qui cite explicitement la ligne à grande vitesse « Bretagne-Pays-de-la-Loire », partie intégrante du projet Bretagne Grande Vitesse.

- Taxe sur les cartes grises : 126 000 000 €

Avec la suppression en 2020 de la taxe sur les permis de conduire, en tant que « taxe à faible rendement », la taxe sur les certificats d'immatriculations est le dernier levier fiscal à la disposition des Régions. Le tarif unitaire sur les cartes grises appliqué en Bretagne est de 51€ par cheval-vapeur depuis 2016.

Les Régions ont par ailleurs la possibilité d'exonérer, en tout ou partie, les véhicules fonctionnant exclusivement ou non au moyen de carburants « propres » visés par l'article 1012 bis du code général des impôts: électricité, gaz naturel véhicules, gaz de pétrole liquéfié, superethanol E85 et hydrogène (depuis 2020). La loi n°2019-1779 du 28 décembre de finances pour 2020 qui réforme les taxes sur les véhicules à moteurs, prévoit également l'exonération totale, de droit, de la taxe sur les cartes grises pour les véhicules fonctionnant exclusivement à l'électricité ou à l'hydrogène ou une combinaison des deux.

A compter du 1^{er} janvier 2022, l'ensemble de ces dispositions est codifié par les articles L 421-30 et suivants du code des impositions sur les biens et services.

Le dynamisme de cette ressource est fonction du nombre d'immatriculations sur le territoire et de la puissance fiscale des véhicules. La Région appliquant une exonération de 50% du tarif aux véhicules « propres », la part de ces derniers influe également sur le montant des recettes perçues. Il en est de même des véhicules électriques et hydrogène bénéficiant d'une exonération de droit depuis 2020. Si la part de ces derniers est clairement en croissance, elle reste encore marginale aujourd'hui (1,4% des immatriculations en 2020, 2% estimé pour 2021).

Au regard des tendances du marché automobile en Bretagne (tendance à la baisse des ventes de véhicules neufs mais dynamisme du marché de l'occasion, augmentation du parc électrique, mais dans des proportions encore marginales), il est proposé d'inscrire au budget 2022 une recette en stabilité de 126 M€ correspondant au niveau des recettes perçues en 2021.

→ Le financement de la formation professionnelle et la réforme **de l'apprentissage (132 M€ et 7,6% du BP en intégrant le PRIC)**

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel réforme profondément l'organisation et le financement de l'apprentissage, qui sort du champ de compétence régional à partir du 1^{er} janvier 2020. En conséquence, les ressources dédiées sont retirées (ressource régionale pour l'apprentissage, compensation des aides aux employeurs d'apprentis). Les Régions conservent néanmoins quelques possibilités d'action en soutien aux CFA.

La ressource régionale pour l'apprentissage ne finançant pas exclusivement les actions en matière d'apprentissage, sa suppression est compensée en partie pour la part associée au financement de la formation professionnelle. Cette compensation doit être versée à partir de 2020 **par l'intermédiaire de deux vecteurs** : une fraction de TICPE et une **dotations budgétaires de l'Etat**. La loi de finances pour 2020 établit ces montants à **13,7M€** pour la Bretagne.

Le financement du soutien optionnel des Régions aux CFA relève désormais de France Compétences, **nouvel organisme auquel la loi confie désormais le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage**. Une enveloppe plafonnée annuelle est prévue à ce titre dans le budget de France Compétences. Pour la Région Bretagne, cela représente un financement annuel de **13,9M€**.

Les autres ressources dédiées au financement des actions réalisées en matière de formation professionnelle sont maintenues :

- d'une part des recettes correspondant aux frais de gestion perçus par l'Etat au moment de la mise en recouvrement des trois principales impositions locales : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe d'habitation (TH). Cette recette évolue donc comme le produit constaté de ces impôts, lequel dépend à la fois de la croissance de la valeur ajoutée, de l'actualisation annuelle des bases d'imposition mais également des taux votés par le bloc communal et les départements.

La réforme **de la taxe d'habitation**, ainsi que la suppression de la part régionale de CVAE, ont donc mécaniquement un impact sur le montant des frais de gestion liés à cette imposition et génèrent une perte de ressource pour les Régions.

En ce qui concerne la réforme de la TH, la loi de finances pour 2020 prévoit que la perte sera compensée par une dotation à partir de 2021. **Pour la Bretagne, cette dotation représente 10,6M€ soit 43% du montant des frais de gestion en 2020. Ce montant présente l'avantage d'être garanti, mais il ne bénéficie plus de la dynamique des frais de gestion.**

En ce qui concerne la réforme de la CVAE, **l'impact sur les frais de gestion est estimé à 127M€ pour l'ensemble des Régions par le gouvernement (soit une baisse de 31%) ; le mécanisme de garantie existant sur cette recette, prévu à l'article 41 de la loi de finances pour 2014 est activé et permet une compensation de 20M€ sous forme de TICPE ; le complément sera versé en 2022 sous la forme d'une dotation prévue à l'article 200 de la loi de finances pour 2022. Au regard du principe de compensation à l'euro près, cet impact est neutralisé dans les propositions budgétaires.**

Il est ainsi proposé d'inscrire au budget 2022 une recette globale attendue au titre des frais de gestion et compensations en stabilité par rapport à 2021 à hauteur de 24,918 M€.

- d'autre part une fraction de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (dite TICPE « formation professionnelle ») afférente aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national. Chaque Région bénéficie d'un pourcentage de cette ressource, correspondant au prorata de sa dotation historique, soit 3,65 % pour la Bretagne. **Le montant globalement compensé pour l'ensemble des Régions est assorti d'une garantie plancher. Le montant attendu à ce titre en 2022 est stable, soit 10,933 M€.**

Par ailleurs, **le pacte breton d'investissement dans les compétences** pour la période 2019-2022, signé en 2018 entre l'Etat et la Région, permet de renforcer significativement la formation des demandeurs d'emploi. **Le dispositif mobilisera 572 M€ de fonds publics entre 2019 et 2022, la participation de l'Etat s'élèvera à 216 M€, le solde de 356M€ étant financé par la Région. Dans le cadre du plan national de relance, ce montant est majoré en 2021 d'une enveloppe de 26M€ à destination des jeunes actifs.**

En application des conventions financières annuelles, la participation de l'Etat est prévue à hauteur de 68,454M€ en 2022.

→ **Les crédits globalisés de l'Etat (62,480 M€ soit 3,6% du BP 2022)**

o **La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 21 888 000 €**

Historiquement, la DGD assure la compensation financière par l'État des transferts de compétence qui n'ont pas donné lieu à transfert de fiscalité. Elle a subi une évolution importante en 2004 à la faveur de la création de la DGF des Régions, laquelle a repris 95 % de la DGD de 2003. La DGD évoluait jusqu'en 2008 au même rythme que l'enveloppe globale de DGF ; elle a été gelée depuis lors. Ainsi depuis 2009, les variations du montant perçu au titre de la DGD ne relèvent que des effets de périmètre. Celles-ci sont cependant, par définition, neutralisées par les transferts de charges.

La DGD s'élève à 21,888M€ en 2022, sans évolution par rapport à 2021.

o **La Dotation Régionale d'équipement scolaire : 20 958 000 €**

La Dotation régionale d'équipement scolaire, dotation d'investissement, finance les travaux et acquisitions d'équipement dans les lycées. Cette dotation est gelée en valeur depuis 2009, le montant inscrit s'élève donc à 20,958 M€. Ce montant est à mettre en regard des engagements de la collectivité pour l'amélioration du cadre bâti des lycées qui dépassent 100M€ tous les ans.

o **La Dotation pour Perte de compensations de fiscalité directe : 2 635 200 €**

De manière à ce que l'enveloppe globale des crédits de l'État aux collectivités n'augmente pas (on parle d'« enveloppe normée »), certaines compensations de fiscalité directe jouent le rôle de variables d'ajustement. Celles-ci sont diminuées chaque année pour compenser les effets de périmètre qui augmentent mécaniquement le montant des autres concours de l'État aux collectivités, et notamment certaines dotations de péréquation destinées au bloc communal et aux départements.

La loi de finances pour 2022 fait peser la minoration de ces variables sur les seules Régions.

La Dotation pour Perte de Compensations de Fiscalité Directe Locale est un agrégat historique de diverses compensations d'exonérations de fiscalité. Certaines de ces composantes, gelées jusqu'en 2016, sont désormais également intégrées dans le périmètre des "variables d'ajustement".

L'article 39 de la loi de finances pour 2022 applique à l'ensemble des Régions une minoration de cette dotation de 25M€ (-61%). La répartition entre les Régions bénéficiaires de cette dotation se fait au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement. Pour la Bretagne, la recette prévisionnelle est inscrite pour 2,635 M€ en 2022 correspondant à une minoration estimée de 1,8 M€ par rapport au montant perçu en 2021.

o **Les dotations de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle : la DCRTP et le FNGIR : 16 999 300 €**

Ces deux dotations ont été instituées lors de la refonte de la fiscalité locale de 2010, pour assurer la neutralité de la réforme la première année d'application, au sein de chaque niveau de collectivités.

Après quelques ajustements les premières années suivant la réforme, les montants de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) avaient vocation à être définitivement gelés.

Or, depuis 2017, la DCRTP est intégrée à l'enveloppe normée des concours de l'Etat et à ce titre minorée chaque année. La loi de finances pour 2022 prévoit une minoration de 25M€ pour l'ensemble des régions bénéficiaires en 2022 ; la répartition entre elles s'opérant au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Au regard de ces dispositions, la baisse appliquée à la région Bretagne pour 2022 est estimée à -1,4 M€ par rapport à l'inscription 2021, portant le montant inscrit au projet de budget à 16,999 M€.

Le FNGIR est supprimé en 2022. Comme vu plus haut, il est intégré pour son montant total de 27,6M€ dans le périmètre des recettes de TVA venant remplacer la CVAE. Il n'apparaît donc plus en tant que tel dans les comptes et ni dans le budget à partir de l'exercice 2022.

→ Autres ressources (135 M€ soit 7,8% du BP 2022)

La part des ressources internes, participations et co-financements évolue à mesure des projets et coopérations institués **et de l'évolution des compétences régionales**. Le projet de budget 2022 inscrit 135,103 M€ de recettes générées par les activités et les interventions de la Région, soit 10 % des ressources globales hors emprunt et fonds européens.

Au regard des informations disponibles à la date de rédaction de ce rapport, les inscriptions proposées au BP 2022 sont les suivantes :

- Le montant prévisionnel des crédits versés par l'Etat au titre du Fonds de Compensation de la TVA est estimé à 25,2 M€, ce montant intègre 200 000€ au titre du **remboursement de TVA sur certaines dépenses** de fonctionnement, instauré en loi de finances pour 2016 ;
- **Les remboursements d'avances versées dans le cadre de dispositifs d'aide aux entreprises** et les produits financiers sont inscrits à hauteur de 12,7 M€ ;
- Les **recettes générées par l'activité** transport scolaire et interurbain (recettes tarifaires, remboursements, convention partenaires) sont évalués à 13,3 M€ en 2022 ;
- Les recettes issues des participations des familles **aux services de restauration et d'hébergement** sont inscrites pour un montant prévisionnel de 9,9 M€ ; le principe de mettre en place une grille tarifaire régionale solidaire **a été validé par l'assemblée régionale en octobre 2021** ; la présentation de cette grille est prévue au printemps 2022, pour une application à la rentrée scolaire 2022 ; cette réforme se faisant avec **l'objectif de conserver les équilibres** financiers existants pour les **services de restauration et d'hébergement** des lycées, et la Région, les recettes attendues sont inscrites en stabilité par rapport au BP 2021 (8,9M€) ; ce montant est complété par une enveloppe « péréquation » **de 1M€ alimentée par les** recettes supplémentaires éventuelles permettant de compenser les établissements que les nouveaux tarifs rendraient déficitaires (**une inscription de 1M€ en dépense du programme 309** est prévu à cet effet) ;
- Les dotations et attributions de compensation perçues au titre des transferts des compétences issues de la loi NOTRe sont inscrits pour un **montant total de 6,9M€** :
 - o les quatre dotations de compensation départementales versées au titre du transfert de la planification en matière de déchets et des 19 ports départementaux au 1er janvier 2017 sont inscrites **à hauteur de 4,6M€** ;
 - o les deux attributions de compensation versées par les départements du Finistère et des Côtes d'Armor au titre du transfert de la compétence transport interurbain et scolaire sont inscrites pour **un montant de 1,78M€** ;
 - o la participation du département du Morbihan au titre de la construction d'un nouveau navire **assurant la liaison avec l'Ile de Groix (Breizh Nevez I) pour 433 000€** ;
- Les participations attendues **du FEDER et de Brest Métropole sur le projet d'aménagement du Port de Brest sont inscrites pour 6,6M€** ;
- Les autres financements FEDER attendus sur les projets régionaux éligibles **sont estimées à 9,3M€** et portent notamment sur le fonds de co-investissement Breizh Up, les travaux de rénovation de la gare maritime de Quiberon, la future plateforme servicielle régionale ;
- Les recettes domaniales et concessives liées à la gestion des ports et voies navigables sont estimées à 2,685 M€.
- La participation des collectivités partenaires au financement des deux premières années **de mise en œuvre du contrat d'Obligation de Service Public pour la desserte de l'aéroport de Quimper (1,463M€)** ;
- Les participations de collectivités aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité, qui devraient générer des **co-financements d'un montant de 1,7 M€ en 2022** ; en outre la délégation à la Région des crédits **de l'Etat pour le soutien aux pôles de compétitivité entre 2020 et 2022 est inscrite**, pour sa troisième année **d'application**, à hauteur de 0,370 M€ ;
- La **délégation de l'Etat sur** le soutien à la jeunesse et à la vie associative est financée **à hauteur de 0,5M€** ;
- La participation de l'Etat au titre de la politique culturelle ainsi que les financements du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) à la politique régionale de soutien à ces filières sont attendus à hauteur de 1,6M€ ;
- **Dans le cadre d'une convention avec l'Etat et l'ADEME**, les financements attendus au titre du programme SARE (**service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat**) **sont de 3M€ en 2022** ; ils contribuent au déploiement du service public de la performance énergétique de l'habitat ;

- **Le financement attendu de l'AGEFIPH** (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) est évalué à 900 000 € avec l'hypothèse d'une stabilité des montants mobilisés en 2022 ;
- Le financement obtenu du FIPHFP (**Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique**) pour la mise en œuvre du plan d'action régional 21-23 est de 0,6M€ dont 0,2M€ devraient être versés en 2022 ;
- Participations au projet UEB C@mpus : les collectivités partenaires du projet devraient verser 207 280 € de co-financement en 2022.

Plusieurs actions entreprises par la Région en 2022 bénéficient de financements de l'Etat accordés dans le cadre de son Plan de Relance, pour un montant estimé à 21,657M€ en 2022.

Ainsi les ouvertures de places supplémentaires dans les formations aux soins infirmiers, d'aides-soignants et d'accompagnants éducatif et social, décidées dans le cadre du Ségur de la Santé pour la période 2020-2022, donneront lieu à un financement pour la durée de ces formations ; en 2022, la compensation à percevoir est assurée par des crédits du Plan de Relance et est estimée à 6,3M€.

L'ensemble des dossiers éligibles à la « dotation régionale d'investissement » (DRI) attribuée à la Région Bretagne en 2020, ont été déposés à fin 2021 et permettra une mobilisation totale de l'enveloppe attribuée d'un montant de 29,9M€. Ces dossiers concernent les travaux de rénovation énergétique dans les lycées, mais également l'acquisition de cars GNV destinés au transport scolaire et interurbain. Soumis au régime juridique des subventions d'Etat, ces crédits sont versés entre 2021 et 2023, au rythme de réalisation des opérations financées ; 15M€ sont prévus à ce titre en 2022.

Parmi les projets bénéficiant de financements par le Plan de Relance en 2022 figurent également plusieurs projets portés par le TiLab ainsi que le projet de mise en place d'un « établissement de services » au lycée Rosa Parks de Rostrenen ; la démarche vise à offrir au sein d'un même établissement un bouquet de services liés à l'éducation, à la jeunesse et à la formation.

Par ailleurs le projet de budget intègre des reprises à hauteur de 7M€ de provisions « COVID » constituées en 2020 permettant de financer les aides exceptionnelles identifiées au bénéfice de nos délégataires de services publics en 2022 permettant d'assurer la continuité des services de transport terrestre (0,5M€), portuaire (3,5M€) et aéroportuaire (3M€).

Enfin, une récupération de trésorerie est prévue par la Région suite à la fin de la concession du port de Saint-Malo, pour un montant estimé à 7M€. Ces recettes constituent le pendant d'engagements contractuels et viennent en diminution des indemnités à verser au concessionnaire sortant.

L'ensemble des autres recettes ou remboursements identifiés pour 2022 est inscrit à hauteur de 2,9 M€.

→ **Fonds de gestion des crédits européens (75,575 M€ soit 4,4% du BP 2022)**

Les Régions sont autorités de gestion et de paiement pour la programmation 2014-2020 des fonds FEDER et pour une partie du FSE. 73 M€ sont inscrits en 2022 au titre de cette programmation, en dépenses et en recettes. Cette enveloppe inclut les crédits mobilisés au titre du dispositif REACT-UE de relance de la Commission Européenne.

Si l'année 2021 est la dernière année de programmation de l'enveloppe régionale FEDER FSE, son exécution se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2023. Le rythme d'exécution des paiements est fonction du niveau d'avancement des projets retenus. L'on observe que les paiements s'accroissent durant les dernières années des programmes. C'est ce qui explique que le montant des crédits anticipés pour 2022 est en forte progression et atteste de la bonne exécution de ces programmes.

Par ailleurs les Régions ont conservé l'autorité de gestion FEDER-FSE pour la programmation 2021-2027 ; 2M€ sont inscrits à ce titre pour 2022, le démarrage de la programmation subissant les décalages du calendrier d'adoption des règlements de ces programmes.

Par ailleurs, 575 000 € sont attendus de la Commission Européenne au titre de l'assistance technique pour couvrir une partie des frais de gestion de ces fonds.

→ Autorisation **d'emprunt** (298 M€ soit 17% du BP 2022)

Il est proposé d'inscrire une autorisation maximum d'emprunt de 298 000 000 €. Cette inscription permet d'équilibrer le budget régional d'investissement dans le respect de la stratégie financière pluriannuelle.

Ainsi, l'ensemble des ressources à inscrire pour assurer l'équilibre du budget primitif 2022, telles qu'elles ont été présentées, s'élève à 1 726 295 000 € et se décompose comme suit :

- Fiscalité sans pouvoir de taux	861 117 600 €
- Fiscalité avec pouvoir de taux	162 000 000 €
- Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	132 018 400 €
- Crédits globalisés de l'État	62 480 500 €
- Autres ressources	135 103 500 €
- Fonds de gestion des crédits européens	75 575 000 €
- Emprunt à autoriser	298 000 000 €

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions.

Tableaux récapitulatifs

→ La répartition des recettes

	<i>En euros</i>	<i>Budget primitif 2021</i>	<i>Budget primitif 2022</i>
Fiscalité sans pouvoir de taux		815 574 000	861 117 600
TVA des régions (ex-DGF)		201 763 100	212 009 900
Recettes de TVA (ex-CVAE)		379 678 100	415 907 900
Imposition Forfaitaire des Entreprises de réseau (IFER)		29 218 000	28 285 000
TICPE - Tarifs transférés		167 714 800	167 714 800
TICPE - ex Modulation régionale		37 200 000	37 200 000
Fiscalité avec pouvoir de taux		162 000 000	162 000 000
TICPE - Majoration Grenelle		36 000 000	36 000 000
Cartes grises		126 000 000	126 000 000
Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage		140 744 900	132 018 400
Frais de gestion de fiscalité directe locale (+ compensation suppression TH)		24 918 000	24 918 000
TICPE formation professionnelle		10 933 900	10 933 900
Compensation de la part formation professionnelle de la TA (TICPE + dotation)		13 740 000	13 740 000
Dotations France Compétences pour le soutien aux CFA		13 870 000	13 971 700
Participation Etat - Pacte régional d'investissement dans les compétences		77 283 000	68 454 800
Crédits globalisés de l'État hors apprentissage		93 506 500	62 480 500
Enseignement (DRES)		20 958 000	20 958 000
Dotation Générale de Décentralisation		21 888 000	21 888 000
Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale		4 577 000	2 635 200
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)		18 475 500	16 999 300
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)		27 608 000	
Autres ressources		89 254 600	135 103 500
Dotations Plan de relance			21 657 200
Dispositifs crise COVID19 - participations et reprise de provisions		9 000 000	7 050 000
Fonds de compensation de la TVA		18 200 000	25 200 000
Participations aux services de restauration et d'hébergement		8 950 000	9 950 000
Remboursement d'avances et produits financiers		13 699 911	12 708 470
Remboursement d'avances		12 330 975	11 478 470
Produits financiers		1 368 936	1 230 000
Produit des cessions d'immobilisation		2 638 000	500 000
<i>Reprise de placement de trésorerie</i>			
Développement du port de Brest - conventions financières Brest Métropole et CD 29			2 905 000
Développement du port de Brest - Quai EMR - subvention FEDER			3 700 000
Port de Saint Malo - fin de concession et subventions			7 160 000
Participation aux travaux dans les cités scolaires		1 800 000	100 000
Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels			
Participation AGEFIPH au dispositif de formation professionnelle		600 000	900 000
Recettes domaniales et concessives		2 446 500	2 685 500
Participations aux pôles de compétitivité		1 970 000	1 770 000
Programme SARE		1 650 000	3 000 000
Projet UEB Campus Numérique		206 000	207 280
Dotations de compensation départementale - ports transférés/planification déchets		4 600 869	4 600 869
Attributions de compensation départementale - transport		1 784 862	1 784 862
Produits des services de transport scolaire et interurbain		13 159 700	12 814 000
Convention Département Morbihan - construction navire		433 000	433 000
Financements FEDER sur les projets régionaux (hors PDB)			9 300 000
Financements européens hors FEDER (coopération INTERREG/PAC...)		668 000	150 000
Autres ressources		7 447 758	6 527 319
Total hors emprunt		1 301 080 000	1 352 720 000
Emprunt		327 290 000	298 000 000
Total hors subvention globale		1 628 370 000	1 650 720 000
Fonds de gestion des crédits européens		46 515 000	75 575 000
Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		46 000 000	73 000 000
Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027			2 000 000
Mettre en œuvre les fonds européens		515 000	575 000
TOTAL		1 674 885 000	1 726 295 000

→ Les missions du budget régional

o Les crédits de paiement en investissement et en fonctionnement

	<i>en euros</i>	
	Investissement	Fonctionnement
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	64 507 500	7 398 500
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	127 430 600	45 610 500
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	209 676 000	358 369 100
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	88 859 700	291 443 700
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	9 901 000	16 540 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	31 275 000	43 661 000
Total des interventions	531 649 800	763 022 800
Fonds de gestion des crédits européens	67 000 000	9 750 000
Autres dépenses	101 735 300	253 137 100
Total général	700 385 100	1 025 909 900

o Les crédits de paiement en 2021 et 2022

	<i>en euros</i>	
	BP 2022	BP 2021
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	71 906 000	73 229 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	173 041 100	205 189 500
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	568 045 100	546 566 500
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	380 303 400	362 455 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	26 441 000	25 546 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	74 936 000	72 071 000
Total des interventions	1 294 672 600	1 285 057 000
Fonds de gestion des crédits européens	76 750 000	47 030 000
Autres dépenses	354 872 400	342 798 000
Total général	1 726 295 000	1 674 885 000

o Les autorisations de programme en 2021 et 2022

	<i>en euros</i>	
	BP 2022	BP 2021
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	41 730 000	42 000 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	90 405 100	123 937 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	179 495 000	247 440 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	77 522 100	115 378 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	11 780 000	13 210 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	31 597 500	27 305 000
Total des interventions	432 529 700	569 270 000
Fonds de gestion des crédits européens		80 000 000
Autres dépenses	16 106 000	17 280 000
Total général	448 635 700	666 550 000

o Les autorisations d'engagement en 2021 et 2022

	<i>en euros</i>	
	BP 2022	BP 2021
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	6 974 500	8 750 500
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	46 574 000	48 718 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	334 419 150	386 662 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	292 637 750	266 837 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	17 406 000	15 006 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	44 861 000	42 675 000
Total des interventions	742 872 400	768 648 500
Fonds de gestion des crédits européens	700 000	14 770 000
Autres dépenses	27 941 100	22 681 500
Total général	771 513 500	806 100 000

→ **Détail des crédits par programme**

	AP 2022	AE 2022	Total	CPI 2022	CPF 2022	Total
<i>en euros</i>						
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	41 730 000	6 974 500	48 704 500	64 507 500	7 398 500	71 906 000
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	39 000 000	1 575 000	40 575 000	44 187 500	1 204 900	45 392 400
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	1 030 000	2 685 500	3 715 500	520 000	3 266 000	3 786 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	1 700 000	2 714 000	4 414 000	19 800 000	2 927 600	22 727 600
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	90 405 100	46 574 000	136 979 100	127 430 600	45 610 500	173 041 100
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	19 800 000	16 690 000	36 490 000	13 200 000	17 300 000	30 500 000
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	9 300 000	12 390 000	21 690 000	7 200 000	10 400 000	17 600 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	10 500 000	4 300 000	14 800 000	6 000 000	6 900 000	12 900 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	18 950 000	14 830 000	33 780 000	36 233 600	14 780 000	51 013 600
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	3 350 000	2 325 000	5 675 000	15 000 000	2 125 000	17 125 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	15 200 000	2 515 000	17 715 000	20 733 600	2 265 000	22 998 600
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	400 000	4 415 000	4 815 000	500 000	4 815 000	5 315 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques	15 850 000	5 575 000	21 425 000	14 700 000	5 575 000	20 275 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	15 850 000	6 550 000	22 400 000	14 700 000	5 100 000	19 800 000
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	35 805 100	8 504 000	44 309 100	63 297 000	8 430 500	71 727 500
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	5 456 700	2 737 000	8 193 700	6 528 000	2 693 500	9 221 500
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	30 348 400	5 767 000	36 115 400	56 769 000	5 737 000	62 506 000
P.0209 Développer le système portuaire						
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	179 495 000	334 419 150	513 914 150	209 676 000	358 369 100	568 045 100
Assurer la relation formation emploi	3 969 500	3 969 500	7 939 000	3 988 500	3 988 500	7 977 000
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	3 969 500	3 969 500	7 939 000	3 988 500	3 988 500	7 977 000
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	100 000	5 045 000	5 145 000	100 000	5 581 000	5 681 000
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	100 000	5 045 000	5 145 000	100 000	5 581 000	5 681 000
Améliorer le cadre bâti des lycées	128 070 000	4 915 450	132 985 450	159 000 000	4 857 000	163 857 000
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées	110 000 000	4 695 450	114 695 450	140 000 000	4 637 000	144 637 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	18 070 000	220 000	18 290 000	19 000 000	220 000	19 220 000
Améliorer les équipements des lycées	22 195 000	2 670 000	24 865 000	23 695 000	2 670 000	26 365 000
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics	8 460 000	2 670 000	11 130 000	8 460 000	2 670 000	11 130 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	4 100 000	4 100 000	8 200 000	4 100 000	4 100 000	8 200 000
P.0308 Développer le numérique éducatif	9 635 000	2 670 000	12 305 000	11 135 000	2 670 000	13 805 000
Améliorer le fonctionnement des lycées	74 400 000	74 400 000	148 800 000	74 400 000	74 395 000	148 795 000
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics	33 550 000	33 550 000	67 100 000	33 550 000	33 545 000	67 095 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés	40 850 000	40 850 000	81 700 000	40 850 000	40 850 000	81 700 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	18 100 000	14 280 000	32 380 000	15 500 000	12 210 000	27 710 000
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	18 100 000	14 280 000	32 380 000	15 500 000	12 210 000	27 710 000
Favoriser l'apprentissage	8 970 000	5 000 000	13 970 000	10 000 000	3 970 000	13 970 000
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	8 970 000	5 000 000	13 970 000	10 000 000	3 970 000	13 970 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement						
Assurer les formations sanitaires et sociales	1 100 000	62 800 000	63 900 000	220 000	62 500 000	62 720 000
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	1 100 000	62 800 000	63 900 000	220 000	62 500 000	62 720 000

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2022

Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux		200 000	152 845 200	153 045 200	200 000	179 703 600	179 903 600
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification		11 271 200	11 271 200	11 271 200		10 351 600	10 351 600
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales		80 745 000	80 745 000	80 745 000		105 608 400	105 608 400
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable		46 129 000	46 129 000	46 129 000		51 195 600	51 195 600
P.0319 Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation		200 000	14 700 000	14 900 000	200 000	12 548 000	12 748 000
Développer les langues de Bretagne		760 000	8 494 000	9 254 000	961 000	8 494 000	9 455 000
P.0318 Développer les langues de Bretagne		760 000	8 494 000	9 254 000	961 000	8 494 000	9 455 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités		77 522 100	292 637 750	370 159 850	88 859 700	291 443 700	380 303 400
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable		11 320 600	286 952 000	298 272 600	31 674 300	285 879 700	317 554 000
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes		62 453 500	66 000	62 519 500	53 547 000	66 000	53 613 000
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale		3 748 000	5 619 750	9 367 750	3 638 400	5 498 000	9 136 400
V - Pour une région engagée dans la transition écologique		11 780 000	17 406 000	29 186 000	9 901 000	16 540 000	26 441 000
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau		3 650 000	5 220 000	8 870 000	3 300 000	4 500 000	7 800 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages		700 000	3 455 000	4 155 000	621 000	3 455 000	4 076 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources		7 430 000	8 731 000	16 161 000	5 980 000	8 585 000	14 565 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne		31 597 500	44 861 000	76 458 500	31 275 000	43 661 000	74 936 000
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		3 065 000	16 450 000	19 515 000	3 065 000	16 450 000	19 515 000
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 945 000	4 568 000	9 513 000	5 000 000	4 668 000	9 668 000
P.0603 Développer le sport en région		2 430 000	6 500 000	8 930 000	2 450 000	6 500 000	8 950 000
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine		5 040 000	1 133 000	6 173 000	5 040 000	1 133 000	6 173 000
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception		4 837 500	7 010 000	11 847 500	4 400 000	7 010 000	11 410 000
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes		11 000 000	2 300 000	13 300 000	11 000 000	2 300 000	13 300 000
P.0607 Développer les actions européennes et internationales		280 000	1 700 000	1 980 000	320 000	1 600 000	1 920 000
P.0608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne			5 200 000	5 200 000		4 000 000	4 000 000
Fonds de gestion des crédits européens			700 000	700 000	67 000 000	9 750 000	76 750 000
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020					65 000 000	8 000 000	73 000 000
P.1111 Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027					1 500 000	500 000	2 000 000
P.1120 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2022							
P.1121 Programme FEADER 2023-2027							
P.1130 Programme FEAMP 2014-2020							
P.1131 Programme FEAMPA 2021-2027							
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020			700 000	700 000	500 000	100 000	600 000
Autres dépenses		16 106 000	27 941 100	44 047 100	101 735 300	253 137 100	354 872 400
P.9000 Patrimoine et logistique		10 405 000	11 258 000	21 663 000	19 659 300	9 998 000	29 657 300
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales		4 269 000	4 166 000	8 435 000	4 469 000	4 286 000	8 755 000
P.9003 Fonds d'intervention régional		300 000	875 000	1 175 000	300 000	875 000	1 175 000
P.9010 Equipement des groupes délégués					25 000		25 000
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences		132 000	8 494 000	8 626 000	132 000	8 295 000	8 427 000
P.9012 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées						186 529 000	186 529 000
P.9020 Ressources et expertises			2 148 100	2 148 100		2 069 100	2 069 100
P.9021 Service de la dette		1 000 000	1 000 000	2 000 000	77 000 000	14 000 000	91 000 000
Mouvements financiers divers					150 000	27 085 000	27 235 000
Total		448 635 700	771 513 500	1 220 149 200	700 385 100	1 025 909 900	1 726 295 000

→ Comparaison des crédits par orientation stratégique

en euros

	CP d'investissement		CP de fonctionnement		Total des CP	
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	65 419 000	64 507 500	7 810 000	7 398 500	73 229 000	71 906 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	156 333 000	127 430 600	48 856 500	45 610 500	205 189 500	173 041 100
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	11 300 000	13 200 000	17 300 000	17 300 000	28 600 000	30 500 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	64 765 000	36 233 600	18 298 500	14 780 000	83 063 500	51 013 600
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	14 550 000	14 700 000	5 100 000	5 100 000	19 650 000	19 800 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	65 718 000	63 297 000	8 158 000	8 430 500	73 876 000	71 727 500
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'em	196 432 000	209 676 000	350 134 500	358 369 100	546 566 500	568 045 100
Assurer la relation formation emploi			3 951 000	3 988 500	3 951 000	3 988 500
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	5 050 000	100 000	4 922 000	5 581 000	9 972 000	5 681 000
Améliorer le cadre bâti des lycées	150 000 000	159 000 000	4 822 000	4 857 000	154 822 000	163 857 000
Améliorer les équipements des lycées	20 420 000	23 695 000	2 410 000	2 670 000	22 830 000	26 365 000
Améliorer le fonctionnement des lycées			73 881 000	74 395 000	73 881 000	74 395 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	12 512 000	15 500 000	12 550 000	12 210 000	25 062 000	27 710 000
Favoriser l'apprentissage	7 690 000	10 000 000	6 680 000	3 970 000	14 370 000	13 970 000
Assurer les formations sanitaires et sociales		220 000	56 304 000	62 500 000	56 304 000	62 720 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux		200 000	177 220 500	179 703 600	177 220 500	179 903 600
Développer les langues de Bretagne	760 000	961 000	7 394 000	8 494 000	8 154 000	9 455 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	83 812 000	88 859 700	278 643 000	291 443 700	362 455 000	380 303 400
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	10 900 000	9 901 000	14 646 000	16 540 000	25 546 000	26 441 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	28 251 000	31 275 000	43 820 000	43 661 000	72 071 000	74 936 000
Fonds de gestion des crédits européens	40 000 000	67 000 000	7 030 000	9 750 000	47 030 000	76 750 000
Autres dépenses	99 732 000	101 735 300	243 066 000	253 137 100	342 798 000	354 872 400
TOTAL GENERAL	680 879 000	700 385 100	994 006 000	1 025 909 900	1 674 885 000	1 726 295 000

I Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2022

Session de février 2022

\\ Synthèse de la mission

La Bretagne s'est engagée dans la Breizh Cop, démarche participative, territoriale dans laquelle tous les acteurs mobilisés, au premier rang desquels la Région elle-même, ont affiché leur volonté de construire une Bretagne répondant à trois défis : le défi de l'équilibre territorial, le défi climatique et écologique, le défi de la cohésion sociale.

La Breizh Cop, bâtie par et pour les Bretonnes et les Bretons vise à construire une **réponse globale, transversale à l'horizon 2040, intégrant à la fois les enjeux** du bien être immédiat des Bretonnes et des Bretons avec ceux des générations à venir. Elle **repose sur l'engagement, l'imagination, l'ouverture, le sens collectif, la solidarité.**

Le projet de territoire « Bretagne », incarné dans la Breizh Cop, et qui trouve des pistes **de mise en œuvre dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), s'est construit autour des valeurs de solidarité ; de sobriété (réduire la consommation des ressources, préserver la ressource en eau, protéger la biodiversité, maîtriser le foncier...) et de proximité (renforcer les centralités, limiter les déplacements contraints, conforter les bassins de vie...).** C'est un projet qui mixe les échelles, la trajectoire de la Bretagne et l'amélioration de la vie quotidienne.

La valeur de l'engagement est au cœur de la démarche. Dès 2019, les acteurs dans les territoires se sont engagés à la hauteur de leurs moyens et de leurs compétences pour atteindre les objectifs fixés collectivement. La Région elle-même s'est engagée sur ses compétences, au travers de feuilles de route portant respectivement sur « le bien manger pour tous », « l'énergie et le climat », « le numérique responsable », « la biodiversité et les ressources », « la cohésion des territoires » et enfin « les mobilités solidaires et décarbonées ».

Chacun à son niveau a une part de responsabilité, un levier d'action pour construire la Bretagne de demain, une Bretagne engagée dans les transitions dès aujourd'hui.

Le SRADDET, à l'échelle du territoire régional, et les SCOT, à l'échelle des bassins de vie, portent la formalisation de ces stratégies et sont, à ce titre, intimement liés. Le dialogue entre ces démarches se doit d'être permanent et articulé.

Parce que les enjeux attachés aux transitions, ou tout au moins les trajectoires pour les aborder, ainsi que ceux de la cohésion et de la solidarité territoriale peuvent être **différents entre les territoires, la Région a souhaité proposer aux territoires d'initier un dialogue stratégique sur le croisement de leurs engagements et de le formaliser, à l'échelle de chaque SCOT, voire à une échelle plus large, un Pacte de cohérence régionale et territoriale. Ces Pactes, qui permettront de flécher les priorités et les sujets de différenciation sur lesquelles la Région et les signataires s'engagent ensemble, seront travaillés et présentés en session régionale tout au long de 2022**

→ **Tenir compte des capacités de développement différenciées entre les territoires pour plus de solidarité**

Le modèle breton d'aménagement du territoire que le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'aménagement (SRADDET) entend préserver et consolider, repose sur la diversité de ses territoires, leurs forces et faiblesses particulières qui sont autant d'atouts dès lors que leurs chances de développement sont égales.

Dans les faits, les territoires ne disposent pas tous des mêmes capacités de développement. Il est du rôle des acteurs publics, au premier rang desquels la Région avec sa compétence aménagement du **territoire, d'œuvrer à rééquilibrer la situation** en orientant plus fortement son action vers les territoires caractérisés par des fragilités ou des responsabilités particulières.

La Breizh COP nous rappelle que :

- Assurer une égalité des chances de développement passe par une péréquation des moyens entre les territoires et une plus forte territorialisation des politiques publiques ;

- **L'égalité des chances entre les territoires, tenant compte de leur réelle diversité, résulte à la fois d'un accroissement des efforts de péréquation des moyens et des**

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission.	2
Répartition des crédits par chapitre.....	7
Programme 101	8
Programme 102	10
Programme 103	12
Répartition des AP et AE par actions	14

investissements, de manière à favoriser les territoires les plus fragiles et les moins dynamiques ; et **en complément, d'une réflexion sur la prise en compte des «externalités positives» de certaines fonctions assumées par les territoires, notamment en matière environnementale, qui peuvent représenter un coût alors que leur contribution au développement ou au bien-être est réelle.**

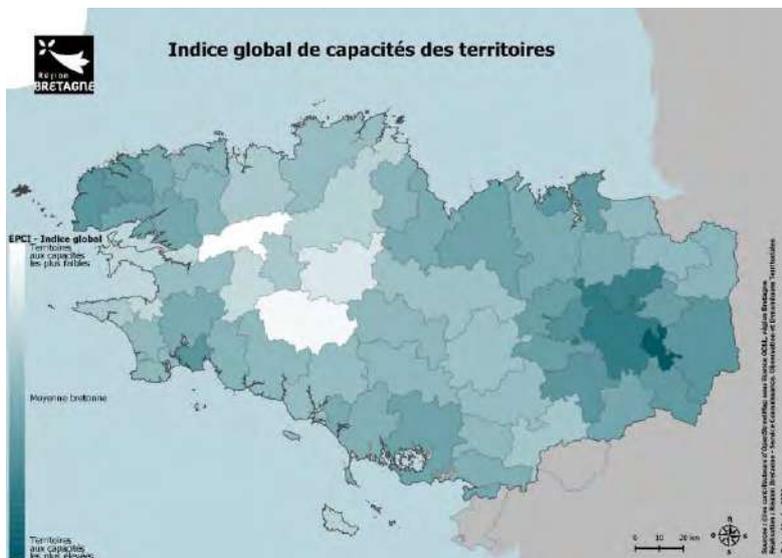
Dans ce cadre, la Région a bâti, en 2021, une carte des « capacités territoriales » **permettant d'apprécier la diversité** des situations entre territoires intercommunaux de Bretagne sur la base de quatre dimensions :

- Les capacités de développement humain ;
- **Les capacités d'attractivité et de développement économique ;**
- Les capacités des écosystèmes naturels ;
- **Les capacités d'intervention des collectivités.**

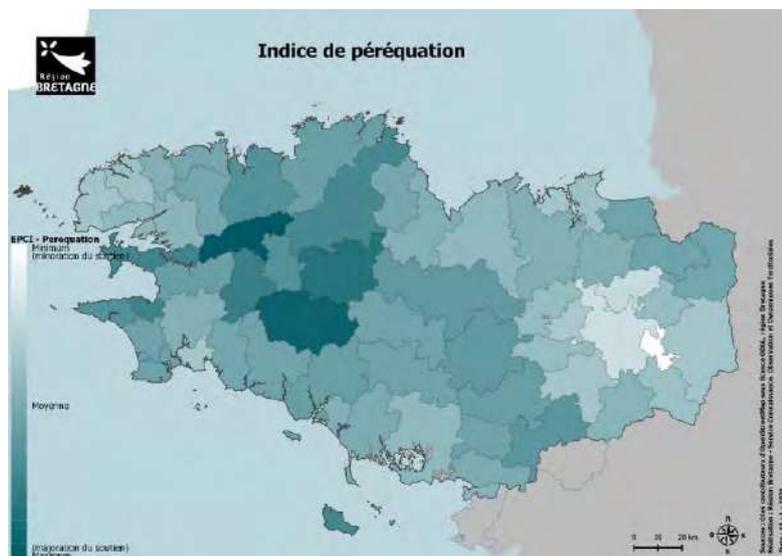
Cette carte reflète ainsi une analyse des disparités de chances de développement et permet **d'apprécier leur situation au regard de la moyenne régionale et ainsi, d'aider davantage les territoires les plus fragiles.**

Une nouvelle péréquation fondée sur les « capacités des territoires » et applicable à toutes les politiques régionales

Des capacités de développement différenciées



Quels territoires soutenir davantage ?



Ce travail permettra, notamment, de :

- cibler une aide sur un groupe de territoires seulement (éligibilité). Une aide peut être dédiée à un sous-ensemble de territoires, avec le moins de capacités ;
- **intégrer l'indice de péréquation dans le cadre d'appels à projets ;**
- **moduler un plafond ou plancher d'aide à partir d'un taux d'intervention moyen d'une amplitude choisie ;**
- répartir une dotation financière (par hab. / par territoire) : les territoires toucheront une aide modulée par leur indice de péréquation.

Ainsi, sur cette **base, certaines politiques ont d'ores et déjà été requestionnées** dès 2021 ; au premier rang desquelles la politique territoriale dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne », mais également la politique économie (« Pass Création »). Une extension de sa **mise en œuvre à de nombreuses politiques régionales est en cours** (jeunesse, innovation, **rénovation énergétique de l'habitat, eau, tourisme, patrimoine, mer...**). **Le travail se poursuivra et s'intensifiera en 2022 permettant ainsi d'appliquer une péréquation du soutien régional à une part accrue du budget de la collectivité.**

La feuille de route **approuvée en 2020 prévoyait enfin de partager cette démarche avec l'Etat et les Départements**, notamment, pour lui donner plus de force. Ce partage **a été engagé, suscite de l'intérêt de la part de nos interlocuteurs** et se poursuivra en 2022.

→ **Accompagner les territoires vers le « zéro artificialisation nette » pour plus de sobriété**

La Région, dans le cadre de la Breizh Cop et du SRADDET a fixé **l'objectif de mettre un terme, à horizon 2040, à la consommation des terres naturelles et agricoles**. En cela, même si elle a posé les mêmes objectifs intermédiaires à horizon 2030 **que la Loi Climat et Résilience, elle a devancé de dix ans l'objectif d'un arrêt total de l'artificialisation à l'horizon 2050.**

En effet, la ressource foncière est, par nature, finie et il convient donc de la préserver car elle constitue une ressource **pour le développement de nos territoires, notamment pour l'activité agricole. Il s'agit donc de faire dès à présent** du renouvellement urbain le principe général et de l'extension foncière, une exception.

En 2022, la Région sera, avec les SCOT (schémas de cohérence territoriale), mobilisée sur le chantier majeur de la **mise en œuvre territorialisée de ces objectifs** telle que prévue par la Loi Climat et résilience. Dans ce cadre, la Région **œuvrera, comme elle l'a toujours fait pour une approche différenciée** reposant sur les principes de solidarité territoriale, en tenant compte des caractéristiques de chacun et des efforts déjà consentis.

Au-delà du travail de déclinaison territoriale de ces objectifs de réduction de la consommation foncière et de **l'artificialisation des sols, la Région continuera à accompagner les collectivités (EPCI, communes...) au moyen de différents outils (outil d'observation de l'occupation des sols commun à tous les territoires de Bretagne ; dispositifs financiers, rencontres webinaires « Les territoires innovent pour un foncier responsable » ...).**

→ **Agir sur la vie quotidienne des bretonnes et des bretons pour conforter la proximité**

Bien vivre en Bretagne, c'est pouvoir vivre au quotidien dans un bassin de vie au sein duquel il est possible, en vingt minutes de se loger, travailler, disposer des services essentiels (commerces, soins, sports, loisirs, vie culturelle, sociale...). **Les programmes de la Mission 1 seront mobilisés sur ces enjeux.**

Permettre à chaque breton-ne de se loger, quel que soit son territoire ou sa situation personnelle est un enjeu majeur.

La Breizh Cop a ainsi posé l'ambition d'améliorer l'accès au logement et de l'habitat pour toutes et tous, sur l'ensemble des territoires en s'inscrivant dans une dynamique de sobriété foncière.

La Région s'est engagée en la matière que ce soit dans la production et la réhabilitation de logements sociaux, dans l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique de leurs logements ou dans le développement et l'adaptation de l'habitat jeunes. Elle s'est aussi mobilisée, dans le cadre du Contrat d'action publique pour la Bretagne, en faveur de l'expérimentation d'une déclinaison bretonne du dispositif « Pinel » afin de développer d'autres capacités à loger des jeunes ménages dans les centralités.

Toutefois, le constat actuel de la difficulté croissante à se loger en zone tendue conduit toutes les collectivités à **réinterroger plus largement leur politique d'accès** et de soutien au logement. Pour la Région, les enjeux sont multiples :

- Lutter contre la spéculation foncière en zones tendues ;
- **Veiller à loger tou-te-s les Breton-ne-s et de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire, en limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles et en contribuant à la lutte contre l'artificialisation des sols;**
- **Soutenir les projets d'investissement qui allient développement urbain, revitalisation de centres, et sobriété foncière, tels la construction durable de logements, la rénovation des logements ;**
- Permettre à tous et toutes de se loger (en résidences principales) en zone tendue et avec les services et équipements en zones détendues ;
- Sanctuariser des fonds publics dans une offre pérenne et abordable de logements sociaux.

Dans ce cadre, la Région se mobilisera, en 2022, pour attaquer ces problématiques et être aux côtés des collectivités. **Elle travaillera, à ce titre, à compléter la boîte à outils mutualisée notamment en matière d'office foncier solidaire.**

Plus globalement, pour agir et permettre aux bretonnes et aux bretons de disposer des aménités qui leur sont nécessaires, la Région reconduira et adaptera en 2022, le dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » qui permet **notamment d'accompagner les territoires dans leurs stratégies de dynamisation des centres villes et bourgs, l'accès aux services à la population**

Enfin, il s'agira, cette année, de travailler avec les intercommunalités à la formalisation de futures conventions pluriannuelles sur l'enjeu de l'aménagement du territoire pour qu'elles soient opérationnelles sur la période 2023-2027.

→ Vivre en bonne santé

Bien vivre en Bretagne, c'est y vivre en bonne santé. Si le champ de compétences et de responsabilité de la Région en la matière est étroit, cette dernière s'est, de longue date, engagée dans une politique régionale de santé volontariste qui considère à la fois les enjeux de prévention (notamment auprès des jeunes), d'offre de soins (pour permettre à chaque breton-ne de disposer des services essentiels en la matière), de santé-environnement. Si la prise en compte de ces enjeux sera confortées en 2022, **il s'agira également au cours de l'année, et en ce début de mandat, d'adapter la stratégie régionale aux nouveaux enjeux, notamment en tenant compte des problématiques particulières à la Bretagne.**

L'année 2022 sera aussi marquée par l'élaboration du nouveau **Projet régional de santé** sous le pilotage de l'Agence régionale de santé (ARS) mais également celle du quatrième Plan régional santé environnement, l'occasion dans différents domaines de porter nos priorités.

→ Agir avec et pour les jeunes

Première énergie renouvelable de la Bretagne, les jeunes bretonnes et bretons sont une force et une chance pour imaginer et construire la Bretagne de demain. Mais les jeunes, dans toutes leurs diversités, sont aujourd'hui confronté-e-s à de multiples défis, encore renforcés par la crise sanitaire actuelle. Dès lors, il nous appartient, à toutes et tous, d'être à leurs côtés, dans la construction de leurs parcours et dans leurs choix pour qu'ils et elles puissent devenir sereinement les acteurs des transitions à venir.

C'est tout l'objet de la dynamique que l'État et la Région ont initiée dès 2018 avec les collectivités, les partenaires institutionnels, les associations et des représentant-e-s des jeunes, réuni-e-s dans une « conférence jeunesse », pour co-construire un Plan breton de mobilisation pour les jeunesses.

Celui-ci s'inscrit dans la démarche européenne du « dialogue structuré », qui vise à améliorer l'efficacité des politiques publiques en concertation, avec les acteurs de la Jeunesse et les jeunes, et ce dans toutes les facettes de leur quotidien (emploi, logement, éducation, santé, mobilités, loisirs, culture, sports...).

Les différentes enquêtes menées ont mis en évidence la nécessité de les accompagner dans leur parcours, leur vie quotidienne, leurs projets afin de favoriser leur accès à l'autonomie dans les meilleures conditions possibles. Les échanges ont également révélé la nécessité de partager des orientations communes, de mettre en évidence les complémentarités pour renforcer la lisibilité et l'articulation entre les dispositifs portés par l'État, les collectivités et les acteurs associatifs.

Il s'agit donc de faire confiance aux jeunes, de leur donner une place au sein de l'ensemble des institutions et des structures, en termes de participation mais également de décision.

Le Plan Breton de mobilisation pour les jeunesses, conçu collectivement avec et pour les jeunes, donne la trajectoire à suivre autour de 16 chantiers. Il est évolutif, parce que les actions qui leur sont destinées se réinventent sans cesse ; mais aussi parce qu'elles sont particulièrement touchées par la crise sanitaire et ses conséquences. Le plan est un

guide pour l'action et le dialogue et la Région s'est fortement appuyée sur ce travail pour l'élaboration des mesures d'urgences votées en 2021.

En 2022, la Région cherchera toujours à œuvrer pour le bien être des jeunes.

Elle le fera d'abord sur ses compétences et politiques. Pour renforcer son action à destination des jeunes bretonnes et bretons, la Région créera en 2022 la commission Jeunesse ouverte à la participation des jeunes du CRJ.

Elle le fera en ouvrant un travail sur le cyberharcèlement qui doit nous mobiliser.

Elle poursuivra également son engagement dans le copilotage du Plan breton de mobilisation pour les jeunes, aux côtés de tous les partenaires engagés. **Il s'agira pour chacun-e de poursuivre sa déclinaison en actions concrètes** visant à améliorer la vie quotidienne des jeunes.

Elle assurera, par délégation de l'Etat prévue dans le cadre du contrat d'action publique pour la Bretagne, **une nouvelle responsabilité en matière d'information jeunesse.**

→ Mobiliser les politiques régionales dans le refus la misère et la précarité

En Bretagne, 350 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté, soit 10,8% de la population avec des disparités selon l'âge, la situation familiale, le sexe et les territoires, auxquelles il faut ajouter pour de nombreux de nos concitoyens un sentiment de précarité.

Cette situation n'est pas acceptable et la Région entend s'engager sur ses champs d'intervention pour prendre sa part dans la réduction de la précarité. Il s'agira, ainsi, de prendre en compte le défi de la justice sociale dans toute réflexion préalable à l'élaboration d'une action ou d'un dispositif régional. C'est bien l'ensemble des politiques publiques qui seront analysées par ce prisme : lycées, formation, insertion, transports, logement, santé, accès au numérique, à la culture... au bénéfice de nos concitoyen-ne-s qui en ont le plus besoin.

Enfin, la Région poursuivra sa mobilisation au bénéfice des habitant-e-s des 32 quartiers de la politique de la ville que compte la Bretagne.

→ S'engager pour des stratégies numériques responsables

En février 2020, la Région a approuvé, en déclinaison de la Breizh Cop, son « engagement pour des stratégies numériques responsables ». **Ce dernier s'articule autour de quatre axes qui trouveront des voies de mise en œuvre en 2021 :**

- Le premier axe traite de notre responsabilité politique et traduit le fait que la transition numérique est au service des transitions environnementales.
- Le deuxième axe vise à approfondir le développement numérique inclusif, et donc réduire le risque d'exclusion du fait de l'utilisation du numérique. **Cela renvoie également au soutien de la Région à l'éducation et la formation au numérique et par le numérique sur tous les niveaux d'enseignement.**
- **L'accompagnement de la numérisation de l'économie et la transition numérique des acteurs économiques** constituent le troisième axe. Il comporte en particulier des orientations pour donner aux acteurs économiques des outils favorisant la souveraineté numérique et la cyber sécurité, comme le dispositif Breizh Fab, support pour les entreprises industrielles, de la transition numérique, l'accompagnement des TPE, PME vers le numérique responsable en cohérence avec les orientations du CPRDFOP.
- Enfin, le quatrième axe renvoie à la territorialisation de notre action publique et à la valorisation des services publics locaux. **L'Etat renforce sa politique de dématérialisation sans que l'ensemble des impacts pour nos concitoyens n'aient été totalement analysés ou anticipés. Il nous appartient d'adopter une méthode plaçant la qualité des relations de l'administration régionale avec les usagers au premier rang de nos préoccupations.**

L'ensemble de ces piliers constitue bien une vision globale de notre action numérique intégrant le sujet de l'inclusion, de la responsabilité, du soutien à l'économie, de la souveraineté, de la modernisation des utilisations et du rapport au citoyen. Le bordereau sur notre stratégie en matière de cybersécurité présenté à la session de février permettra de préciser notre approche en matière de souveraineté.

Enfin, bien entendu, parce que la mise en œuvre de cette stratégie numérique nécessite des infrastructures adaptées, la Région poursuivra son engagement, via Megalis, aux côtés des autres collectivités de Bretagne pour apporter la fibre optique à 100% des foyers bretons à horizon 2026.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

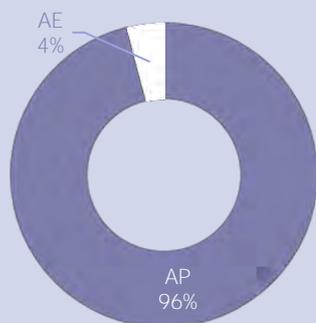
	AE 935	Total AE	AP 905	Total AP
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	1 575 000	1 575 000	39 000 000	39 000 000
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	2 685 500	2 685 500	1 030 000	1 030 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	2 714 000	2 714 000	1 700 000	1 700 000
	6 974 500	6 974 500	41 730 000	41 730 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

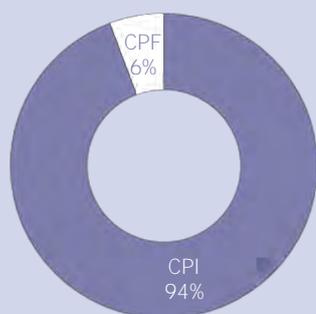
	CPF 935	Total CPF	CPI 905	Total CPI
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	1 204 900	1 204 900	44 187 500	44 187 500
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	3 266 000	3 266 000	520 000	520 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	2 927 600	2 927 600	19 800 000	19 800 000
	7 398 500	7 398 500	64 507 500	64 507 500

Programme 101

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2021 à 2027 de

39 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

1 575 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

44 187 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 204 900 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

\\ Raison d'être du programme

Le conseil régional a approuvé en décembre 2020 son engagement pour la cohésion des territoires. **S'inscrivant dans le prolongement** de la Breizh COP, cet engagement vient **poser les principes et les bases d'une politique territoriale renouvelée, telle qu'initiée en 2021**, par laquelle la Région entend améliorer les conditions de vie de toutes les Bretonnes et les Bretons, dans tous les territoires, et participer aux nécessaires transitions. Elle y consacre des moyens adaptés à la réalité des territoires : leurs forces et leurs besoins, leurs moyens et leurs dynamiques grâce à la « carte des capacités territoriales ». Les dispositifs financiers de soutien, portés par le programme 101, traduisent cet engagement budgétaire régional.

L'expérimentation lancée en 2021 avec le lancement de nouveaux dispositifs se poursuivra en 2022 dans un cadre adapté, tenant compte des enseignements de cette 1^{ère} année. La Région poursuivra son intervention autour des enjeux que sont notamment **l'accélération des transitions**, la vitalité des centres villes et centres bourgs et le développement du maillage en services de proximité. Elle poursuivra également son soutien en faveur du renouvellement urbain des quartiers de la politique de la ville. Enfin, elle poursuivra son action de soutien aux îles pour les accompagner dans les transitions **sans que les surcoûts qu'elles subissent de par leur situation géographique ne les y empêchent**.

En parallèle seront également lancés les travaux devant conduire, pour 2023, à une convention pluriannuelle « aménagement » 2023-2027 mobilisant sur cet enjeu du « Bien vivre partout en Bretagne », **des moyens à l'échelle de chaque territoire intercommunal**.

\\ 2022 en actions

→ Soutenir **l'ingénierie stratégique** et **l'expertise citoyenne**

Dans le cadre de son engagement pour la cohésion des territoires, la Région a souhaité confirmer et poursuivre son soutien aux conseils de développement bretons. Rappelant **l'importance de l'expertise citoyenne à laquelle ils contribuent, elle y a réaffirmé** le maintien de son soutien financier en consacrant, chaque année, 525 000 € à leur animation et en les soutenant de manière différenciée selon les capacités du territoire sur lesquels ils agissent.

Le soutien à l'ingénierie des territoires passe également par l'appui à une ingénierie stratégique et de projets dans le cadre des dispositifs décrits ci-après, mais également **par l'appui des équipes de la Région déployées dans les territoires**. Ce soutien des services régionaux déconcentrés a pour vocation de renforcer les capacités techniques **et les compétences d'animation stratégique à l'échelle de chaque territoire, et non pas de se substituer à l'ingénierie propre de ces territoires**.

→ Accompagner les territoires pour Bien vivre partout en Bretagne

Orienté autour de trois axes - **l'accélération** des transitions, la vitalité des centres villes **et centres bourgs** et **l'accès aux services de proximité – et faisant l'objet de moyens déclinés à l'échelle de chaque territoire intercommunal**, ce dispositif expérimental lancé en 2021 a rencontré un réel succès.

Ce sont ainsi près de 350 projets qui **ont retenu l'attention de la Région et pourront se voir accompagnés sous réserve de l'instruction d'un dossier et du vote de la** Commission permanente en 2022. Le soutien total sur ces projets porte sur plus de 25 M€, qui se ventilent à **50% sur l'enjeu** des services de proximité, à 15% sur celui des centralités et à 35% sur celui des transitions.

Certains EPCI ont fait le choix de ne pas présenter de projets ou de solliciter de faibles montants ; **sur d'autres territoires, les projets retenus n'atteignent pas le montant de soutien mobilisable. Les crédits non mobilisés en 2021 pourront l'être en 2022.**

Ainsi, l'expérimentation de ce dispositif va se poursuivre sur l'année 2022, avec un engagement financier maintenu de 36 M€, dans un cadre ajusté tenant compte des enseignements de cette 1^{ère} année. Ce dernier sera défini et proposé au vote de la

commission permanente en début d'année. Il sera proposé d'ajouter un 4e axe à ce règlement portant sur la question de l'habitat et de l'accès au logement. Il sera également ajouté la prise en compte du bilinguisme français-breton ou du trilinguisme français-breton-gallo dans les projets soutenus.

→ Accompagner les quartiers de la politique de la ville dans les transitions

La feuille de route cohésion des territoires approuvée en décembre 2020 prévoit l'expérimentation de nouvelles modalités d'intervention en faveur du renouvellement urbain pour 2021-2022, en initiant un appel à projets sur chacune des années 2021 et 2022 ouvert aux 32 quartiers politique de la ville pour soutenir les projets conjuguant mixités sociale, architecturale, fonctionnelle et urbaine.

Plusieurs quartiers ont manifesté leur intérêt dans le cadre de l'édition 2021. Il s'agira, en 2022, de reconduire cet appel à projets mais dans un cadre ajusté et qui sera proposé à l'examen de la commission permanente.

→ Engager les îles dans les transitions

Afin que le soutien aux îles puisse être maintenu, en anticipation de la négociation du futur contrat pour les Iles qui se finalisera dans le cadre du contrat de plan Etat Région en 2022, la Région a proposé un dispositif transitoire en 2021.

Ayant pour objectif de permettre aux îles d'engager les transitions auxquelles elles sont confrontées, et de compenser les surcoûts insulaires, en matière d'habitat, de préservation des ressources, d'énergie, de développement économique durable, d'accès aux services de proximité, il a permis, en lien avec l'association des Iles du Ponant de retenir 11 projets, qui pourront se voir soutenus à hauteur de 578 000 €. Ce soutien s'inscrit dans l'engagement régional de 6 M€ pour les îles pour la période 2021-2027.

L'année 2022 verra aboutir le contrat pour les Iles qui formalisera cet engagement.

→ Elaborer un nouveau conventionnement à l'échelle des territoires de proximité

Après deux années d'expérimentation menée à l'échelle intercommunale (2021-2022), un cadre pluriannuel élargi (2023-2027) sera proposé aux territoires intercommunaux et aux pays afin de répondre aux enjeux d'aménagement du territoire. En lien étroit avec les pactes de cohérence régionale et territoriale, élaborés à l'échelle des SCOT, le second semestre de l'année permettra ainsi d'engager le dialogue autour de la rédaction de ces conventions spécifiques, afin qu'elles soient pleinement mises en œuvre à compter de janvier 2023.

Liberté sera laissée aux élus locaux de mutualiser les moyens à une échelle plus large que celle de l'EPCI, dès lors qu'ils s'inscrivent dans une perspective de solidarité, de bassin de vie, et de coopération entre urbain et rural. Ce conventionnement pourra donc se faire à l'échelle d'un EPCI, de plusieurs EPCI, d'un PETR ou d'un pays

→ Honorer les paiements sur les dispositifs 2014-2020 de la politique territoriale

L'ensemble des dispositifs de la politique territoriale déployés sur la période 2014-2020, ont vu les engagements financiers se clôturer fin 2021 avec l'attribution des dernières subventions (volet régional des Contrats de partenariat Europe / Région / pays, Contrat de partenariat Etat / Région / Départements des côtes d'Armor et du Finistère et Association des Iles du Ponant, appels à candidatures « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux », conventions de renouvellement urbain). Ce sont ainsi près de 2 200 projets qui auront été soutenus par la Région sur cette période pour un engagement de 260 M€ (près de 2 000 projets au titre des 21 contrats de partenariat et du contrat Iles pour un montant de 218 M€ ; 202 projets pour un montant de 27,5 M€ au titre des 130 programmes d'attractivité de centres ; 29 projets pour un montant de 14 M€ au titre des 12 conventions de renouvellement urbain).

Les subventions attribuées sont payées au fur et à mesure de la réalisation des projets et les versements s'étaleront ainsi encore sur quelques années, avec de forts besoins sur 2022 en raison d'un très fort volume d'attributions de subventions en 2021 (en effet, plus de 660 projets, pour un montant total de subventions de 85 M€, ont été soutenus sur la seule année 2021 au titre des dispositifs précités).

→ Mettre en place un observatoire de la territorialisation des politiques publiques régionales

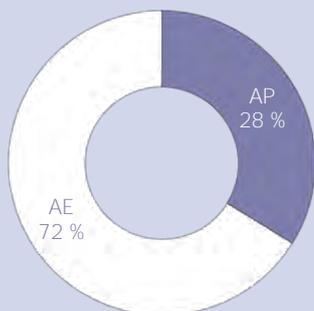
Les politiques contractuelles et sectorielles ainsi que les appels à projets du Conseil régional en direction des collectivités bretonnes et des partenaires économiques et sociaux peuvent contribuer de manière notable au développement de la Bretagne. Le Conseil régional veille à traiter de façon équilibrée et équitable tous les territoires. Le déploiement progressif de la « carte des capacités » y contribue. En complément, il sera créé au cours de l'année 2022 un observatoire de la territorialisation des politiques publiques régionales, à partir de la base, augmentée, des données déjà disponibles sur le portail <https://data.bretagne.bzh>. Cet observatoire permettra de mieux localiser et d'objectiver les interventions de la Région sur les territoires bretons et de mieux cibler à l'avenir l'accompagnement financier.

Les actions du programme

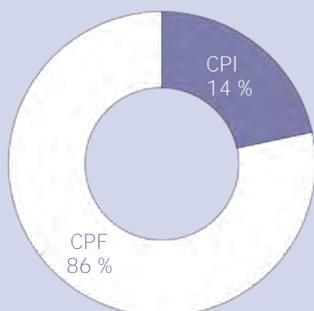
- Soutenir l'ingénierie stratégique et l'expertise citoyenne
 - Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales
 - Accompagner les nouveaux défis
 - Nouvelle politique territoriale
-

Programme 102

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

1 030 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

2 685 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

520 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 266 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

\\ Raison d'être du programme

La Breizh COP a formalisé la volonté de la Bretagne de **s'attacher aux défis** des déséquilibres territoriaux, de la cohésion sociale et de la participation à la vie collective et démocratique. Le programme 102 contribue aux **réponses qu'il convient d'y apporter en permettant de disposer d'une meilleure connaissance de ces disparités**, en repérant et en capitalisant les bonnes pratiques des acteurs qui se sont engagés dans l'innovation et les transitions territoriales, en initiant de nouveaux outils concourant à les accompagner, en impulsant et soutenant des actions innovantes en matière de santé, et **plus globalement en contribuant à la mise en œuvre du SRADDET**. Parce que le programme 102 porte les démarches visant à préparer la dynamique de la Bretagne de demain, **il est également le support de l'animation du Plan breton de mobilisation** pour les jeunes. Les suites de la crise sanitaire sont venues accentuer un phénomène déjà ancien, **la Bretagne est confrontée à une disparité profonde dans l'accès au logement** ; sujet sur lequel le programme sera mobilisé de manière spécifique en 2022.

\\ 2022 en actions

→ Renforcer la territorialisation accrue des politiques du Conseil régional par une meilleure connaissance des territoires

Bien connaître les territoires, leurs dynamiques, mais aussi leurs disparités, est essentiel pour agir au plus près des besoins. Ainsi, en 2022, la Région poursuivra les **projets déjà engagés en lien avec de nombreux partenaires de l'observation**. Ce travail sera d'autant plus important dans le cadre de l'élaboration des Pactes de cohérence régionale et territoriale travaillés à l'échelle minimale des SCOT.

Elle le fera dans le souci constant de bénéficier d'informations et d'analyses fiables, interopérables et systémiques, en valorisant les acquis de la démarche GéoBretagne (plateforme d'information géographique mutualisée).

L'enjeu de la connaissance de l'occupation des sols sera au cœur de la mobilisation régionale en 2022 par la mise en œuvre d'un webservice (MOS – le mode d'occupation des sols) **qui couvrira l'ensemble de la Bretagne** et sera indispensable pour engager les travaux de territorialisation des objectifs de réduction de la consommation foncière.

▶ Territorialisation de l'objectif ZAN du SRADDET

2022 verra le lancement des travaux pour modifier le SRADDET afin de tenir compte de l'évolution des dispositions réglementaires et législatives en matière de déchets, d'énergie, de logistique et transports de marchandise, ainsi qu'en termes de réduction de la consommation foncière. Les dispositions de la loi Climat et Résilience imposent de territorialiser la trajectoire arrêtée dans l'objectif 31 du SRADDET (-50% à l'horizon 2030, -75% en 2035 et -100% en 2040) en fixant des **objectifs différenciés selon les territoires**. Ce travail, qui s'appuiera sur les données du MOS, sera mené en partenariat avec la conférence des SCOT de Bretagne.

→ Développer des leviers d'actions et outils de mise en œuvre de la Breizh COP pour accompagner les territoires

Face à l'enjeu de mise en œuvre des objectifs du SRADDET et le nécessaire travail d'accompagnement des territoires, la Région, avec ses partenaires que sont l'Etat, l'Etablissement public foncier et la Banque des territoires poursuivra son action visant à capitaliser les bonnes pratiques via les rencontres « Les territoires innovent » qui ont, sur la première saison, rassemblé plus de 2 700 participant.e-s au gré de 14 rencontres. La Région pourra aussi prolonger ces **temps d'échanges sur d'autres thématiques transversales** (santé, environnement, politique de la ville...).

Mais au-delà de la mise en réseau, la Région cherchera également à accompagner des **projets expérimentaux relatifs aux nouveaux modèles d'urbanisation, d'aménagement (formes urbaines, renouvellement urbain, renaturation de friches...)** et qui permettront de se doter de démonstrateurs de nouvelles pratiques.

→ Permettre à chacun·e de se loger

La Bretagne fait face à une tension inédite sur le marché de l'immobilier, résultat de son attractivité économique et patrimoniale amplifiée par la crise sanitaire. Partout sur le territoire, l'offre de logements dans le parc public comme privé est insuffisante au regard des besoins des familles, des jeunes en emploi, des plus fragiles. Il devient de plus en plus difficile de vivre, habiter, travailler en proximité, entraînant des phénomènes de relégation socio-spatiale et de consommation foncière. La Région intervient de longue date dans le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat. Face à l'accroissement des inégalités en matière de logement et à l'enjeu que la mise en œuvre des transitions en Bretagne ne laisse personne de côté, la Région s'engagera, en 2022, dans l'élaboration concertée d'une nouvelle politique régionale de l'habitat. Dans ce cadre, une étude sera notamment conduite pour explorer la pertinence et la faisabilité de différents outils et notamment sur la question des Offices Fonciers Solidaires et dans un objectif de bien identifier les besoins par territoire, fluidifier les parcours résidentiels, équilibrer l'offre par typologie de logement notamment dans le parc social.

→ Agir avec et pour les jeunes

La Région poursuivra l'animation et la mise en œuvre, aux côtés de l'Etat, du Plan breton de mobilisation pour les jeunes. Ce plan, validé en 2020, comprend 16 chantiers auxquels chaque acteur est appelé à contribuer. Les chantiers liés à l'information des jeunes, à leur santé, à leur contribution aux transitions écologiques ainsi qu'à leur participation aux constructions des politiques publiques feront l'objet d'une implication spécifique de la Région en 2022. Il s'agira notamment que des actions concrètes sur chaque chantier puisse se développer sur l'année et produire des effets concrets dans les territoires, au plus proche des jeunes. Le soutien au réseau régional des résidences habitat jeunes (URHAJ), qui participe à l'animation du chantier consacré au logement, sera également maintenu.

La stratégie régionale en matière d'information des jeunes sera affinée et déployée en cohérence avec la délégation de compétences de l'Etat vers la Région. Cette délégation de compétences porte sur le soutien au CRIJ (en complémentarité du soutien régional) et à l'ADIJ22 ainsi que sur la labellisation des structures Info Jeunes bretonnes.

La Région soutiendra les capacités d'engagement et d'initiatives des jeunes, d'une part en soutenant et en alimentant la plateforme Jeunes en projet (www.jep.bzh), plateforme d'appui et de valorisation des projets de jeunes, et d'autre part en les accompagnant financièrement selon des modalités qui seront renouvelées.

La Région maintiendra sa mobilisation en faveur de la santé mentale des jeunes, particulièrement éprouvée en cette période de crise sanitaire en accompagnant les professionnel·le·s et plus particulièrement les Points Accueil Ecoutes jeunes. Les travaux engagés en 2021 dans le cadre des mesures d'urgence Jeunesse pour permettre à chaque jeune breton·ne d'avoir accès, en proximité, à un service d'accueil et d'écoute, se poursuivront.

→ Permettre aux breton·ne·s et aux territoires de renforcer leur capacité à agir en santé dans un contexte de crise sanitaire

La crise sanitaire que nous traversons, met en lumière la capacité d'adaptation des acteurs locaux pour apporter des réponses pertinentes aux besoins de la population. Elle révèle aussi des inégalités sociales et territoriales importantes, chaque breton·ne et chaque territoire ayant à faire face à des vulnérabilités propres tout en ayant des ressources différentes. Afin de contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé, la Région poursuivra son engagement en faveur de la prévention santé auprès des jeunes et par les pairs via la formation et l'accompagnement de jeunes « Corres'Santé » au sein des lycées et structures accueillant des jeunes en insertion sur la base du cadre développé suite aux mesures d'urgence jeunesse.

La Région contribuera à la réflexion sur le futur Plan régional de santé et sera attentive, comme elle l'a toujours été, à la prise en compte des inégalités territoriales en matière d'offre de soins. Dans cet esprit, elle poursuivra son soutien aux actions innovantes développées dans les territoires pour apporter des réponses aux besoins de la population.

 La Région engagée dans la Breizh COP : Agir sur les impacts environnementaux sur la santé

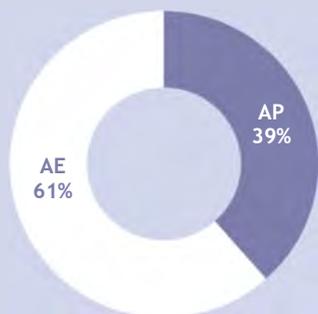
Parce qu'appréhender les enjeux de santé selon une approche globale liant les hommes et les femmes à leur environnement est une évidence, la Région poursuivra son engagement en matière de santé environnement, aux côtés de l'Etat et de l'Agence régionale de santé en contribuant à l'évaluation du PRSE 3 (Plan régional Santé Environnement) et à la mise en œuvre de ses dernières actions et en se mobilisant sur la préparation du PRSE 4.

→ Définir un modèle breton de re-naturation des friches agricoles bâties amiantées

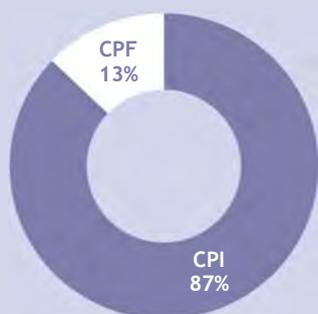
La Bretagne a un grand défi à relever pour le traitement des bâtiments et des friches agricoles amiantées. Aussi, la Région va conduire une réflexion avec l'Etat, l'EPF de Bretagne, les SCOT, les collectivités (départements, EPCI, Communes) et les représentants professionnels (Chambres d'agriculture, Safer, syndicats agricoles ...) afin de définir une politique cohérente et adaptée pour s'attaquer à cette problématique majeure en termes sanitaire et d'environnement. Cette politique, multipartenariale, s'inscrira évidemment dans le cadre plus large de la définition des modalités d'application du ZAN en Bretagne et dans la révision du SRADDET. Elle tirera aussi les enseignements de l'appel à manifestation d'intérêt que la Région va lancer avec l'Etat pour le traitement de bâtiments agricoles permettant ainsi de tracer les contours d'une méthodologie économe en coût et reproductible sur d'autres bâtiments agricoles, partout en Bretagne.

Programme 103

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2011 à 2027 de

1 700 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

2 714 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

19 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 927 600 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

\\ Raison d'être du programme

Ce programme, en cohérence avec les programmes 9002, 303 et 308, porte la mise en œuvre de la stratégie numérique responsable qui se décline de la manière suivante :

- Une offre de services numériques économiquement responsables
 - Une offre de services publics lisible, visible et accessible pour les usagers du service public et les acteurs du territoire
 - Une doctrine en faveur d'une conception responsable des services numériques (maîtrise de la consommation énergétique des infrastructures numériques et des technologies)
- Le numérique comme facteur de développement du pouvoir d'agir des citoyens
 - Une politique qui permette de développer la Bretagne numérique inclusive grâce à la valorisation des stratégies numériques locales répondant aux enjeux des territoires dans une optique de mutualisation des financements locaux, nationaux et européens
 - Une politique numérique éducative qui permette de développer des pratiques numériques et favorisant l'innovation pédagogique au sein des établissements publics locaux d'enseignement en collaboration avec l'académie de Rennes
- La valorisation de l'écosystème digital
 - Le développement et l'animation de la filière numérique, facteur d'attractivité du territoire
- L'aménagement numérique
 - Le très haut débit à travers la fibre optique pour 100 % des foyers bretons

\\ 2022 en actions

En application de l'engagement adopté lors de sa session de décembre 2020, 2022 verra la mobilisation autour des axes suivants :

→ Promouvoir un numérique responsable

Les actions et projets suivants seront conduits en 2022 :

- La mise en œuvre des 20 actions du plan relatif à la labellisation Numérique Responsable sur les domaines suivants :
 - o Sensibilisation interne et externe à ces enjeux
 - o Montée en compétence des équipes dans ce domaine
 - o Création d'un réseau des collectivités engagées dans le numérique responsable et soutien à leurs transitions
- Intégration des bonnes pratiques numériques responsables dans le cycle de vie des matériels informatiques de la Région et dans la conception des services publics régionaux permettant d'enclencher les premières actions qui permettront à la Région d'atteindre la baisse de 24% en gaz à effets de serre pour 2030.

→ Assurer un développement numérique inclusif et développer les compétences numériques

Les actions et projets suivants seront conduits en 2022 :

- Déploiement du hub breton pour un numérique inclusif porté par un consortium composé de la Région, des 2 métropoles, des 4 départements et de la Préfecture de Région dont les actions prioritaires sont les suivantes :
 - La mise en réseau et animation de l'écosystème de l'inclusion numérique en Bretagne
 - La réalisation de diagnostics qualitatifs de l'inclusion numérique et appui des collectivités
 - La constitution d'une base de données consolidée sur la réalité de l'inclusion numérique sur le territoire breton

Pour mener à bien ces actions, la Région Bretagne investit dans la recherche.

Dans cette optique, elle renouvelle son partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique M@rsouin, à l'origine de nombreux travaux d'études et d'analyses sur le sujet.

En complémentarité, la Région entend expérimenter, sur le terrain et en résidence, les problématiques d'inclusion numérique en Bretagne par le biais d'un travail exploratoire dans le cadre du LabAcces.

Par ce projet d'intérêt régional, la Région entend en coopération avec les autres partenaires, améliorer le service rendu aux citoyens éloignés du numérique et permettre la professionnalisation des acteurs de la médiation numérique.

→ Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration

Dans le cadre de la feuille de route « Stratégies numériques responsables », la Région Bretagne a lancé un projet ambitieux de plateforme de services publics numériques à destination des usagers, collectivités et acteurs économiques. Cette plateforme vise à simplifier fortement l'accès aux services publics en proposant aux usagers bretons les services adaptés à leur situation. Sans se substituer aux collectivités, dans le respect de leurs compétences, la plateforme se place en facilitateur et inter-médiateur (mise en application du principe « Dites-le nous une fois »). Elle joue le rôle de hub à vocation servicielle. Elle adresse de manière personnalisée les besoins des usagers, offre une vitrine aux collectivités offreuses de services.

Le projet ambitieux s'appuiera à terme sur une gestion des identités, des services et le partage des données. Il mobilisera la Région pour ses besoins tout en travaillant en parallèle avec les autres collectivités bretonnes.

A ce stade, la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Région Bretagne. Toutefois, s'agissant d'un projet d'intérêt régional partagé, Mégalis Bretagne est identifié comme le potentiel opérateur public de la plateforme de services.

Pour la conception et le développement de la plateforme, des fonds européens seront mobilisés (5 M€ sur REACT-EU pour 2021-2023 sur une dépense estimée à 6,7 M€). Une enveloppe comprenant des dépenses d'investissement (conception, développement) et des dépenses de fonctionnement (hébergement, maintenance, moyens humains).

→ Déploiement de l'Ultra et Très Haut Débit en Bretagne

A. Bretagne très haut débit

Le déploiement du projet Bretagne Très Haut Débit porté par Mégalis se poursuivra dans l'objectif d'une couverture intégrale de la Bretagne en 2026. Si l'année 2021 a connu une reprise conséquente de l'activité, elle subit, sur ses derniers mois, une pénurie de matériaux et une tension renforcée sur le marché de l'emploi, liées notamment au déploiement simultané en France de nombreux projets publics ou privés. Malgré ce contexte compliqué, la réception et l'ouverture à la commercialisation de plus de la moitié des zones en 2021 permettent d'entrevoir la fin de cette première phase en 2022.

La phase 2 n'a pas échappé à ces retards liés au contexte national. Néanmoins, un volume conséquent de travaux est engagé et des réceptions permettent d'envisager l'ouverture commerciale de plusieurs milliers de prises en 2022. Si les engagements contractuels seront difficiles à tenir, la validation des premières réceptions et l'avancée des travaux au stade de tirage de câble de distribution démontrent la dynamique industrielle construite par Axione,

D'ailleurs, la tranche conditionnelle du marché de conception-réalisation correspondant à la phase 3 sera affermie en début d'année 2022. Les équipes dédiées pourront ainsi sans attendre démarrer les études de la phase 3.

B. Réseau Ultra Haut Débit

Le Réseau Ultra Haut Débit (RUHD) résulte d'une démarche volontariste de raccordement des principaux sites d'enseignement supérieur et de recherche bretons au réseau national Renater. Désormais pleinement opérationnel, il offre une qualité d'accès et de débit à ces différents sites et positionne la Bretagne en pointe sur le sujet, à l'heure où Renater s'appuie de plus en plus sur ces réseaux régionaux.

Outre ce volet Enseignement Supérieur Recherche dont la coordination est déléguée à Eskemm Numérique, le GIP Numérique de Bretagne, le portage du RUHD par Mégalis permet de répondre à d'autres besoins, qu'ils s'agissent d'une commercialisation auprès d'opérateurs privés ou pour d'autres acteurs (établissements de la communauté santé, besoins propres de collectivités dont la Région pour ses lycées ou ses sites régionaux). Ces besoins peuvent nécessiter un travail sur la desserte de nouveaux sites, tel Pontivy. Ainsi l'axe Lorient-Pontivy-Saint-Brieuc viendra étendre le réseau RUHD et offrira de nouvelles opportunités tout en renforçant la sécurité et la redondance de la boucle optique. Les coûts relatifs à la location fibre longue durée (15 ans) s'élèvent à 1,3 millions d'euros financés dans le cadre du fonds de sécurisation.

Les actions du programme

- Promouvoir un numérique responsable
- Assurer un développement numérique inclusif et développer les compétences numériques
- Accompagner la numérisation de l'économie et la transition numériques des acteurs bretons
- Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration
- Déployer l'Ultra et le Très Haut Débit

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0101	P.0101-10 : Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires (2014-2020)		625 000
	P.0101-21 : Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires (2014-2020)		-
	P.0101-22 : Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels (2014-2020)		
	P.0101-23 : Honorer les engagements antérieurs		
	P.0101-24 : Compensation LEADER		
	P.0101-31 : Inciter au développement de l'inter-territorialité		
	P.0101-32 : Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville		
	P.0101-33 : Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités		
	P.0101-41 : Bien Vivre partout en Bretagne	35 300 000	900 000
	P.0101-42 : Accompagner les quartiers de la politique de la ville dans les transitions	3 000 000	-
	P.0101-43 : Engager les îles dans les transitions	700 000	50 000
Total P.0101		39 000 000	1 575 000
P.0102	P.0102-11 : Améliorer la connaissance des territoires		265 000
	P.0102-12 : Renforcer les capacités d'observation territoriale		
	P.0102-20 : Oeuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne	1 000 000	60 000
	P.0102-30 : Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques		465 500
	P.0102-40 : Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain		1 365 000
	P.0102-50 : Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne	30 000	430 000
	P.0102-60 : Permettre à chacun.e de se loger		100 000
Total P.0102		1 030 000	2 685 500
P.0103	P.0103-10 : Promouvoir un numérique responsable		194 000
	P.0103-20 : Assurer un développement numérique inclusif		445 000
	P.0103-30 : Accompagner la numérisation de l'économie et la transition numérique des acteurs économiques		31 000
	P.0103-40 : Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration	1 700 000	672 220
	P.0103-50 : Déployer l'ultra et le très haut débit		1 321 780
	P.0103-60 : Actions de communication		50 000
	P.0103-61 : VISTA AR		
Total P.0103		1 700 000	2 714 000

II

Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2022

Session de février 2022

\\ Synthèse de la mission

Rarement une conjoncture n'aura été si difficile à appréhender, les éléments de lecture étant contradictoires et qui plus est sujets à évolution rapide. Entre la situation sanitaire et ses aléas, les impacts du Brexit, la montée du coût des matières premières, **les difficultés d'approvisionnement qui déstabilisent les chaînes de production et globalement les craintes d'une pression inflationniste durable, certains signaux sont clairement à l'orange voire au rouge. Pourtant en parallèle, le taux de chômage reste bas et même continue à baisser avec dans certains bassins d'emplois une situation de plein-emploi. Nombre d'entreprises innovent, investissent massivement et génèrent des résultats conséquents à tel point que la difficulté principale pointée par les acteurs économiques est celle du recrutement.**

Devant ses paramètres qui pour une bonne part d'entre eux dépassent les compétences d'une collectivité régionale, il s'agit pour la Région Bretagne de rester à la fois réactive et pragmatique pour s'adapter aux situations et contribuer à la mise en place de réponses dédiées quand le besoin s'en fait sentir comme en 2020 mais aussi d'intégrer ces questionnements dans ses réflexions stratégiques de plus long terme. La Bretagne doit renforcer son ambition d'être un territoire productif pleinement engagé dans les transitions, en somme « plus d'emplois moins de carbone » formule simple qui a pleinement vocation à s'appliquer dans l'ensemble des activités qu'elles soient agricoles, maritimes, industrielles, touristiques...

→ Des priorités stratégiques à reposer

Ainsi et comme validé lors de la dernière session de 2021 il s'agira de formaliser cette année la construction d'une Stratégie Régionale de Transition Economique et Sociale (SRTES) qui associera les enjeux de formation initiale et continue, de développement économique y compris l'innovation auparavant déclinés de manière autonomes. Comme évoqué plus haut, le besoin d'articulation pour répondre aux enjeux est tel entre ces sujets qu'il est absolument nécessaire de les intégrer dans une même logique d'objectifs et de dynamique partagés. Les anciens documents seront donc fondus dans un document cadre unique le SRTES, qui sera un des fondamentaux de la déclinaison des politiques régionales. L'économie sociale et solidaire étant une priorité essentielle de l'action régionale et la SRESS devant être co-construite avec l'Etat c'est en articulation avec lui et la CRESS qu'elle sera établie.

En effet, pour être au rendez-vous et permettre à la Bretagne de rester un territoire compétitif à la pointe en matière d'innovation et de production, il s'agit de coordonner la mobilisation des moyens au bénéfice de l'écosystème en ce sens. Cette dynamique se construira bien sûr en intégrant les orientations de la stratégie d'innovation et de recherche déjà élaborée en concertation avec les acteurs de l'innovation et de la recherche en 2020/21.

Le calendrier est cohérent avec la capacité à mobiliser les crédits européens que ce soient ceux du FEDER, du FSE et du FEADER dont la programmation pour la période 2023/27 est en cours de finalisation.

BDI sera pleinement mobilisé pour alimenter les réflexions puis porter des actions en faveur des transitions économiques comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les EMR ou le développement de la filière vélique. De la même manière et en lien avec BCI la question de l'adaptation des modalités de soutien à l'internationalisation des entreprises bretonnes pourra être ouverte. Quels impacts la crise sanitaire génère-t-elle dans les pratiques et dans la manière d'accéder à ces marchés ? Les évolutions de pratiques déjà constatées seront-elles durables ? Autant de questions qui nécessitent un examen approfondi

2022 sera également l'année de la recontractualisation avec les intercommunalités en matière de développement économique. Ce partenariat qui a permis une meilleure articulation de l'action publique et fait émerger des dispositifs communs, tel le Pass Commerce Artisanat, a vocation à être encore renforcé.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission .	2
Répartition des crédits par chapitre.....	6
Programme 201	8
Programme 202	10
Programme 203	12
Programme 204	14
Programme 205	16
Programme 206	18
Programme 207	20
Programme 208	22
Programme 209	24
Répartition des AP et AE par actions	28

→ Des réponses adaptées aux priorités des entreprises

En plus de l'élaboration de nouvelles orientations stratégiques la Région poursuivra l'adaptation régulière de ses modalités d'accompagnement pour tenir compte des attentes et besoins des entreprises mais aussi de la nécessité de les voir s'inscrire dans les enjeux de transition sociale et environnementale, indispensables à leur compétitivité sur la durée.

Ainsi, la COVID a généré des envies d'évolutions dans les parcours professionnels et la création ou la reprise d'entreprises est souvent perçue comme une alternative qui satisfait les aspirations au changement de vie. Les chiffres de création atteignent des niveaux jamais atteints, or la pérennité d'une entreprise est largement liée à la manière dont s'est faite sa préparation. En 2022 sera décliné sur l'ensemble du territoire et en privilégiant ceux qui ont une moindre dynamique économique un nouveau modèle du Pass Création qui offre accompagnement ante et post création mais aussi financements aux porteurs de projets. L'entrepreneuriat féminin étant une priorité régionale ; un effort particulier va être demandé aux structures d'accompagnement financées.

Nous sommes dans une période d'évolution accélérée de l'économie avec des filières entières qui sont remises en question sur leurs fondamentaux, l'automobile en est la quintessence. Dans ce contexte, il s'agit d'aider les entreprises à anticiper, à réussir à passer le cap de ces mutations en leur permettant d'innover, de se digitaliser mais aussi de se protéger d'attaques cyber de plus en plus fréquentes et dangereuses.

En conséquence, fort de la bonne connaissance de ces enjeux un Breizhfab 2.0 adapté va être mis en œuvre pour poursuivre le soutien à la compétitivité du tissu de PME/PMI qui maille la Bretagne. Déjà plusieurs centaines d'entreprises ont bénéficié de ce bel outil partenarial derrière lequel ont su s'inscrire toutes les structures œuvrant en faveur de l'industrie. Il s'agit de renforcer encore la dynamique. Les discussions avec la CCI, un des acteurs moteur de ce dispositif se poursuivront également pour articuler au mieux les actions de chacun en tenant compte de la réorganisation de cette dernière sur les enjeux d'innovation notamment.

De plus, pour accompagner les évolutions fortes en matière de réorganisation des supply chains, de pression exercée sur le mode routier et du besoin de disposer de solutions logistique à la fois plus locales et plus vertueuses, une vaste étude du potentiel de report modal de la route vers les modes massifiés (fer+maritime) va être menée en 2022, en cofinancement avec l'Etat et SNCF Réseau. Etude dont découlera un plan d'action stratégique pour permettre le développement du fret ferroviaire en lien étroit avec le développement du transport de marchandise par voie maritime via les ports bretons les deux segments pouvant se nourrir l'un l'autre dans un système de co-modalité. Le développement d'une offre alternative de transport de marchandises au transport routier est en effet un levier très important de l'amélioration de la compétitivité des entreprises bretonnes qui souffrent d'un éloignement géographique des centres de consommation et approvisionnement et pour lesquels le besoin de proximité, de flexibilité, de redondance, de faible impact carbone dans leurs solutions logistiques est devenu majeur lors de la crise COVID.

Globalement l'ensemble des dispositifs de soutien ont vocation à prendre en considération la durabilité des modèles proposés et la manière dont sont envisagés les enjeux environnementaux et sociaux et ce quand la Région intervient en direct ou dans le cadre de partenariat. Plus que la conditionnalité des aides, il s'agira à chacun de proposer une démarche de progrès en fonction d'indicateurs partagés.

→ L'agriculture, une priorité absolue

Comme et peut-être même plus encore que dans les autres secteurs économiques, l'enjeu de la transmission des exploitations est un sujet prioritaire. Le Conseil régional a lancé à l'automne 2021 des Assises dans l'objectif de contribuer à l'arrêt de la baisse du nombre des exploitants. Une ambition a été fixée, atteindre les 1000 installations annuelles. L'ensemble des moyens d'action des politiques régionales seront questionnés dans ce cadre, aides à l'installation, gestion du foncier, dispositifs de formation... Il y va de la pérennité de la ferme et de l'agro-alimentaire bretons. Il s'agit de permettre le maintien de fermes à taille humaine, sur le modèle de l'exploitation familiale en ayant un regard particulier sur l'élevage qui est sur une grosse partie du territoire le cœur de l'agriculture bretonne.

Pour atteindre cet objectif, il va falloir une mobilisation de l'ensemble des acteurs qu'ils soient institutionnels ou représentants du monde économique. Sans les banques, les coopératives, la SAFER avec laquelle il va falloir reposer le cadre du soutien régional, les intercommunalités, compétentes sur le foncier. L'action de la Région seule, même si elle aura à gérer à partir de 2023 la Dotation Jeunes Agriculteurs, ne pourra suffire. Il va falloir rationaliser l'usage du foncier, adapter les parcours de formation notamment dans les lycées agricoles, sécuriser les plans de financement mais aussi et peut-être surtout que de la visibilité soit donnée à ceux qui s'installent sur des perspectives de rentabilité de leur travail. Ce sont tous ces points qui, mis ensemble, rendront attractifs ce beau métier qui est celui de nous nourrir. Comme pour la pêche, il y va de la souveraineté et de l'autonomie alimentaire européenne.

Outre ce sujet de l'installation, la difficulté actuelle des filières de l'élevage doit nous interroger pour trouver les bons effets leviers permettant aux éleveurs bretons de rester compétitifs. Ainsi des dispositifs de soutien à la modernisation

des exploitations dans le cadre des « contrats de progrès » **seront revus pour s'assurer que les investissements réalisés intègrent bien les enjeux environnementaux, la consommation d'énergies, la réduction des intrants et ce avec une attention particulière sur les Bassins Versants Algues Vertes.** Il en ira de même pour le soutien aux projets des IAA **et notamment pour les ETI et les groupes qu'ils soient coopératifs ou non.**

→ **Des activités maritimes secouées, mais source d'innovation et de développement**

Le contexte 2021 a été rude dans le domaine maritime, marqué par le contrecoup de la crise COVID d'une part, et le Brexit d'autre part dont l'accord conclu le 24 décembre 2020 n'a eu de cesse d'être remis en cause par les autorités britanniques. Cette incertitude pèse directement sur la filière pêche, notamment en Bretagne Nord où les **professionnels n'ont aucune visibilité ni garantie quant à la capacité de poursuivre leur activité dans les eaux britanniques pour les années à venir.** **Le Conseil régional s'est fortement mobilisé et poursuit sa mobilisation sans faille aux côtés des pêcheurs pour faire valoir leurs droits auprès du Ministère de la Mer et de la Commission européenne. L'année 2022 sera probablement encore marquée par ces négociations Brexit avec comme échéance 2026.** Dans les ports, ce sont notamment les activités liées au transport de passagers qui ont souffert. Les deux terminaux ferry de Roscoff et St Malo ont ainsi été une nouvelle année à un niveau de trafic très bas et ne peuvent faire face à leurs engagements en 2022 sans un soutien régional. Pour atténuer les effets de cette crise, la Région **négoce activement avec le gouvernement afin que la Réserve d'Ajustement Brexit puisse au maximum profiter au territoire régional et à ses professionnels, par des actions de développement économique et non de sortie de flotte et des soutiens aux investissements portuaires pour s'adapter aux nouvelles formalités d'entrée sur le territoire.**

Pour en atténuer les effets, la Région négocie activement avec le gouvernement afin que la Réserve d'Ajustement Brexit puisse au maximum profiter au territoire régional et à ses professionnels, par des actions de développement économique et non de sortie de flotte.

En parallèle, les soutiens économiques à la filière halieutique se poursuivront dans le cadre du Programme national FEAMPA dont la validation par la Commission européenne est attendue pour mi 2022. Des aides hors FEAMPA pourront aussi ponctuellement être octroyées pour éviter toute période blanche au premier semestre, notamment **pour soutenir l'installation de jeunes pêcheurs.**

Le volet régional du FEAMPA, doté de 58 M€ pour la période 2021-2027 auxquels s'ajouteront les contreparties régionales, aura une ambition renforcée pour accompagner les projets vers la transition et l'amélioration des conditions de travail et de sécurité. Il permettra comme précédemment de soutenir la création et les investissements **en faveur d'une pêche durable et des entreprises aquacoles, d'accompagner les entreprises de transformation et de commercialisation des produits de la mer, d'aider les concessionnaires des ports de pêche à investir, et d'accompagner les projets de développement local littoral** à travers le volet territorial du FEAMPA (Développement local mené par les acteurs locaux – DLAL).

Les activités maritimes sont par ailleurs directement impactées par le dérèglement climatique : impact sur la **ressource, proliférations d'espèces prédatrices, tempêtes qui affectent le littoral...** elles contribuent également à ces **changements par la consommation d'énergie fossile.**

De nombreuses initiatives sont observées et visent à lutter contre le changement climatique, certaines structurées, **d'autres éparées** et expérimentales. La Région prévoit de renforcer en 2022 sa politique volontariste de soutien à **l'émergence et au déploiement des actions de transitions dans le domaine maritime** : EMR, structuration et animation de la filière de transport maritime à **propulsion par le vent lancée à l'automne 2021, ouverture d'un appel à projets** pour soutenir les investissements innovants en faveur des transitions notamment pour la filière **halieutique...** Dans les ports, la Région accompagne ses concessionnaires et les acteurs locaux en particulier sur les **réflexions nécessaires à la production d'EnR dans les ports (photovoltaïque, houlomoteur portuaire), à la mise à disposition de carburants maritimes alternatifs (GNL, H₂, NH₃) et à l'électrification bord à quai.** L'inscription du port de Brest dans le réseau RTE-T central crée en particulier des obligations pour le port à fournir un certain nombre de services aux navires en la matière.

En parallèle, les actions d'adaptation au changement climatique seront soutenues, notamment concernant l'observation et la gestion du trait de côte ou le soutien à l'innovation pour acquérir de la connaissance sur l'impact de ce dérèglement sur la ressource halieutique ou ouvrir des pistes de valorisation des espèces prédatrices par exemple. Dans les ports en particulier, des études sont lancées pour identifier les vulnérabilités et les niveaux **d'adaptation à mettre en place en fonction de l'impact sur l'activité portuaire.**

L'un des enjeux majeurs des années à venir pour le développement de l'ambition maritime régional est l'attractivité des métiers : de nombreuses filières peinent à recruter et voient leur développement économique entravé. Ceci est **vrai des métiers de la pêche, mais également de l'industrie maritime en général.** **L'éducation à la mer, qui permet de faire connaître le milieu marin aux plus jeunes, et de leur faire découvrir la diversité des métiers est ici centrale et sera poursuivie l'année à venir.**

Enfin, l'année 2022 sera l'occasion de réaffirmer l'ambition maritime régionale : la Feuille de route pour la mer et le littoral adoptée au printemps 2018 sera révisée, et un nouveau plan d'action présenté à l'assemblée régionale. Cette ambition sera également concrétisée au travers du contrat de plan Etat Région dont le volet maritime est demandé avec force à l'Etat. **La Conférence Régionale Mer et Littoral continuera à jouer son rôle d'ensembliser des questions maritimes en lien avec l'ensemble du partenariat régional.** En parallèle, la stratégie portuaire régionale sera également refondée **en 2022 pour tenir compte de l'élargissement des compétences de la Région en la matière et, des nouveaux enjeux et défis.**

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement

	AE		Total AE
	938	939	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		12 390 000	12 390 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		4 300 000	4 300 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		2 325 000	2 325 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		2 515 000	2 515 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		4 415 000	4 415 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		5 575 000	5 575 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		6 550 000	6 550 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 737 000	2 737 000
P.0209 Développer le système portuaire	5 767 000		5 767 000
	5 767 000	40 807 000	46 574 000

→ Autorisations de programme

	AP		Total AP
	908	909	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		9 300 000	9 300 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		10 500 000	10 500 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		3 350 000	3 350 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		15 200 000	15 200 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		400 000	400 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		15 850 000	15 850 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		5 456 700	5 456 700
P.0209 Développer le système portuaire	30 348 400		30 348 400
	30 348 400	60 056 700	90 405 100

→ Crédits de paiement de fonctionnement

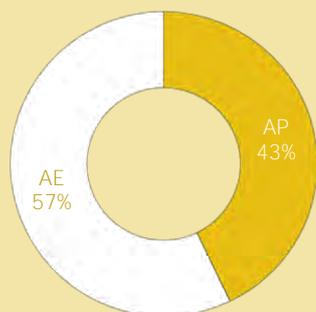
	CPF		Total CPF
	938	939	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		10 400 000	10 400 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		6 900 000	6 900 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		2 125 000	2 125 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		2 265 000	2 265 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		4 815 000	4 815 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		5 575 000	5 575 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		5 100 000	5 100 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 693 500	2 693 500
P.0209 Développer le système portuaire		5 737 000	5 737 000
	5 737 000	39 873 500	45 610 500

→ Crédits de paiement d'investissement

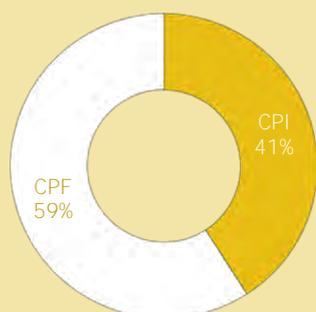
	CPI		Total CPI
	908	909	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		7 200 000	7 200 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		6 000 000	6 000 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		15 000 000	15 000 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		20 733 600	20 733 600
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		500 000	500 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		14 700 000	14 700 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		6 528 000	6 528 000
P.0209 Développer le système portuaire		56 769 000	56 769 000
	56 769 000	70 661 600	127 430 600

Programme 201

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

9 300 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

12 390 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

7 200 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

10 400 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

\\ Raison d'être du programme

Le soutien à l'innovation constitue un moyen à la fois d'accompagner les mutations des secteurs économiques existants, et de favoriser l'émergence d'activités nouvelles, dans le contexte d'accélération des transitions numérique, écologique et sociale. Le programme 201 représente la base de la politique régionale d'innovation, pour la diffusion de l'innovation partout en Bretagne, quelles que soient les entreprises (start-up, TPE, entreprises industrielles...) ou les natures d'innovations (technologiques, sociales, organisationnelles...). Ce socle, complété par le programme 202 vis-à-vis des filières structurantes, se matérialise par :

- Une gouvernance et une promotion de l'innovation lisible à l'échelle régionale, en appui en particulier sur la dynamique insufflée par la nouvelle stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) votée en décembre 2020. Le plan d'actions en matière d'innovation de l'agence régionale Bretagne Développement Innovation s'inscrit dans ce cadre, tout comme l'ensemble des opérateurs régionaux d'innovation.
- Un écosystème d'accompagnement au transfert de technologies, à l'émergence et au développement de projets innovants, qui s'appuie sur l'ensemble des dispositifs régionaux, nationaux et européens d'aide à l'innovation ;
- Une gamme transversale de dispositifs d'aides aux entreprises, INNO, pour soutenir et impulser les projets d'innovation, pouvant prendre la forme d'appels à projets ciblés ;

\\ 2022 en actions

→ Poursuivre la déclinaison de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation 2021-2027 (dite S3), intégrée dans le cadre plus global de la future stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES)

Après une première année de déclinaison opérationnelle de la S3 votée en décembre 2020, il convient de poursuivre la dynamique engagée pour confirmer une véritable gouvernance régionale de la recherche et de l'innovation, en l'intégrant dans la nouvelle démarche plus globale de stratégie régionale des transitions économiques et sociales dont le principe a été voté en décembre 2021. Pour rappel, les enjeux des transitions (numérique et industrielle, écologique et énergétique, sociale), sont identifiés dans le cadre de la S3 comme des leviers majeurs d'innovation : de manière verticale au sein de chacun des Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS) et de manière transversale au sein d'un axe dédié aux transitions. A titre d'illustration, ce sont près de 7 M€ engagés en 2021 sur l'axe des transitions sur ce programme budgétaire. La formalisation de cette stratégie s'incarne au-delà de l'innovation, sur les missions 3 (politique de recherche et de formation) et 5 (transition écologique). La mise en œuvre prendra également appui sur le Programme Opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027, mobilisé à compter du premier trimestre 2022.

→ Organiser la gouvernance et préparer une nouvelle phase de contractualisation avec l'écosystème d'innovation

En appui des orientations formalisées par la stratégie régionale de recherche et d'innovation, et dans sa mise en perspective plus globale au regard des enjeux de transitions économique et sociale, l'écosystème régional d'innovation doit, d'une part poursuivre son engagement dans la déclinaison de la S3, et d'autre part intégrer ces enjeux plus larges, au service des filières économiques et des entreprises régionales, en particulier des PME. Ces opérateurs auront aussi vocation à préparer de nouvelles contractualisations pluriannuelles courant 2022, en vue de la période 2023-2027, dans une démarche de rationalisation de leurs budgets publics, liée au contexte budgétaire au sortir de la crise Covid et de ses plans de relance. Ces outils ont vocation à approfondir leurs synergies et leur complémentarité en se concentrant sur leurs cœurs de métiers, et en se coordonnant sur les feuilles de routes partagées de la S3 :

- La SATT Ouest Valorisation, filiale de valorisation de la recherche publique **de l'ouest** (universités, grandes écoles, grands organismes de recherche), soutenue dans le cadre de la Convention d'objectifs et de moyens 2020-2022, et dont le Conseil régional est désormais administrateur, **et le PEPITE Bretagne pour l'entrepreneuriat étudiant**. Ces outils mutualisés au service de la valorisation de la recherche, du transfert de technologies **et de l'entrepreneuriat étudiant œuvrent** dans les « **Campus d'innovation** » universitaires, en collaboration avec les Technopoles, dans des programmes communs (« SIA DeepTech », **Trophées de la valorisation, Fabrik ta pepite, ...**)
- Les Technopoles / French Tech, ancrées dans les territoires pour accompagner les projets des entreprises innovantes, **de l'incubation au développement**, en passant par les programmes européens **ou l'orientation vers les projets collaboratifs de R&D**. En lien étroit avec les EPCI bretons, les 7 technopoles bretonnes ont permis de conforter la dynamique « French Tech » **sur l'ensemble du territoire**, en appui sur leur fédération régionale 7TB, source de mutualisation **dans l'accompagnement ou la déclinaison d'événements** (Digital Tech Conférence, Femmes & Numérique, Summit4Good ...). Les Technopoles/French Tech poursuivront en 2022 leur engagement au service de **l'innovation pour accompagner** les grandes transitions **numérique, écologique et sociale, autour des enjeux d'économie circulaire**, de « technologies pour le bien commun » (tech4good) ou encore en contribuant au projet de « Digital innovation hub » breton, porté par le Pôle de compétitivité Images et Réseaux, en partenariat avec BDI, le réseau CCI **Bretagne, le Pôle d'excellence cyber etc.** Les technopoles structureront également courant 2022 un premier observatoire des jeunes entreprises innovantes de Bretagne.
- L'outil « Bretagne Compétitivité » de la CCI Bretagne, **centré sur l'innovation** est issu de la fusion entre les métiers **de la CCI Bretagne (ARIST) et ceux de l'association Creativ**. Constituée d'environ 25 ETP, la nouvelle structure régionale de la CCI Bretagne aura pour mission, en lien avec le collectif BreizhFab, **d'œuvrer sur les enjeux d'intelligence économique, d'innovation, et pour le développement d'activités** économiques au service des grandes transitions grâce aux « Crisalides » (éco-activités, numérique, industrie). Un nouvel avenant **à la convention d'objectifs et de moyens** sera proposé, le temps que cet opérateur confirme ses orientations et leurs liens avec celles de la Région, permettant ainsi de préparer un futur cadre de contractualisation au-delà de 2022.
- Les **Centres d'innovation technologique et plateformes** de R&D, **traits d'union entre recherche et besoins** économiques des filières, sont classiquement accompagnés dans le cadre du volet Enseignement Supérieur Recherche et Innovation du CPER, avec les autres collectivités bretonnes. La fédération des centres positionnés sur le « Bien manger pour tous », ACT Food Bretagne, porte un projet collectif devant **s'incarner dans une nouvelle phase de développement à compter de 2022**. En complément, le CEA Tech prolongera son programme d'implantation à **Quimper, en appui d'une nouvelle convention cadre 2022-2024**. Biotech Santé Bretagne, mobilisé au service des filières Biotech et Santé dans ses différentes composantes, **poursuivra notamment l'animation de l'appel à projets régional dédié et de la feuille de route du Domaine d'innovation stratégique « Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie »**, avec une attention particulière en 2022 à la démarche de filière de soutien au handicap, portée par le CoworkHIT de Lorient et le programme HIT (Handicap Innovation Territoire).
- Les Pôles de Compétitivité, positionnés comme animateurs de filières et assembleurs de compétences, pour des projets collectifs structurants, ou collaboratifs entre entreprises et laboratoires de recherche (programme 202). A ce titre, la structuration de la filière de la **cybersécurité et ses outils (Pôle d'excellence Cyber, France Cyber Maritime...)** seront traités au sein du Programme 202.

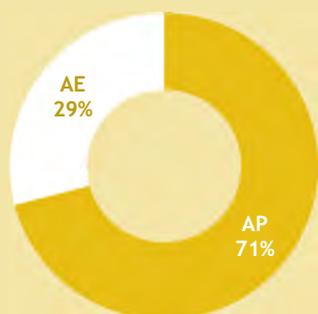
→ **Amplifier la gamme de dispositifs INNO au service des entreprises bretonnes et concentrer ses effets au service des grandes transitions**

Dans le cadre des transitions industrielle, numérique, écologique et sociale, les filières bretonnes et leurs entreprises doivent initier ou accélérer leurs mutations. La gamme INNO, essentiellement au service des TPE et des PME bretonnes, permet **d'accompagner ces transformations, en particulier en matière écologique, en appui de la** déclinaison « sobriété » de la gamme. Ainsi, depuis fin 2020, plus de 40 projets innovants **d'entreprises** dans des **dynamiques vertueuses d'un point de vue écologique** en ont bénéficié, **pour plus de 2 M€**. En **2022, il s'agira d'amplifier et de concentrer les soutiens régionaux** aux **projets d'innovation d'entreprises inscrits dans des démarches de réduction de l'impact environnemental** de leurs produits/services, **d'économies de ressources, de décarbonation, de low-tech, d'économie circulaire, ...** A ce titre, la gamme de dispositifs pourra être étoffée, au profit des filières et enjeux nouveaux, par extension de dispositifs existants ou expérimentation de nouveaux appels à projets/solutions si besoin. **D'ores et déjà, pour soutenir la transition numérique et l'introduction d'innovations numériques, issues du territoire, l'appel à projets régional initié il y a 4 ans sera pérennisé** comme dispositif de la gamme INNO : « INNO Expérimentations numériques », visant **l'émergence d'innovations** numériques bretonnes en particulier au service de la feuille de route régionale du numérique sûr et responsable, sera animé par les 7 technopoles de Bretagne.

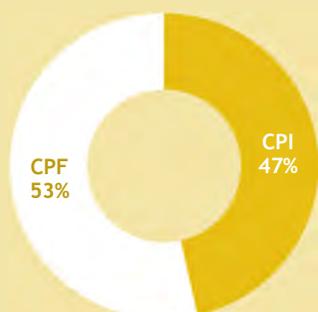
Ainsi, de manière articulée au nouveau Programme opérationnel FEDER/FSE+, les dispositifs régionaux **d'aide à l'innovation seront reconduits en 2022 dans leur diversité d'objectifs (INNO Conseil pour les TPE, INNO R&D pour les PME, INNO R&D Collaborative, INNO Expérimentations numériques, déclinaison sobriété sur la gamme...), sur l'ensemble** de la chaîne de valeur, de la maturation de la recherche et du transfert de technologies (dont appels à projets Biotech/santé), **jusqu'à l'émergence et l'accélération d'entreprises innovantes (incubateur Emergys Bretagne, PHAR, Booster Bretagne, Inno Market'Up...)** sans oublier le soutien aux projets **d'innovation** industriels structurants, **en matière d'emplois et d'aménagement du territoire**.

Programme 202

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

10 500 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

4 300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 900 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

\\ Raison d'être du programme

En appui des Pôles de compétitivité et des projets collectifs d'innovation, ce programme vise plus globalement à répondre aux enjeux d'innovation des secteurs stratégiques bretons, en mettant en synergie recherche publique et privée, permettant d'aligner l'ensemble des forces régionales d'innovation d'une filière, sur les mêmes objectifs.

\\ 2022 en actions

→ **Pôles de compétitivité : vers une « phase 5 » à inventer**

Chacun des Pôles de compétitivité œuvre en Bretagne et sur d'autres régions (dont Pays de la Loire), pour accompagner la transformation de leurs filières par l'innovation, en appui de l'ensemble des compétences de R&D de leur territoire. Valorial pour les filières agricoles et alimentaires, Images & Réseaux pour le numérique et ses applications, Id4Car pour la mobilité et l'automobile, Mer Bretagne Atlantique pour les innovations maritimes, EMC2 pour les technologies industrielles et l'aéronautique, Vegepolys Valley pour le végétal et les cultures, et Atlanpole Biothérapies pour la santé. Bien intégrés dans l'écosystème régional d'innovation aux côtés des Technopoles, des Centres d'innovation technologique, de la SATT Ouest Valorisation ainsi que des agences régionales (BDI et BCI), les Pôles permettent de développer une culture collaborative et des innovations entre acteurs académiques et entreprises de mêmes secteurs.

Pendant cette « phase 4 » des Pôles (2019-2022), l'Etat a initié un processus de « régionalisation », matérialisé par une convention entre l'Etat et la Région, avec un transfert à la Région du financement de l'Etat à destination des Pôles. Néanmoins, la baisse des crédits nationaux, engagée dès 2019, s'est confirmée en 2020 et en 2021 et ce malgré le contexte de crise et les plans de relance, et devrait à nouveau se poursuivre en 2022 (- 20 %). Si aucune compensation des baisses de dotations de l'Etat ne peut être envisagée par la Région, il sera à nouveau proposé de maintenir les modalités de financement des Pôles prévus sur l'ensemble de la « phase 4 », en conservant une part majoritaire de subvention fixe et une part variable sur objectifs, sur le montage de projets collaboratifs d'une part et dans la capillarité de l'action du Pôle sur l'ensemble du territoire breton d'autre part. Avec la déclinaison de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3), les Pôles devront cette année encore s'impliquer efficacement dans la gouvernance régionale de l'innovation, et plus globalement dans la réflexion de stratégie régionale des transitions économique et sociales. Par ailleurs, il conviendra cette année de poser les bases de ce qui pourrait être la « phase 5 » des Pôles, avec une analyse de la trajectoire de chaque Pôle, et l'hypothèse (ou non) de la fin du soutien de l'Etat à compter de 2023.

→ **Une offre régionale claire pour les projets collaboratifs de R&D**

La succession de vagues d'appels à projets de l'Etat dans le cadre de « France Relance », du « PIA 4 », ou de « France 2030 » n'a pas forcément contribué à assurer une lisibilité / stabilité des dispositifs de soutien aux projets collaboratifs associant entreprises et laboratoires. Un partenariat avec l'Agence Nationale de la Recherche serait à ce titre utile pour permettre de (re)créer des ponts entre nos outils. La Région y travaillera en déclinaison de la S3. Plusieurs dispositifs dédiés vont permettre aux filières socles et secteurs en émergence de formaliser des projets collaboratifs d'envergure :

- Le dispositif « i-démo régionalisé », devrait voir le jour cette année dans le cadre du Programme des investissements d'avenir territorialisés (PIA 4, convention cadre présentée en CP de décembre 2021) pour les projets supérieurs à 1 M€ et jusqu'à 4 M€ ; Les projets de plus de 4 M€ seront orientés vers des dispositifs nationaux.

- La reconduction du guichet régional de projets collaboratifs au croisement des filières, en appui du futur Programme Opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027, pour les projets entre 500 K€ et 1 M€ ; l'appel à projets a été lancé par anticipation en décembre 2021, pour permettre l'inscription de projets au budget 2022.

Les différents appels à projets lancés par les Pôles de Compétitivité à destination des PME, en lien avec Bpifrance et la Région Pays de la Loire, ou projets labellisés « au fil de l'eau », pour des projets sollicitant généralement moins de 500 K€ d'aide régionale.

Cette logique d'investissement va pouvoir s'amplifier en 2022 d'une part grâce à la collaboration des collectivités bretonnes, unique en France, du « guichet des collectivités » formalisé entre la Région et 20 EPCI, et d'autre part grâce aux fonds FEDER, pour développer des actifs à haute valeur ajoutée et les produits/services ou procédés de l'économie bretonne de demain, répondant ainsi aux enjeux de l'accélération des transitions, dans le cadre de la stratégie régionale de recherche et d'innovation S3 2021-2027.

→ Des projets mutualisés d'ambition nationale et européenne, ancrés en Bretagne, au service de la transformation des filières

En complément ou dans le sillage des Pôles de compétitivité, plusieurs dynamiques régionales ont émergé ces dernières années, pour catalyser la recherche et l'innovation de nos principales filières, et faire rayonner la Bretagne en France et en Europe.

A ce titre, dans le domaine maritime, outre le Pôle mer Bretagne Atlantique, les outils collectifs au service de la recherche et de l'innovation maritime bretonne, d'une part du Campus Mondial de la Mer, animé par le Technopole Brest Iroise et porteur du Ocean Hackathon, de la Sea Tech Week etc. et d'autre part de France Energies Marines (FEM) constituent des dynamiques essentielles. Cette année, le Campus Mondial de la Mer va redéfinir une feuille de route 2022-2024. FEM, constituée en SAS dont la Région est actionnaire depuis 2019 aux côtés des laboratoires de recherche et des industriels, s'inscrit désormais dans le réseau national des ITE et IRT, et a formalisé pour 2021-2024 une stratégie de développement au niveau du marché des EMR. Un avenant à la convention de R&D sera proposé courant 2022, pour la période 2022-2024, dotant France Energies Marines de moyens régionaux pour organiser et financer des projets d'avenir sur les EMR.

Dans le domaine du numérique, l'IRT b<>Com fête ses 10 ans en 2022. Constitué de plus de 160 ETP, avec un accord de financement de l'Etat de 20 M€ jusque 2025, et de 30 M€ pour accompagner l'émergence d'un cœur technologique souverain (xG/Cyber) en particulier sur Lannion, l'IRT b<>com confirme son rôle important dans la préparation des technologies numériques du futur, au service des télécommunications, de la santé, etc. Comme prévu, la Région poursuivra en 2022 la dégressivité de l'aide au fonctionnement, au profit de l'investissement dans des projets, y compris pour l'appel à projets à destination des entreprises bretonnes, animé par le Pôle images & réseaux.

Véritable enjeu de souveraineté à l'échelle européenne, la cybersécurité est devenue essentielle au fonctionnement de l'économie, et plus globalement de notre société et de notre démocratie. Le développement de la filière cybersécurité en Bretagne vient confirmer les choix fait il y a quelques années. Cette filière est désormais stratégique pour le développement de notre région et compte d'ores et déjà environ 8000 emplois et bénéficie d'une croissance à deux chiffres. Pour confirmer l'excellence bretonne en cybersécurité, civile et militaire, au service des collectivités, des filières bretonnes comme la santé, des entreprises notamment industrielles, et plus globalement de la société, l'année 2022 sera mis à profit pour faire évoluer notre écosystème cyber. La Région s'impliquera dans le Campus cyber national et le déclinerà à l'échelle bretonne pour rassembler l'ensemble des acteurs sous une même bannière. De même, elle entamera un travail avec l'ANSSI pour définir un futur CSIRT (Computer Security Incident Response Team), organisation dont l'objectif est d'apporter un premier secours à des acteurs victimes de cyber attaques et de mener des actions de prévention à destination des PME et des collectivités. Enfin, la mise en place de l'e-DIH offrira des nouveaux moyens d'accompagnement pour que les PME intègrent la cyber dans leurs projets de digitalisation.

Les soutiens aux outils régionaux dédiés à l'innovation en Cyber seront dès lors centrés sur le Programme 202 (hors Bretagne Développement Innovation) : Pôle d'excellence Cyber, France Cyber maritime, European Cyber Week... L'état des lieux en matière de compétence sera traité dans le cadre de la mission formation.

Sur le champ de la transition industrielle, il conviendra de construire une véritable feuille de route au-delà de 2022 pour la plateforme Excelcar. Cette démarche, au-delà du partenariat avec l'écosystème automobile et avec la Métropole de Rennes qui héberge Excelcar sur le Pôle d'Excellence Industrielle de la Janais, s'inscrira dans la dynamique régionale BreizhFab. Une réflexion pourra aussi être menée pour l'émergence d'un réseau des outils d'innovation industrielle « ACT manufacturing ».

Enfin des programmes structurants de R&D visant à accompagner les mutations des secteurs agricoles et agroalimentaires seront soutenus en 2022, en appui notamment de l'institut Carnot AgriFood Transitions, du CEA Tech ou des cellules précompétitives des Pôles de Compétitivité Valorial et Végépolys Valley.

Les actions du programme

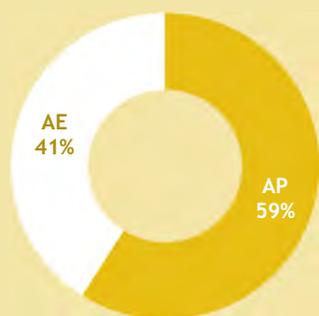
→ Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité

- ✓ Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité
- ✓ Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité

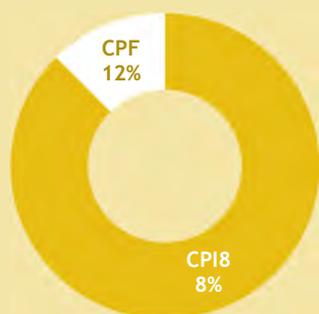
→ Accompagner les projets structurants

Programme 203

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

3 350 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

2 325 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

15 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 125 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

\\ Raison d'être du programme

En 2020 et 2021, malgré la crise sanitaire, la dynamique de création d'entreprises en Bretagne est restée forte. En 2020, 28 200 entreprises ont été créées en Bretagne, soit une hausse de 3,1 % en un an. Pour les 3 premiers trimestres 2021, on note plus de 26 500 créations. Les micro-entreprises sont majoritaires en 2020 (58 %) parmi les nouvelles entreprises bretonnes, même si elles sont moins représentées qu'à l'échelle nationale (65 %).

Pour accompagner et maintenir cette dynamique, la Région confirme son engagement pour le développement de l'entrepreneuriat, l'accompagnement des entrepreneur.e.s en projet de création ou de reprise et le soutien aux chefs d'entreprises.

La Région s'appuie également sur un ensemble cohérent d'outils partenariaux de financement capables d'intervenir sous forme de garanties d'emprunt, de prêts d'honneur, de fonds propres et quasi fonds propres à toutes les phases clés de la vie de l'entreprise (amorçage, création, développement, transmission).

\\ 2022 en actions

→ Pass Création : un nouveau dispositif en 2022

Après avoir réalisé une évaluation du dispositif d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises, *Pass création*, issu du transfert de l'Etat, pour sa 1^{ère} période de déploiement (2018-2021), une nouvelle consultation a été menée en 2021 et 4 marchés départementaux attribués.

Pass création, pour la période 2022-2025, reste un dispositif d'accompagnement individuel de droit commun, ouvert à tous les publics et accessible sur l'intégralité du territoire à travers un nombre de permanences très conséquent. Mais le dispositif s'est encore mieux adapté aux besoins des entrepreneur.e.s et à l'évolution du contexte économique, notamment au regard des impacts de la crise du Covid. A titre d'exemple, la modalité permettant l'éligibilité jusqu'à un an post immatriculation, est désormais maintenue pour les 4 prochaines années, afin de sécuriser ou remobiliser les entreprises créées sans accompagnement. Par ailleurs, afin de consolider les compétences entrepreneuriales et agir sur la confiance, en complément de l'accompagnement individuel, des ateliers thématiques collectifs seront proposés aux entrepreneur.e.s (gestion, développement commercial, relations avec les banques, échanges entre pair.e.s...), des ateliers spécifiques pour les femmes en lien avec le Plan régional pour la création d'entreprises par les femmes (PAREF) et pour les jeunes de moins de 30 ans. Le suivi post création sera également renforcé.

Pour atteindre ces objectifs, un budget annuel de 1.8 M€ a été confirmé pour ce dispositif renforcé.

En complément de *Pass Création*, la Région poursuit son accompagnement des entreprises en difficulté, avec un objectif de préservation des emplois, en apportant une aide à l'association EGEE, afin qu'elle mobilise du temps et des conseils aux dirigeants, ainsi qu'aux chefs d'entreprises ayant fait faillite, en aidant l'association « 60 000 rebonds ».

→ Poursuivre le soutien de l'entrepreneuriat féminin

La Région poursuivra, en 2022, son soutien au développement de l'entrepreneuriat, par sa présence et sa participation financière au salon annuel *Entreprendre dans l'Ouest* et à l'entrepreneuriat des femmes (actions du Plan d'Action Régional pour l'Entrepreneuriat des Femmes – PAREF– en collaboration avec l'Etat, BPI, BNP Paribas et les structures bretonnes de la création, subventions aux associations Femmes de Bretagne et *Entreprendre au féminin Bretagne*).

→ La montée en puissance des outils fonds propres de sortie de crise

Dans le prolongement de la session de décembre 2020 qui en a validé l'intérêt et le positionnement, les fonds Breizh Rebond et Epopée Transition I ont été constitués en juillet 2021 et viennent compléter la palette des outils régionaux d'intervention en haut de bilan pour accompagner des besoins nouveaux de consolidation et de transition.

Ces fonds commencent à examiner des projets dans leur cible d'investissement. Durant l'année 2022, ils devraient étoffer leur portefeuille de participations en apportant des capitaux à des entreprises bretonnes fragilisées par la crise ou en mutation dont ils viendront accompagner la transformation vers un modèle économique plus performant et durable.

Par ailleurs, alors que Breizh Up tangente les 30 participations et a réalisé sa première cession -ce qui traduit l'arrivée à maturité de son portefeuille- 2022 va être une année charnière pour élaborer la feuille de route détaillée vers une nouvelle phase de croissance de cet outil, qui devrait passer par la mobilisation de fonds Feder, avant de renforcer la capacité d'intervention de Breizh Up.

Enfin, en fonction du contexte et des besoins, le déploiement d'autres outils pourrait être envisagé en articulation avec les autres dispositifs mis en place notamment par l'Europe, l'Etat et la Bpifrance. La Région reste attentive et à l'écoute de toutes les propositions qui pourraient s'inscrire dans sa stratégie en privilégiant l'effet levier de l'intervention publique. Cela en tenant compte bien entendu du contexte économique qui a inévitablement des incidences sur le recours à nos dispositifs.

Les outils régionaux définissent progressivement leur stratégie ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) incitant toute entreprise de leur portefeuille à définir et suivre des critères de performance extra-financière.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques

Le premier investissement du fonds Epopée Transitions I a été effectué dans l'entreprise quimperoise Entech, spécialiste des solutions de production et de stockage d'énergies renouvelables.

→ Un cadre renouvelé pour le fonds de prêts d'honneur BRIT (Bretagne Reprise Initiative Transmission)

L'arrivée à son terme, au 30 juin 2022, de la convention cadre du fonds BRIT est l'occasion pour ses partenaires, la Région, Bpifrance et les banques de place de refaire le point sur les cibles, les objectifs et les moyens alloués à ce fonds sur la période 2022-2024 au regard du bilan très positif de cet outil financier, tant par le nombre de projets soutenus (plusieurs centaines chaque année) que par le nombre d'emplois créés ou maintenus sur l'ensemble du territoire.

Les actions du programme

→ Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire breton

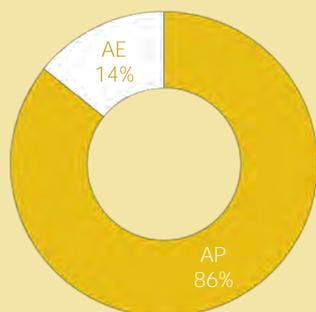
- ✓ Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire
- ✓ Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement

→ Améliorer la structure financière des PME grâce aux outils d'ingénierie financière

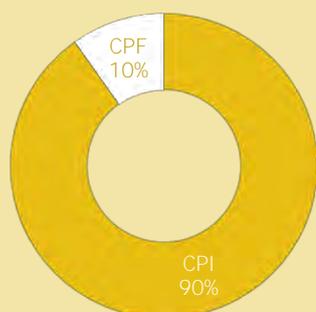
- ✓ Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres
- ✓ Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur
- ✓ Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

Programme 204

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

15 200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

2 515 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

20 733 660 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 265 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

\\ Raison d'être du programme

Les actions de ce programme visent le financement **d'outils de soutien**, tant collectifs qu'individuels, permettant aux entreprises bretonnes de bénéficier d'un maximum d'atouts dans le contexte de fortes mutations auxquelles elles sont confrontées et d'une économie fortement impactée par les conséquences de la crise sanitaire et les mutations rencontrées par l'économie. Tous les secteurs d'activités contribuant à l'emploi mais aussi au maintien des services de proximité ont vocation à bénéficier de ces outils. Souvent partenariaux, ils visent à une meilleure anticipation des mutations et réponse aux enjeux accrus de compétitivité, de recrutement et d'approvisionnement.

\\ 2022 en actions

→ Poursuite du déploiement des dispositifs dédiés à l'industrie

Afin de soutenir l'industrie, cœur de l'économie productive bretonne, les entreprises pourront notamment bénéficier :

- Du programme Breizh Fab pour renforcer leur compétitivité et les aider à s'engager vers l'industrie du futur. 332 PME ont été accompagnées individuellement depuis le lancement. Le programme, en adaptation permanente pour répondre à des enjeux en constante évolution, contribuera aussi à consolider la filière industrielle bretonne au travers des événements (Open de l'industrie), des espaces de concertation (Comité des Industriels bretons) et des actions collectives menées localement pour des grappes d'entreprises industrielles.

- D'aides à l'investissement, dans la suite d'un appel à projets Feder « Process et numérisation » déployé au cours de l'année 2021, qui aura permis d'accompagner une quarantaine de TPE et PME.

Ces outils semblent avoir répondu aux attentes des industriels mais il conviendra de réfléchir à la manière dont ils peuvent servir à mieux accompagner les entreprises dans leurs démarches de transition (numérique, environnementale, sociétale...).

→ Accompagnement des entreprises IAA dans une phase de transition de la future programmation européenne

L'année 2022 sera marquée par la fin du Plan de Développement Rural Breton et plus particulièrement de la période de transition qui a été introduite avant la mise en place de la programmation 2023-2027.

Il s'agira, dans la continuité de 2021, de poursuivre l'accompagnement des entreprises agroalimentaires bretonnes dans leurs projets d'investissements.

Même si ce secteur a répondu présent lors de la crise sanitaire, certaines entreprises, notamment celles très positionnées sur la Restauration Hors Domicile (RHD), ont néanmoins souffert tout comme certaines filières agricoles. Par ailleurs, les entreprises agroalimentaires doivent toujours se réinventer, trouver de nouveaux marchés, développer de nouveaux produits, de nouveaux modes d'emballages... pour répondre aux exigences des consommateurs.

Un appel à projets « Pass compétitivité et qualité IAA » sera lancé en 2022. Il aura pour objet de renforcer la création de valeur ajoutée et la qualité des aliments via l'amélioration des processus de production et transformation, une meilleure efficacité énergétique, la valorisation des signes officiels de qualité, le raccourcissement des circuits d'approvisionnement, et l'amélioration des conditions de travail des salariés. Le dispositif vise aussi à inciter les entreprises à s'engager dans une démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).

Ce sont plus de 72 M€ de fonds publics qui ont déjà été mobilisés sur ce dispositif depuis l'adoption du Programme de Développement Rural.

→ **Le renforcement du dispositif Pass Commerce-artisanat notamment autour des enjeux du numérique**

Le dispositif PASS Commerce Artisanat voté en 2017 est désormais déployé par les 59 EPCI bretons. Il contribue à soutenir les petites entreprises de proximité qui maillent le territoire et dynamisent les centres-villes et centres-bourgs. Depuis sa création, le dispositif a évolué **et s'est adapté aux besoins des commerçants et des artisans et à l'évolution du contexte économique**, avec par exemple une capacité accrue de soutien aux enjeux de digitalisation et de numérisation des **commerces et de l'artisanat** par une aide à la création de sites internet facilitant la vente en ligne de proximité ou le click & collect. **Ainsi, depuis l'origine du dispositif**, plus de 1700 entreprises ont **bénéficié d'une subvention au titre du PASS Commerce Artisanat**. Cela représente plus de **8,9 M€ de subventions** engagées sur les territoires en co-financement **Région/EPCI, permettant la réalisation de 53,5 M€ d'investissements liés à l'acquisition d'équipements de production, d'investissements d'embellissement, d'attractivité, de travaux immobiliers et de mise aux normes, ou d'investissements liés à l'intégration du numérique ou de stratégie commerciale** (*chiffres à fin 2020*).

Les conventions signées avec les 59 EPCI arrivent à leur terme au 31 décembre 2021. **Dans l'attente de l'adoption d'un nouveau Schéma Régional de Développement, d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII), l'année 2022 sera donc une année de transition.** Un travail de bilan sera effectué avec les EPCI et les réseaux consulaires, afin de préparer le cadre du futur dispositif et parvenir collectivement à la définition du futur PASS Commerce Artisanat pour 2023.

→ **Accompagner les entreprises du tourisme**

En 2021, comme en 2020, **le secteur du tourisme a été très touché par la crise sanitaire. Les projets d'investissement de ce secteur sont traditionnellement conditionnés par la réussite de la saison touristique précédente et à la confiance en l'avenir.** Le nombre de projets accompagnés, en 2021, est de ce fait en baisse sensible. La Région devra néanmoins poursuivre, en 2022, **son accompagnement autour de la reprise, la modernisation, la création ou l'extension d'établissements, pour les projets qui répondent aux nouvelles attentes de la clientèle, toujours en évolution et avec une demande croissante en Bretagne.**

→ **Soutenir le développement stratégique des entreprises de productions audiovisuelle et cinématographiques**

En cohérence avec le déploiement de notre politique culturelle, un nouvel appel à projet sera mis en place en 2022 afin **d'accompagner les entreprises bretonnes des secteurs de l'audiovisuel et du cinéma, acteurs importants pour le rayonnement de la Bretagne et sa vitalité culturelle.**

→ **Soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international**

En 2021, Bretagne Commerce International (BCI) et Bretagne Développement Innovation (BDI) n'ont pas pu accompagner à hauteur des espérances les entreprises bretonnes sur les salons ou missions en France et à l'international. De la même manière, nos aides directes à l'export ont été très peu mobilisées. Néanmoins, afin d'être au rendez-vous de la relance et de l'accompagnement de nos entreprises bretonnes dans leur dynamique à l'international, il est proposé de maintenir un niveau d'engagement significatif autour de nos dispositifs exports à destination des entreprises.

→ **Maintenir une dynamique collective entre les entreprises**

Le réseau Produit en Bretagne poursuivra ses actions de valorisation des entreprises et de la culture bretonnes. De plus, il accompagnera ses adhérents pour les aider à engager des démarches en matière de RSE ; les plus engagés pouvant intégrer un parcours de labellisation ISO26000.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : renforcer la Responsabilité Sociétale des Entreprises

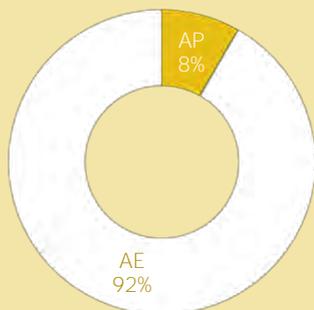
La Région souhaite poursuivre son soutien aux entreprises qui s'engagent en matière de responsabilité sociétale et environnementale. Les PME qui intègrent, par exemple, un parcours de labellisation ISO26000, pourront ainsi être soutenues.

Le réseau PLATO continuera à animer un puissant réseau d'échanges entre dirigeants d'entreprises. Ainsi, **les 400 dirigeants mobilisés bénéficieront des échanges d'expériences lors des rencontres menées au sein des groupes locaux, et de l'expertise des 90 coaches mobilisés, issus de grandes entreprises.**

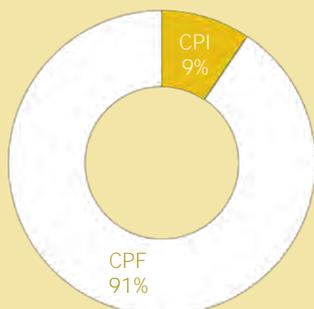
Outre le soutien à des actions collectives récurrentes, en 2022, il conviendra de définir les leviers pour aider les entreprises **bretonnes à s'adapter aux multiples transitions en cours, et aux enjeux qu'elles font émerger** : environnementale (réduction des consommations énergétiques, éco-conception...), sociétale (RSE, attractivité des métiers, amélioration des conditions de travail...), économique (économie circulaire, relocalisation de l'activité...) et également numérique (digitalisation, cybersécurité...).

Programme 205

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

400 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

4 415 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 815 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

\\ Raison d'être du programme

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est un moteur important du développement économique en Bretagne puisqu'elle représente 14,3% de l'emploi breton. En outre, la crise sanitaire a entraîné une accélération de la prise de conscience des enjeux sociaux et environnementaux, enjeux sur lesquels les acteurs de l'ESS sont particulièrement mobilisés.

L'émergence et le développement des projets ESS sont favorisés par l'existence d'un éco-système (pôles de l'ESS, Tag BZH, URSCOP, Coopératives d'activité et d'emploi etc) et des outils d'ingénierie financière dédiés sur la totalité du territoire.

Ce programme soutient par ailleurs également la vie associative (formation des bénévoles, accompagnement stratégique des associations).

Au-delà d'une exigence démocratique, l'égalité des droits entre les femmes et les hommes est un enjeu déterminant pour répondre aux urgences sociales et économiques comme pour accompagner les transitions à venir. Toutes les politiques publiques sont concernées. Aux côtés des associations dédiées, une diversité de partenaires et de collectivités bretonnes agit sur l'ensemble du territoire. Le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG) reste à leur écoute et disposition pour enrichir les compétences régionales.

\\ 2022 en actions

Il est à noter qu'en 2022 une nouvelle Stratégie Régionale de l'ESS (SRESS) sera élaborée par les acteurs de l'ESS pour fixer les priorités 2022-2024.

→ **Impulser l'innovation sociale pour favoriser la transition sociale et environnementale**

Pour soutenir le développement des projets socialement innovants, la Région œuvre principalement sur deux axes :

1 – Les outils d'accueil et d'accompagnement

Les 19 pôles de l'ESS et les 4 incubateurs Tag maillent l'ensemble de la Bretagne pour accompagner les projets innovants en création ou en développement.

L'objectif en 2022 est de poursuivre cette structuration, favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les pôles, les Tag des différents territoires afin d'enclencher une montée en compétences collective. Le renforcement du lien entre ces acteurs de l'accompagnement et les EPCI est également un des objectifs en 2022. Il s'effectue progressivement via l'intégration des pôles au Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ), mais aussi par l'accompagnement des pôles et des Tag dans la mise en place de stratégies ESS par les collectivités territoriales.

2 – Les outils d'ingénierie financière

Au cours de ces dernières années s'est mis en place un continuum de financements pour accompagner les projets de l'économie sociale et solidaire : dispositifs régionaux, mais aussi de France Active Bretagne, de Bpifrance (Fonds pour l'Innovation Sociale – FISO), des Cigales (finance solidaire), de l'Urscop etc.

Malgré cela, une certaine fragilité des entreprises de l'ESS peut encore parfois être constatée dans leurs premières années d'activité. Pour contribuer à combler ces lacunes, une expérimentation sera menée en 2022 avec France Active Bretagne pour accompagner les dirigeants d'entreprises dans les 18 mois de post-crétion d'activité.

L'appel à projet « Recherche et société », lancé cette année, sera poursuivi afin de soutenir des démarches de co-recherche entre les acteurs de la société civile et le monde de la recherche, permettant ainsi de stimuler les dynamiques d'innovation sociale.

→ Soutenir la vitalité associative dans les territoires

Depuis le début de la crise sanitaire, le milieu associatif s'est fortement mobilisé et de multiples initiatives témoignent de la capacité d'innovation des associations, pourtant loin d'être épargnées par la crise. Dans ce contexte, la Région et les EPCI se sont fédérés pour mettre en place un dispositif d'urgence, le Pass Asso, afin de soutenir des associations déstabilisées (900 structures aidées en 2021). En 2022, car l'accompagnement reste une priorité, le dispositif local d'accompagnement (DLA), qui a fait ses preuves, continuera d'accompagner les différentes associations bretonnes au plus près de leurs préoccupations (positionnement stratégique, financement, ressources humaines etc).

En 2022, en capitalisant sur la dynamique du Pass Asso, la Région va approfondir le travail partenarial avec les EPCI afin d'imaginer de nouvelles collaborations et mutualiser les moyens pour accompagner le tissu associatif local, créateur de lien social indispensable au bien-vivre ensemble, mais aussi de développement économique dans les territoires.

Une nouvelle charte de la vie associative sera également proposée entre la Région, l'Etat et le mouvement associatif breton, pour prendre le relai de la précédente, qui arrive à terme. Elle intégrera des enjeux partagés sur lesquels les plans d'action seront focalisés.

En outre, un autre défi s'ouvre aux associations, réussir à la fois à remobiliser un certain nombre de bénévoles « historiques » qui ont pu se désengager du fait des circonstances particulières tout en assurant l'intégration de nouveaux que la crise sanitaire a pu au contraire encourager à s'investir dans une démarche citoyenne. Dans ce contexte, l'appel à projets « Formation des bénévoles associatifs » dont la gestion est désormais entièrement déléguée à la Région, sera un outil utile. La définition de thématiques prioritaires se fait de manière concertée avec les acteurs de la vie associative. Dans ce cadre, l'engagement des jeunes reste évidemment un enjeu important et l'appel à projet veillera à valoriser les associations favorisant leur mobilisation.

→ Déployer l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques régionales et sur tous les territoires

Avec 26 champs d'intervention et près de 100 indicateurs, la 6ème édition du rapport annuel Egalité femmes-hommes de la collectivité a cherché à témoigner des conséquences de la crise sanitaire en matière d'égalité des droits entre les Bretonnes et des Bretons. L'examen sexué des impacts des politiques régionales s'est étoffé. La connaissance de leurs effets dans la réduction des inégalités femmes/hommes devra s'améliorer en 2022.

Cette démarche régionale va pouvoir s'enrichir par la capitalisation auprès de nouveaux EPCI de l'accompagnement régional déjà initié pour 8 d'entre eux en 2021 visant à développer une « Approche intégrée de l'égalité femmes-hommes » dans les politiques publiques (dispositif Collectiv'Egalité).

Dans la poursuite des chantiers mis en œuvre, la Région amplifiera en 2022 la déclinaison d'actions proactives au sein de ses dispositifs d'accès à la formation et à l'emploi. Le 4ème Plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes en Bretagne (PAREF) fournira un cadre partenarial à la promotion de l'égalité professionnelle au sein du développement économique.

Enfin, le soutien à toutes celles et ceux qui agissent, partout sur les territoires, en faveur de l'égalité des droits et contre les violences sexistes et sexuelles, à l'image du réseau de proximité des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles sera renforcé.

→ Dans le cadre du prochain plan régional de refus de la misère et de la précarité: aider les associations qui ont pour but principal l'aide aux plus démunis

De nombreuses associations bretonnes s'engagent au quotidien dans la lutte contre la précarité et pour l'insertion des plus démunis.

Les bénévoles de ces structures doivent être reconnus et aidés dans les actions qu'ils conduisent.

Aussi, la Région veut, dans le cadre du prochain plan régional de refus de la misère et de la précarité, valoriser ces femmes et ces hommes et leur permettre de remplir dans de meilleures conditions, leurs missions auprès des publics fragiles.

Le travail est engagé avec la FAS, les départements et les EPCI, pour déterminer comment, dans le cadre de ce plan, mieux agir dans les domaines de la formation, des mobilités, de la pratique numérique et plus globalement de l'accès au droit.

Les actions du programme

- Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires
 - S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité
 - Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires
 - **Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes**
-

Programme 206

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2022 une autorisation
d'engagement de

5 575 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

5 575 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

\\ Raison d'être du programme

Accélérées par les conséquences de la crise de la Covid, l'économie bretonne est confrontée encore plus fortement qu'hier à des mutations majeures. Il apparaît d'autant plus nécessaire de pouvoir accompagner ces évolutions autour de la digitalisation, des enjeux environnementaux, sociétaux et de la nécessaire adaptation aux choix des consommateurs.

Ce programme a vocation à accompagner les entreprises qui s'inscrivent dans cette dynamique, en finançant les têtes de réseaux filières et clusters ainsi que nos 2 agences positionnées sur les enjeux de développement économiques, Bretagne Développement Innovation et Bretagne Commerce International.

\\ 2022 en actions

→ Accompagner les filières dans leurs transitions et mutations

Il conviendra de poursuivre l'accompagnement des entreprises dans leur capacité à répondre à la fois aux à-coups de la conjoncture et aux mutations profondes en cours, pour redéployer leurs activités ou adapter leurs savoir-faire à l'émergence de nouveaux marchés, de nouvelles demandes, de nouveaux comportements des consommateurs.

Bretagne Développement Innovation sera mobilisée dans ses missions d'accompagnement et d'anticipation des mutations de l'économie bretonne. Elle le fera en appui sur ses missions socles d'observation de connaissance et de promotion de l'économie et des entreprises. Elle interviendra dans le cadre des Grands Projets Structurants en parfaite cohérence avec les objectifs de la Breizh COP et en particulier avec les 6 engagements prioritaires du Conseil régional.

En 2022, Booster Agro, l'accélérateur régional dédié à l'agroalimentaire et porté par Bpifrance, poursuivra l'accompagnement des 15 PME bretonnes. Sur la base du diagnostic 360 réalisé pour chacune de ces entreprises en 2021, les accompagnements individuels pourront se décliner en 2022. 4 autres séminaires collectifs viendront contribuer à renforcer la synergie entre les membres, et il est également prévu de renforcer les liens avec l'accélérateur national. Le programme doit permettre d'améliorer la compétitivité des entreprises, et de les aider à accélérer leur développement en lien avec les mutations auxquelles l'industrie agroalimentaire est confrontée. Les PME identifiées ont un fort potentiel, il s'agit par leur inscription dans cet accélérateur de les aider à devenir les ETI de demain.

L'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (Abea) va poursuivre, avec le soutien de la Région, son action en faveur des entreprises bretonnes de la filière agroalimentaire, en les accompagnant sur des enjeux stratégiques : l'amélioration de leur performance en matière d'achats, leur responsabilité environnementale, la lutte contre le gaspillage alimentaire, ceci s'inscrivant dans l'engagement du « Bien manger pour tous ».

La Région apportera son soutien à l'Observatoire économique des industries agroalimentaires de Bretagne, porté par la Chambre d'Agriculture, et à la Cellule Economique de Bretagne. Leurs travaux contribuent à caractériser les mutations structurelles auxquelles ces filières sont confrontées, et à éclairer leurs évolutions conjoncturelles.

Il est à noter également la continuité de l'action pour les entreprises bretonnes de l'aéronautique, filière fragilisée par les impacts de la crise du COVID, dans le cadre du programme 2019-2022 « Industrie du Futur », porté par le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS), qui allie conseil et suivi individuel et collectif autour de briques technologiques et cyber. En outre, la création d'un défi collectif axé lean et cybersécurité dans le cadre de Breizh Fab, à destination des

entreprises de l'aéronautique sera également déployé dès début 2022. La structuration de la filière se poursuivra autour du cluster Bretagne Aerospace qui a notamment réalisé une étude-action en lien avec l'UIMM pour structurer une cartographie de la filière aéronautique et spatiale en Bretagne et mieux anticiper les besoins des acteurs de la filière, qui pèse pour près de 12000 salariés directs en Bretagne. Dans ce cadre, des besoins en matière d'emploi (formation, évolution des compétences, attractivité des métiers...) et d'enjeux de RSE feront l'objet d'actions dédiées.

La Région apportera son soutien au cluster Bretagne Pole Naval, afin de lui permettre de poursuivre ses travaux en faveur du développement des entreprises des filières navales, énergies marines renouvelables et oil and gas. Le cluster est particulièrement dynamique sur la thématique emploi dans la filière, il organise notamment le salon Pro&Mer, tient une bourse aux emplois via son site web et s'implique dans les comités de pilotage du Campus des Industries Navales.

→ Renforcer la coopération entre les acteurs de l'accompagnement à l'international

Dans le but d'additionner les forces, en 2019, la Région, Bpifrance, Business France et Bretagne Commerce International ont signé un protocole d'accord dans le cadre de la Team France Export. L'objectif est d'améliorer la coordination des différents acteurs qui accompagnent le développement à l'export par une meilleure information sur leurs actions respectives, un partage d'informations sur les besoins formulés par les entreprises et les attentes sur les différents marchés. En 2022, il s'agira de structurer le partenariat à travers différentes actions communes et opérationnelles qui seront travaillées dans le cadre de la refonte du SRDEII, et du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE).

→ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

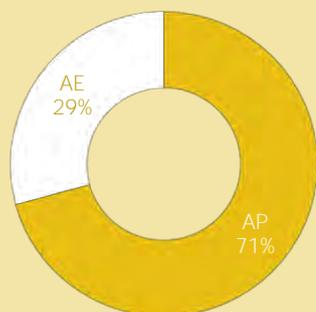
L'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) poursuivra son engagement en faveur des objectifs suivants : considérer le travail comme un facteur de santé et de performance, faire de l'amélioration des conditions de travail un facteur d'attractivité, favoriser le dialogue social, intégrer l'égalité professionnelle et accompagner les transitions par des démarches de concertation. Parce que les difficultés de recrutement des entreprises sont exacerbées, l'Aract pourrait voir son rôle renforcé en matière d'accompagnement des entreprises dans leur démarche d'amélioration des conditions de travail et de réflexion sur l'attractivité de l'entreprise. 2022 servira aussi à définir les modalités de mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Aract qui interviendra en 2023, suite à la décision de les intégrer au réseau national des Anact, sous forme d'établissement public. L'enjeu étant de préserver la capacité du territoire à mettre en œuvre des plans d'actions adaptés aux réalités locales en termes de filières et d'enjeux.

Les actions du programme

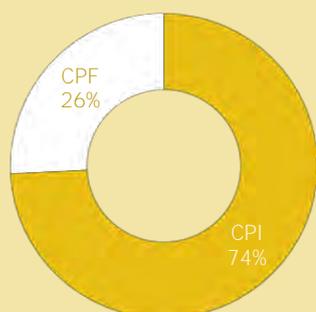
- Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne
 - Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises
 - Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie
 - ✓ Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne
 - ✓ Renforcer la coordination de l'économie bretonne
 - ✓ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail
-

Programme 207

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

15 850 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

6 550 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

14 700 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 100 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

\\ Raison d'être du programme

L'année 2022 constitue la dernière année avant d'engager la future programmation Feader 2023-2027... Cette période transitoire doit nous permettre avec des moyens renforcés de poursuivre notre ambition politique visant à renouveler les générations tout en préservant le modèle d'exploitation, moderniser les filières de production, renforcer l'agroécologie...

En effet, l'Etat vient de boucler son Plan stratégique national qui va structurer la future Pac 2023-2027. A compter du 1er janvier 2023, les Régions verront leur compétence renforcée sur la politique d'accompagnement à l'installation familiale breton et le soutien à la modernisation des filières de production.

Afin de répondre au défi démographique et au renouvellement des générations, la Région a engagé l'organisation d'Etats généraux de l'installation transmission en Bretagne. Les conclusions et le plan d'actions issu de cette consultation devront nous permettre de tracer les nouveaux contours de la politique agricole régionale. Il s'agit aussi et surtout d'engager tous les acteurs dans l'avenir de l'agriculture bretonne pour réussir à mener les transitions agroécologiques tout en continuant à garantir notre souveraineté alimentaire. La Bretagne est et restera une terre d'élevage.

Le contexte de crise sanitaire que nous traversons a permis de mettre en exergue l'intérêt croissant pour le consommateur d'une alimentation saine et durable et de proximité. La Région s'est engagée dans une politique volontariste pour le Bien manger pour tous avec des actions concrètes dans les lycées, au travers de sa politique innovation et dans sa politique agricole et agroalimentaire.

\\ 2022 en actions

→ Renouvellement des générations en agriculture : déploiement du prêt d'honneur

Le renouvellement des générations est un enjeu clé pour le maintien d'une agriculture dynamique sur notre territoire. La Bretagne est confrontée au vieillissement de sa population agricole avec 56% des chefs d'exploitation qui ont plus de 50 ans et qui devraient cesser leur activité dans les dix ans à venir. La Bretagne est et doit rester une terre agricole, pour cela nous devons réussir l'enjeu de transmission et d'installation.

La dynamique d'installation a jusqu'ici été maintenue en Bretagne. Pour autant, l'attractivité du métier d'agriculteur et la transmission des exploitations constituent des enjeux considérables. La gestion du foncier représente par ailleurs un défi majeur, il s'agit d'un prérequis pour la réussite de ces installations

Depuis 2014, près de 3 500 jeunes agriculteurs ont bénéficié des aides à l'installation (DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs).

Le dispositif prêt d'honneur, unique en France par son ampleur, permet de faciliter l'installation des jeunes et la reprise des exploitations. Depuis sa création, 212 agriculteur-riche-s ont pu bénéficier de ce dispositif, ce qui représente 9,2 millions € de prêts d'honneur qui ont été accordés et qui ont permis de mobiliser 136 millions d'euros de prêts bancaires associés. Au total, ce sont 474 emplois qui ont été préservés ou créés.

La Région s'est fixé comme objectif l'installation sur son territoire de 1000 jeunes agriculteurs par an. Cet objectif ne saurait être atteint sans des mesures ambitieuses. Les prêts d'honneur sont aujourd'hui réservés à certains types de productions agricoles. Les étendre à l'ensemble des productions permettrait de répondre de façon plus efficace au besoin de renouvellement des générations en agriculture, sous réserve de l'accord de Bpifrance, partenaire du fonds.

→ Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production

La Région a souhaité faire de la compétitivité dans les filières agricoles un axe majeur de sa politique d'accompagnement à l'agriculture bretonne. Cette amélioration de la compétitivité doit s'inscrire dans des dynamiques de transition agroécologique, de soutien aux filières de qualité et de production de protéines végétales. Ce sont désormais plus de 11 000 projets qui ont été accompagnés pour un montant de crédits publics de plus 244 M€ et près d'1,4 milliard d'euros investis dans les exploitations bretonnes.

Ce plan permet d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles, de soutenir la modernisation des outils de production pour de meilleures conditions d'élevage et de travail, ou encore la diminution de la consommation énergétique et enfin le renforcement de l'autonomie alimentaire dans les élevages.

→ Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole : développer le photovoltaïque et la micro-méthanisation dans les exploitations agricoles

Afin de développer la place des énergies renouvelables dans les exploitations, la Région souhaite accentuer l'autonomie énergétique des fermes en Bretagne avec une volonté de privilégier des modèles d'autoconsommation énergétique. Dans le cadre du plan de relance, la Région a en 2021 renforcé ce soutien via le PCAEA ; c'est près de 50 dossiers d'investissements pour 1,3 M€ de soutien public qui ont été accompagnés.

Après le lancement officiel du label Haies pour promouvoir une gestion et une valorisation durable du bocage en France, la Région poursuivra son accompagnement pour organiser son déploiement et labelliser les premiers projets bretons, tant au niveau des agriculteurs que des structures revendeuses (structures de type SCIC bocage). Enfin, la Région va reconduire son accompagnement au développement de la micro-méthanisation qui vise à favoriser l'autonomie énergétique des exploitations et à réduire l'empreinte climatique de la ferme bretonne, dans des conditions compatibles avec la qualité des milieux.

→ Soutenir la compétitivité de la filière bois : vers un plan arbre

La filière forêt-bois inscrit son action dans la nouvelle économie, décarbonée et tournée vers la transition écologique.

Le programme Breizh Forêt Bois d'encouragement à la plantation forestière a été développé dans une dynamique de filière afin de redonner des perspectives d'avenir à la production régionale de bois d'œuvre. En 2022, aux côtés des mesures « Boisement » et « Transformation », le programme Breizh Forêt Bois va s'enrichir d'un 3ème volet « Amélioration », accompagnant les propriétaires vers l'amélioration de leurs peuplements par des interventions sylvicoles douces, à même de diversifier les modes de production sylvicole et de conduire à des peuplements plus mélangés, favorables à la biodiversité et résilients au changement climatique.

Cette année verra également le lancement d'une démarche de construction d'un Plan régional sur l'Arbre, stratégie de mise en résonance et de consolidation des politiques publiques autour du bocage, de la forêt, du développement de la filière bois (construction, bois-énergie, emballage, chimie du bois), de l'économie circulaire et de la biodiversité. Enfin, les bases d'une structure régionale de compensation carbone, ouverte aux financements privés, et favorable au développement de projets agricoles et sylvicoles bas carbone sera mis en œuvre d'ici fin 2022, avec notamment l'objectif d'accélérer encore le déploiement de différents dispositifs de plantation forestiers et bocagers.

→ Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles : de nouveaux appels à projet sur les MAEC et l'agriculture de conservation

Les Mesures Agro Environnementales et Climatiques et l'aide à la Bio constituent l'un des outils majeurs du second pilier de la Politique Agricole Commune pour accompagner le changement des pratiques agricoles au bénéfice de l'environnement. Le programme connaît un important succès ; on estime que 5 750 contrats MAEC et Bio ont été souscrits. Désormais plus de 3 600 exploitations agricoles bretonnes sont engagées en agriculture biologique. Durant la phase de transition vers la future PAC (2021 et 2022), la Région poursuit son effort afin d'assurer la continuité de son engagement auprès des exploitants investis dans la transition agroécologique, en s'appuyant notamment sur les plans de relance français et européen.

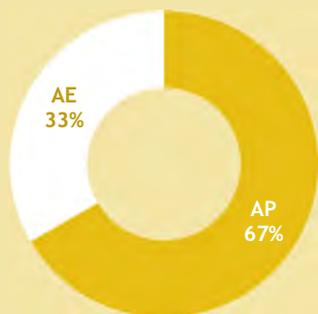
En 2022, la Région va poursuivre son action expérimentale en faveur de l'agriculture de conservation. 53 exploitations ont été retenues en 2021, l'objectif est alors de mobiliser de nouvelles exploitations dans cette transition et de valider le modèle de soutien innovant construit en 2021.

Les actions du programme

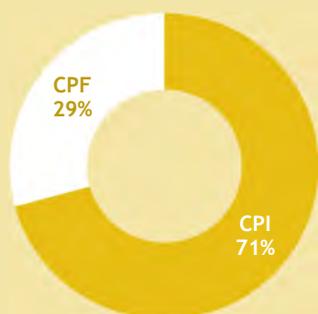
- Renouveler les générations dans l'agriculture
 - Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers
 - Développer les filières de valorisation des produits agricoles
 - Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement
 - Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles
-

Programme 208

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

5 456 700 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

2 737 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 528 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 693 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

\\ Raison d'être du programme

Le programme 208 constitue la pierre angulaire de la politique maritime intégrée de la Région. Dans ce cadre il apporte un soutien spécifique aux filières halieutiques (pêche, aquaculture, criées et ports de pêche, mareyage, transformation...), il est le support de certaines actions de politique maritime intégrée (éducation à la mer, sécurité maritime, etc.) et appui la mise en œuvre transversale de cette politique avec les autres directions intervenant dans le champ maritime. En 2021 la Région a quasiment achevé la programmation du FEAMP, préparé la mise en œuvre du FEAMPA pour la période 2021-2027, accompagné les acteurs dans le cadre de la crise sanitaire, notamment les centres de classe de mer, et a suivi les effets de la mise en œuvre du Brexit sur la pêche bretonne.

En 2022 une nouvelle feuille de route régionale pour la mer et le littoral sera élaborée et mise en œuvre en lien avec le plan d'action de la *Stratégie Bretonne Mer et Littoral* (SBML). De nouvelles actions en lien avec les transitions seront mises en place : l'appui aux investissements de transition innovants pour les filières halieutiques, le soutien au transport de fret à la voile ou encore des actions prévues dans le SRADDET concernant le littoral.

Les enjeux de contractualisation et de concertation au travers de la fin du fonds structurel actuel et de la mise en œuvre du suivant, mais aussi du contrat de plan Etat région par exemple seront majeurs. La Conférence Régionale Mer et Littoral continuera à jouer son rôle d'ensembliser des questions maritimes.

\\ 2022 en actions

→ La fin du programme FEAMP 2014-2020

L'année 2022 permettra d'achever la programmation du FEAMP au travers de la programmation des tous derniers dossiers, et d'accélérer les paiements des bénéficiaires (qui se poursuivront jusqu'à la fin 2023). La Région accompagne ainsi l'aide à la création d'entreprises de pêche ou l'installation et la transmission des entreprises aquacoles. Elle soutient également les investissements des entreprises de transformation et de commercialisation des produits de la mer, en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité, d'une meilleure valorisation des produits et d'une diminution de leur impact sur l'environnement. Les concessionnaires des ports de pêche bénéficient également du soutien régional et du FEAMP pour leurs investissements, tout comme des projets de développement local littoral à travers le volet territorial du FEAMP (Développement local mené par les acteurs locaux – DLAL).

→ L'année de démarrage du FEAMPA 2021-2027

Tout début 2022, commencera une concrétisation importante du nouveau Programme national FEAMPA 2021-2027 par la possibilité de dépôt des premières lettres d'intention sur le nouveau système d'information régional dédié ; leur instruction ne sera possible qu'après l'approbation du Programme par la Commission européenne (printemps ou été). La concertation avec les acteurs sera également finalisée en début d'année et notamment les nouvelles aides et leurs critères de sélection. L'organisation opérationnelle sera mise en place, associée à l'animation pour faire connaître les aides et l'accompagnement au montage des projets pour les futurs bénéficiaires.

L'objectif de maximisation des effets leviers sur les aides sectorielles sera recherché afin d'assurer le déploiement des transitions énergétiques et écologiques pour le secteur.

Pour le volet territorial, le DLAL reste un outil majeur de l'émergence d'une économie bleue sur les territoires, en s'appuyant sur les richesses de l'existant en matière de pêche

et d'aquaculture. Afin de le reconduire avec une simplification dans sa gouvernance, les territoires de projets seront sélectionnés courant 2022 à la suite de l'appel à candidature lancé fin 2021.

▶▶ Développer la traçabilité des produits de la mer en faveur du Bien manger pour tous

Dans le cadre de la démarche du Groupement interportuaire Pêche de Bretagne, une étude sera menée afin d'améliorer la traçabilité des produits de la pêche à l'échelle régionale tout au long de la filière. Outre le fait de répondre aux obligations réglementaires et d'améliorer le travail des opérateurs, cette traçabilité assurera une meilleure valorisation des produits. Elle contribuera à démarquer les produits bretons. Associée à un nouvel outil de prévision des apports, porté par le GIE « ports de pêche de Bretagne » regroupant les concessionnaires bretons et cofinancé par la Région, l'amélioration de la traçabilité permettra une meilleure visibilité du marché.

→ Déploiement du groupement interportuaire

Les travaux du groupement Pêche de Bretagne, animés et financés notamment par la Région se poursuivront. Ils deviendront encore plus opérationnels avec la création du GIE « ports de pêche de Bretagne » qui permettra de porter des investissements, telle que la nouvelle version de l'outil de prévision des apports.



Outre l'organisation du marché et la valorisation des produits, des travaux seront initiés sur les transitions, en particulier la transition énergétique afin de rendre les activités portuaires moins énergivores et tendre vers une autoconsommation. Des réflexions sur l'équipement en gaz frigorigènes des halles à marée bretonnes seront également menés et contribueront au Plan transition (réduction des gaz à effet de serre) entrepris par la Région.

→ Révision de la feuille de route régionale en faveur de la mer et du littoral et plan d'actions

La Région a adopté au printemps 2018 sa feuille de route pour la mer et le littoral. Cette feuille constituait le plan d'action du conseil régional pour la période 2018-2023 et sa contribution à l'élaboration de la stratégie régionale pour la mer et le littoral engagée, avec l'Etat, dans le cadre de la Conférence régionale de la mer et du littoral.

Dans la perspective de son renouvellement, un travail d'évaluation et de définition des actions à promouvoir pour la période 2023-2027 sera réalisé. Il aboutira à une feuille de route révisée ainsi qu'à un nouveau plan d'action pluriannuel au service d'une ambition maritime régionale renforcée.

→ Agir en faveur des transitions

Les enjeux de transition écologique et maritime de la Bretagne seront particulièrement pris en compte à travers notamment les actions sur le trait de côte en lien avec les mesures prévues dans le *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires* (SRADDET), des bonifications dédiées pour les aides économiques FEAMPA, ou un appel à projets spécifique pour faire émerger et soutenir des investissements innovants en faveur des transitions maritimes.

▶▶ Mettre en œuvre une politique d'adaptation au changement climatique et de gestion du trait de côte

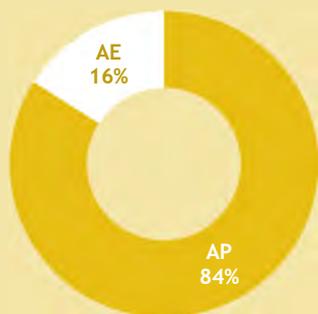
L'enjeu principal est d'inciter les territoires à s'adapter aux effets du changement climatique. Il s'agit notamment d'améliorer nos connaissances sur les effets du changement climatique sur le littoral breton, de promouvoir la culture du risque à l'échelle des territoires maritimes et de capitaliser les expériences pour développer des stratégies d'adaptation au changement climatique à l'échelle locale. Il s'agira notamment de s'assurer et de faciliter la prise en compte des objectifs et des règles du SRADDET relatifs au trait de côte lors de la révision des 17 SCoT littoraux bretons (objectif 22-1 et règles III-7), de constituer un réseau des porteurs de projets de gestion du trait de côte en Bretagne et de structurer et coordonner l'observation du trait de côte à l'échelle régionale (en lien avec la mission de préfiguration évoquée ci-dessus).

Les actions du programme

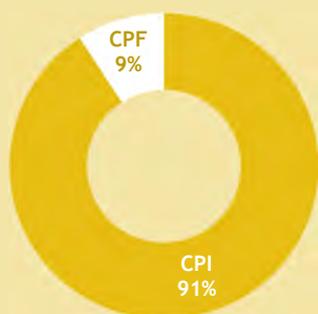
- Mettre en œuvre la stratégie maritime bretonne
- Animer et accompagner les transitions et l'innovation maritime
- Soutenir la création et le développement des entreprises de la filière halieutique
- Contribuer à la compétitivité de la filière halieutique

Programme 209

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

30 348 400 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

5 767 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

56 769 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 737 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le système portuaire

\\ Raison d'être du programme

La Région Bretagne est propriétaire de 5 ports de commerce (St Malo, St Brieuc, Roscoff, Brest, Lorient) qui contribuent à l'approvisionnement du territoire par voie maritime, permettant ainsi aux entreprises bretonnes de gagner en compétitivité et de réduire leur impact environnemental par l'utilisation d'un mode de transport massifié. Le programme budgétaire portuaire comporte ainsi des dépenses visant à entretenir les infrastructures maritimes autorisant cette activité logistique, à les moderniser également pour offrir davantage de services aux entreprises bretonnes sans augmenter l'artificialisation du littoral, et visant enfin à soutenir tout investissement de nature à améliorer la performance logistique et environnementale de l'activité portuaire.

La Région Bretagne est également propriétaire de 5 ports de construction-réparation navale (Lorient, Concarneau, Brest, St Brieuc, St Malo) qui accueillent sur leurs terre-pleins un écosystème complet d'entreprises industrielles dont le savoir-faire positionne la Bretagne en pointe sur des segments de la filière (ou filières connexes) en plein essor : transport vélique, course au large, technologies numériques embarquées, EMR, etc. Le programme budgétaire comporte notamment des dépenses permettant d'assurer la mise à disposition d'outils de mise à sec indispensables à l'existence de ces entreprises sur notre territoire, toujours avec le souci d'une performance industrielle et environnementale élevée.

La filière halieutique est accueillie sur différents ports régionaux, et en particulier, la Région est l'autorité portuaire de 6 halles à marée (St Malo, Roscoff, Brest, Concarneau, Quiberon, Lorient). Elle en soutient les exploitants en accompagnant les opérations de modernisation et les actions en faveur de l'environnement.

Enfin la Région Bretagne est propriétaire d'une quinzaine de ports polyvalents (pêche, plaisance, desserte des îles, tourisme, etc.). Dans ces ports, elle s'assure de la pérennité des infrastructures maritimes et de la qualité des services offerts aux usagers avec une attention particulière à la mission de continuité territoriale pour les îliens.

\\ 2022 en actions

→ Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires

La Région Bretagne est propriétaire d'un vaste patrimoine bâti situé dans les zones industrialo-portuaires. Si ce patrimoine est largement concédé, la Région reste responsable de la conservation de certains éléments de patrimoine. En 2022, outre l'exercice des missions traditionnelles du propriétaire, la Région Bretagne accompagnera la ville de Saint-Malo dans le réaménagement de l'axe portuaire. Les projets d'acquisitions foncières seront mis en pause en 2022 dans l'attente de la redéfinition des objectifs stratégiques en matière de maîtrise du domaine.

→ Assurer l'entretien du patrimoine portuaire pour en garantir la pérennité

La structuration progressive d'une politique patrimoniale des ouvrages portuaires a d'ores et déjà permis d'objectiver les priorités des opérations de maintenance à conduire en 2022. C'est ainsi que des opérations récurrentes seront menées sur les quais en maçonnerie ou la protection anticorrosion des ouvrages métalliques (Brest). Au-delà de ces opérations généralistes, des opérations plus ciblées seront également diligentées. A Brest, le confortement de la digue sud ou la réparation du bajoyer nord-ouest permettront de sécuriser des ouvrages stratégiques pour les fonctions opérationnelles du port.

A Saint-Malo, la livraison du nouveau pont mobile et du nouveau poste de commandement a marqué en 2021 la fin de chantiers complexes et structurants. En 2022, des études seront engagées pour des opérations dans les bassins du port et sur le môle des noires, tandis que la modernisation des quais Danois sera finalisée. A Lorient, le remplacement des défenses du quai Michel Tonnerre contribuera à la modernisation progressive de cet ouvrage stratégique du port de pêche. L'effort de maintenance dans les îles sera par ailleurs poursuivi, notamment à Sein et Ouessant. La Région poursuivra également ses actions en faveur d'une amélioration constante des techniques de suivi des pathologies des ouvrages (appel à projets instrumentation innovante, nouveaux modules du logiciel GECOPE).

→ **Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires**

La modernisation du terminal du Naye à Saint-Malo constitue l'investissement principal de la Région dans ses ports pour les prochaines années dans une sorte de passage de relais avec le projet de développement du port de Brest. Cette opération est indispensable pour conforter l'attractivité du port pour les ferries. Le projet consiste en un approfondissement des accès nautiques et une remise en service d'un poste à quai pour permettre aux compagnies maritimes d'offrir des horaires d'escales plus en adéquation avec les demandes du marché. Le volet terrestre permettra d'accompagner l'augmentation du trafic passagers et fret par le réaménagement des terre-pleins et la modernisation de la gare maritime, offrant un niveau de confort et de services en adéquation avec les standards internationaux. Le budget prévisionnel à la charge de la Région est de 110 M€ HT (études + travaux). La concertation préalable a d'ores et déjà permis de conforter les orientations stratégiques du projet.

A Brest, l'arrivée d'un nouvel industriel sur le polder marque en 2022 la poursuite du développement des ambitions de la Région dans le domaine des énergies marines renouvelables. Les travaux de confortement du quai qui ont démarré début 2021, devraient être livrés fin 2022. Les dragages ont d'ores et déjà repris fin 2021 et se poursuivront sur l'année 2022.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

- Projet de développement du port de Brest : un nouveau terminal EMR, pour développer une filière innovante et décarbonée
- Projet de modernisation du terminal ferry de St Malo : un terminal à passager renouvelé pour une gare maritime économe en énergie et des navires branchés sur l'électricité bord à quai

La poursuite des dragages à Lorient, le démarrage des études pour la réhabilitation de l'estacade de Roscoff et l'engagement de l'opération de sécurisation des coffres en Rance (destinés aux navires de croisière) constitueront également des temps forts de l'année 2022.

→ **Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux**

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

- Investissements au port de St Malo : la première des 6 trémies aspirantes, pour une meilleure qualité de l'air
- Investissements au port de Lorient : agrandissement de l'aire de carénage du port de Keroman de 6500 m² avec maintien de la certification et suivi accru des effluents

Les contrats de concession sont accompagnés de nombreux flux financiers. En 2022, la Région indemnisera les autres membres du Syndicat Mixte Brest Iroise (Département du Finistère, Brest Métropole et CCIMBO) de la valeur des actifs qui lui seront transférés à l'occasion de sa dissolution, marquant une nouvelle étape de mise en œuvre du projet de société portuaire.

En 2022, eu égard aux effets de la crise sanitaire sur certaines activités portuaires, la Région Bretagne entend poursuivre le travail engagé avec ses concessionnaires sur l'évaluation de ces impacts sur l'économie des ports à l'aune des contrats de concession. D'ores et déjà, des crédits sont prévus pour soutenir le délégataire du port de

Saint Malo compte tenu de la perturbation significative de son activité induite par la pandémie de Covid-19. Les plans d'investissements des concessionnaires seront également soutenus, notamment à Brest, Lorient, Concarneau, Saint-Malo ou Le Légué.

Par ailleurs, l'engagement soutenu de la Région au travers de syndicats mixtes portuaires (1,7 M€) se traduira notamment par la poursuite de l'effort d'investissement pour le port de pêche de Lorient Keroman. La Région engagera également des études relatives à la production d'une nouvelle stratégie portuaire, à la performance énergétique des ports et au développement de services numériques.

En maîtrise d'ouvrage directe régionale, on peut noter en 2022 :

- à Brest, le lancement des études de programmation pour les travaux à réaliser au premier éperon pour la desserte des îles (réorganisation du terre-plein et reconstruction de la gare maritime) ;
- à Concarneau, le démarrage de la mise en œuvre du plan-guide du port réalisé en 2021 avec les premières actions en matière de gestion foncière.

→ **Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale**

La Région Bretagne accompagne et encourage les concessionnaires et exploitants portuaires à s'engager dans des démarches de certification environnementale performantes.

Ainsi, le port de plaisance des Sablons a été certifié Ports Propres en 2021, les ports du Conquet, de Roscoff, Port-Tudy s'engagent dans cette certification en 2022. La Région Bretagne œuvrera également en 2022 en direct sur ses ports : mise en œuvre des audits environnementaux à Brest Lorient et St-Malo, déploiement de suivis environnementaux, animation d'un réseau pour l'usage raisonné des biocides sur les ports, suivi des blooms de phytoplancton à Saint-Malo, etc. Des actions de maîtrise des émissions de GES et de remédiation sont aussi prévues en 2022 (renouvellement de flottes, élaboration du bilan annuel des émissions de GES... conformément aux engagements pris par les concessionnaires).

La Région Bretagne poursuivra par ailleurs son programme de mise au démantèlement de navires abandonnés.

Sur un plan environnemental, l'aménagement de la passe à poissons au port du Légué permettra à terme d'assurer la continuité écologique du cours d'eau. Les travaux sont programmés pour 2022.

Les actions du programme

→ **Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires**

- ✓ Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires
- ✓ Entretien le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité
- ✓ Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires
- ✓ Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

→ **Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale**

- ✓ Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
 - ✓ Améliorer la performance logistique des ports
 - ✓ Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires
-

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

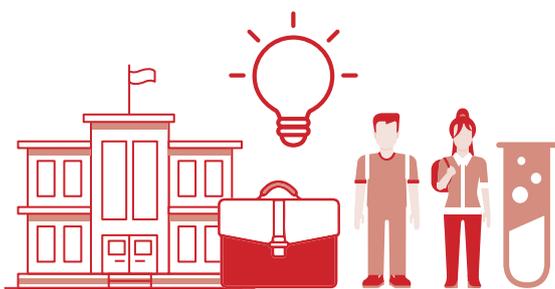
		AP	AE
P.0201	P.0201-10 : Favoriser un environnement propice à l'innovation	1 200 000	5 890 000
	P.0201-21 : Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up	600 000	2 000 000
	P.0201-22 : Favoriser les projets industriels innovants	7 500 000	2 500 000
	P.0201-31 : Animation et coordination du système régional d'innovation		2 000 000
Total P.0201		9 300 000	12 390 000
P.0202	P.0202-11 : Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité		2 000 000
	P.0202-12 : Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité	9 500 000	
	P.0202-20 : Accompagner les projets structurants	1 000 000	2 300 000
Total P.0202		10 500 000	4 300 000
P.0203	P.0203-112 : Etudes d'intérêt général		-
	P.0203-122 : Aide au fonctionnement BCS (Bretagne Capital Solidaire)		
	P.0203-123 : Aide au fonctionnement BJE (Bretagne Jeunes Entreprises)		
	P.0203-124 : Marché PASS Création en faveur de la création d'entreprise		1 800 000
	P.0203-211 : Aide à la structuration des réseaux d'investisseurs personnes physiques		-
	P.0203-212 : Participation au capital BCS (Bretagne Capital Solidaire)		
	P.0203-213 : Participation au capital BJE (Bretagne Jeunes Entreprises)		
	P.0203-214 : Participation au capital BP (Bretagne Participations)		
	P.0203-215 : Participation au capital Ouest-Ventures (OV1-OV2-OV3)	-	
	P.0203-216 : Fonds de co-investissements Breizh up	-	
	P.0203-217 : Fonds Interrégional d'Amorçage - GO Capital Amorçage	1 000 000	
	P.0203-218 : PPD (Prêt Participatif de Développement), Prêt TPE Croissance, Prêt Flash TPE	1 000 000	
	P.0203-219 : SEMAEB		
	P.0203-221 : Apports aux fonds de prêts et de garantie dédiés à la création d'entreprises (Bretagne Active)	-	
	P.0203-222 : Fonds Post COVID et fonds Cybersécurité	-	
	P.0203-223 : Fonds prêts d'honneur BRIT, dont reprise par plus de 5 salariés	500 000	
	P.0203-224 : Fonds d'Amorçage PHAR (Réseau Entreprendre Bretagne)	350 000	-
	P.0203-231 : FRGB (Fonds Régional de Garantie Bretagne avec bpfirance)	500 000	
	P.0203-232 : Garantie individuelle - Fonds de garantie Région		
	P.0203-233 : Soutien aux structures d'accompagnement des entreprises en difficulté (et autres)		-
	P.0203-111 : Actions de communication et de soutien aux projets d'animation, de promotion et de sensibilisation à la création et la reprise d'entreprises.		225 000
	P.0203-121 : Soutien aux autres structures d'accueil, d'accompagnement et de suivi des créateurs d'entreprises et des entreprises en difficulté		300 000
Total P.0203		3 350 000	2 325 000
P.0204	P.0204-110 : PASS Export salon		700 000
	P.0204-131 : PASS Export VIE		100 000
	P.0204-132 : PASS Export RH		100 000
	P.0204-211 : Actions collectives		500 000
	P.0204-212 : Réseau PLATO		200 000
	P.0204-213 : PBRH+		70 000
	P.0204-214 : Action en faveur de l'environnement		
	P.0204-215 : Rapprochement entre les jeunes et l'entreprise		
	P.0204-221 : PASS Conseil		120 000
	P.0204-223 : PASS Partage RH		75 000
	P.0204-224 : Aide à la Mutualisation Logistique (AML)		-
	P.0204-226 : PASS Investissement TPE	2 200 000	
	P.0204-227 : Prise de participation minoritaire dans entreprise du territoire		
	P.0204-310 : Pass commerce artisanat	2 500 000	250 000
	P.0204-321 : Fonds spécial d'intervention économique (FSIE)	2 000 000	
	P.0204-322 : Ingénierie de projets et territoires en mutation		200 000
	P.0204-323 : Surveillance des entreprises aidées		50 000
	P.0204-324 : Compétitivité des IAA bretonnes (FEADER - AAP permanent)	5 000 000	
	P.0204-400 : RDC - Réaffectation dossiers caducs	-	-
	P.0204-120 : Pass export COMM		150 000
	P.0204-225 : PASS Investissement (avances remboursables)	3 500 000	
Total P.0204		15 200 000	2 515 000

		AP	AE
P.0205	P.0205-11 : Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie	400 000	400 000
	P.0205-12 : Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable		-
	P.0205-13 : Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse		260 000
	P.0205-21 : Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS		1 415 000
	P.0205-22 : Consolider l'emploi sur les territoires		900 000
	P.0205-23 : Consolider l'emploi en incitant aux démarche de conseil et de formation		680 000
	P.0205-24 : Consolider la structure financière et financer les projets		350 000
	P.0205-31 : Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives		200 000
	P.0205-41 : Repérer les inégalités entre les hommes et les femmes		20 000
	P.0205-42 : Diffuser la culture de l'égalité		160 000
	P.0205-43 : Agir contre toutes les discriminations		30 000
Total P.0205		400 000	4 415 000
P.0206	P.0206-100 : Bretagne Développement Innovation		1 850 000
	P.0206-202 : Soutiens aux Programmes européens et interrégionaux		
	P.0206-203 : Soutien à la CRMA pour l'organisation de salons internationaux pour les artisans		
	P.0206-204 : Soutien BCI pour les Investisseurs Directs Etrangers (IDE)		
	P.0206-301 : Soutien à la politique de Clusters		250 000
	P.0206-302 : Soutien aux acteurs des filières		300 000
	P.0206-312 : Etudes d'intérêt général		50 000
	P.0206-330 : Actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail		190 000
	P.0206-400 : Promotion des politiques publiques		45 000
		P.0206-201 : Bretagne Commerce International	
Total P.0206			5 575 000
P.0207	P.0207-110 : Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations		400 000
	P.0207-120 : Sécuriser et consolider les projets d'installation	200 000	300 000
	P.0207-130 : Soutien au programme d'accompagnement des projets d'installation		300 000
	P.0207-211 : Moderniser le parc bâtiment	7 000 000	
	P.0207-212 : Soutien aux investissements agri environnementaux	2 500 000	
	P.0207-213 : Aides aux organismes		1 000 000
	P.0207-220 : Accompagner les économies énergétiques dans les exploitations agricoles	2 000 000	200 000
	P.0207-230 : Soutenir la compétitivité de la filière bois	1 000 000	350 000
	P.0207-240 : Mettre en œuvre la plan pour l'avenir de la filière porcine		
	P.0207-311 : Développer l'agriculture biologique		500 000
	P.0207-312 : Soutenir les filières de production et de qualité		150 000
	P.0207-321 : Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification	1 000 000	500 000
	P.0207-322 : Soutenir la compétitivité de la filière équine	200 000	600 000
	P.0207-410 : Soutien aux programmes de recherche appliquée	200 000	1 900 000
	P.0207-420 : Soutien aux MAE	1 000 000	
	P.0207-430 : Soutien au programme Breizh Bocage	250 000	250 000
	P.0207-510 : Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole	500 000	100 000
	P.0207-520 : Développer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles bretonnes		
	P.0207-530 : Contrat d'autonomie et de progrès dans les exploitations des lycées agricoles		
Total P.0207		15 850 000	6 550 000

		AP	AE
P.0208	P.0208-11 : Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral	50 000	160 000
	P.0208-12 : Soutenir les projets territoriaux de gestion intégrée de la zone côtière	-	250 017
	P.0208-21 : Structurer l'observation de l'économie maritime	-	60 000
	P.0208-22 : Assurer une gestion durable des ressources et des milieux via une expertise partagée	-	150 000
	P.0208-23 : Développer un accompagnement technique de la filière	-	300 000
	P.0208-24 : Animation des politiques sectorielles et suivi de la politique des pêches	-	110 000
	P.0208-25 : Lancer des initiatives et des projets expérimentaux en gestion intégrée de la zone côtière	-	580 000
	P.0208-26 : Accompagner des dynamiques collectives en faveur de la transition de l'économie maritime	1 500 000	136 426
	P.0208-27 : Promouvoir la formation et l'emploi maritimes	-	160 000
	P.0208-28 : Contribuer à la protection de la vie humaine en mer	806 700	90 557
	P.0208-31 : Favoriser l'installation et la transmission à la pêche	365 000	-
	P.0208-32 : Moderniser et adapter la flotte de pêche	540 000	-
	P.0208-33 : Moderniser et adapter les entreprises aquacoles	360 000	-
	P.0208-34 : Moderniser et adapter les entreprises de mareyage et de transformation	410 000	-
	P.0208-41 : Favoriser la performance économique et environnementale de la place portuaire	1 205 000	350 000
	P.0208-42 : Animer au niveau régional les places portuaires	220 000	230 000
	P.0208-43 : Valoriser les ressources et les métiers à l'échelle de l'entreprise et des filières	-	160 000
Total P.0208		5 456 700	2 737 000
P.0209	P.0209-11 : Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires	450 000	
	P.0209-12 : Entretien le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité	5 342 000	
	P.0209-13 : Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires	7 255 034	
	P.0209-14 : Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux	16 116 366	
	P.0209-21 : Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession		5 767 000
	P.0209-22 : Améliorer la performance logistique des ports	680 000	
	P.0209-23 : Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires	205 000	
	P.0209-31 : Départements - entretenir le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité		
	P.0209-32 : Départements - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires		
	P.0209-40 : Développement du Port de Brest	300 000	
Total P.0209		30 348 400	5 767 000

III

Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2022

Session de février 2022

\\ Synthèse de la mission

La reprise économique de ces derniers mois a permis un net recul du chômage en Bretagne. Ainsi au deuxième trimestre 2021, le taux de chômage régional est de 6,5 % **contre 8 % au niveau national. De même, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a diminué de 13,6 % sur une année. Cependant, ce regain d'activité génère de réelles difficultés de recrutement pour les entreprises dans tous les secteurs d'activité. Il est donc indispensable, une nouvelle fois, d'adapter les actions engagées, voire de les modifier afin de répondre avec toujours plus de justesse aux besoins exprimés.** A ce titre, la priorité sera donnée à la concertation avec les représentants **des secteurs touchés par ces tensions pour renforcer l'attractivité des emplois et des métiers. Cela devra nous permettre d'embrasser tous les freins à l'embauche notamment pour les personnes les plus fragiles : les mobilités, l'accès au logement, la santé, ...** En conséquence, les moyens du « Pacte régional d'investissement dans les compétences » (PRIC), seront amplifiés par l'affectation d'une enveloppe complémentaire de 21,7 millions d'euros. Evidemment, le secteur de la santé continuera à faire l'objet d'une attention particulière à travers la création de places supplémentaires de formation en soins infirmiers, en aides-soignants, en accompagnement éducatif et social.

→ La prospective emploi-compétences

Frappées de plein fouet par une crise sanitaire sans précédent, les entreprises **bretonnes ont su faire preuve de résilience. Et s'il est encore tôt pour en tirer les enseignements, une évidence s'est imposée : la nécessité d'accélérer les transformations numérique et environnementale pour pérenniser leur activité et rester compétitives.** Cette contrainte a entraîné des évolutions importantes et rapide des métiers et donc des compétences attendues.

Pour y répondre, la Région a développé une « approche compétences ». Inscrite au **cœur du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), cette démarche consiste à faire évoluer nos politiques publiques en matière d'orientation, de formation et de développement de l'emploi. Ainsi en complément des diplômes, l'attention est portée aux compétences.**

Concrètement cette année, la Région va élaborer un outil digital (badge numérique) **destiné à permettre d'analyser les écarts entre les compétences demandées par les employeurs, celles des demandeurs d'emploi et celles visées par l'offre de formation. Cet outil s'appuiera sur les sources de méta données, en particulier celles de Pôle Emploi, et mobilisera l'intelligence artificielle. Pour le formaliser, une mission d'appui-conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera sollicitée.**

Au niveau sectoriel, les contrats d'objectifs « emploi-compétences-formation-orientation » constituent des espaces adaptés pour travailler avec les branches professionnelles **et les partenaires sociaux. Ils favorisent l'anticipation des besoins** en emplois et en compétences pour préparer aux métiers de demain et pour accompagner la nécessaire montée en compétences des actifs. Ainsi les secteurs de la pêche et de **l'aquaculture, du bâtiment, de l'agriculture, des travaux publics, de la métallurgie, de l'alimentaire, des carrières et matériaux et de l'aide à domicile sont déjà engagés** dans cette contractualisation. Très rapidement, le secteur du numérique viendra rejoindre cette première cohorte.

Plus globalement, 2022 verra la révision du Contrat de Plan Régional de **Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). L'actuel couvrait la période 2017-2022.**

Il sera intégré dans un Schéma Régional des Transitions Economiques et Sociales, qui regroupera également la Stratégie Régionale de Développement Economique, **d'Innovation et d'Internationalisation, ainsi que le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ce schéma intégré vise à faire converger les réponses aux enjeux de la Bretagne, tant du point de vue du développement des compétences que du développement économique, dans le contexte des transitions environnementale, climatique et énergétique.**

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission .	2
Répartition des crédits par chapitre.....	7
Programme 301	10
Programme 302	12
Programme 303	14
Programme 304	16
Programme 306	18
Programme 307	20
Programme 308	22
Programme 309	24
Programme 310	26
Programme 311	28
Programme 312	30
Programme 314	32
Programme 315	34
Programme 316	36
Programme 317	38
Programme 318	40
Programme 319	42
Répartition des AP et AE par actions	44

→ L'information et l'aide à l'orientation pour tous les publics

Dans un contexte de mutations accélérées de l'emploi, l'accès à l'information est un défi constant. Permettre à tous les publics d'accéder aisément aux modalités pratiques pour suivre une formation, aux renseignements sur les emplois disponibles, aux renseignements ainsi que sur les modes de recrutement est donc une volonté constante de la Région.

C'est pourquoi, elle dispose déjà de moyens déployés en garantissant l'équité sociale et territoriale.

Pour les amplifier, notamment en tenant compte des aspirations des familles (qui dans notre région sont encore très souvent un appui précieux pour le jeune dans ses choix professionnels), en 2022, de nouvelles initiatives seront engagées.

Ainsi des solutions d'espaces virtuels seront expérimentées pour toucher de nouveaux publics. La plateforme numérique « ideo.bretagne.bzh », mise en ligne depuis septembre 2020, poursuivra son développement par la refonte de sa rubrique formation, de l'agenda, ainsi que la structuration d'un « espace pro ». Le contenu et l'attractivité de la rubrique « métiers » sera aussi refondu.

→ La formation et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) a été signé par notre collectivité en décembre 2018. S'il s'agissait d'un cadre national de contractualisation avec l'Etat sur les années 2019-2022, il traduisait une ambition bretonne au service de laquelle 573 millions d'euros auront été employés (sans compter les 26 millions issus du Plan de relance négociés en 2021).

L'an passé, le bilan établi soulignait que la Bretagne avait atteint des objectifs plus élevés qu'au niveau national (un meilleur taux de demandeurs d'emploi accédant à la formation, un taux de retour à l'emploi à l'issue des formations plus important que dans d'autres territoires).

En 2022, les efforts budgétaires porteront sur l'amplification de l'offre de formation qualifiante (à travers la gamme « QUALIF Emploi ») et sur la remobilisation des publics durablement éloignés de l'emploi (la gamme PREPA). En outre, la Région consacrera une partie des 21,7 millions en faveur de la mobilité et de l'accès au logement des personnes accédant à la formation et à l'emploi.

Parallèlement, les actions en faveur des jeunes et leur accès aux formations qualifiantes et à l'emploi grâce au soutien du réseau des Missions locales seront poursuivies. De nouvelles mesures d'accompagnement spécifiques en lien avec les centres de formation, les entreprises, les acteurs de la mobilité seront déployées.

Ainsi verront le jour :

- Un partenariat renouvelé avec Pôle emploi en vue de porter ensemble des actions d'attractivité des formations, des actions de mobilisation des demandeurs d'emploi, des achats concertés de formations
- Des dynamiques territoriales, portées par les Commissions territoriales emploi formation (CTEF), plus collaboratives et priorisant les solutions à entreprendre en faveur de l'accompagnement des besoins en compétences des entreprises et des personnes les plus éloignées de l'emploi
- L'utilisation de nouvelles solutions digitales pour favoriser l'attractivité des formations en améliorant leur visibilité sur les réseaux sociaux
- L'appui aux espaces de formation proposés au niveau local (tiers-lieux portés par les EPCI ou des associations)
- Un plan d'accompagnement des organismes de formation les aidant à mieux appréhender les transformations des modalités pédagogiques liées aux transitions environnementales et digitales
- La mobilisation des entreprises à travers le soutien d'initiatives dites inclusives et permettant le développement d'une démarche de type RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise)

→ Apprentissage

Depuis le 1er janvier 2020, par choix gouvernemental, la Région a perdu l'essentiel de ses compétences en matière d'apprentissage. Cela découlait de l'adoption de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Cette marginalisation des régions a entraîné une dérégulation du paysage, ce qui s'est traduit par une multiplication par quatre du nombre d'organismes de formation déclarant une activité en apprentissage.

Parallèlement, les aides de l'Etat aux employeurs ainsi qu'une forte communication ont entraîné une hausse très significative du nombre d'apprentis sur le territoire national, qu'il est pourtant difficile à évaluer précisément.

Le périmètre d'action de la Région, limité par la loi, fait désormais l'objet d'une contractualisation annuelle avec France Compétences (institution nationale publique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée au 1er janvier 2019) qui alloue une enveloppe en fonctionnement et une autre en investissement pour un total de 13 970 000 €.

Sur ce total, la Région a choisi d'augmenter sa capacité d'investissement en priorisant trois axes : les territoires fragilisés, les filières prioritaires, la qualité des formations dispensées.

Elle utilise ainsi la faculté reconnue par l'Etat d'utiliser une part variable de l'enveloppe dédiée initialement au fonctionnement.

En 2020 comme en 2021, sur fond de crise sanitaire, l'action régionale s'est essentiellement concentrée sur deux volets : le soutien aux employeurs publics d'apprentis – autre sujet délaissé par la réforme initiale – et l'équipement numérique des apprentis dans un contexte de pédagogie distancielle.

En 2022, sur le volet fonctionnement, l'accent sera mis sur l'accompagnement des apprenants les plus fragilisés. L'accès aux savoirs de base et l'accompagnement des apprentis présentant des difficultés cognitives constituera un axe durable de l'intervention régionale auprès des centres de formation.

→ Formations sanitaires et sociales

La pénurie de professionnels de santé dans un contexte de crise sanitaire a conduit l'Etat et la Région à contractualiser pour augmenter fortement l'offre de formation sur trois métiers stratégiques : infirmier, aide-soignant, accompagnant éducatif et social.

Près de 850 places sont ainsi créées entre 2021 et 2022, sans compter les places en apprentissage qui échappent dorénavant aux quotas. La mise en œuvre de ce processus se poursuivra tout au long de l'année 2022, avec une vigilance sur le dimensionnement des moyens humains, financiers et immobiliers. Des négociations cruciales sont en cours avec l'Etat, portées par l'ensemble des régions pour assurer la pérennisation de ces financements au-delà de 2022. En effet, l'effort relatif à l'offre de formation ne portera ses fruits que si les conditions de travail permettent de retenir les professionnels de santé sur leur poste.

Le processus d'universitarisation des formations sanitaires se poursuit, en lien avec la réforme des études de santé. Des expérimentations, portées par l'ensemble des acteurs bretons et validées au niveau ministériel, permettent la mise en place de parcours souples et intégrés, favorisant les réorientations et renforçant les droits des étudiants. L'un des objectifs est de rendre ces formations accessibles en tous points du territoire, en limitant la concentration sur les deux métropoles.

La Région poursuit par ailleurs ses travaux sur le secteur de l'accompagnement et de l'aide à domicile, qui ont abouti à la signature en mai 2021 d'un contrat d'objectifs. Un diagnostic emploi-formation est attendu dans le courant du premier semestre 2022, permettant d'alimenter la réflexion sur les quatre axes retenus : l'offre de formation, l'information et la communication sur les métiers, l'organisation des structures et la prévention des risques professionnels.

Enfin la Région poursuivra en 2022 sa politique de soutien aux premiers niveaux de qualification en assurant la gratuité des formations infra-bac. Elle contribuera également à la sécurisation des parcours en assurant le versement de bourses d'études attribuées sur critères sociaux, dont les montants sont alignés sur ceux du CROUS. Le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes sera maintenu pour permettre aux structures d'embaucher des professionnels.

→ L'ambition régionale pour la formation initiale en lycée

Depuis mars 2020, la pandémie de la Covid 19 a entraîné de nombreuses contraintes de fonctionnement dans les établissements. En premier rang, il s'agit pour les équipes de direction des lycées d'organiser au mieux la continuité des enseignements. Cela conduit la Région, en partenariat avec l'académie, à accompagner les lycées pour l'acquisition et l'usage d'équipements numériques permettant les enseignements hybrides. En 2022 la mise en œuvre de la politique régionale du numérique éducatif sera encore renforcée grâce à la forte augmentation du budget consacré au numérique éducatif.

Outre la généralisation de la politique du « bien manger » à tous les lycées, l'année 2022 sera riche d'innovations autant pour les projets éducatifs que pour la mobilité internationale des jeunes auxquels s'ajoutera le lancement d'une phase test sur les budgets participatifs des lycées. Sera généralisée également dans tous les lycées l'installation de distributeurs de protections hygiéniques gratuits pour lutter contre la précarité menstruelle.

Considérant le lycée comme lieu d'enseignement mais aussi de vie collective, la mise en place dès septembre 2022 de la tarification unique et sociale pour les repas et l'internat représente un enjeu important pour les élèves et les familles. L'équité d'accès à ces services périphériques de l'enseignement mais qui concernent plus de 85% de la population scolaire pour la restauration et 15% pour l'hébergement constitue un enjeu social majeur.

Tous ces projets sont à conduire en étroite collaboration avec les tutelles académiques et les équipes de direction des lycées, car ils impactent non seulement les **conditions d'enseignement** et de vie au lycée, mais également le fonctionnement des lycées et notamment les équilibres budgétaires au sein des lycées.

Ainsi, **les coûts de l'énergie (électricité et gaz en particulier) s'envolent** en 2022 avec des augmentations prévisibles de **+25% pour l'électricité et + 55% par le gaz**. Malgré les efforts considérables consentis par la Région pour lancer de très nombreux travaux dans le cadre du Plan Energie Lycées, ces opérations ne seront pas suffisantes à elles seules pour endiguer et **réguler l'augmentation des coûts de viabilisation des lycées dans les années qui viennent**. Il convient donc, en cohérence avec la Breizh Cop, **d'accompagner les lycées dans leur recherche d'économie et de sobriété énergétique, c'est également un des challenges prioritaires pour 2022 et les années suivantes**.

Enfin, en écho au rapport présenté en session du 4 octobre 2021 du Conseil économique, social et environnemental régional « *En bac pro, et après ? Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels en Bretagne* » dont les préconisations pourront guider les prochaines réflexions de la Région en faveur de l'enseignement professionnel en lycée, **l'année 2022 permettra d'accentuer un travail de réflexion sur l'offre de formation dans les lycées professionnels des trois réseaux des ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture et de la Mer et l'accompagnement régional à ces structures dont les effectifs d'élèves sont parfois très faibles**.

→ Le volet immobilier de l'action régionale en faveur des lycées

Le Schéma Directeur Immobilier des lycées (SDI), voté en décembre 2016 pour une durée de dix ans, se décline en **plans d'actions de deux ans, les plans d'actions (PA) antérieurs au SDI portant sur 5 années (2005-09 / 2010-14)**.

C'est ainsi qu'un premier plan d'actions post SDI, voté en février 2017, a couvert les années 2017-2018 et a été suivi d'un second PA voté en décembre 2018, portant initialement sur les années 2019/2020.

Ce dernier a été prolongé d'une année lors de la session d'octobre 2020, notamment en raison de la crise sanitaire de 2020 qui a conduit à un retard de livraison de 27 chantiers sur 30. Le plan d'actions voté en 2019 couvre ainsi la période 2019 – 2020 – 2021. Il est proposé de porter la durée du prochain à trois ans. Il pourrait être voté lors d'une session du Conseil Régional au 1^{er} semestre 2022.

Il sera consacré en 2022 un budget de 110 M€ pour les investissements immobiliers dans les établissements.

→ Favoriser le développement et la pratique des langues de Bretagne

La Région renforcera en 2022 son soutien aux acteurs de la transmission de la langue bretonne dans le champ scolaire. Les résultats de l'enquête sociolinguistique conduite en 2018 montrent en effet une volonté forte des Breton-ne-s de voir grandir la place du breton et du gallo en Bretagne notamment **à l'école, devenue par ailleurs le moyen principal (à 90%) de la formation des jeunes locuteurs. Elle poursuivra également le déploiement d'une politique ambitieuse de formation des adultes et en particulier des demandeurs d'emploi, qui bénéficieront, outre les places de formation classiques, de 92 places financées dans le cadre du PRIC pour des formations professionnelles classiques.**

Dans le champ de la promotion et développement de la place de la langue bretonne dans la vie de tous les jours, elle **renforcera son soutien à l'EPCC Office public de la langue bretonne qui sera désormais pleinement en charge, à compter de 2021, du développement de l'accueil en breton de la petite enfance, par transfert des missions assurées auparavant par des associations. La Région reprendra le chantier transversal sur l'écosystème de la production et de la diffusion audiovisuelle en breton, qui n'a pu être mené en 2020 compte tenu de la situation sanitaire, et poursuivra son accompagnement de l'édition et du théâtre en langue bretonne, très fortement impactés par la pandémie.**

La Région poursuivra en 2022 sa politique en faveur du développement de la langue galloise notamment par son soutien aux associations qui œuvrent à l'enrichissement et à la diffusion de la langue. **L'aide à l'Institut de la Langue Galloise sera également reconduite pour développer l'offre d'enseignement-formation de et en gallo.**

→ Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

L'année 2022 sera l'année de la refonte du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Intégré dans un Schéma Régional des Transitions Economiques et Sociales, qui regroupera également la Stratégie Régionale de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, ainsi que le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, ce schéma intégré vise à faire converger les réponses aux enjeux de la Bretagne, tant du point de vue du développement des compétences que du développement économique, dans le contexte des transitions.

2022 doit également permettre l'aboutissement du CPER 2021-2027, doté de plus de 400 M€, permettant d'accélérer la rénovation énergétique du bâti universitaire, d'améliorer des conditions de vie des étudiants, d'accompagner les évolutions de l'enseignement supérieur et de conforter les priorités définies dans la S3.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement

	AE				Total AE
	931	932	933	939	
Assurer la relation formation emploi					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	3 969 500				3 969 500
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		5 045 000			5 045 000
Améliorer le cadre bâti des lycées					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		4 695 450			4 695 450
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		220 000			220 000
Améliorer les équipements des lycées					
P.0308 Développer le numérique éducatif		2 670 000			2 670 000
Améliorer le fonctionnement des lycées					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		33 550 000			33 550 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		40 850 000			40 850 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		580 000		13 700 000	14 280 000
Favoriser l'apprentissage					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage		5 000 000			5 000 000
Assurer les formations sanitaires et sociales					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales		62 800 000			62 800 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification		11 271 200			11 271 200
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales		80 745 000			80 745 000
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable		46 129 000			46 129 000
P.0319 Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation		14 700 000			14 700 000
Développer les langues de Bretagne					
P.0318 Développer les langues de Bretagne		180 000	8 314 000		8 494 000
	224 614 700	87 790 450	8 314 000	13 700 000	334 419 150

→ Autorisations de programme

	AP				Total AP
	901	902	903	909	
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		100 000			100 000
Améliorer le cadre bâti des lycées					
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		110 000 000			110 000 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		18 070 000			18 070 000
Améliorer les équipements des lycées					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics		8 460 000			8 460 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		4 100 000			4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		9 635 000			9 635 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		5 800 000		12 300 000	18 100 000
Favoriser l'apprentissage					
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage		8 970 000			8 970 000
Assurer les formations sanitaires et sociales					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales		1 100 000			1 100 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux					
P.0319 Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation		200 000			200 000
Développer les langues de Bretagne					
P.0318 Développer les langues de Bretagne			760 000		760 000
	10 270 000	156 165 000	760 000	12 300 000	179 495 000

→ Crédits de paiement en fonctionnement

		CPF				Total CPF
		931	932	933	939	
Assurer la relation formation emploi						
P.0301	Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	3 988 500				3 988 500
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne						
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		5 581 000			5 581 000
Améliorer le cadre bâti des lycées						
P.0303	Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		4 637 000			4 637 000
P.0304	Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		220 000			220 000
Améliorer les équipements des lycées						
P.0308	Développer le numérique éducatif		2 670 000			2 670 000
Améliorer le fonctionnement des lycées						
P.0309	Assurer le fonctionnement des lycées publics		33 545 000			33 545 000
P.0310	Participer au fonctionnement des établissements privés		40 850 000			40 850 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur						
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		420 000		11 790 000	12 210 000
Favoriser l'apprentissage						
P.0312	Accompagner le développement de l'apprentissage	3 970 000				3 970 000
Assurer les formations sanitaires et sociales						
P.0314	Assurer les formations sanitaires et sociales	62 500 000				62 500 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux						
P.0315	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	10 351 600				10 351 600
P.0316	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	105 608 400				105 608 400
P.0317	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	51 195 600				51 195 600
P.0319	Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation	12 548 000				12 548 000
Développer les langues de Bretagne						
P.0318	Développer les langues de Bretagne	717 277	180 000	7 596 723		8 494 000
		250 879 377	88 103 000	7 596 723	11 790 000	358 369 100

→ Crédits de paiement en investissement

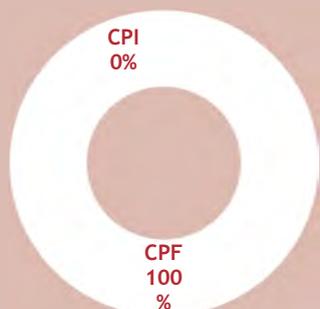
		CPI				Total CPI
		901	902	903	909	
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne						
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		100 000			100 000
Améliorer le cadre bâti des lycées						
P.0303	Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		140 000 000			140 000 000
P.0304	Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		19 000 000			19 000 000
Améliorer les équipements des lycées						
P.0306	Améliorer les équipements dans les lycées publics		8 460 000			8 460 000
P.0307	Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		4 100 000			4 100 000
P.0308	Développer le numérique éducatif		11 135 000			11 135 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur						
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		6 400 000		9 100 000	15 500 000
Favoriser l'apprentissage						
P.0312	Accompagner le développement de l'apprentissage	10 000 000				10 000 000
Assurer les formations sanitaires et sociales						
P.0314	Assurer les formations sanitaires et sociales	220 000				220 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux						
P.0319	Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation	200 000				200 000
Développer les langues de Bretagne						
P.0318	Développer les langues de Bretagne			961 000		961 000
		10 420 000	189 195 000	961 000	9 100 000	209 676 000

Programme 301

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2022 une autorisation
d'engagement de

3 969 500 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

3 988 500 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

\\ Raison d'être du programme

La Région finance, dans le cadre de ce programme, des travaux d'observation, d'études et d'enquêtes qui participent à éclairer la définition et l'animation des politiques régionales en matière d'orientation, de formation et d'emploi. Cette démarche d'observation s'appuie, notamment, sur les travaux du GREF Bretagne, qui, en tant que GIP Etat-Région, assure une mission d'observation et d'analyse sur le champ de l'emploi et de la formation. Son programme d'activités est arrêté conjointement par la Région et l'Etat dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER). Les actions qui seront conduites en 2022 s'inscriront particulièrement en lien avec l'élaboration du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et en appui aux travaux conduits dans le cadre des contrats d'objectifs sectoriels « Emploi-Compétences-Formation-Orientation ».

Ce programme assure par ailleurs la mise en œuvre de la compétence régionale en matière d'information et d'orientation, avec, notamment, un soutien aux réseaux régionaux partenaires d'IDÉO, un appui à l'organisation de salons et d'actions territoriales, le déploiement d'une offre de service en direction des publics et le développement de la plateforme web. En 2022, l'offre de services d'IDÉO sera renforcée à l'échelle des territoires et en proximité des usagers. La plateforme web sera enrichie et des évolutions importantes seront concrétisées.

Dans le cadre de sa nouvelle responsabilité en matière d'information auprès des jeunes scolaires, étudiants, apprentis, la région finance, produit et diffuse des outils d'information sur les métiers et les formations. En 2022, de nouvelles ressources seront mises à disposition des publics et des équipes éducatives qui pourront bénéficier d'actions d'aide à l'utilisation de ces ressources. Fin 2022, seront également engagés les financements nécessaires à l'organisation des sélections régionales des Olympiades des métiers, prévues en février 2023.

\\ 2022 en actions

→ Animation et déploiement territorial d'IDÉO

Le service public régional d'information et d'aide à l'orientation, baptisé IDÉO, offre un accès à une information de qualité, sur les droits de chacun en matière d'emploi, de formation et d'accompagnement à l'orientation, et propose un appui aux premières étapes de réflexion puis de formalisation d'un projet professionnel. Il s'agit d'informer les Breton.nes sur les métiers, les formations et les opportunités d'emploi en région tout au long du parcours scolaire et professionnel. En complément des actions de coordination et de professionnalisation du réseau menées à l'échelle régionale, le déploiement de l'offre de services d'IDÉO sera renforcée à l'échelle des territoires et en proximité des usagers, au moyen notamment du déploiement d'espaces IDÉO éphémères. Des solutions d'espaces virtuels seront également expérimentées pour faciliter l'accès à l'information pour tous les publics.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : animation et enrichissement de la plateforme web régionale IDÉO

Mise en ligne en septembre 2020, la plateforme numérique ideo.bretagne.bzh poursuit son développement pour fournir une information de qualité à tous les publics, depuis le collège et tout au long de la vie active. Des évolutions importantes seront concrétisées en 2022 (refonte de la rubrique formation, des actualités, de l'agenda, structuration d'un espace pro) et un nouveau chantier sera initié pour améliorer le contenu et l'attractivité de la rubrique 'métiers'. C'est à ce titre que la plateforme IDÉO s'inscrit dans la stratégie Breizh COP et les objectifs de conception de services publics numériques de proximité et d'engagement pour la cohésion des territoires.

→ Déploiement de la nouvelle responsabilité en matière d'information auprès des jeunes scolaires, étudiants, apprentis

Outre la production et la diffusion d'informations sur les formations initiales en Bretagne (mise à disposition numérique et publication des guides CAP, troisième et post bac), le partenariat établi avec les autorités académiques favorise l'élaboration et la production de nouvelles ressources d'aide à l'orientation adaptées aux besoins de la communauté éducative. De nouvelles ressources seront proposées en 2022. Par ailleurs, le rapprochement avec le monde économique et professionnel se traduira notamment en 2022, par la mise en œuvre d'une démarche facilitant l'accès à des stages d'observation, tout particulièrement pour les jeunes de 3^{ème}.

→ Coordination des politiques de lutte contre le décrochage scolaire

Le plan d'animation des 17 Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) et la réalisation de cartographies territoriales des solutions d'accompagnement des jeunes permettront de renforcer la professionnalisation du réseau et la prise en charge des jeunes. Une nouvelle édition de la JIT (journée d'initiatives territoriales) de la persévérance scolaire sera également proposée en 2022 pour continuer à partager et à valoriser une diversité de projets locaux.

→ Déploiement d'une démarche d'observation emploi-formation-compétences en appui aux politiques régionales en matière d'orientation, de formation et d'emploi

Cette démarche s'appuie notamment sur les travaux du GREF Bretagne qui assure une mission de production et d'analyse de données sur le champ de l'emploi et de la formation. En 2022, le GREF sera mobilisé plus particulièrement en appui à la préparation du CPRDFOP afin de poser les éléments de diagnostic participant à l'identification et au partage des enjeux régionaux en matière d'emploi et de compétences. Dans la continuité de ses missions, le GREF assurera la consolidation de l'observation des parcours et des publics ; dans ce cadre, il conduira notamment la mise en œuvre d'enquêtes sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires des formations relevant de la compétence de la Région et poursuivra les travaux engagés dans le cadre de l'observatoire régional du décrochage.

Enfin, pour faciliter l'accès à ces données tant au niveau régional que territorial, le développement d'outils digitaux sera poursuivi et l'outil « Focus emploi formation » sera notamment enrichi de nouveaux indicateurs et de nouvelles rubriques.

→ Mobilisation des contrats d'objectifs « Emploi-Compétences-Formation-Orientation » en réponse aux besoins en compétences des différents secteurs

Les contrats d'objectifs « Emploi-Compétences-Formation-Orientation » constituent le cadre de concertation et d'action permettant d'apporter des réponses coordonnées aux besoins en emplois et en compétences des différents secteurs de l'économie régionale. Au travers de ce cadre partenarial associant la Région, l'Etat et les Branches professionnelles représentées de manière paritaire, il s'agit de répondre aux besoins de recrutement, de préparer le renouvellement des actifs et d'anticiper les besoins en compétences en lien avec les transitions environnementale, climatique et énergétique. En 2022, il s'agira de conforter la déclinaison opérationnelle des 8 contrats d'objectifs d'ores et déjà contractualisés avec des secteurs clés de l'économie régionale. Une contractualisation avec la filière numérique sera également finalisée en 2022.

Les actions du programme

→ Développer la connaissance de la relation emploi-formation

- ✓ Conduire une démarche structurée d'information et d'observation emploi-formation à l'échelle régionale
- ✓ Développer l'apport de connaissances thématiques complémentaires

→ Assurer la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)

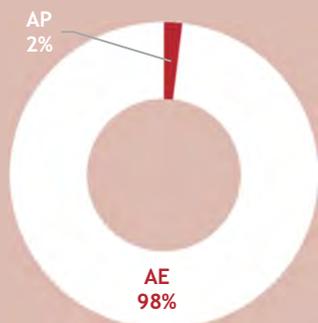
- ✓ Conduire le suivi et l'évaluation du CPRDFOP au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP)
- ✓ Assurer une démarche d'animation auprès des acteurs régionaux et territoriaux
- ✓ Développer des dynamiques sectorielles dans le cadre d'une contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles

→ Animer IDÉO, le service public régional d'information et d'appui à l'orientation

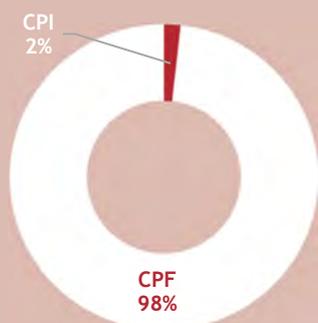
- ✓ Développer la professionnalisation et l'ingénierie
 - ✓ Produire et/ou diffuser des ressources d'information sur les métiers et les formations, pour tous les publics, notamment scolaires, apprentis, étudiants
 - ✓ Coordonner les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs
-

Programme 302

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

5 045 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 581 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

\\ Raison d'être du programme

Les démarches éducatives mises en œuvre dans les lycées bretons autour de thématiques prioritaires pour la collectivité régionale bénéficient d'un accompagnement financier, notamment l'action « Karta Bretagne » dont les cinq axes d'intervention sont : Santé et qualité de vie, Développement durable, Ouverture des jeunes au monde, Éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques, Égalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations.

Ces thématiques sont également abordées dans le cadre du Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne, un espace d'expression, d'échanges et de construction de projets, permettant aux jeunes de contribuer à l'élaboration de politiques régionales grâce à leur expertise d'usage.

L'ouverture des jeunes au monde, grâce notamment aux bourses de mobilité individuelle « Jeunes à l'international » implique la mobilisation des acteurs de l'éducation formelle et non formelle grâce à l'animation de deux réseaux régionaux, le COREMOB et le réseau breton des développeurs de la mobilité européenne.

Enfin la valorisation des filières professionnelles des lycées bretons est une priorité à travers, d'une part, l'action de labellisation Qualycée des lycées à section professionnelle et, d'autre part, l'aide financière aux premiers équipements professionnels des lycéens.

\\ 2022 en actions

→ Encourager la participation des jeunes (Conseil régional des jeunes)

L'année 2022 sera celle de la fin de mandat des jeunes élu.e.s après 18 mois d'exercice (décembre 2020 – juin 2022). Seront finalisés les différents projets aujourd'hui en cours concernant le développement de l'éducation au genre et à la sexualité dans les lycées, la promotion du bien manger dans les établissements scolaires, la sensibilisation au changement climatique, le développement de l'utilisation du vélo, une meilleure information concernant la connaissance des droits des jeunes, les préconisations relatives au développement de l'éducation artistique et culturelle avec les lycéens, ainsi que la mise en œuvre d'un site internet dédié. Une nouvelle mandature sera lancée lors du 2^{ème} semestre 2022. Outre l'élaboration de projets, le CRJ sera mobilisé notamment sur les modalités de mise en œuvre du budget participatif dans les lycées.

→ Contribuer au projet éducatif global de l'établissement

Les actions « Karta Bretagne » ainsi que celles éducatives en lien avec le Goncourt des lycéens et le festival Etonnants voyageurs se poursuivent. Il est souhaité cette année 2022 réfléchir sur les modalités de « Karta Bretagne » pour une évolution de celles-ci à la rentrée 2023, en concertation avec les équipes des lycées bretons.

A l'instar de la rencontre régionale « Karta Bretagne » sur la thématique « la prévention par les pairs » en février 2021, un nouvel événement a été proposé en janvier 2022 dédié à « la biodiversité dans les lycées » en lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs.

De plus, des actions de sensibilisation en lien avec la lutte contre la précarité menstruelle des lycéennes pourront être soutenues avec le déploiement des distributeurs de protections périodiques dans les lycées bretons.

→ Valoriser les filières professionnelles des lycées bretons (Qualycée)

La démarche qualité et développement durable « Qualycée » menée dans 58 lycées à section professionnelle (dont 36 labellisés), fera l'objet d'une nouvelle consultation publique en 2022 relative à l'accompagnement qualitatif des lycées pour la mise en œuvre du référentiel ad hoc et l'obtention de la labellisation, en cohérence avec le Plan Energie Lycées de la collectivité.

→ Développer la mobilité internationale des apprenants

Il est souhaité pendant cette année 2022 mettre en corrélation les actions relatives au financement régional des mobilités à l'étranger et l'animation de réseaux régionaux avec, d'une part, la nouvelle programmation Erasmus+ 2021/2027 et ses opportunités et, d'autre part, la délégation de compétence de l'Etat en région concernant notamment la mobilité internationale.

Ainsi, les aides à la mobilité internationale individuelle (Jeunes à l'international) et collective devront être réinterrogées pour vérifier leur pertinence par rapport au public concerné, au montant versé et globalement à l'éco-système existant (bourses nationales et européennes).

Suite à la validation par l'Agence Erasmus+ du projet stratégique 2021/27 du consortium porté par la collectivité pour le compte de 25 établissements de formation sanitaire et sociale, intitulé B-MOUVE (Bretagne-Mobilité et OUverture Vers l'Europe), l'encouragement des mobilités d'élèves, d'étudiants, de personnels et l'accueil de professionnels européens sera poursuivi en préconisant des transports éco-responsables et des mobilités hybrides, c'est-à-dire en partie en distanciel.

Concernant les réseaux régionaux d'acteurs, il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre la nouvelle responsabilité d'animation du comité régional de la mobilité en lien avec l'Etat et les acteurs des axes stratégiques du plan d'actions en cours (rendre lisible l'information sur la mobilité, mettre en réseau et former les acteurs de la mobilité, accompagner les jeunes en amont et en aval de la mobilité et notamment ceux les plus éloignés de la mobilité).

Enfin, le réseau des développeurs de la mobilité européenne animé par la collectivité continuera sa mission visant à faciliter l'information sur les opportunités offertes par Erasmus+ auprès des publics, à l'instar de la rencontre organisée en octobre 2021 auprès des lycées et CFA disposant de formations post-bac.

→ Accompagner l'accès aux ressources pédagogiques

Il est proposé de faire évoluer le dispositif régional, Pass Ressources Pédagogiques-PRP à la rentrée scolaire 2022. La faible mobilisation du PRP pour l'acquisition de ressources numériques (15% en moyenne), un des objectifs du dispositif, conduit à une évolution de cette action et une adaptation des objectifs recherchés par la Région.

Ainsi, une partie des montants dédiés à cette action sera réorientée vers le programme 308 « Développer le numérique éducatif » afin d'améliorer l'accès des élèves aux équipements numériques et au partage des ressources numériques produites par les enseignants ou disponibles via le guichet d'accès aux ressources proposé par le ministère de l'éducation nationale.

Enfin la Région continuera de soutenir les familles pour le financement des premiers équipements professionnels des lycéens (1,1 M€). Les dotations versées aux lycées bretons concernés permettront à ceux-ci de mettre en œuvre une gestion d'achat homogène et mutualisé et ainsi limiter le coût de l'équipement pour les familles.

Les actions du programme

→ Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens

- ✓ Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées
- ✓ Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons
- ✓ Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique

→ Développer la mobilité internationale des apprenants

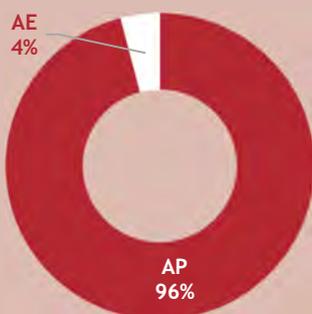
- ✓ Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région
- ✓ Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international
- ✓ Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation

→ Promouvoir les initiatives associatives, et soutenir les familles

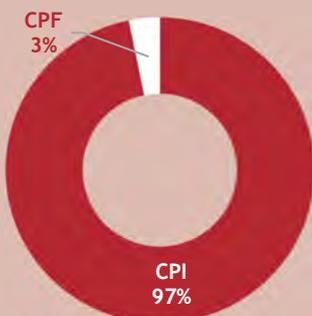
- ✓ Soutenir les projets éducatifs associatifs
 - ✓ Permettre la mise à disposition de ressources pédagogiques
 - ✓ Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels
-

Programme 303

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre des exercices 2022 à 2024 une autorisation de programme de

110 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

4 695 450 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

140 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 637 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

\\ Raison d'être du programme

Ce programme est actuellement encadré par le plan d'actions 2019-2021, déclinaison du Schéma Directeur Immobilier (SDI) en faveur des lycées publics bretons voté en décembre 2016, ainsi que le plan Energie Lycées adopté en juin 2019. L'objectif global de ce programme est d'améliorer l'accueil de l'ensemble des usagers des établissements en tenant compte notamment de la santé des usagers, de l'adaptation des locaux aux nouvelles formations, de l'amélioration des conditions de travail tout en intégrant la réduction de l'empreinte énergétique du patrimoine immobilier régional en tant que Région Responsable. Le Schéma représente 1 milliard d'euros sur la période 2017/2026.

\\ 2022 en actions

→ Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale de lycées

- **La restructuration globale de 19 lycées relevant de l'axe 1** du SDI « Restructurer globalement les sites nécessitant une intervention d'ampleur » continue :

⇒ Des travaux qui se poursuivent dans les lycées La Fontaine des Eaux à Dinan, Freyssinet à Saint Briec, Tristan Corbière à Morlaix ou qui démarrent comme au lycée Jules Lesven à Brest.

⇒ Une étude globale sur le lycée Lesage à Vannes sera également initiée.

- **Le chantier de construction du lycée public Mona Ozouf à Ploërmel**

Malgré le retard dû à la crise sanitaire, ce nouveau lycée d'enseignement général et technologique accueillera 900 élèves à la rentrée de septembre 2023.

→ Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance

- **Une mise en œuvre de la transition énergétique de plus en plus affirmée**

La déclinaison du Plan Energie Lycées traduisant les orientations en terme de réduction de l'empreinte énergétique au niveau de la collectivité, continue et tend à se multiplier sur l'ensemble du parc. Les cibles de ce texte vont être complétées par le décret tertiaire qui invite à une plus grande maîtrise énergétique et impose différents niveaux de performance en 2030, 2040 et 2050.

⇒ Le Lycée Félix Le Dantec (Axe 8) à Lannion et le lycée Paul Sérusier à Carhaix (Axe 7) bénéficieront de travaux visant à optimiser la performance thermique de leurs bâtiments. De même, le lycée René Cassin à Montfort sur Meu (Axe 2) bénéficiera d'une Isolation Thermique par l'Extérieur. Il est également prévu une réfection des systèmes de chauffage dans l'ensemble des bâtiments du lycée Bel Air de Tinténiac (Axe 8).

⇒ En termes de système de production est prévue la rénovation de la chaufferie principale du lycée de l'Elorn à Landerneau (Axe 2).

- **Une stratégie du propriétaire pluriannuelle affirmée**

Sur les différentes thématiques relevant de la responsabilité du propriétaire, la Région poursuit ses actions pour être en conformité et assurer la sécurité des usagers, a fortiori pour ce qui relève du risque immédiat.

Ces actions concernent aussi bien des thématiques déjà bien intégrées (la sécurité incendie, l'exposition au risque radon, l'exposition au risque amiante, l'accessibilité, ...) mais aussi de récentes dispositions (la qualité de l'air, la sécurité périmétrique, les alarmes des plans particuliers de mise en sûreté...). Ce sont 12 M€ qui seront encore consacrés à ces thématiques et affectés en 2022.

→ Adapter les locaux à l'évolution des besoins

- **Des locaux adaptés à l'évolution des formations**

Des travaux sont prévus au Lycée La Fontaine des Eaux à Dinan (Axe 1), au lycée Jules Lesven à Brest (Axe 1) pour répondre à de nouvelles exigences liées aux formations dispensées (CAP PSR pour l'un, Pôle Mode pour l'autre), au Lycée P. Mendès France à Rennes (Axe 3) s'agissant de construire un bâtiment pour le pôle génie civil.

- **L'amélioration des conditions d'hébergement dans le cadre d'un « plan internat »**

Le plan internat a pour objet d'améliorer les conditions d'accueil des apprenants, de favoriser la mixité et de garantir l'accueil de toutes et tous. Ainsi, en 2022 les projets porteront sur :

- Les études de programmation et/ou de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'internat du lycée professionnel Maritime du Guilvinec à Treffiagat (Axe 2),
- Les travaux de rénovation au lycée Bréhoulou à Fouesnant (Axe 8),
- L'isolation de la façade ouest de l'internat et les menuiseries à l'E.R.E.A Magda Hollander-Lafon à Rennes (Axe 4),
- Les travaux d'amélioration au lycée Pierre Guéguen à Concarneau (Axe 8).

L'internat du lycée Sévigné à Cesson Sévigné livré en 2021 est un bâtiment « bio sourcé » doté d'une haute performance énergétique vise les labels E3/C1*. Dédié aux sportifs de haut niveau, il compte 102 lits.

→ Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale

- **Une vigilance pour les conditions de travail des agents**

Seront réalisés en 2022 des travaux visant à la création de locaux agents au Lycée de Kernilien à Plouisy (Axe 8), à la réfection de la salle de restauration au Lycée de L'Elorn à Landerneau (Axe 2), à la restructuration du service de restauration et/ou de locaux agents (ex : Lingerie mutualisée) au lycée Tristan Corbière à Morlaix (Axe 1) ainsi qu'au lycée Y Thépot à Quimper (Axe 1). La réfection des ateliers pour les agents de maintenance du patrimoine est également prévue au Lycée Laennec à Pont L'Abbe (Axe 8). Des études seront également lancées pour le remplacement de la laverie au lycée Charles Tillon à Rennes (Axe 8).

- **Des travaux de grande ampleur visant à consolider l'existant**

Plusieurs réfections de toitures et opérations d'envergure visant à renforcer l'étanchéité des bâtiments sont également programmées comme au lycée Paul Sérusier à Carhaix (Axe 7), au lycée de l'Elorn à Landerneau (Axe 2), au lycée Maupertuis de St Malo (Axe 8), au lycée Benjamin Franklin à Auray (Axe 2). Les études seront également lancées pour le lycée Joliot Curie à Rennes (axe 3).

Les projets d'ampleur à réceptionner en 2022

- Des internats mutualisés entre 3 lycées à la cité de Kérichen à Brest : 27,5 M° €
- Un internat mutualisé entre les lycées Colbert et Marie Le Franc à Lorient : 16,8 M° €
- La restructuration des locaux d'enseignement au lycée Henri Avril : 15,2 M° €
- La réfection et la mise en sécurité de la couverture des « Ateliers » au lycée de la F. des Eaux à Dinan 6,4 M° €
- La restructuration des espaces agents, lingerie, et restauration au lycées Rabelais : 5,3 M° €
- La toiture, l'isolation, les façades, l'accessibilité et la rénovation de l'internat (bât. A, B ,D et G) au lycée J. Curie à Rennes : 8,3 M° €.

Les actions du programme

→ Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale de lycées

- ✓ Construire de nouveaux lycées
- ✓ Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur (Axe1)

→ Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance

- ✓ Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité (Axe 2)
- ✓ Améliorer la performance énergétique du patrimoine (Axe 3)
- ✓ Adapter les locaux aux exigences sanitaires (Axe 7)

→ Adapter les locaux à l'évolution des besoins

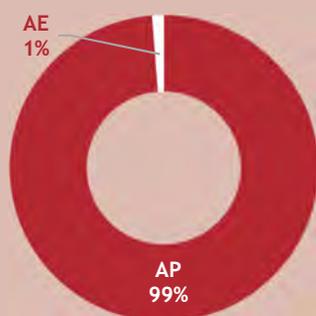
- ✓ Adapter les locaux aux usages (Axe 4)
- ✓ Adapter les capacités d'hébergement (Axe 5)
- ✓ Adapter les locaux aux évolutions démographiques (Axe 6)

→ Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale

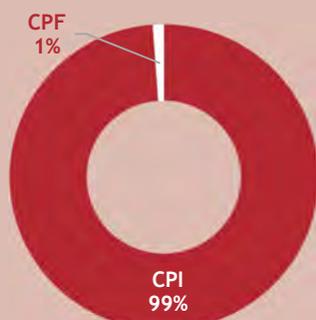
- ✓ Assurer le maintien des sites (Axe 8)
- ✓ Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière

Programme 304

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

18 070 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

220 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

19 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

220 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

\\ Raison d'être du programme

La Région poursuit dans les établissements privés les mêmes objectifs d'amélioration des locaux scolaires et de qualité environnementale du patrimoine bâti que pour les lycées publics. Par le biais de ce programme, elle répond aux demandes de construction, modernisation, mises aux normes des locaux, présentées par les établissements. Quatre réseaux privés sont concernés : Diwan, le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) pour les établissements sous contrat avec l'Education Nationale, le Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP) et la Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales (FRMFR) pour les établissements agricoles.

\\ 2022 en actions

→ Négocier les nouveaux protocoles de partenariat

Le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et le Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP) ont contractualisé leur enveloppe financière avec la Région dans le cadre de protocoles de partenariats pluriannuels. Les derniers protocoles 2017-2021 sont arrivés à terme et dans l'attente des résultats de la négociation de nouveaux protocoles, les enveloppes accordées en 2021 sont reconduites pour l'exercice 2022. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Breizh Cop, cette nouvelle négociation sera aussi l'occasion d'intégrer des critères d'éco-conditionnalité des subventions versées par la Région pour la réalisation des investissements immobiliers.

Pour les établissements privés sous contrat avec l'Education nationale (CAEC), le soutien de la Région pour accompagner les opérations de travaux est donc reconduit à hauteur de 13 M€. Pour le CNEAP, l'enveloppe annuelle s'établit à 3,634 M€. Quant à la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) et Diwan qui n'ont pas encore contractualisé leurs enveloppes financières, l'aide de la Région dont bénéficient leurs établissements est déterminée en fonction des besoins annuels exprimés et à concurrence du solde de l'autorisation de programme, 1,436 M€.

Enfin, dans le cadre de leur mission de coordination des projets d'investissements, les subventions de fonctionnement forfaitaires attribuées aux réseaux, 150 k€ pour le CAEC et 50 k€ pour le CNEAP, sont reconduites. Pour la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales, cette subvention de fonctionnement est déterminée en fonction du montant des dossiers subventionnés.

→ L'instruction des demandes de subventions

Les demandes de travaux transmises par le chef d'établissement font l'objet d'une validation préalable par les autorités de son réseau. Celui-ci vérifie l'éligibilité de la demande au regard du cadre d'intervention de la Région, ainsi que le respect de l'enveloppe qu'il entend allouer à l'établissement. Pour les lycées privés Education Nationale, l'intervention de la Région est aussi contrainte par les plafonds imposés par la loi Falloux notamment pour les lycées d'enseignement général. Les travaux ainsi financés s'inscrivent dans les cinq thématiques présentées ci-dessous.

Sécurité et santé des usagers :

La Région participe, aux côtés des établissements, au financement de travaux de mises aux normes, tels que la réfection des réseaux électriques, le remplacement de dispositifs de sécurité contre les risques d'incendie dans les internats, les services de restauration ou les ateliers et les espaces scientifiques.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite des locaux neufs et des locaux existants :

La Région subventionne les divers aménagements indispensables pour améliorer les conditions d'accès des publics en situation de handicap dans les établissements scolaires.

Modernisation des locaux :

La Région apporte son concours à la rénovation et à l'aménagement des locaux scolaires : salles de cours, ateliers professionnels, internats, service de restauration, centre de documentation et d'information, espaces sportifs. L'intérêt consiste à offrir aux élèves de meilleures conditions de formation et de vie, tant du point de vue du confort des espaces que de leur adaptation aux besoins pédagogiques liés à leur formation. Ainsi, la Région accompagne les travaux d'aménagement des locaux liés aux évolutions des référentiels de formation.

Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments et la maîtrise des consommations d'eau :

Les établissements qui s'engagent dans cette voie ou qui souhaitent réduire leur consommation d'eau ou bien améliorer la qualité de l'eau peuvent bénéficier du concours financier de la Région. Globalement, cette action se traduit par le financement d'opérations de réfection des installations de chauffage, d'isolation thermique, de rénovation des menuiseries, de rénovation des réseaux de distribution et de récupération des eaux, d'installation de dispositifs d'économie d'eau. Indirectement, cette action participe aussi à la maîtrise des charges de viabilisation des établissements.

Participer à la conservation du bâti :

Enfin, la Région participe au maintien en bon état de conservation du patrimoine des établissements en apportant son concours financier aux opérations de réfection des charpentes et toitures, de ravalement et de bardage.

Le tableau suivant présente les principales opérations de travaux pour lesquelles un financement serait attendu en 2022 pour les établissements relevant du CAEC. Le cadre d'intervention prévoit un financement à hauteur de 70% de ces montants. Pour les autres réseaux, les dossiers de financement étant présentés en cours d'année, les demandes ne peuvent pas encore être évaluées.

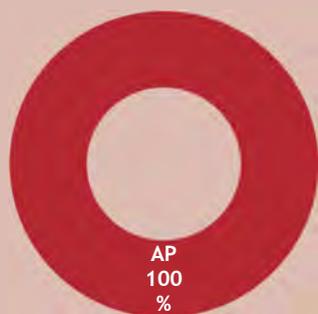
			Travaux (HT)
Lycée Saint Joseph - Bossuet	LANNION	Construction d'un nouveau pôle d'enseignement	3 167 500
Lycée Charles de Foucauld	BREST	Restructuration des locaux vie scolaire et construction d'un Atrium	2 173 000
Lycée Saint Joseph - La Salle	LORIENT	Construction en 3 tranches d'un complexe sportif	1 750 000
Lycée La Croix Rouge	BREST	Restructuration plateau technique bâtiment K et bâtiment zone de tri.	1 681 285
Lycée La Mennais - Saint Armel	PLOERMEL	PHASE 2/3 - Travaux sur le pôle technique	1 462 855
Lycée Saint-Martin - site Sainte Gen	RENNES	PHASE 3 Bâtiment D et R Réhabilitation du bâtiments des arts	862 000
Lycée Le Paraclet	QUIMPER	Rénovation des façades et couverture bâtiment du secteur hôtelier	658 500
Lycée Notre Dame de la Paix	PLOEMEUR	Déplacement du CDI et aménagement de salles informatiques au rdc du bâtiment Molène	624 318
Lycée Notre Dame	GUINGAMP	Travaux de renforcement structurel de l'espace restauration et cuisine	508 000
Lycée Notre Dame du Kreisker-Sain	ST POL DE LEON	Rénovation lourde bâtiment administratif	475 004
Lycée Saint Pierre	ST BRIEUC	Rénovation et mise aux normes de l'accessibilité du hall d'accueil	364 000
Lycée La Mennais - Saint Armel	PLOERMEL	PHASE 2/3 - restructuration des parties communes	343 574
Lycée Saint Joseph - Bossuet	LANNION	Aménagement du préau, de la vie scolaire et des sanitaires lycée	309 600
Lycée Saint François - Notre-Dame	LESNEVEN	Extension de la cafétéria lycéens, salle à manger collège, création d'un espace "vie scolaire" bureaux des CPE et animation	300 000
			14 679 636

Les actions du programme

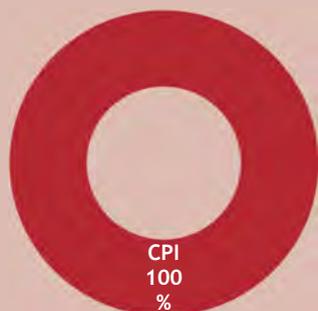
- **Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers**
 - ✓ Participer à la mise en conformité des locaux
 - ✓ Améliorer l'accessibilité des usagers
- **Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées**
 - ✓ Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers
 - ✓ Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
 - ✓ Participer à la conservation du bâti

Programme 306

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2022 une autorisation de
programme de

8 460 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement d'investissement à
hauteur de

8 460 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Améliorer les équipements dans les lycées publics

\\ Raison d'être du programme

Ce programme concerne tous les lycées publics relevant de la compétence de la Région : lycées Éducation Nationale, lycées agricoles, lycées maritimes. Ses actions contribuent à améliorer les conditions d'exploitation des établissements ainsi que la qualité de vie et de formation des lycéens. L'intervention de la Région porte sur l'accueil, la restauration et l'hébergement, mais vise également à mettre à disposition des élèves et de leurs enseignants les matériels conformes et adaptés aux référentiels de leurs formations.

\\ 2022 en actions

Afin de recueillir les besoins en équipement des lycées, le recensement des demandes est organisé annuellement au cours de campagnes via un extranet. Les équipes de direction des lycées, bien rôdées à l'exercice, transmettent leurs demandes de façon dématérialisée et peuvent joindre tous les éléments justificatifs de leurs choix dans 3 dossiers distincts qui concernent le fonctionnement normal du lycée, les équipements pédagogiques pour les formations dispensées et les matériels numériques éligibles au programme 308 « Développer le numérique éducatif ».

→ Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

La Région assure le financement des équipements qui, d'une manière générale, concourent au fonctionnement normal d'un lycée : mobiliers, véhicules, petits matériels de restauration et d'entretien, équipements pour la sécurité des biens et des personnes. Le financement de ces matériels mobilise environ le quart de l'autorisation de programme mise à disposition. Si la Région prend en charge intégralement ces dépenses, lui permettant notamment de participer au choix des matériels utilisés par ses agents contribuant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de travail, une contribution financière est demandée aux établissements pour les petits équipements de restauration.

Par ailleurs, dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration, la Région finance les mobiliers et matériels nécessaires à l'exploitation des bâtiments. L'intervention est déterminée en fonction des besoins exprimés par l'établissement en tenant compte des équipements en bon état pouvant être réemployés. Le besoin de financement est estimé à 1.7 M€ pour 2022, cependant, ce niveau peut varier en fonction du calendrier effectif de réception des travaux. Parmi les principales opérations dont la livraison est prévue pour 2022 figurent le service de restauration du lycée Rabelais (22), les ateliers du lycée Freyssinet (22), les bâtiments administratifs santé, vie scolaire et externat des lycées Cornouaille (29), Victor et Hélène Basch (35), Paul Sérusier (29), Henri Avril (22), Tristan Corbière (29), les internats des lycées Pierre Guéguin (29) et Brizeux (29), la construction d'un nouveau bâtiment au lycée Amiral Ronarc'h (29), les espaces scientifiques au lycée de l'Elorn (29).

→ Poursuivre l'effort de modernisation et d'adaptation des équipements pédagogiques aux référentiels de formation

La Région investit chaque année dans les équipements pédagogiques utilisés par les enseignants et les élèves pour leur formation avec comme préoccupation que ces équipements soient en phase avec ceux utilisés dans les milieux professionnels et l'évolution des programmes et pratiques pédagogiques. Le niveau d'équipement est globalement bon mais l'effort pour le conserver doit être maintenu en veillant à identifier les priorités au niveau de l'académie. Cette exigence se traduit par un partenariat étroit avec les corps d'inspection qui sont associés au travail d'instruction,

apportent leur éclairage et émettent un avis sur le volet pédagogique. L'instruction partagée vise à s'assurer de la conformité entre la demande et le besoin et permet d'équiper de manière homogène des établissements dispensant une formation identique.

Les besoins remontés par les établissements dans leur dossier annuel d'équipement sont de l'ordre de 9 à 10 M€ chaque année pour les trois réseaux confondus, quelle que soit la priorité affichée. Les établissements participent aux côtés de la Région sur leurs fonds propres à hauteur de 20%, à l'exception des équipements les plus onéreux, comme les machines-outils, dont le coût d'acquisition dépasse leur capacité normale de financement. Dans ce cas, la Région acquiert les matériels dans le cadre de marchés publics. Il en va de même lorsque la situation financière de l'établissement ne lui permet pas de participer à l'effort de financement. Pour 2022, dans le cadre de la poursuite de la mise à niveau des équipements utilisés par les élèves en Baccalauréat professionnel Maintenance des Systèmes de Production Connectés (MSPC), il est prévu d'investir dans des équipements didactiques reproduisant des lignes de production industrielles automatisées. L'investissement sera de l'ordre de 900 k€ pour les huit établissements dispensant cette formation. D'autres mises à niveau d'équipements, suite à des rénovations de référentiels de formation, seront accompagnées en 2022, notamment pour les BTS Electrotechnique et, dans le secteur tertiaire, pour le baccalauréat professionnel Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités (AGOrA).

La Région a également la responsabilité de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire dans les lycées de l'Éducation Nationale, les lycées agricoles et les lycées maritimes. Pour les ouvertures de formations professionnelles qu'elle a validées, elle apporte son financement pour l'acquisition des matériels. Ces équipements sont financièrement pris en charge en totalité par la Région sans participation des établissements dans la limite de l'évaluation de besoin estimée lors du dépôt du dossier de demande d'ouverture de la formation. Pour 2022, les nouvelles ouvertures et la poursuite des opérations engagées l'an dernier représenteraient une dépense de l'ordre de 150 k€.

Les actions du programme

→ Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

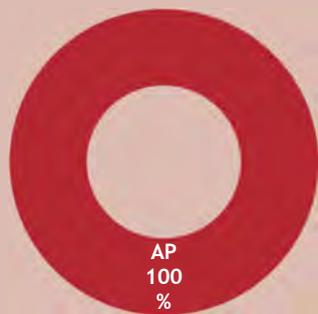
- ✓ Moderniser les équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, les mobiliers et les véhicules
- ✓ Acquérir les équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration

→ Adapter les équipements pédagogiques

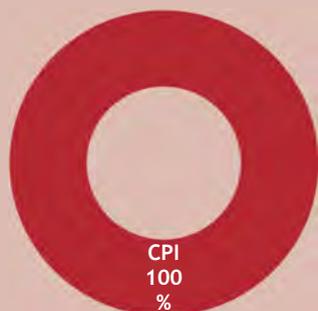
- ✓ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
 - ✓ Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations
-

Programme 307

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2022 une autorisation de
programme de

4 100 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement d'investissement à
hauteur de

4 100 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

\\ Raison d'être du programme

Ce programme permet de participer au financement des équipements aux côtés des établissements privés. Les bénéficiaires sont les lycées sous contrat avec l'Éducation Nationale, les établissements agricoles relevant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) et de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR). Les actions soutenues par ce programme contribuent à améliorer les conditions d'accueil des élèves et à mettre à disposition des enseignants des équipements adaptés aux besoins pédagogiques des formations dispensées.

\\ 2022 en actions

→ Négocier les nouveaux protocoles de partenariat

Le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et le Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP) ont contractualisé leur enveloppe financière avec la Région dans le cadre de protocoles de partenariats pluriannuels. Les derniers protocoles 2017-2021 sont arrivés à terme et dans l'attente des résultats de la négociation de nouveaux protocoles, les enveloppes accordées en 2021 sont reconduites pour l'exercice 2022. Pour les établissements privés sous contrat avec l'Éducation nationale (CAEC), le soutien de la Région pour accompagner la politique d'équipement de ces établissements est donc maintenu à hauteur de 3.1 M€. Pour le CNEAP l'enveloppe annuelle s'établit à 650 k€. Quant à la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) et Diwan qui n'ont pas encore contractualisé leurs enveloppes financières, l'aide de la Région dont bénéficient leurs établissements est déterminée en fonction des besoins annuels exprimés et à concurrence du solde de l'autorisation de programme, soit 350 k€.

Les demandes d'équipements sont soumises par chaque établissement à la Région après avoir reçu l'aval du réseau dont il dépend : Directions diocésaines et Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour les lycées sous contrat avec le Ministère de l'Éducation nationale, Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR) et Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) pour les lycées agricoles. Les demandes acceptées sont ensuite cofinancées pour moitié par les établissements.

→ Participer au financement des équipements pour l'exploitation des lycées

L'intervention de la Région porte sur la modernisation des espaces et l'amélioration des conditions d'accueil et de travail des élèves et des personnels. La Région participe au financement de mobiliers pour les locaux d'enseignement et de vie des élèves, de matériels destinés au fonctionnement des services de restauration et d'hébergement. De plus, dans le prolongement des opérations de travaux, la Région accompagne financièrement les établissements afin que les espaces rénovés et les nouveaux locaux disposent des mobiliers et matériels nécessaires à leur exploitation. Cette action représente environ un quart de l'autorisation de programme ouverte. Ces équipements peuvent être financés à hauteur de 50% par la Région dans la limite du plafond de la loi Falloux pour l'enseignement général.

→ **Participer au financement des équipements pédagogiques**

La Région finance, à parts égales avec les établissements, des équipements pédagogiques sur la base des référentiels des formations. Les équipements pédagogiques totalisent les trois quarts de l'autorisation de programme ouverte. Parmi ces équipements, les matériels informatiques représentent la grande majorité des financements accordés.

Dans la limite de l'enveloppe prévue pour chaque réseau et dans le cadre de sa compétence concernant l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales des lycées, la Région finance les équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées privés. Les équipements sont alors intégralement pris en charge par la Région, aucun cofinancement n'étant demandé de la part des établissements.

→ **Mettre à disposition des équipements informatiques pour les lycées d'enseignement général relevant du Comité Académique de l'Enseignement Catholique**

En complément des subventions accordées pour l'acquisition de matériel informatique, la Région met à disposition des établissements sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale, des ordinateurs et des classes mobiles de portables qu'elle achète sur ses marchés publics. Cette action concerne exclusivement les établissements sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale et vise en priorité les lycées dispensant des enseignements dans les filières d'enseignement général. Cette action constitue la variable d'ajustement permettant au réseau de mobiliser l'intégralité de son enveloppe annuelle contractualisée. Le crédit consacré à ce dispositif est fonction du solde restant après financement des demandes présentées par les établissements. Ainsi, chaque année environ 600 postes informatiques, identiques à ceux mis en service dans les lycées publics, sont déployés dans les établissements.

Les actions du programme

→ **Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées**

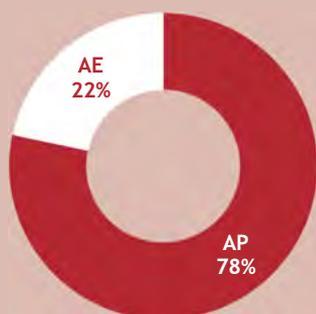
- ✓ Participer à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires
- ✓ Participer à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière

→ **Adapter les équipements pédagogiques**

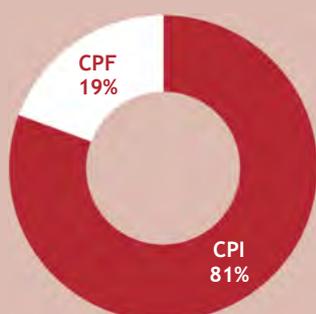
- ✓ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
 - ✓ Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique
 - ✓ Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général
-

Programme 308

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

9 635 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

2 670 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

11 135 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 670 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le numérique éducatif

\ Raison d'être du programme

En 2020, la Région a adopté sa feuille de route « S'engager en faveur de Stratégies numériques responsables pour le territoire breton ». Son deuxième axe renvoie au « numérique éducatif » avec l'ambition de « soutenir l'éducation et la formation au numérique et par le numérique ».

Ce programme concourt à renforcer l'usage du numérique dans les établissements publics : ressources et logiciels utiles aux actions de formation, équipements numériques, maintenance informatique, raccordement haut débit à internet.

\ 2022 en actions

Dans le cadre de cette feuille de route, la Région s'est engagée à :

- Contribuer au développement de l'ENT Tout@tice et à l'investissement dans des ressources numériques ouvertes et partagées.
- Poursuivre sa contribution au financement d'équipements numériques adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques et aux préoccupations éthiques et environnementales dans les lycées ;
- Poursuivre le déploiement d'un réseau très haut débit et assurer une maintenance informatique réactive et facilitatrice ;

→ Contribuer au développement de l'espace numérique de travail et à l'investissement dans des ressources numériques

L'académie et la Région sont associés pour accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage dans tous les lycées bretons. L'Espace Numérique de Travail Tout@tice, ouvert aux lycéens, aux parents d'élèves, aux enseignants, aux administrateurs des lycées et à la Région constitue un point d'entrée unifié permettant à chaque utilisateur d'accéder à ses services et contenus numériques et lui offre un lieu d'échange et de collaboration.

La singularité de cet ENT réside dans le fait qu'il soit le seul en France dont les développements et les évolutions sont intégralement gérés par l'académie et dont le plan de financement associe l'Etat, la Région et des fonds européens FEDER. Trois conventions ont été signées successivement avec l'académie.

En partenariat avec l'Académie, il conviendra de réaliser un audit fonctionnel afin d'apprécier son audience, son potentiel, le périmètre et la nature des services proposés, d'interroger les parcours utilisateurs en lien avec les autres plateformes existantes. Ces évolutions seront définies dans une nouvelle convention de partenariat à négocier en 2022. Dans l'attente, le partenariat serait reconduit pour 2022 sur le même périmètre de financement annuel, soit 270 k€.

→ Poursuivre la contribution au financement d'équipements numériques adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques

Le niveau d'équipement est globalement satisfaisant avec en moyenne un ordinateur pour trois élèves. Le renouvellement et le maintien à niveau du parc informatique et des périphériques mobilise environ 4 M€ par an. Une attention particulière est portée sur la prolongation de la durée de vie des postes ainsi que sur les critères et labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie des matériels, de la conception au recyclage pour les nouvelles acquisitions. Nos marchés publics intègrent également la possibilité d'acquérir des matériels issus du réemploi. La fabrication des ordinateurs consommant beaucoup de ressources naturelles, se donner la possibilité d'équiper les établissements avec des matériels de seconde vie présente un intérêt environnemental évident d'autant

plus que nos volumes sont importants. Cette possibilité d'achat sera mise en œuvre pour la campagne d'équipements 2022.

Parallèlement, par la refonte des filières et programmes en lycées, de nouvelles pratiques pédagogiques et de nouveaux usages émergent. Le recours à davantage de matériels nomades utilisant une connexion sans fil et de ressources numériques est requis. Le parc informatique doit naturellement évoluer vers ce type de solution, ce qui n'est pas non plus sans incidence sur l'architecture des réseaux informatiques des lycées. Plusieurs opérations pour équiper les établissements ont été engagées depuis 2 ans mais globalement les projets numériques éducatifs ne sont pas encore suffisamment aboutis pour justifier une évolution substantielle de notre politique d'équipement. Dans la perspective de la définition de la future stratégie numérique éducative, une analyse précise des besoins sera conduite pour adapter notre offre aux pratiques et usages pédagogiques en lien avec les coopératives pédagogiques, lesquelles pourraient être soutenues par la Région. 1 M€ sont fléchés sur ce programme afin de booster l'achat d'équipements nomades, proposer une offre de mobilier flexible ou encore renforcer et développer les coopératives pédagogiques installées au sein des établissements.

Dans le cadre du plan de relance, l'État investit 20 M€ pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans les lycées de l'éducation nationale. L'enveloppe financière contractualisée au contrat de plan État-Région s'élève à 970 k€ pour la Bretagne. Une convention de mise en œuvre a été signée fin 2021 avec l'académie pour l'équipement de salles de classe en matériels pour l'hybridation des enseignements avec les services et ressources numériques nécessaires et les mesures d'accompagnement à leur prise en main. Le périmètre de la convention ne concerne que les EPLE rattachés au ministère de l'Education Nationale. Les EREA ainsi que les lycées publics agricoles et maritimes n'étant pas pris en charge par l'Etat au titre du plan de relance, la Région supportera intégralement l'effort de financement dans ces établissements. Pour le budget 2022, le besoin de financement en investissement pour l'hybridation de l'enseignement dans les établissements publics représenterait 845 k€.

→ Poursuivre le déploiement d'un réseau très haut débit et assurer une maintenance informatique réactive et facilitatrice

Depuis 2017, la Région a développé une offre de services d'accès à internet qui a permis d'apporter un meilleur service aux établissements et de centraliser leurs systèmes d'information. Fin 2021, 103 établissements en bénéficient pour un coût de fonctionnement annuel (AE) de 1,5 M€. Les modalités de raccordement ont été modifiées par la création d'un réseau de collecte régional s'appuyant sur le réseau ultra haut débit (RUHD) porté par Mégalis Bretagne. Pour les lycées éligibles, le raccordement au RUHD permet de répondre aux besoins d'évolution de débit tout en diminuant les coûts de fonctionnement. Les marges de manœuvre ainsi dégagées permettent de répondre aux besoins d'évolution de débit des établissements situés en zone moins dense dans un souci d'équité territoriale.

Ce programme intègre les crédits permettant de faire face aux dépenses de maintenance, matériels abonnements et prestations, estimés à 835 k€ en investissement et 500 k€ en fonctionnement. Il finance également les équipements pour mettre à niveau et développer les réseaux informatiques, adapter leur niveau de couverture Wifi. Ces investissements sont budgétisés à hauteur de 1,7 M€. Enfin, il couvre les dépenses d'abonnement aux solutions logicielles indispensables au fonctionnement des réseaux des lycées à hauteur de 670 k€.

Les actions du programme

→ Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques

- ✓ Identifier les nouveaux outils numériques
- ✓ Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage

→ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques

- ✓ Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques
- ✓ Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels

→ Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements scolaires

- ✓ Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics
 - ✓ Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit
-

Programme 309

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2022 une autorisation
d'engagement de

33 550 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

33 545 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Assurer le fonctionnement des lycées publics

\\ Raison d'être du programme

En charge des établissements scolaires, la Région alloue les moyens humains et financiers nécessaires à leur bon fonctionnement. En complément des crédits budgétaires versés pour couvrir les dépenses courantes inhérentes à la bonne marche de ces établissements, la Région a en charge les missions concernant l'accueil, la restauration et l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique. La Région fixe les objectifs et les moyens nécessaires aux établissements pour la mise en œuvre de ces missions.

\\ 2022 en actions

→ Une évolution des relations financières pour un partenariat conforté avec les lycées

La Région a initié depuis 2019 les dialogues de gestion avec les lycées publics. Ces réunions permettent d'évoquer l'ensemble des sujets liés aux compétences régionales en matière éducative, que ce soit le patrimoine bâti, les équipements pédagogiques ou le fonctionnement courant, les ressources financières et humaines allouées pour le fonctionnement global du lycée, l'offre de formation, la dynamique de la démographie lycéenne, les transports scolaires ou les projets éducatifs soutenus par la Région.

Ces dialogues doivent permettre aux deux partenaires, Région et Lycée, de partager l'objectif global d'efficience de l'allocation des ressources et de fixer des axes d'amélioration partagés. Le projet de tarification unique et sociale des services de restauration et d'hébergement fait partie des grands projets régionaux qui auront une incidence sur les équilibres budgétaires des lycées. De même la forte augmentation des coûts des énergies, électricité et gaz notamment, à prévoir dès 2022 nécessite de lancer la réflexion sur les modalités de calcul et d'affectation des Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) attribuées aux lycées pour assurer la meilleure adéquation de la répartition de cette DGF aux besoins réels des lycées en recherchant la plus grande équité au regard des populations accueillies et des territoires d'implantation de ces lycées.

C'est dans ce contexte que la Région doit assurer les missions dont elle est responsable vis-à-vis des lycées, tout en respectant le principe d'autonomie de gestion régissant leur fonctionnement.

Ainsi, conformément aux textes législatifs en vigueur, la Région attribue annuellement les DGF permettant aux lycées d'assurer leurs missions d'enseignement dans des conditions normales de fonctionnement.

S'ajoutent à cela pour les lycées agricoles, un complément prenant en compte les coûts induits par les transports liés aux activités pédagogiques nécessitant de fréquents déplacements et des dotations pédagogiques aux exploitations agricoles destinées à compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves, en lien avec la souscription d'un Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP).

Par ailleurs, une dotation spécifique est attribuée aux établissements scolaires prévoyant dans leur projet pédagogique, l'enseignement des langues de Bretagne, à savoir le breton et le gallo.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'enseignement de l'éducation physique et sportive, la Région verse des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs (DAESE) permettant aux lycées d'utiliser des équipements sportifs situés hors de l'établissement lorsque ceux dont ils disposent sont insuffisants.

Enfin, des compléments de dotation de fonctionnement peuvent être le cas échéant attribués lorsque les lycées sont confrontés à des dépenses non prévues, liées notamment à la réalisation de travaux par la Région ou encore à des conditions

climatiques défavorables. Préalablement, les demandes formulées par les établissements font l'objet d'un examen tenant compte de leur situation financière. Ainsi en 2022, dans l'attente de la refonte des critères de calcul de la DGF déjà évoquée, la Région aura une attention particulière aux demandes liées aux fortes augmentations des coûts des énergies. Ces situations seront traitées en prenant en compte le montant des réserves financières afin que les lycées puissent toujours disposer au 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 2022/23 des réserves financières nécessaires pour assurer leur fonctionnement.

→ Mise en œuvre du plan d'actions « bien manger dans les lycées »

La feuille de route "S'engager pour le bien manger pour tous" de la Breizh Cop a été adoptée en session le 28 novembre 2019. Sa déclinaison opérationnelle a débuté avec l'accompagnement de 14 lycées pilotes en 2020 et 2021 : fiabilisation des données sur la qualité et l'origine des denrées alimentaires entrant dans la composition des repas, évolution des pratiques d'achat, lutte contre le gaspillage alimentaire, éducation alimentaire des élèves...

Cette expérimentation positive a permis d'affiner les modalités d'accompagnement en vue de l'extension du dispositif auprès de 36 nouveaux lycées en septembre dernier. Ces établissements bénéficieront d'un suivi tout au long de l'année scolaire 2021/2022. Selon la trajectoire fixée, l'ensemble des lycées publics bretons auront eu accès à cet accompagnement personnalisé en juin 2023.

→ Une nouvelle tarification de la restauration et de l'hébergement unique et sociale

Le 14 octobre 2021, l'assemblée régionale s'est prononcée en faveur de la mise en place d'une tarification unique et sociale pour la restauration et l'hébergement des lycées publics bretons.

Avec 10 millions de repas servis dans les lycées publics de Bretagne, 56.000 élèves demi-pensionnaires et 11.500 internes, la Région doit élaborer sa politique de tarification en garantissant l'équité entre les différentes catégories d'utilisateurs concernées, que sont les élèves demi-pensionnaires pré- et post- bac, les internes pré- et post- bac, les stagiaires de la formation continue, les apprentis et les commensaux.

La tarification régionale porte également un objectif de cohésion sociale. En effet, la nouvelle grille tarifaire proposera des tarifs différenciés en fonction des ressources des familles sur la base du quotient familial CAF (caisse d'allocations familiales).

Enfin, la nouvelle tarification doit également permettre de poursuivre la démarche du bien manger dans les lycées et donner les moyens aux établissements d'atteindre les objectifs de qualité qui leur sont fixés.

Attentive au changement que représente cette démarche pour les équipes administratives des lycées et soucieuse de faciliter sa mise en œuvre, la Région travaille, depuis la rentrée de septembre 2021, en concertation avec un groupe de travail constitué de 18 adjoints-gestionnaires.

Afin de donner de la visibilité à l'action de la Région en matière de restauration et d'hébergement dans les lycées et de simplifier et automatiser le déploiement de la nouvelle tarification dès juin 2022, la Région va déployer une solution d'inscription en ligne des élèves.

Pour accompagner ce changement, la Région communiquera largement auprès des familles et un centre de relations usagers sera également mis en place.

Les actions du programme

→ Mettre en place une démarche globale de progrès

- ✓ Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission
- ✓ Piloter les métiers et les compétences
- ✓ Établir et formaliser des relations contractuelles avec les EPLE

→ Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement

- ✓ Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
- ✓ Assurer le patrimoine scolaire
- ✓ Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles

→ Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens

- ✓ Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
-

Programme 310

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2022 une autorisation
d'engagement de

40 850 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

40 850 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Participer au fonctionnement des établissements privés

\\ Raison d'être du programme

En participant au fonctionnement des lycées privés du réseau du Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC), sous contrat avec le Ministère de l'éducation nationale, la Région contribue à la prise en charge des dépenses de viabilisation, d'entretien, de maintenance, liées à la mise en œuvre de leurs activités pédagogiques d'une part, et les rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat, d'autre part.

Par ailleurs, ces lycées bénéficient, dans les mêmes conditions que les lycées publics, du dispositif d'accès aux équipements sportifs extérieurs des collectivités locales (D.A.E.S.E) pour l'enseignement physique et sportif (E.P.S) des programmes scolaires.

Enfin, s'agissant des établissements du réseau CNEAP-Bretagne qui disposent d'une exploitation agricole ou horticole, ils bénéficient quant à eux d'une dotation spécifique pour l'usage pédagogique de ces exploitations.

\\ 2022 en actions

→ Un partenariat à conforter avec les établissements privés

Dans le cadre du protocole de partenariat signé en 2017 entre le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et la Région, le montant du forfait d'externat part « personnels » est calculé par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des lycées publics bretons, conformément à la législation en vigueur.

Dans l'attente de la signature d'un prochain protocole, un avenant à celui couvrant la période 2017-2021 a été signé. Il reconduit les modalités prévues pour l'exercice 2021 et notamment l'enveloppe dédiée au forfait d'externat part « personnels », basée sur l'évolution du pourcentage des agents affectés exclusivement au service d'externat et de celle de la masse salariale des agents régionaux affectés dans les lycées publics.

Ainsi, conformément à la législation en vigueur et du protocole établi entre le CAEC et la Région, deux enveloppes financières distinctes sont attribuées aux établissements privés sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale.

L'une concerne le forfait d'externat part « matériel » dont le calcul est identique à celui appliqué aux dotations versées aux lycées publics dans le respect du principe de parité. En complément, la Région attachant de l'importance au développement des langues régionales, des crédits spécifiques sont alloués aux établissements dispensant l'enseignement du breton et du gallo.

L'autre contribue à la prise en charge des rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat. Il s'agit du forfait d'externat part « personnels ».

→ Des financements complémentaires

Par ailleurs, l'enseignement des activités physiques et sportives dispensé dans les établissements scolaires suppose des équipements intégrés qui peuvent s'avérer insuffisants. C'est pourquoi, la Région leur verse une dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs (DAESE) qui permet de financer l'utilisation d'équipements situés à l'extérieur du lycée, tels que les gymnases, les pistes d'athlétisme et les piscines.

Dans le cadre de la Nouvelle alliance agricole, la Région soutient les lycées agricoles privés ayant souscrit un Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP) en s'engageant à satisfaire aux orientations régionales dans la gestion de leur exploitation, notamment tendre vers l'autonomie alimentaire, l'autonomie par rapport aux intrants, l'autonomie énergétique, l'autonomie économique et développer les usages pédagogiques. En contrepartie, la Région s'engage à leur verser une dotation permettant de compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves.

Les actions du programme

→ Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement

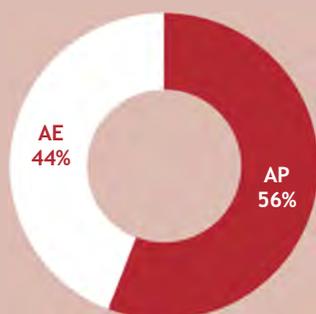
- ✓ Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
- ✓ Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles

→ Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens

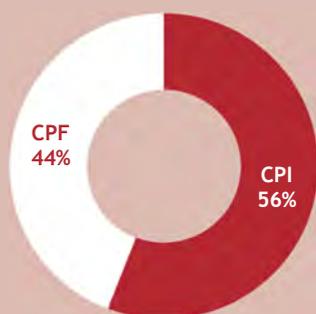
- ✓ Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
-

Programme 311

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

18 100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

14 280 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

15 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

12 210 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

\\ Raison d'être du programme

Investir dans la connaissance et dans la formation de la jeunesse contribue pleinement à répondre au défi de l'emploi et du développement économique, d'autant plus nécessaire au regard de la crise sanitaire et des mutations que traversent nos sociétés. A ce titre, l'enseignement supérieur et la recherche figurent parmi les principaux leviers qui permettent d'accompagner le développement de la Bretagne et de ses territoires.

Forte de 130 000 étudiants dans les universités et grandes écoles et de plus de 4 000 chercheurs dans les laboratoires de recherche, la Bretagne est une région qui a historiquement assis son développement sur l'économie de la connaissance.

Le renforcement de l'excellence et de l'internationalisation de la recherche, en particulier sur plusieurs secteurs prioritaires, identifiés au sein de sa S3, la « Stratégie de Spécialisation Intelligente », tels l'économie de la mer, du numérique, ou du bien-être pour tous, vise au développement des connaissances et des compétences sur les domaines clés de la Bretagne.

Soutenir l'enseignement supérieur, aux côtés des différents partenaires, vise également à permettre aux jeunes breton-ne-s de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions par la possibilité d'accéder à des formations variées et reconnues, sur tout le territoire, alors que la Bretagne présente le paradoxe d'un taux de réussite au baccalauréat parmi les plus élevés et un taux de poursuite d'études en deçà de la moyenne nationale.

Enfin, la mobilisation de la communauté scientifique pour le développement de nouvelles connaissances et pour la diffusion des savoirs à l'ensemble des publics doit également contribuer à la mise en œuvre des transitions écologique, climatique, économique et sociétale en Bretagne. En effet, la science représente un levier majeur d'éclairage des évolutions que la société doit porter, et sur lesquels la Bretagne se doit d'être présente.

\\ 2022 en actions

→ Refonte du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le précédent Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) a été élaboré en 2013. 2022 sera mis à profit pour l'élaboration d'un nouveau schéma régional.

Celui-ci sera travaillé en articulation étroite avec la Stratégie Régionale de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation et le Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations Professionnelles, afin d'apporter des réponses croisées aux mêmes enjeux de transitions sociale et économique de la Bretagne, autour des grands domaines prioritaires définis dans la S3. Le SRESR s'appuiera sur un travail de concertation visant à construire la feuille de route des prochaines années en matière d'enseignement supérieur et d'insertion professionnelle, de recherche et d'innovation, de vie étudiante, de culture scientifique.

2022 pourra donc de fait être considérée comme une année de transition, au cours de laquelle les principaux dispositifs de soutien seront maintenus, avec des ajustements limités (bourses doctorales, aide au montage de projets européens, accueil de post-doctorants internationaux).

→ Finalisation et démarrage des premières opérations du CPER 2021-2027

Le Contrat de Plan Etat-Région est un outil structurant qui permet de contractualiser les financements de l'Etat, des collectivités et de l'Europe sur les projets prioritaires en termes d'immobilier pour l'enseignement supérieur et la recherche et d'équipements scientifiques pour les plateformes de recherche. Les projets et priorités du CPER 2021-

2027 devront intégrer le contexte sanitaire et la nécessaire relance de l'économie, en s'articulant avec les différents plans de relance.

Cela s'incarnera, pour le volet immobilier, par une priorité donnée à la rénovation thermique des bâtiments, avec une attention particulière à l'offre de formation, de logements et de restauration pour les étudiants, ainsi qu'aux sujets prioritaires de recherche, comme l'institut cyber ou les stations marines bretonnes.

Concernant le volet recherche, le CPER devra être la déclinaison directe de la nouvelle S3, structuré autour de métaprojets visant le déploiement d'infrastructures sur les thématiques prioritaires du territoire régional.

→ Poursuite du programme post-doctoral MSCA Cofund Bienvenüe

Le projet BIENVENÛE, porté par la Région Bretagne a été retenu en 2020 par la Commission européenne et doté d'un financement de 5,5 M€, pour un budget total de 10,5 M€. Il est cofinancé par la Région et par les établissements bretons partenaires.

Le programme BIENVENÛE a pour ambitions :

- de renforcer le potentiel humain de la recherche bretonne sur le long terme, en attirant des chercheur·se·s au profil international de haut niveau par des conditions attractives en termes de salaire, d'environnement de travail, de formation et de réseautage ;
- d'accroître la visibilité et l'attractivité de la Bretagne dans ses domaines forts de recherche et d'innovation ;
- de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation – S3 bretonne et de contribuer ainsi au développement territorial.

Ce programme prévoit le recrutement dans les laboratoires bretons de 75 post-doctorant·e·s, réparti·e·s en 3 cohortes (25 bourses de 24 mois par cohorte) et sélectionné·e·s dans le cadre d'appels à projets.

Le premier appel, initié en janvier 2021, a déjà permis de dépasser les objectifs en nombre de candidatures déposées (120) et de qualité des dossiers (67 dossiers évalués avec une note supérieure à 14/20). Cela témoigne de l'intérêt de ce programme, qui apporte via un dispositif régional le label européen Marie-Sklodowska Curie à des post-doctorant·e·s, et ainsi d'attirer des profils de haut niveau sur le territoire, autour des domaines prioritaires de la S3.

Le second appel, lancé fin 2021 et qui se clôturera mi-février 2022, devra conforter cet intérêt. 2022 verra aussi la mise en place d'actions visant à développer l'accompagnement des lauréats (formations, développement de liens avec acteurs socio-économiques, diffusion vers la société civile).

→ Pour un dialogue renouvelé entre sciences et société

Le développement et la démultiplication des moyens de communication, la surabondance d'informations, génèrent aussi l'essor des infox ou fake news, ce qui a été mis en exergue depuis le début de la crise sanitaire. Une étude du MIT réalisée en 2018 estimait qu'une information vraie met six fois plus de temps à parvenir à 1500 personnes sur Twitter que si elle était fautive. Dans ce contexte, la place de l'expertise scientifique dans le débat public et vis-à-vis de la société doit être réaffirmée et confortée, non pas pour l'orienter, mais pour lui donner l'ensemble des clés de compréhension, et pour co-construire les réponses aux questions sociétales.

Suite à une première édition en 2021, la démarche d'initiation et d'accompagnement de projets de recherche participative, au travers de l'appel à projets « Recherche et Société », sera renouvelée en 2022, afin de mettre en œuvre des projets associant des acteurs de la recherche avec des représentants de la société civile organisée.

En parallèle de cette approche, les actions de sensibilisation du grand public et plus particulièrement du jeune public à la démarche scientifique par des actions de médiation seront poursuivies et renouvelées avec plusieurs opérateurs de la culture scientifique, technique et industrielle sur le territoire régional. Dans la même veine, sous réserve que le contexte sanitaire le permette, l'opération Immersion Sciences, qui propose à 64 lycéens d'échanger directement avec des chercheurs et chercheuses bretons pendant une semaine, sera à nouveau organisée en 2022, à l'Île-Tudy.

Les actions du programme

→ Une région visible et attractive, cultivant l'excellence

- ✓ Une recherche bretonne active dans un concert mondial
- ✓ Rayonner et attirer

→ Une région mobilisée

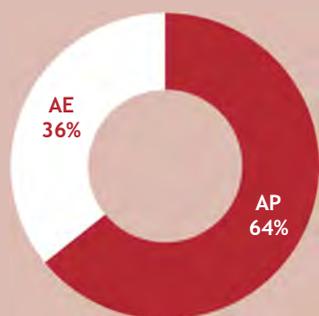
- ✓ Créer les conditions de la réussite
- ✓ Cultiver une envie
- ✓ Une recherche ancrée dans le territoire régional
- ✓ Communiquer et informer

→ Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche

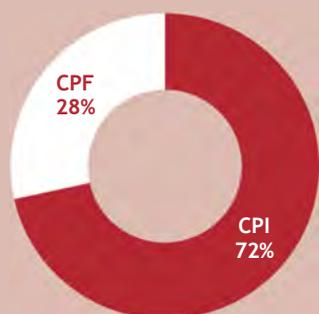
- ✓ Permettre le déploiement du c@mpus numérique
- ✓ Favoriser les applications et pratiques numériques

Programme 312

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

8 970 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

5 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

10 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 970 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagner le développement de l'apprentissage

\\ Raison d'être du programme

Ce programme finance en investissement et en fonctionnement les CFA bretons, dans le cadre des nouvelles orientations de la Région en matière d'apprentissage. Suite à la réforme de l'apprentissage, traduite par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la Région signe annuellement une convention avec France Compétences et reçoit dans ce cadre des enveloppes pour intervenir en investissement et en fonctionnement. De nouveaux axes d'intervention ont été identifiés : l'aménagement du territoire, les filières prioritaires, la qualité des formations et de l'accueil des apprentis. Dans un contexte de crise sanitaire mais aussi de fort développement de l'apprentissage, la Région a concentré son effort depuis 2020 sur l'investissement, le déploiement de l'apprentissage dans le secteur public et l'équipement numérique des apprentis. L'année 2022 sera l'occasion de renforcer l'effort d'investissement immobilier et de mieux armer les CFA pour accompagner les jeunes en situation de fragilité.

\\ 2022 en actions

→ **Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis**

La loi laisse la possibilité aux régions de contribuer au financement des CFA quand les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient. La Région n'est plus le financeur principal en matière d'apprentissage et concentrera son intervention sur des actions innovantes ciblées, répondant aux trois axes politiques d'intervention : l'aménagement du territoire, les filières prioritaires, la qualité des formations.

→ **Soutenir la construction et la rénovation des CFA**

La Région poursuit son action en 2022 sur les travaux structurants dans les CFA, en construction ou en rénovation. Le rôle de la Région demeure central car le nouveau système issu de la réforme peine à générer les cofinancements pour les investissements. Dans ce contexte, l'Etat a autorisé les régions à renforcer leur action en matière d'investissement sur les enveloppes allouées par France Compétences. L'année 2022 permettra de poursuivre le financement des opérations engagées sur les années antérieures et de lancer un nouvel appel à projets afin de sélectionner les opérations prioritaires.

→ **Conforter la diversité de l'offre de formation permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage**

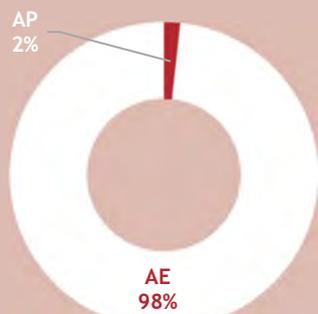
Une concertation avec les CFA a mis en lumière les difficultés d'accompagnement de jeunes en situation de précarité pour des raisons sociales, liées à un handicap ou encore à des savoirs de base insuffisants. L'augmentation considérable du nombre d'apprentis a rendu cette problématique plus criante. 2022 sera l'occasion pour la Région de renforcer son action sur ces thématiques, en lien avec ses partenaires institutionnels, et de développer des accompagnements innovants pour faciliter le travail des CFA vis-à-vis de ces publics.

Les actions du programme

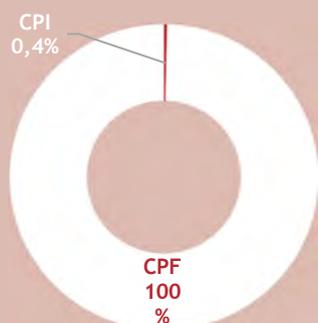
- Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis
- Soutenir la construction et la rénovation des centres de formation d'apprentis
- Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage

Programme 314

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

1 100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

62 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

220 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

62 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Assurer les formations sanitaires et sociales

\\ Raison d'être du programme

L'action régionale en matière de formations sanitaires et sociales recouvre quatre axes principaux : l'analyse des besoins dans le cadre du schéma des formations sanitaires et sociales, la définition de la carte des formations via l'autorisation d'un nombre de places par institut et par formation, le financement des écoles et instituts de formation, le versement aux élèves et étudiants de bourses d'études sur critères sociaux.

Pour exercer au mieux sa compétence et dans le cadre de la mise en œuvre du schéma des formations sanitaires et sociales adopté en 2017, la Région organise une animation de la relation avec les branches professionnelles, les représentants des étudiants et les acteurs publics ou privés de ce secteur sanitaire, social et médico-social. Les priorités pour 2022 sont : la redéfinition des orientations pluriannuelles en matière de formations sanitaires et sociales dans le cadre du nouveau schéma des transitions, l'animation du contrat d'objectifs de l'accompagnement et de l'aide à domicile, la poursuite de la hausse des places de formation dans le cadre du Ségur de la santé, le suivi des expérimentations pédagogiques universitaires et le déploiement d'un nouvel outil de gestion auprès des instituts de formation.

\\ 2022 en actions

→ **Le financement des écoles de formation aux carrières paramédicales, de sages-femmes et du travail social**

Les projets de budget des instituts et écoles de formations aux carrières paramédicales et du travail social font l'objet d'entretiens contradictoires annuels. Le déploiement de « Solstiss » (plate-forme du système d'information entre la Région et les instituts), déjà éprouvé dans les autres régions métropolitaines, devrait grandement faciliter le dialogue avec les instituts et le suivi des données.

La mise en œuvre du Ségur de la santé a abouti à un conventionnement entre l'Etat et la Région. Après un important travail de recensement des besoins et de dimensionnement des moyens, près de 600 nouvelles places ont été ouvertes en 2021 dans les instituts sur les métiers du soin infirmier, d'aide-soignant et d'accompagnement éducatif et social. Cet effort se poursuit en 2022 avec le déploiement de plus de 250 places supplémentaires. D'importantes négociations sont en cours entre l'Etat et les régions au sujet des compensations entraînées par les diverses mesures nationales. La pérennisation du financement de ces places supplémentaires au-delà de 2022 constitue un enjeu majeur.

Ces efforts se couplent à d'ambitieuses expérimentations dans le domaine universitaire, fruits d'un travail concerté avec les instituts de formation. Dans le contexte de la réforme des études de santé, elles visent à décloisonner les voies de formation pour offrir aux étudiant.e.s des parcours souples et diversifiés en tous points du territoire breton. Des conventions avec les universités permettront de sécuriser l'accès aux services universitaires. Sont concernées les formations en soins infirmiers mais aussi les filières de la maïeutique et de la rééducation.

La signature en mai 2021 du contrat d'objectifs du secteur de l'accompagnement et de l'aide à domicile est venue formaliser la démarche engagée depuis plusieurs années par la Région auprès de l'ensemble de ses partenaires sur cette thématique partagée. La production en 2022 d'un diagnostic emploi-formation par le GREF Bretagne devrait alimenter les quatre groupes de travail de la démarche partenariale « Tyss'âge » à laquelle participent les acteurs concernés : l'offre de formation, l'information et la communication sur les métiers, l'organisation des structures et la prévention des risques professionnels.

Nombre de places agréées au titre des formations sanitaires et sociales			
	Paramédical et sages-femmes	Travail social	Total
Nombre de places autorisées à l'entrée en formation	3 959	2 931	6 890
Dont nouvelles places Ségur 2020-2022	680	166	846

→ Le versement des bourses d'études

Le nombre de bourses d'étude attribuées sur critères sociaux et gérées par la Région est en augmentation. Parallèlement, de plus en plus d'étudiants demandent un réexamen de leurs droits en raison d'évolutions de leur situation personnelle. Dans un objectif de sécurisation des parcours des étudiants, la Région a aligné en 2017 les montants des bourses sur ceux du CROUS et répercute l'évolution annuelle des barèmes. L'instruction de ces dossiers permet de constater une hausse de la précarité des étudiants traduite par un nombre de dossiers en augmentation et des montants moyens supérieurs. La hausse de l'offre de formation dans le cadre du Ségur se traduit naturellement par une forte augmentation du nombre de bourses.

	Nombre de bourses d'étude		
	2019	2020	2021
Nombre de demandes	2 613	2 687	Environ 3000
Nombre de bourses accordées	2 338	2 475	Environ 2700

→ Le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes

Pour faire face à la difficulté de recrutement en masseurs-kinésithérapeutes des établissements hospitaliers et médico-sociaux, la Région finance un dispositif d'incitation à destination des étudiants : ils obtiennent la gratuité de leurs études en contrepartie d'un engagement de trois ans à travailler comme salariés à l'issue de leur diplôme avec un établissement. Le dispositif est en cours d'évaluation.

→ Participation aux investissements immobiliers des établissements

La compétence en matière d'investissement n'a pas été transférée aux régions. Pour autant la Région a financé par le passé la construction de nouveaux instituts. L'institut de formation aux professions de santé (IFPS) de Saint-Malo est actuellement hébergé dans un bâtiment de l'hôpital assez dégradé, qui sera détruit à terme dans le cadre du projet de nouvel hôpital. En parallèle, l'IFPS de Dinan se situe dans des locaux appartenant à la Région, antenne du lycée de la Fontaine des Eaux. Les lycéens n'étant plus présents sur ce site et des travaux de rénovation permettront d'accueillir les effectifs de l'IFPS de Saint-Malo. Cette solution sera questionnée lorsque le projet du nouvel hôpital de Saint Malo sera finalisé.

De manière plus globale, la question des investissements dans les instituts de formation fait l'objet de discussions avec l'Etat et l'ARS car l'augmentation de l'offre de formation se heurte à la fragilité du patrimoine immobilier des hôpitaux.

Les actions du programme

- Financement des formations paramédicales et sociales
 - Aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales
 - Mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes
 - Participation aux investissements immobiliers des établissements
-

Programme 315

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2022 une autorisation
d'engagement de

11 271 200€

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

10 351 600€

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

\\ Raison d'être du programme

L'accès aux formations qualifiantes, garantes d'une meilleure insertion professionnelle, ainsi que leur sécurisation constituent des priorités de l'action régionale.

Ainsi, la Région propose, en complément des programmes collectifs de formation (QUALIF Emploi programme), des dispositifs facilitant l'accès individuel à la formation.

Ce programme est centré prioritairement sur les dispositifs d'aides individuelles pour les demandeurs d'emploi, leur permettant d'accéder à une formation certifiante (QUALIF Emploi individuel et QUALIF VAE).

QUALIF Emploi individuel contribue à la réalisation du Pacte régional d'investissement dans les compétences et peut s'adapter pour répondre à des besoins de recrutements d'entreprise, en complémentarité avec des mesures collectives existantes à la Région et des mesures en faveur des jeunes.

Pour renforcer la fluidité des parcours, tel que prévu par le Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région propose de conforter l'aide à l'accompagnement à la qualification.

Ce programme intègre également un volet d'actions en faveur de la formation des salarié.e.s ou chef.fe.s des petites ou moyennes entreprises, permettant d'intervenir, par complémentarité de financements, auprès de celles et ceux qui accèdent difficilement à la formation et dont l'accompagnement pour une transition professionnelle s'avère prioritaire.

\\ 2022 en actions

→ **Adaptation des dispositifs individuels pour faciliter l'accès à la certification**

La Région va poursuivre son action incitative, initiée en 2018, dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, auprès des personnes peu ou pas qualifiées afin qu'elles engagent une formation facilitant leur retour à l'emploi. Cela se traduit par un montant d'aide régionale pouvant aller jusqu'à 4 500€ pour ces publics, alors que le plafond est à 3 500€ pour les autres publics. En 2021, cette mesure a concerné 15% des personnes bénéficiaires d'un QUALIF Emploi individuel.

En complément, dans le cadre des mesures en faveur des jeunes adoptées en 2021, l'aide régionale a été adaptée pour faciliter la préparation à l'obtention du permis B pour les jeunes inscrits dans un projet de formation qualifiante.

Chaque personne en recherche d'emploi est invitée à utiliser son compte personnel de formation (CPF) pour financer une partie de son projet de formation, l'aide régionale venant en complément. L'offre de formation est accessible depuis l'application nationale « moncompteformation ». Une complémentarité des aides individuelles de la Région (QUALIF Emploi individuel et QUALIF VAE) est recherchée via un abondement financier plus direct du Compte personnel de formation, tout en sécurisant les parcours des personnes.

→ **Favoriser l'accès à la qualification**

La Région prévoit une aide individuelle pour favoriser l'accompagnement à la qualification, identifiée comme nécessaire dans la mise en œuvre des projets professionnels et prévue à l'issue des actions de formation de la gamme PREPA. Cet accompagnement est contractualisé entre la personne concernée, le.la professionnel.le de l'accompagnement et le.la formateur.trice de l'organisme de formation. En lien avec la structure d'accompagnement, l'organisme de formation met en place un

accompagnement du.de la stagiaire afin de maintenir une dynamique d'insertion professionnelle et de renforcer les compétences nécessaires pour garantir des conditions optimales d'entrée en formation qualifiante.

Cette mesure a été initialement prévue pour les jeunes de 16 à 25 ans. Depuis 2020, elle est proposée aux publics visés dans le Pacte régional d'investissement dans les compétences et notamment les bénéficiaires du RSA et les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (public en situation de handicap). En 2021, l'accompagnement a été élargi à des demandeurs d'emploi de longue durée et aux familles monoparentales.

Cette aide ayant montré sa pertinence pour l'accès aux formations qualifiantes, elle est poursuivie en 2022. Il s'agit de s'assurer de l'accès par tous les publics ciblés. Des actions seront menées afin de favoriser les partenariats entre les acteurs concernés, d'accentuer la communication autour de cette aide.

→ Contribuer à la formation des actifs

L'objectif est de favoriser la formation au sein des très petites entreprises notamment des secteurs économiques de l'agriculture, du commerce ou de l'artisanat.

Les actions de formation menées dans ce cadre ciblent plus de 9 000 personnes et sont destinées aux actifs des TPE qu'ils soient chef.fe.s d'entreprises ou salarié.e.s et aux personnes en recherche d'emploi. Une complémentarité est recherchée avec les actions mises en place par les autres politiques publiques de la Région.

La Région Bretagne propose également un soutien aux actions de promotion sociale telles que le diplôme d'accès aux études universitaires (en faveur d'environ 400 personnes), aux formations mises en œuvre par le CNAM en Bretagne (pour plus de 1 800 auditeurs) et aux formations des salarié.e.s en transition professionnelle financées par « Transition pro Bretagne » (pour 75 personnes).

L'objectif en 2022 sera de commencer à développer une nouvelle stratégie favorisant l'usage du Compte personnel de formation des demandeurs infléchissant ainsi les modalités d'intervention de la Région.

Indicateurs de réalisation :

Nombre de bénéficiaires (entrées de l'année)	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Estimation	2022 Prévision
QUALIF EMPLOI Individuel	2 443	1 974	2 400	2 100
QUALIF VAE	295	295	300	300
Accompagnement à la Qualification (aide aux organismes de formation)	504	895*	1 600	1600

*De plus, 713 personnes ont bénéficié de la mesure Accompagnement à la qualification spécifique mise en place temporairement lors de la crise sanitaire.

Les actions du programme

- Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification
 - ✓ Participer au financement de projets individuels de formation longue
 - ✓ Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience
 - ✓ Aide à l'accompagnement
 - Favoriser le renforcement des compétences
 - ✓ Contribuer à la formation des actifs
-

Programme 316

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2022 une autorisation
d'engagement de

80 745 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

105 608 400 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

\\ Raison d'être du programme

La Région propose une offre de formation pour répondre aux besoins en compétences de chaque breton et bretonne en lien avec les besoins en compétences des secteurs économiques. Cette offre est organisée autour de deux gammes : **PREPA** pour accompagner les publics vers une formation qualifiante ou directement vers l'emploi et **QUALIF** Emploi pour obtenir une qualification afin d'accéder à un métier ou d'évoluer dans sa vie professionnelle.

Proposées sur l'ensemble du territoire pour plus de proximité, les différentes formations sont construites à partir de l'analyse des besoins en compétences établie en concertation avec les représentants économiques et les partenaires de l'emploi et de la formation.

Depuis 2019, le Pacte breton d'investissement dans les compétences vient amplifier cette offre de formation et impulse une dynamique d'expérimentations et d'innovations. En 2022, les moyens du Pacte régional seront renforcés permettant le développement d'actions en faveur des publics fragiles (et notamment les demandeurs d'emploi de longue durée) et en réponse aux difficultés de recrutement actuellement constatées.

\\ 2022 en actions

→ **PREPA : aller vers les publics fragilisés pour faciliter leur projet professionnel**

Basé sur l'élaboration d'un projet professionnel, les trois déclinaisons de la gamme PREPA s'adressent principalement à des personnes en recherche d'emploi, et notamment ceux qui sont en fragilité (isolement, difficulté de mobilité, de santé, ...)

PREPA Projet vise un large public souhaitant découvrir des métiers, élargir leur choix professionnel et construire leur projet avec une volonté d'accueillir également des personnes en emploi précaire qui souhaitent travailler un projet de reconversion.

PREPA Avenir propose à des personnes peu qualifiées d'engager une dynamique d'insertion dans un cadre collectif et valoriser leurs compétences. Une augmentation des places est prévue en 2022. A ce titre, des sessions spécifiques de PREPA avenir pourront être proposées pour répondre à des besoins particuliers de certains publics (jeunes, sénior, bénéficiaires du rSa ...) ou pour répondre aux besoins des secteurs en tension (aide à la personne, bâtiment, ...)

PREPA Clés s'adresse aux personnes souhaitant renforcer leurs compétences dans le cadre de parcours type (savoirs de base, socle numérique, accès à la certification CléA...). Disponible sur plus de 30 sites en Bretagne, un renforcement des parcours de compétences numériques est prévu. Une animation locale est également proposée en lien avec les objectifs du nouveau Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme signé en juin 2021. Cette animation permettra de mieux repérer et d'accompagner les personnes en situation d'illettrisme.

Indicateur	PREPA 2019	PREPA 2020	PREPA 2021 (estimation)	PREPA 2022 (prévisionnel)
Nombre de stagiaires entrés en PREPA Projet	3 742	3 698	3 650	3 800
Nombre de stagiaires entrés en PREPA Avenir	3 860	3 562	3 890	4 240
Nombre de stagiaires entrés en PREPA Clés	6 062	4 161	6 000	6 500

→ **Proposer des formations aux personnes sous main de justice**

600 parcours de formation sont proposés dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne pour découvrir des métiers, acquérir un socle de compétences, obtenir une

qualification et préparer la fin de détention. Un nouveau programme de formation a débuté depuis septembre 2021 et se poursuivra en 2022. L'accent a été porté sur un renforcement du lien entre la formation initiale et la formation continue, le choix des formations en lien avec les activités de travail en détention et la lutte contre la fracture numérique.

En complément de ce programme de formation, des projets innovants sont soutenus notamment pour proposer des outils alternatifs d'accès à internet (le projet « Supbox » de l'Université Rennes 2 et le projet « Connecté-e ! » de B&Znet Académie) et également pour soutenir le développement de l'insertion par l'activité économique dans les établissements pénitentiaires.

→ Renforcer l'offre QUALIF Emploi

Le programme des formations collectives, QUALIF Emploi programme 2021-23, propose des formations dans 13 secteurs d'activité. En application des orientations du Pacte régional d'investissement dans les compétences, ces formations peuvent être adaptées pour proposer des parcours personnalisés ou pour répondre aux besoins en recrutement des entreprises.

Au regard du contexte économique actuel et de la baisse de la demande d'emploi, les enjeux pour 2022 sont :

- Le renforcement de l'attractivité des formations dans les secteurs en tension, en lien avec les entreprises et leurs représentants
- Le renforcement de l'animation sectorielle avec les partenaires emploi formation (branches professionnelles, OPCO, Pôle Emploi...) afin de mieux coordonner les différentes formations et de proposer des parcours « sur mesure »
- Le développement de sessions spécifiques, avec des contenus adaptés qui répondent aux besoins en recrutement des entreprises d'un territoire (l'entreprise est ainsi associée à la formation, depuis l'entrée en formation du stagiaire jusqu'à son accès à l'emploi)

L'objectif pour 2022 est de maintenir un rythme soutenu d'entrées en formation, notamment dans les secteurs du numérique, du bâtiment, de l'industrie, de l'agriculture et de l'aide à la personne.

Indicateur	2019	2020	2021 (estimation)	2022 (prévision), inclus Plan de relance
Nombre de stagiaires entrés en QUALIF Emploi programme (inclus formation à distance depuis 2020)	8 065	7 583	8 450	8 500

→ Adapter les formations, développer la qualité et innover

A travers le Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région s'engage à rénover l'environnement agissant sur la formation professionnelle continue, en aidant les acteurs de la formation à innover ou à développer de nouvelles pratiques. En 2022, elle poursuivra :

- Le soutien aux branches professionnelles ou des représentants des secteurs économiques engagés dans des démarches dites inclusives facilitant l'accompagnement de parcours « sans couture » des personnes en reconversion professionnelle, impliquant des organismes de formation de PREPA et de QUALIF Emploi et des entreprises
- Le plan d'accompagnement à la digitalisation des formations initié en 2021 pour développer les outils digitaux au bénéfice de parcours de formation mieux adaptés aux attentes des apprenants. 20 organismes de formation ont déjà entrepris cet accompagnement en 2021.

En 2022, la Région proposera de nouvelles formes d'accompagnement des organismes de formation :

- Un soutien à l'ingénierie innovante autour de thématiques prioritaires pour la Région : les transitions numériques et environnementales, l'implication des entreprises dans la formation des demandeurs d'emploi, le développement de l'approche « compétences »...
- Une animation de la communauté des acteurs de la formation autour d'actions de sensibilisation aux innovations en formation, d'actions collaboratives favorisant les innovations pédagogiques, d'actions de coopérations territoriales...

Les actions du programme

- Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification des personnes en recherche d'emploi
 - Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires
 - Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique
-

Programme 317

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2022 une autorisation
d'engagement de

46 129 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

51 195 600€

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

\\ Raison d'être du programme

Ce programme contribue à sécuriser les parcours des personnes intégrant une formation financée par la Région. Il est donc complémentaire aux programmes 315 «Faciliter les projets individuels de formation et de qualification », 316 « Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales », 319 « Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation » et 318 « Développer les langues de Bretagne ».

Une aide financière est proposée aux personnes depuis le 1er janvier 2019 en remplacement de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle prévue dans le cadre du code du travail. Elle constitue une évolution structurelle importante dans l'accompagnement des projets de formation des stagiaires. Pour certains publics, personnes en établissements et services de pré orientation et de rééducation professionnelle et personnes détenues sous-main de justice, la rémunération prévue dans le cadre du code du travail est maintenue.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences renforce le déploiement de cette aide aux personnes s'engageant dans un parcours de formation et non indemnisées par Pôle emploi.

\\ 2022 en actions

→ Consolider l'aide financière

L'aide financière de la Région est déterminée sur critères sociaux. Elle est constituée d'une aide socle qui peut être majorée en fonction du quotient familial des impôts sur le revenu de la personne. Cette information permet la prise en compte de la situation individuelle et familiale du stagiaire.

Elle est complétée par un forfait transport/hébergement, selon la distance domicile/lieu de formation, et d'un forfait restauration.

Afin d'en faciliter sa lisibilité et son accessibilité par les stagiaires, un outil de simulation est accessible sur le site de la Région. Il permet aux personnes de calculer le montant prévisionnel de l'aide et le nombre de versement avant l'entrée en formation. Le système de gestion de cette aide s'appuie sur une relation directe avec les stagiaires depuis le Portail des aides de la Région.

En 2021, près de 9 000 aides financières ont été attribuées aux stagiaires suivant une formation financée par la Région. Le nombre d'aides est réparti à part égale entre les gammes PREPA et QUALIF Emploi.

En 2022, il s'agira de consolider les processus de gestion de cette aide afin de répondre à la volumétrie des entrées attendues grâce aux différentes contractualisations autour du Pacte régional d'investissement dans les compétences. Dans ce cadre, il conviendra d'avoir une réflexion autour d'évolutions à lui apporter notamment des questions de mobilité et d'accès au logement.

▶▶ Réussir le défi de l'inclusion numérique

La gestion de cette aide régionale est 100% dématérialisée via le Portail des aides. Elle peut constituer un support pédagogique pour certains organismes auprès des publics les plus éloignés de cet usage.

→ **Dispositions pour la rémunération de publics spécifiques et la gestion de la couverture sociale**

Le système de rémunération de stagiaires de la formation professionnelle, défini selon le code du travail, est maintenu pour deux dispositifs : les personnes en formation dans les établissements et services de pré-orientation et de rééducation professionnelle (ESPO et ESRP) ainsi que les personnes sous-main de justice détenus en formation.

Pour l'ensemble des stagiaires bénéficiaires de l'aide financière régionale et pour ceux ayant conservé la rémunération prévue dans le cadre du code du travail, la couverture sociale couvrant les quatre risques est assurée : assurance sociale, vieillesse, prestations familiales et accident du travail.

La gestion de ces rémunérations et couverture sociale est confiée à un prestataire externe.

→ **Autres aides aux stagiaires**

Une subvention à l'AFPA permet une aide à l'hébergement, dans les locaux prévus à cet effet sur les sites des centres AFPA, pour des stagiaires en formation ainsi qu'à certains demandeurs d'emploi dans le cadre d'un accord régional avec Pôle emploi. Cette aide concerne environ 1 160 personnes.

Indicateurs de réalisation :

Nombre de bénéficiaires (entrées de l'année)	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Estimation	2022 Prévision
Aide financière régionale	9 483	8 949	9 000	9 500
De la rémunération du code du travail :				
- Personnes en CRP	1 090	604	1 150	1 150
- Personnes détenues sous-main de justice)	469	290	470	470

Les actions du programme

→ **Verser une aide régionale aux stagiaires**

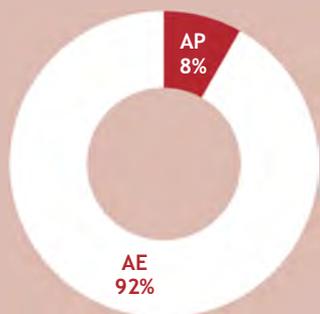
- ✓ Aide financière régionale
- ✓ Cotisations sociales

→ **Rémunérer les publics spécifiques**

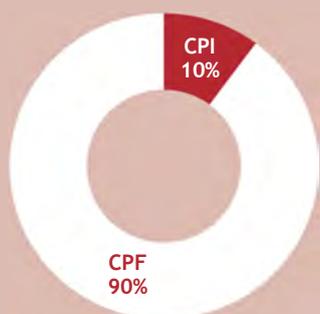
→ **Autres aides aux stagiaires**

Programme 318

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

760 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

8 494 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

961 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

8 494 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer les langues de Bretagne

\\ Raison d'être du programme

Le 8 avril 2021, une large majorité de député-e-s adoptait en dernière lecture la loi relative à la protection et à la promotion des langues régionales, comprenant des avancées majeures pour les langues régionales dans le domaine de l'enseignement, de leur protection patrimoniale et de leur présence dans les services et l'espace publics.

Les avancées qui sont contenues dans cette loi doivent désormais se traduire concrètement : d'une part dans l'action publique partenariale, grâce à leur inscription dans les dispositions de la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne entre l'Etat, la Région et les universités, d'autre part dans une stratégie propre de revitalisation qui réponde à la demande sociale fortement exprimée par la majorité des Breton-ne-s, en particulier dans le plan de réappropriation de la langue bretonne qui sera élaboré courant 2022 et qui confortera, amplifiera et renforcera les politiques de soutien à la transmission des langues tout au long de la vie, ainsi qu'au développement continu de son usage social courant par toutes celles et tous ceux qui le souhaitent.

\\ 2022 en actions

→ Soutien à la transmission de la langue bretonne

La Région renforcera son soutien aux principaux partenaires de la communauté éducative en langue bretonne. Le fonctionnement de la fédération des parents d'élèves de l'enseignement bilingue public Div Yezh et les actions menées en faveur du bilinguisme par le Comité académique de l'enseignement catholique continueront à être soutenus, ainsi que le réseau Diwan afin de répondre à ses besoins de structuration pour ses missions transversales et dans la perspective d'un plan pluriannuel de développement territorial à initier en 2022. Afin de contribuer à l'élargissement du vivier de futurs enseignants, une campagne de communication pérenne destinée aux étudiant-e-s de tout le territoire sera lancée en collaboration avec l'Education nationale et les Universités. Cette campagne accompagnera le renforcement des aides régionales à la formation initiale ou professionnelle des enseignant-e-s bilingues, en particulier les aides à l'enseignement universitaire optionnel renforcé du breton et l'élargissement du dispositif Skoazell aux étudiant-e-s suivant un master 2 de préparation aux concours.

Dans le cadre de la mise en œuvre du droit à la formation à la langue bretonne pour tous, la Région accompagnera la création d'une plate-forme d'apprentissage en ligne gratuite et ouverte à tous et travaillera à l'élaboration d'un dispositif permettant le développement des formations personnelles semi-intensives de type *Pevarlamm*, pour que les salariés puissent progresser plus vite dans l'apprentissage qu'avec les cours du soir classiques, en associant à ces derniers des stages intensifs courts et un stage immersif annuel. Par ailleurs, afin d'améliorer la qualité de la formation et d'aider les organismes de formation à répondre au renforcement des normes et certifications en vigueur, la Région revalorisera les places de formations intensives longues de 6 et 3 mois destinées aux demandeur-se-s d'emploi, y compris les 70 places dédiées aux publics éligibles au Plan d'investissement dans les compétences (PIC), contribuant ainsi au renouvellement du nombre de locuteur-riche-s, à la disponibilité de ressources humaines permettant de répondre aux besoins des secteurs d'emploi qui exigent la connaissance de la langue, au retour à l'emploi durable de publics en difficultés. Enfin la Région maintiendra son soutien à la formation des professionnel-le-s bilingues de l'accueil de la petite enfance en langue bretonne.

→ Soutien au développement de la présence du breton dans la vie de tous les jours

L'EPCC Office public de la langue bretonne (OPLB), financé par la Région, l'Etat, la Région Pays-de-Loire et les cinq départements de la Bretagne historique, est l'opérateur public de l'aménagement linguistique de la Bretagne, tant en ce qui concerne la structuration et le développement de l'offre d'enseignement sur tout le territoire que la mise en place de politiques publiques et privées favorisant l'usage social quotidien de la langue. Il est l'instance de référence pour l'équipement de la langue bretonne et le

renforcement de sa qualité dans tous les secteurs. Afin de permettre à l'OPLB d'assurer le développement de ses missions et d'exercer les compétences qui seront confiées par la convention spécifique, notamment dans le domaine de la structuration territoriale de l'offre d'enseignement et de la communication sur la langue bretonne, la Région cherchera à mobiliser d'avantage le financement des autres collectivités et renforcera en 2022 sa dotation. Par ailleurs, compte tenu du succès et de l'effet mobilisateur de la campagne *Quand je serai grande je serai bilingue* en remplacement des portes ouvertes pendant la crise sanitaire de 2021, il est prévu une amplification de cette action partenariale portée par Mignoned ar Brezhoneg. Enfin la Région travaillera, courant 2022, à une réponse adaptée à la croissance continue de la présence du breton dans l'espace numérique, qui est au cœur du plan de réappropriation de la langue, notamment vers l'aide à la création de services et d'applications dédiés à la langue bretonne et l'aide à la traduction de contenus numériques, en priorité les contenus de référence (encyclopédies collaboratives en ligne, sites publics éducatifs...).

Le soutien au développement des activités sociales et culturelles en langue bretonne dont bénéficient les Ententes de pays sera maintenu. Par ailleurs, avec le développement de l'enseignement bilingue, le public scolaire en attente d'activités péri et extra-scolaires en langue bretonne (musique, sport, loisirs...) s'accroît alors que l'offre de services n'est pas suffisante : afin de soutenir les structures à former ou recruter des professionnels brittophones, la Région mettra en place, pour la rentrée 2022, un nouveau dispositif Desk/animation sur le modèle de Desk/enseignement et Desk/petite enfance.

Concernant la présence de la langue bretonne dans l'audiovisuel, la réflexion se poursuivra autour de la structuration progressive d'un média global en langue bretonne, avec un soutien particulier au développement territorial de l'offre de diffusion et d'information radiophonique sur les secteurs où elle n'est actuellement pas ou trop peu disponible. La production audiovisuelle continuera à être accompagnée au travers du Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB).

Enfin la Région renforcera son accompagnement des acteurs de la création culturelle en langue bretonne, qu'il s'agisse de l'édition, dont les besoins en structuration, en particulier dans le secteur de la jeunesse, sont croissants, ou du théâtre professionnel, dont la diffusion reste insuffisante pour répondre aux besoins des publics : l'aide à l'initiation théâtrale dans les écoles sera revalorisée et la Région travaillera courant 2022 à l'élaboration d'un dispositif original de soutien à la diffusion de pièces, en priorité dans les territoires disposant d'au moins une offre d'enseignement bilingue.

→ Soutien à la mise en œuvre d'actions de sauvegarde et de développement de la langue galloise

L'année 2022 verra le renforcement des aides aux associations qui développent des outils de connaissance et d'apprentissage de la langue galloise. Par ailleurs, la Région accompagnera les structures qui proposent et développent des projets innovants notamment pour la création et la diffusion de contenus audiovisuels en gallo. La Région renforcera aussi son soutien à l'Institut de la langue galloise (ILG) afin de poursuivre le travail engagé sur la terminologie et la traduction et adapter le gallo au monde du XXI^{ème} siècle comme toute langue vivante.

Par ailleurs, au regard des enjeux soulevés par la transmission de la langue, la Région accompagnera une offre de formation pour les professionnels des secteurs de la santé, de la petite enfance et de l'enseignement. Pour répondre aux besoins d'outils pédagogiques des enseignants proposant un apprentissage de la langue galloise, la Région lancera une réflexion afin de promouvoir l'édition d'ouvrages jeunesse.

Pour renforcer la présence du gallo dans la vie quotidienne, à la radio et la télévision, la Région accompagnera les structures qui proposent des produits audiovisuels de qualité favorisant l'apprentissage de la langue galloise (films, séries de fiction et d'animation etc). Enfin, la Région poursuivra son soutien aux territoires qui proposent des activités de sensibilisation et de pratique de la langue galloise dans le quotidien des Breton-ne-s.

Les actions du programme

→ Transmettre la langue bretonne

- ✓ Développer l'enseignement bilingue initial
- ✓ Développer la formation pour adultes
- ✓ Favoriser la transmission familiale

→ Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique

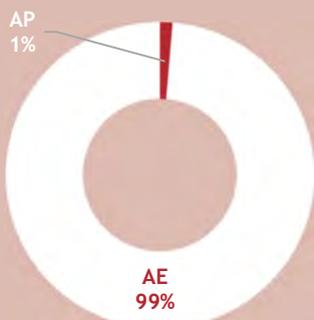
- ✓ Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques
- ✓ Assurer une présence territoriale de la langue bretonne
- ✓ Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias
- ✓ Développer l'édition
- ✓ Encourager les pratiques culturelles

→ Assurer la sauvegarde et le développement de la langue galloise

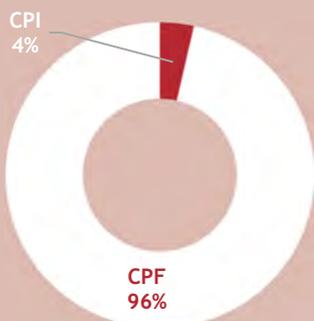
- ✓ Aider au développement de la connaissance de la langue
 - ✓ Développer la transmission de la langue galloise
 - ✓ Développer la présence du gallo dans la société
-

Programme 319

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

14 700 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

200 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

12 548 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation

\\ Raison d'être du programme

La Région soutient les dynamiques territoriales emploi-formation initiées notamment au sein des Commissions Territoriales Emploi Formation (CTEF). Ces instances, coprésidées par l'Etat et la Région, sont au nombre de 14 et couvrent l'ensemble du territoire permettant d'assurer une cohérence des actions dans les domaines de l'emploi et de la formation, et de favoriser leur déclinaison localement, au plus près des personnes en recherche d'emploi et des entreprises.

En complément des gammes PREPA et QUALIF Emploi, la Région soutient les actions territoriales en réponse aux besoins de recrutement des entreprises ou permettant une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées par les personnes.

L'ancrage territorial et la diversité des partenariats sont les leviers de réussite de ces actions qui proposent un accompagnement global, adapté aux publics du territoire. La majorité des personnes ciblées sont celles qui sont les plus fragiles et éloignées de l'emploi, parfois depuis de nombreuses années.

C'est aussi à destination de ces publics que la Région soutient les initiatives locales dédiées à l'inclusion telle que la mobilité, l'accès au numérique, la diversification des modalités de recrutement par les entreprises...

Une attention prioritaire est portée par la Région en faveur des jeunes pas ou peu qualifié.e.s, grâce à son soutien au réseau des Missions locales, au renforcement des dispositifs de formation et au déploiement de nouvelles mesures à leur bénéfice.

\\ 2022 en actions

→ **Soutenir les projets et actions de formation ponctuels, nouveaux, innovants et/ou expérimentaux**

La Région soutient les expérimentations conduites ponctuellement sur les territoires, portées par des structures du service public de l'emploi, collectivités territoriales, associations, entreprises et/ou organismes de formation, lorsqu'elles conduisent, via la formation, à retrouver le chemin de l'emploi et/ou une qualification adaptée à l'évolution du marché du travail.

Ainsi, les initiatives prises localement pour créer une offre de formation à destination d'un public très éloigné de l'emploi, peuvent être soutenues de manière réactive, après construction du projet avec les partenaires concernés; il s'agit des « actions territoriales PREPA Avenir ».

Lorsqu'elles conduisent à la qualification, les « actions territoriales QUALIF Emploi » permettent, au-delà du retour à l'emploi des personnes, de répondre aux besoins émergents sur le marché du travail et donc aux impératifs de recrutement des entreprises.

L'année 2021 a permis d'augmenter substantiellement le nombre d'actions de formation conduites et donc de parcours financés au bénéfice des publics demandeurs. Ainsi, 1 794 parcours ont été co-financés contre 1088 en 2020 et 1082 en 2019. L'ambition pour 2022 est de poursuivre sur cette dynamique au bénéfice des personnes les plus fragiles et en réponse aux besoins des entreprises.

En lien avec les objectifs fixés dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région poursuivra la dynamique engagée impliquant les territoires et les entreprises. Elle soutiendra ainsi, notamment dans le cadre d'appels à projets dédiés :

- Des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) prévoyant des animations partenariales et territoriales adaptées ;
- Des actions de gestion inclusive des ressources humaines (GIRH) favorisant une information et une sensibilisation des entreprises à la nécessité de recruter les personnes qui sont plus éloignées de l'emploi.

Dans le contexte économique actuel lié à la crise sanitaire, l'ensemble de ces actions permet une adaptation rapide aux nouveaux besoins émergents. En 2021, 25 projets ont été soutenus contre 20 et 23 les deux années précédentes.

▶ Actions en faveur de la cohésion des territoires et de l'inclusion numérique

Les actions qui permettront de rapprocher les entreprises de l'offre de formation des territoires, avec l'objectif de favoriser l'attractivité des formations, et l'insertion durable des personnes fragiles, seront soutenues. De même que les actions permettant d'aller vers les nouveaux métiers du numérique et l'inclusion numérique des personnes.

→ Sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté et renforcer l'accompagnement à la qualification des publics fragiles

La Région poursuit en 2022 son soutien aux Missions locales facilitant l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté. Cet appui permet ainsi de renforcer le repérage des jeunes qui n'ont recours à aucun service pour permettre leur insertion, de développer des outils de mobilisation de ces publics fragiles en particulier ceux domiciliés en zones de revitalisation rurale et dans les quartiers prioritaires des politiques de la Ville.

Les Missions locales développent une expertise d'accompagnement des parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Dans cette dynamique, elles sont appelées à renforcer en 2022 leur accompagnement à la qualification.

En 2022, la Région poursuivra la généralisation de cet accompagnement pour l'ensemble des publics prioritaires identifiés dans le cadre du Pacte.

→ Soutenir des actions conduites en amont de la formation

Malgré l'amélioration du marché de l'emploi en 2021, certaines personnes restent sans perspective et doivent être accompagnées et aidées pour que tous les freins préalables à une reprise d'activité soient levés. Il peut s'agir de difficultés liées à l'équipement numérique, à la mobilité, à la garde d'enfants, au logement... Des initiatives pourront ainsi être développées et financées tout au long de l'année 2022.

La Région souhaite également renforcer son soutien aux dynamiques locales pour informer et sensibiliser les personnes en recherche d'emploi par exemple à l'existence de nouveaux métiers et/ou de métiers en tension, sur lesquels leurs aptitudes et compétences pourraient être mises à profit, après une formation adaptée.

Ces initiatives doivent aussi permettre de limiter le « non recours » et conduire à ce qu'aucun public ne reste sans information et accompagnement pour trouver ou reprendre un emploi.

Les actions du programme

→ Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire

- ✓ Soutenir les Missions Locales afin de sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté
- ✓ Sécuriser les parcours de formation des jeunes suivis par les Missions Locales

→ Accompagner l'accès à la qualification

- ✓ Soutenir les structures d'accompagnement des publics

→ Soutenir les initiatives territoriales

- ✓ Soutenir les actions de formation
 - ✓ Soutenir les actions d'animation emploi formation
 - ✓ Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et à l'emploi
 - ✓ Faciliter l'information et la communication territoriale
-

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

	AP	AE
P.0301		
P.0301-111 : Programme d'activités du GREF		861 000
P.0301-112 : Trajectoires d'insertion		167 000
P.0301-121 : Etudes emploi-formation		290 000
P.0301-200 : Animation , professionnalisation et ingénierie		144 000
P.0301-310 : Soutien aux réseaux régionaux du SPRO-EP		172 500
P.0301-311 : Appui aux structures ressources à vocation régionale du SPRO-EP		190 000
P.0301-321 : Développer la professionnalisation et l'ingénierie		
P.0301-322 : EARLALL		
P.0301-330 : Plateforme numérique SPRO		250 000
P.0301-341 : Actions locales et régionales d'information sur les métiers		155 000
P.0301-342 : Salons post bac		170 000
P.0301-343 : Olympiades des métiers		730 000
P.0301-350 : Production et diffusion des ressources d'information sur les métiers et les formations		410 000
P.0301-360 : Supports, outils et campagne de communication dans le cadre du SPRO		430 000
P.0301-400 : Accompagnement des Campus des métiers et des qualifications (CMQ)		
P.0301-401 : Fonctionnement des missions locales et I Milo		
P.0301-402 : CAQ		
P.0301-403 : Fonds d'aide aux jeunes		
Total P.0301		3 969 500
P.0302		
P.0302-11 : Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéens		2 400 000
P.0302-12 : Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons		120 000
P.0302-13 : Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique	100 000	110 000
P.0302-21 : Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région		60 000
P.0302-22 : Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international		1 175 000
P.0302-23 : Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation		25 000
P.0302-24 : Informer les jeunes bretons		25 000
P.0302-31 : Pass ressources pédagogiques		
P.0302-32 : Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels		1 130 000
Total P.0302	100 000	5 045 000
P.0303		
P.0303-11 : Construire de nouveaux lycées		
P.0303-12 : Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur	8 570 125	
P.0303-21 : Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité	10 980 021	356 000
P.0303-22 : Améliorer la performance énergétique du patrimoine	13 913 091	730 600
P.0303-23 : Adapter les locaux aux exigences sanitaires	4 982 470	80 000
P.0303-31 : Adapter les locaux aux usages	23 730 483	
P.0303-32 : Adapter les capacités d'hébergement	993 726	
P.0303-33 : Adapter les locaux aux évolutions démographiques		
P.0303-41 : Assurer le maintien des sites	39 581 401	1 990 000
P.0303-42 : Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière	7 248 683	1 538 850
Total P.0303	110 000 000	4 695 450
P.0304		
P.0304-11 : Soutien aux travaux d'amélioration du cadre bâti des lycées privés par la mise en œuvre du PPI	18 070 000	220 000
Total P.0304	18 070 000	220 000
P.0306		
P.0306-11 : Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules	2 000 000	
P.0306-12 : Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration	1 700 000	
P.0306-21 : Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	4 460 000	
P.0306-22 : Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations	300 000	
Total P.0306	8 460 000	

		AP	AE
P.0307	P.0307-11 : Participation à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires	600 000	
	P.0307-12 : Participation à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière		
	P.0307-21 : Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	3 050 000	
	P.0307-22 : Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique		
	P.0307-23 : Acquisition et mise à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale d'équipements informatiques pour les filières d'enseignement général	450 000	
Total P.0307		4 100 000	
P.0308	P.0308-11 : Identifier les nouveaux outils numériques	-	
	P.0308-12 : Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage	1 270 000	
	P.0308-21 : Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques	5 795 000	
	P.0308-22 : Mettre en oeuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels	835 000	500 000
	P.0308-31 : Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics	1 735 000	670 000
	P.0308-32 : Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit	-	1 500 000
Total P.0308		9 635 000	2 670 000
P.0309	P.0309-11 : Mettre en oeuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission		2 206 000
	P.0309-21 : Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique		29 000 000
	P.0309-22 : Acquitter le montant des primes des contrats « Dommages aux biens » et « Responsabilité civile »		25 000
	P.0309-23 : Attribuer les dotations pour utilisation pédagogique des exploitations agricoles		150 000
	P.0309-24 : Collecter les déchets liés aux activités pédagogiques		
	P.0309-25 : Compensation financière pour la rémunération d'ATEE-ATPE		189 000
	P.0309-31 : Attribuer des aides aux associations sportives des établissements scolaires		
P.0309-32 : Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs		1 980 000	
Total P.0309			33 550 000
P.0310	P.0310-111 : Forfait d'externat		22 100 000
	P.0310-112 : Fonctionnement matériel		17 800 000
	P.0310-12 : Attribuer les dotations pour utilisation pédagogique des exploitations agricoles		185 000
	P.0310-13 : Collecter les déchets liés aux activités pédagogiques		
	P.0310-21 : Attribuer des aides aux associations sportives des établissements scolaires		
	P.0310-22 : Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs		765 000
Total P.0310			40 850 000
P.0311	P.0311-11 : Une recherche bretonne active dans un concert mondial	8 700 000	12 610 000
	P.0311-12 : Rayonner et attirer	7 900 000	
	P.0311-21 : Créer les conditions de la réussite	200 000	280 000
	P.0311-22 : Cultiver une envie	400 000	1 020 000
	P.0311-23 : Une recherche ancrée dans le territoire régional		20 000
	P.0311-24 : Communiquer et informer		50 000
	P.0311-31 : Permettre le déploiement du campus numérique	900 000	
P.0311-32 : Favoriser les applications et pratiques numériques		300 000	
Total P.0311		18 100 000	14 280 000
P.0312	P.0312-11 : Mettre en oeuvre la carte des formations par apprentissage		
	P.0312-12 : Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis		
	P.0312-13 : Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA	8 970 000	
	P.0312-21 : Mettre en oeuvre la démarche Bretagne Qualité Apprentissage (BQA)		
	P.0312-22 : Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage		5 000 000
P.0312-23 : Valoriser les métiers et les formations pour garantir un accès à l'apprentissage pour tous			
Total P.0312		8 970 000	5 000 000

		AP	AE
P.0314	P.0314-130 : Actions de communication		
	P.0314-210 : Financement des formations paramédicales	1 100 000	42 500 000
	P.0314-221 : Réalisation d'études d'analyse des besoins en investissement		
	P.0314-222 : Participation aux investissements immobiliers des établissements		
	P.0314-223 : Maîtrise d'ouvrage de la construction de nouveaux instituts de formation		
	P.0314-310 : Financement des formations sociales		11 500 000
	P.0314-411 : Aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales		7 800 000
	P.0314-412 : Aides aux étudiants des formations sociales		
	P.0314-413 : Mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes		1 000 000
	P.0314-421 : Financement des formations paramédicales Post-VAE		
	P.0314-422 : Financement des formations sociales Post-VAE		
Total P.0314		1 100 000	62 800 000
P.0315	P.0315-111 : Qualif emploi individuel		7 675 200
	P.0315-121 : Programme d'actions VAE		60 000
	P.0315-122 : Qualif VAE		270 000
	P.0315-130 : Aide à l'accompagnement		916 000
	P.0315-210 : Chèque Force		
	P.0315-231 : Actions régionales de formation		2 350 000
	P.0315-232 : Aide à domicile		
	P.0315-310 : Chèque reconversion		
Total P.0315			11 271 200
P.0316	P.0316-11 : Proposer un programme d'actions pour se préparer à une formation ou un emploi		25 100 000
	P.0316-12 : Soutenir des projets de formation innovant et partenarial pour l'insertion des personnes en recherche d'emploi		-
	P.0316-13 : Formation des personnes sous main de justice		1 200 000
	P.0316-21 : Proposer un programme de formations qualifiantes pour accéder à l'emploi		49 800 000
	P.0316-22 : Proposer des formations pour se qualifier ou améliorer son insertion au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité		1 300 000
	P.0316-31 : Soutenir les acteurs de la formation et de l'emploi dans leur démarche d'innovation, de transformation ou de transversalité		2 945 000
	P.0316-32 : Faire connaître l'offre de formation et favoriser sa mobilisation		400 000
	P.0316-33x : Accompagner les parcours des stagiaires		
Total P.0316			80 745 000
P.0317	P.0317-12 : Attribuer une bourse à l'accompagnement de projet		
	P.0317-13 : Aide financière		35 179 000
	P.0317-20 : Aide à la restauration pour les stagiaires en formation		
	P.0317-21 : Rémunération publics spécifiques		9 950 000
	P.0317-30 : Autres aides aux stagiaires		1 000 000
Total P.0317			46 129 000
P.0318	P.0318-11 : Développer l'enseignement bilingue initial		2 385 000
	P.0318-12 : Développer la formation pour adultes		1 944 000
	P.0318-13 : Favoriser la transmission familiale		55 000
	P.0318-21 : Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques		1 372 000
	P.0318-22 : Assurer une présence territoriale de la langue bretonne		519 000
	P.0318-23 : Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias	714 000	990 000
	P.0318-24 : Développer l'édition	46 000	270 000
	P.0318-25 : Encourager les pratiques culturelles		259 000
	P.0318-30 : Soutenir le développement du gallo		700 000
Total P.0318		760 000	8 494 000
P.0319	P.0319-11 : Soutenir les missions locales afin de sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté		2 536 000
	P.0319-12 : Sécuriser les parcours de formation des jeunes suivis par les missions locales		350 000
	P.0319-21 : Soutenir les structures d'accompagnement des publics		450 000
	P.0319-31 : Soutenir les actions de formation		8 000 000
	P.0319-32 : Soutenir les actions d'animation emploi formation		1 500 000
	P.0319-33 : Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et l'emploi		1 800 000
	P.0319-34 : Faciliter l'information et la communication territoriale	200 000	64 000
Total P.0319		200 000	14 700 000

IV

Pour une Bretagne de toutes les mobilités



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2022

Session de février 2022

\\ Synthèse de la mission

Les services de transports et de mobilités cristallisent des attentes très fortes des citoyens mais aussi des élus locaux et des entreprises. **Les difficultés d'accès aux centres-villes, aux lieux d'emploi, d'études, la carence de propositions alternatives** à la voiture individuelle dans les zones peu denses, les transports scolaires, la décarbonation des transports de marchandises sont autant de défis à relever.

La crise pandémique qui agit depuis 2020 a bousculé les services de transports pendant les confinements successifs et surtout détourné les citoyens des services **collectifs de transports, qu'ils soient publics ou privés, qu'ils soient urbains, interurbains, ferrés, maritimes ou aériens. Avec l'appui des dizaines de transporteurs** qui travaillent pour le réseau BreizhGo, la Région considère que 2022 doit être une **année où l'on retrouve progressivement tous les voyageurs qui avaient l'habitude de fréquenter le réseau régional.**

Dans le prolongement de la crise sanitaire se rajoute une autre difficulté avec les **pénuries de conducteurs constatées partout en France. Des plans d'actions se déploient sous l'égide des fédérations mais il est fortement probable que les donneurs d'ordre des marchés publics soient amenés à contribuer pour revaloriser les salaires** de ces professions. La Région Bretagne n'y échappera pas.

La mobilité **au même titre que l'aménagement et l'urbanisme** conditionne souvent **l'éducation, la vie professionnelle, sociale ou encore familiale. Elle est ainsi un élément constitutif de l'égalité et de la solidarité** entre territoires. La notion même de service **public et d'égalité des citoyens est réinterrogée par une appropriation souvent très individuelle des problématiques à résoudre. Savoir apporter un service à tous c'est** proposer les évolutions nécessaires du service public mais aussi accepter des règles communes pour garantir cette **égalité d'accès.**

Les grands objectifs de la politique régionale des transports sont bien de desservir et connecter les territoires, en misant sur la performance des offres de transports, et bien **sûr l'innovation pour favoriser l'émergence de nouvelles solutions plus respectueuses de l'environnement.** La lutte contre le réchauffement climatique passe par le **développement des transports collectifs comme l'une des alternatives majeures à l'autosolisme.** BreizhGo porte les ambitions et les valeurs de cette politique régionale.

Dans cette stratégie, le train avec le TER reste le principal pivot pour les mobilités quotidiennes ou occasionnelles. Les engagements de la convention avec SNCF, en partie mis en sommeil pendant les deux années 2020 et 2021, **doivent s'exercer pleinement.** Il est donc attendu un développement de la fréquentation et de la qualité de service déjà excellente en Bretagne. La convention TGV renouvelée en 2020 **garantit une très bonne desserte TGV jusqu'à la pointe bretonne. Des offres OuiGo jusqu'à Brest et Quimper viendront apporter une offre bas prix pour rejoindre Paris et au-delà.** Cette convention TGV, unique en France, cofinancée par la Région, est un acte fort pour préserver un équilibre de desserte des villes bretonnes tout en garantissant les meilleurs temps de parcours pour la pointe bretonne.

Dans les zones non desservies par le train, les cars BreizhGo irriguent le territoire pour apporter un vrai service aux populations. Depuis les transferts de compétence en 2017, **la Région a travaillé à l'harmonisation du réseau BreizhGo avec des nouvelles gammes tarifaires, une centrale d'appels commune, des services partagés, une identité visuelle.** Il **reste encore à mener des projets de convergence comme l'extension de KorriGo aux services scolaires et interurbains.** BreizhGo ne va pas partout, il faut travailler avec les intercommunalités devenues récemment compétentes en matière de transports avec la loi LOM pour compléter ces offres BreizhGo par des solutions innovantes mêlant le **covoiturage, l'autopartage, le vélo. La démarche de contractualisation sur des partenariats mobilité avec les EPCI va donc se prolonger et s'amplifier.**

La Région Bretagne organise les services publics de transport des passagers et des marchandises pour et les îles du Finistère (Molène, Ouessant, Sein) et du Morbihan (Houat, Hoëdic, Belle-Ile et Groix) à travers deux contrats de délégation de service

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission.	2
Répartition des crédits par chapitre.....	4
Programme 401	6
Programme 402	8
Programme 403	10
Répartition des AP et AE par actions	12

public, à renouveler en 2022 pour **s'appliquer à partir de janvier 2023**. La Région a organisé une large démarche de **concertation pour qualifier les besoins d'évolution ou de développement du service public**. Avec 1572 contributions enregistrées offrant un large éventail des attentes, les enjeux insulaires à satisfaire sont nombreux. Par ailleurs, les **études de maîtrise d'œuvre seront lancées en 2022 pour** construire deux navires desservant les îles finistériennes, un **pour Sein et l'autre pour Molène/Ouessant**.

Le vélo devient une alternative écologique largement plébiscitée par nos concitoyens. **C'est la part modale qui a le plus progressé ces dernières années** et la Région souhaite amplifier ce développement. Nous savons que la plupart des collectivités urbaines ont des projets structurants pour améliorer et sécuriser ces nouveaux usages. La Région souhaite **se doter d'une vision et d'une politique** pour porter des solutions auprès de tous les territoires, en particulier ceux qui en sont dépourvus. Pour cela, un schéma régional vélos est en construction pour définir cette nouvelle politique régionale complémentaire du réseau BreizhGo.

Depuis deux ans, des études sont menées conjointement par la Région, l'Etat et SNCF pour définir l'avenir du réseau ferroviaire breton. Il s'agit de proposer des évolutions de services ferroviaires en attendant le projet LNOBPL qui ne verra pas le jour avant 2035-2040. Ces études proposent des scénarios d'évolution robustes entre 2024 et 2040 pour augmenter les offres TER et adapter les infrastructures ferroviaires en conséquence. C'est en 2022 que la Région aura à décider du scénario retenu.

Un avenant au CPER mobilités 2015-2020 a été signé en 2021 pour le prolonger jusqu'à fin 2022. **Cet avenant consolide toutes les opérations inscrites qu'elles soient ferroviaires ou routières.** Cette prolongation de deux ans sera utile pour dérouler tous les projets prévus. **Il reste à préparer le nouveau CPER mobilités devant s'appliquer à partir de 2023. La Région doit s'inscrire dans un calendrier décidé par l'Etat.**

S'agissant des routes, la mise à 2x2 voies de la RN164 concentre la politique routière de la Région avec une intervention à parité avec l'Etat ce qui en fait une exception nationale. La section Châteauneuf du Faou sera mise en service en 2022 avec un linéaire de 12km supplémentaire. La saturation de la rocade rennaise est une difficulté qui se pose non seulement aux habitants de la métropole mais plus globalement à toute la Bretagne avec des trafics de transit qui se trouvent ralentis par le nœud rennais. **Parties prenantes d'un grand programme d'actions avec l'Etat, la Région, Rennes Métropole et le Département d'Ille et Vilaine, des travaux sont en cours sur la RN137 pour créer une voie réservée aux transports collectifs et ainsi proposer un avantage concurrentiel à la voiture.**

Le développement d'une offre alternative de transport de marchandises au transport routier est également un axe stratégique de la réduction de la congestion mais aussi de la pollution et surtout, est un levier très important de l'amélioration de la compétitivité des entreprises bretonnes. En effet ces dernières partent avec un handicap de départ lié au surcoût de la distance par rapport à leurs fournisseurs et clients par rapport à des entreprises localisées de manière plus centrale en France et en Europe. **C'est pourquoi l'avenant au CPER mobilités prévoit le cofinancement avec l'Etat et SNCF Réseau d'une vaste étude du potentiel de report modal vers le mode ferré** en Bretagne. Etude dont **découlera un plan d'action stratégique pour permettre le développement de ce mode de transport en lien étroit avec le développement du transport de marchandise par voie maritime via les ports bretons les deux segments pouvant se nourrir l'un l'autre dans un système de co-modalité.** Cette étude doit aboutir fin 2022 et permettra de positionner une PPI spécifique sur ce sujet.

La Région contribue à l'offre de transport aérien en Bretagne en qualité de propriétaire de quatre aéroports régionaux (Brest, Rennes-Dinard et Quimper). La politique aéroportuaire de la Bretagne a pour vocation de contribuer à la desserte des territoires et à répondre ainsi aux besoins de leur économie.

La crise sanitaire commencée en 2020 continue d'impacter le secteur aérien dans son ensemble. En 2021, la baisse de trafic devrait se situer autour de -60 %. Les prévisions des plateformes aéroportuaires bretonnes pour 2022 affichent encore des baisses importantes par rapport à 2019 : - 46% pour Rennes, -45% pour Quimper et -33% pour Brest (Dinard n'a à ce jour plus d'aviation commerciale).

Face à ce manque de recettes, les capacités d'autofinancement des aéroports sont réduites et nécessitent un accompagnement de la Région au financement des investissements. La Région a engagé des discussions avec les concessionnaires dont les contrats ont subi un bouleversement économique. Ces échanges visent à réviser les modalités contractuelles financières **au titre de la théorie d'imprévision. Ces discussions se poursuivront en 2022.**

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

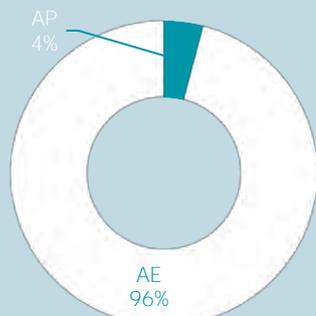
	AE 938	Total AE	AP 908	Total AP
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	286 952 000	286 952 000	11 320 600	11 320 600
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	66 000	66 000	62 453 500	62 453 500
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale	5 619 750	5 619 750	3 748 000	3 748 000
	292 637 750	292 637 750	77 522 100	77 522 100

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

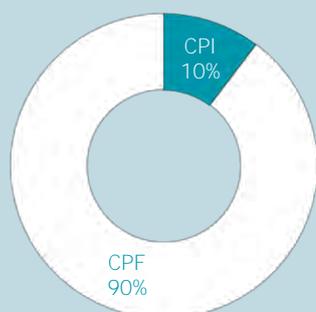
	CPF 938	Total CPF	CPI 908	Total CPI
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	285 879 700	285 879 700	31 674 300	31 674 300
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	66 000	66 000	53 547 000	53 547 000
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale	5 498 000	5 498 000	3 638 400	3 638 400
	291 443 700	291 443 700	88 859 700	88 859 700

Programme 401

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

11 320 600 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

286 952 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

31 674 300 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

285 879 700 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

\\ Raison d'être du programme

Le réseau BreizhGo, partout, pour tous : la Région est un acteur incontournable de la mobilité sur le territoire breton, aux côtés des métropoles et agglomérations. Après le transport ferroviaire régional il y a près de 20 ans, et des investissements sans précédent pour mieux raccorder la Bretagne au reste du monde, le transport vers les îles et les transports scolaires et interurbains sont venus profondément modifier les enjeux que doit relever la Région. Elle a une obligation de résultat, celle de transporter tous les jours quelques 100 000 scolaires vers leurs établissements, mais aussi de permettre à chacun quel que soit son lieu de vie, de travail, sa condition sociale, ou encore sa situation de handicap de **se déplacer autrement qu'en voiture individuelle**. Partant de systèmes de transport fondamentalement différents les uns des autres, BreizhGo, réseau qui ne représente pas moins de 60 millions de voyages annuels, se construit et **se structure à l'échelle régionale**, en garantissant la maîtrise de l'enveloppe budgétaire globale. Il traduit **également l'engagement fort de la collectivité régionale** pour les mobilités décarbonées et la visibilité de la langue bretonne dans l'espace public.

\\ 2022 en actions

→ Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire

L'année 2021 aura également été assez singulière du fait de la crise sanitaire mais, pour autant, ne doit pas faire perdre de vue les ambitions portées par la nouvelle convention conclue pour 10 ans :

- Un développement de l'offre TER avec +11% de kilomètres parcourus depuis 2017 et notamment en 2021 les développements entre Rennes et Châteaubriant suite aux travaux d'infrastructure ;
- Des matériels roulants modernes ou se modernisant ;
- Des tarifs adaptés avec notamment en 2021 la mise en œuvre de la nouvelle tarification, et des services innovants pour renforcer l'attractivité du TER tout en maintenant une excellente qualité de service ;
- Une augmentation de la fréquentation de plus de 20%, ambition ralentie par la crise sanitaire, surtout en 2020, mais le niveau de fréquentation de la rentrée 2021 a retrouvé son niveau d'avant crise ce qui est un excellent signal ;
- Une prise de risque par la SNCF pour contenir la contribution régionale, même en période de crise sanitaire.

Pour 2022, il est prévu de reprendre le cours normal de la convention (y compris la trajectoire de recettes conventionnelle). La contribution régionale prévisionnelle s'établit ainsi, en application de la convention, à 107, 1M€ HT.

→ La production du service public de transport interurbain et scolaire

L'année 2021 aura vu le renouvellement de nombreux marchés de transport scolaire notamment en Ille-et-Vilaine et Morbihan conduisant à une revalorisation des coûts. Il est à noter également une croissance des effectifs scolaires transportés. Le maintien des équilibres budgétaires est ainsi très fragile et, après la crise sanitaire, la Région a été confrontée pour la première fois, dès le début de l'année scolaire, à des pénuries de conducteurs ayant empêché d'assurer 100% de notre plan de transport. Cette situation inédite est inquiétante et 2022 verra probablement la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives pour les salariés du transport de voyageurs, lesquelles, en sus de l'augmentation notamment du coût de l'énergie, auront un impact sur nos contrats.

▶▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : la contractualisation

Les contractualisations avec les EPCI se poursuivront en 2022 et devraient permettre, notamment, des développements de l'offre BreizhGo Cars partout où un besoin s'exprime et est porté par les collectivités. L'objectif est bien d'unir les efforts budgétaires et les expertises pour offrir un service adapté aux réalités locales.

→ Desservir les îles bretonnes

La responsabilité de la Région sur la desserte des îles se traduit par le transfert de sept contrats de délégation de service public dont trois **feront l'objet d'un renouvellement prochainement**. En 2022, les contrats de délégation de service public pour les dessertes en passagers et en marchandises des îles du large du Finistère et du Morbihan seront renouvelés. Nonobstant ces échéances, la Région poursuit le travail **avec l'ensemble de ses délégataires** pour maintenir et renouveler les **équipements de la flotte Régionale et les moyens d'exploitation nécessaires** aux services des dessertes.

→ Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages

Pour donner corps au réseau unifié train/car/bateaux, plusieurs projets structurants ont été menés pour apporter de la **lisibilité à l'offre tous modes et faciliter l'usage de BreizhGo**. Parmi ces chantiers, la tarification, la distribution des titres de transport et la billettique prennent une place importante, avec des enjeux propres au réseau BreizhGo mais aussi liés au **développement de l'intermodalité à l'échelle de la Bretagne**. L'année 2021 a encore été dense en projets avec la mise en **œuvre de la nouvelle tarification TER, l'opération gratuité jeunes cet été, le lancement de l'application M-ticket** pour acheter ses titres sur toutes les lignes de car, **l'ouverture du premier « espace BreizhGo » pour la vente et l'information tout mode en gare d'Auray**, et la **mise en place d'une expérimentation billettique sur quelques circuits scolaires**. Cette dynamique sur les services aux voyageurs se poursuivra en 2022, en premier lieu par le déploiement de la billettique KorriGo, pour proposer un support unique, des solutions de vente harmonisées, et faciliter les parcours usagers sur BreizhGo, mais aussi avec les réseaux urbains. A noter aussi, plusieurs projets sur la tarification sont en réflexion : nouveau produit attractif pour les jeunes (un abonnement type « Netflix »), des tarifications multimodales, et une meilleure prise en compte du télétravail.

→ Améliorer la connaissance de l'offre de transport train, car, bateau du réseau régional et renforcer le dialogue avec les territoires

Les actions menées viseront à faire connaître **l'offre train, car, bateau du réseau BreizhGo afin notamment d'inciter le grand public à faire le choix du transport public** (campagne médias et hors médias, publications, relations presse, etc.). La marque **régionale continuera de se déployer dans les gares et aux points d'arrêts notamment à l'occasion des renouvellements de contrat**. Une nouvelle version du site Breizhgo.bzh sera bâtie afin de simplifier le parcours usagers et **garantir l'accès à l'information**. Un **nouveau comité des partenaires régional sera mis en place** en 2022 et viendra consolider la démarche de concertation essentielle à l'adaptation du service.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : des cars roulant au GNV Bio

L'année 2021 a vu le lancement de la transition énergétique des parcs d'autocars BreizhGo avec plus de 15 cars roulant au Bio GNV sur le périmètre de la Régie illevia, ainsi qu'avec la construction d'une station de recharge sur le terrain de la Régie à Noyal-Châtillon. Les nouveaux contrats marquent également l'obligation de respecter les dernières normes EURO 6 pour le matériel diesel et offrent la possibilité d'aller vers du GNV au fil des projets d'installation de stations publiques. La ligne Rennes-Pontivy circulera entièrement au Bio GNV à partir de septembre 2022.

→ Prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif commun de transition écologique et énergétique

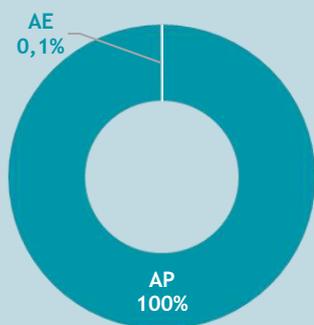
La Région, forte de ses nouvelles compétences, reste attentive aux évolutions sociétales majeures qui impactent les mobilités. Au moyen de la plate-forme de co-voiturage de proximité OuestGo, ou encore **du système d'information multimodale régional Mobibreizh qui affiche l'ensemble des offres de transport public ou privé**, la Région Bretagne s'engage pleinement dans le report modal. **La crise sanitaire n'a pas été favorable au co-voiturage** mais 2022 devrait permettre de relancer des projets visant à répondre à l'enjeu majeur de la transition et du report modal.

Les actions du programme

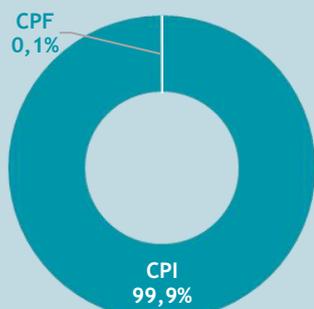
- Le nouveau réseau BreizhGo : partout, pour tous
 - ✓ Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire
 - ✓ Mettre en œuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain
 - ✓ Desservir les îles bretonnes
 - ✓ Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages
 - ✓ Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation
- Prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif de réduction des gaz à effet de serre
 - ✓ Un réseau régional coordonné et cohérent avec les autres offres de mobilités grâce à des outils adaptés
 - ✓ Favoriser l'émergence de solutions de mobilités plus durables

Programme 402

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

62 453 500 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

66 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

53 547 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

66 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes

\\ Raison d'être du programme

Pour répondre aux besoins de mobilité du quotidien sur tout le territoire et pour permettre à la Bretagne de développer ses échanges avec l'extérieur, la modernisation des infrastructures ferroviaires et routières tout comme l'aménagement des gares ou points d'arrêts ferroviaires, routiers et maritimes restent des préoccupations essentielles, contribuant à un aménagement équilibré et durable du territoire. Cette modernisation, associée à une optimisation de l'usage des infrastructures, vise à poursuivre le développement du réseau BreizhGo (trains+cars+bateaux), à faciliter les relations ferroviaires longue distance et à encourager la pratique du vélo, du co-voiturage, dans un objectif de décarbonation progressive des mobilités. (Pour une part importante, les actions de ce programme sont financées dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, prolongé par avenant jusqu'en 2022 pour le volet « Mobilité Multimodale ». La part contributive de la Région Bretagne est de 292,397 M€ pour rénover les lignes de desserte fine du territoire, aménager les pôles d'échanges multimodaux (PEM), poursuivre l'amélioration des infrastructures ferroviaires en Bretagne et enfin achever la mise à 2x2 voies de la RN164. Une nouvelle contractualisation est envisagée en 2023 pour programmer de nouveaux projets d'infrastructures.

Hors contrat de plan Etat-Région, ce programme a pour mission de veiller à l'attractivité et aux fonctionnalités des gares et points d'arrêts du réseau BreizhGo, qu'ils soient ferroviaires (120 gares), routiers (20 000) ou maritimes (une vingtaine de lieux d'embarquement vers les îles), dans la perspective de développer de nouveaux services facilitant les déplacements multimodaux des voyageurs. L'objectif est de garantir prioritairement la sécurité du réseau, sa connexion avec les autres modes de transports- transports urbains, les vélos, les piétons, les voitures -, son accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et aussi sa visibilité, par des aménagements et équipements adaptés. Enfin, il s'agit de construire la stratégie régionale fret tout en répondant aux demandes concrètes à court terme.

\\ 2022 en actions

→ Préparer le développement de l'offre TER sur le réseau ferroviaire breton en adaptant l'infrastructure

Suite à la réalisation d'études prospectives qui ont permis d'identifier les besoins de développement du TER, des études techniques seront engagées en 2022 visant à développer la capacité du nœud ferroviaire rennais et des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper. Il s'agit de préciser les travaux d'envergure à réaliser sur l'infrastructure existante, sur la période 2025-2040, dans l'attente du grand projet ferroviaire LNOBPL qui permettra de traiter les sections les plus congestionnées notamment par la création de sections de ligne nouvelle. Les études du projet LNOBPL vont se poursuivre avec l'objectif de préparer les premières enquêtes publiques à l'horizon 2027.

→ Poursuivre la modernisation des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire

La modernisation du réseau ferroviaire breton se poursuit en 2022. En amont des travaux de renouvellement de l'infrastructure Dinan-Lamballe prévus en 2023-2024, et afin d'optimiser les coûts d'approvisionnement, la fourniture de rails de réemplois sera effectuée courant 2022. Sur l'axe Auray-Quiberon, l'étude sous pilotage de l'intercommunalité se poursuit au 1er semestre 2022 avec l'approfondissement du scénario retenu de rénovation de la voie. Les études de modernisation de la ligne Rennes-Châteaubriant-Nantes vont s'engager de façon à pouvoir développer les dessertes. Enfin, des études seront menées en concertation avec les acteurs locaux en vue de la modernisation de la ligne Brest-Quimper, la réouverture des lignes Morlaix-Roscoff et Saint Briec-Auray ainsi que la reconstruction de la ligne Rennes-Fougères.

→ Accompagner la réalisation des travaux du PEM de Quimper et engager les études techniques pour les PEM de Brest et Vannes

La nouvelle gare d'Auray a été inaugurée en 2021 et dans le bâtiment voyageurs, le premier espace de vente et de services BreizhGo. A Quimper, les travaux du futur PEM se poursuivent et impactent déjà fortement les abords de la gare L'année 2022 verra sortir de terre la future passerelle et les prémices des premiers aménagements du PEM (parc de stationnement longue durée et nouvelle gare routière régionale). Alors qu'à Vannes, les études se poursuivent, à Brest, les études préparatoires de 2021 vont se concrétiser par une contractualisation partenariale.

→ Mettre en accessibilité PMR le réseau BreizhGo

La Région a voté en janvier 2020, son Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée qui planifie les actions à mettre en œuvre dans les années à venir pour rendre accessible le réseau de transport BreizhGo. La mise en accessibilité des infrastructures de prise en charge de voyageurs (gares ferroviaires, routières, points d'arrêt de car interurbain) représente un pan important des actions à entreprendre avec un objectif cible de : 26 gares ferroviaires régionales à rendre accessibles à l'horizon 2025 et 690 arrêts de car à rendre accessibles à l'horizon 2022.

→ Engager le Plan régional vélo

En cohérence avec les engagements de la Bretagne à travers la BreizhCop, en particulier sur le champ de la mobilité décarbonée, la Région a décidé d'écrire sa stratégie en matière de développement de la pratique du vélo, à travers le Plan régional vélo. Ce travail a été initié courant 2021, et il se poursuivra de façon plus intense et structuré en 2022.

→ Poursuivre la mise à 2x2 voies de la RN 164 sans retard

La mise à 2x2 voies de la RN164 a pour objectif de favoriser le développement économique du territoire, améliorer la sécurité et le confort des usagers mais également, à terme, réduire les temps de parcours entre Rennes et Brest/Quimper. Les 12,5 km dans le secteur de Châteauneuf-du-Faou seront finalement mis en service début 2022 (et non fin 2021) et porteront à 118km le linéaire aménagé à 2x2 voies, soit 73% du linéaire total. Les travaux de mise à 2x 2 voies se poursuivront au droit des secteurs de Merdrignac, Plémet et Rostrenen.

→ Accompagner la réalisation des Schémas Directeurs d'Agglomération de Gestion de Trafic à Rennes et Brest

Sous maîtrise d'Ouvrage Etat, Métropole ou Département, et en concertation avec la Région, des actions visant à améliorer la circulation en heure de pointe sur la rocade rennaise vont se prolonger en 2022. A Brest, la mise en place des équipements d'information et de connaissance du trafic sera poursuivie.

→ Construire la stratégie régionale de fret ferroviaire

Les secteurs et filières en lien avec le transport de marchandises se préparent à des transitions vers des modèles moins carbonés, allant plus dans le sens du développement durable et d'une démarche RSE, dans laquelle le recours au mode ferré a toute sa pertinence. Parallèlement, sur le plan économique, les acteurs du secteur s'attendent à une baisse de la compétitivité du routier, entraînée notamment par l'augmentation du prix des énergies fossiles et la pénurie des conducteurs. Il est donc nécessaire d'identifier les leviers concrets pour permettre le redéploiement pérenne du fret ferroviaire et donner les conditions d'un véritable report modal du transport de marchandises. Pour ce faire, il conviendra d'établir le potentiel de fret transférable sur le rail au travers d'une étude stratégique réalisée en 2022, en prenant en compte les possibilités de massification/mutualisation des flux, le développement et/ou la création de plateformes multimodales de consolidation, et les connections avec les solutions ferroviaires telles que le transport combiné (TC).

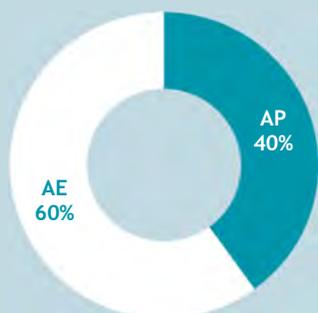
D'autres études sont en cours et portent sur le développement de pôles logistiques embranchés au réseau national, situés dans la métropole rennaise. Il s'agit en effet de préserver puis de développer le raccordement des zones industrielles au réseau ferré, comme la Janais et le Chantier de Transport Combiné de la plaine de Baud, afin d'accompagner les entreprises dans leur développement et la réduction de l'empreinte environnementale de leurs activités. Ces études devraient aboutir fin 2022.

Les actions du programme

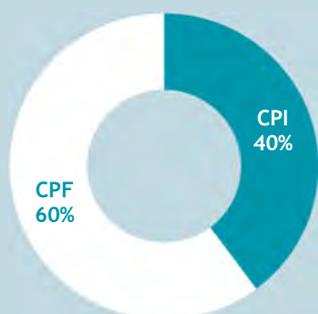
- Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire
 - Faciliter les déplacements de la vie quotidienne
 - Encourager le développement du fret dans une logique durable
-

Programme 403

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

3 748 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

5 619 750 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 638 400 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 498 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Moderniser les aéroports à vocation régionale

\\ Raison d'être du programme

Quimper-Pluguffan, Brest-Bretagne, Dinard-Pleurtuit et Rennes-Saint-Jacques sont les quatre aéroports transférés par l'Etat à la Région depuis le 1^{er} mars 2007, dans le cadre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Dès lors, la Région a décidé de poursuivre une gestion concessive de ces aéroports. Les missions de service public aéroportuaire sont confiées à des exploitants dans le cadre de 3 contrats de concessions :

- Les contrats de concession des aéroports de Brest et de Quimper ont été renouvelés en 2017 auprès de sociétés dédiées, dont la CCIMBO (Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest) est l'actionnaire majoritaire, et qui sont solidaires financièrement ;
- Les aéroports de Rennes et Dinard sont exploités dans le cadre d'un contrat unique (jusque fin 2024) confié à une société détenue par la CCI 35 et Vinci Airport.

Au-delà de ses missions d'autorité concédante, la Région Bretagne peut également soutenir l'offre en transport aérien sur l'ensemble du territoire régional en contribuant au financement de lignes sous obligation de service public ou d'équipements aéroportuaires dont elle n'a pas la propriété, mais qui présentent un intérêt stratégique régional.

\\ 2022 en actions

La crise sanitaire commencée en 2020 continue d'impacter le secteur aérien dans son ensemble. 2021 sera une année quasiment aussi catastrophique que 2020 en termes de trafic ; la baisse de trafic devrait se situer autour de -60 %.

Le transport aérien mettra des années pour retrouver son niveau de trafic de 2019. Les prévisions prévoient un retour au niveau de trafic de 2019 en 2024 pour son scénario optimiste et en 2025 pour son scénario de base.

Les prévisions des plateformes aéroportuaires bretonnes pour 2022 affichent encore des baisses importantes par rapport à 2019 : - 46% pour Rennes, -45% pour Quimper et -33% pour Brest (Dinard n'a, à ce jour, plus d'aviation commerciale).

Face à ce manque de recettes, les capacités d'autofinancement des aéroports sont réduites et nécessitent un accompagnement de la Région au financement des investissements. La Région a engagé des discussions avec les concessionnaires dont les contrats ont subi un bouleversement économique. Ces échanges visent à réviser les modalités contractuelles financières au titre de la théorie d'imprévision. Ces discussions se poursuivront en 2022.

La loi « Climat et Résilience », publiée au JO du 24 août 2021 impacte également le trafic des aéroports puisque cette loi interdit désormais l'exploitation de services aériens sur des liaisons intérieures au territoire national, dès lors qu'un trajet alternatif, par un autre moyen de transport collectif, moins émetteur de CO₂, existe en moins de 2h30.

→ Accompagner financièrement les investissements de maintien en état et de transition écologique des aéroports

La baisse du chiffre d'affaires des aéroports bretons entraîne une diminution importante des capacités d'autofinancement des concessions. Pour autant, le patrimoine régional se doit d'être maintenu en état opérationnel.

La Région contribuera en 2022 au financement de ces programmes afin de garantir l'opérationnalité et la transition écologique des infrastructures aéroportuaires.

→ Accompagner la liaison aérienne d'aménagement du territoire entre les aéroports de Quimper et Paris-Orly, conformément au « pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne »

Sur Quimper, la ligne vers Orly, qui représente plus de 90% du trafic, est desservie par une OSP opérée par CHALAIR depuis le 25 novembre 2019. Cette liaison d'aménagement du territoire est fortement impactée par la crise sanitaire. Depuis le 1er octobre 2021, la compagnie a repositionnée un avion ATR 42 (40 places) en lieu et place de l'avion Beechcraft 1900D (19 places) et propose 2 allers/retours par jour sur 5 jours. L'année 2022 sera la 3ème année d'exploitation de cette liaison, conclue pour une durée de 4 ans.

La compensation de service public est financée par la Région Bretagne (42,8%), l'Etat (33,3%), ainsi que le Département du Finistère et les EPCI de Cornouaille (23,9%). Pour 2022, le montant total de la compensation publique s'élève à 3 344 000€. La Région Bretagne versera à la compagnie CHALAIR une somme de 2 230 000€, comprenant sa contribution (1 500 000 €) ainsi que l'avance des contributions des EPCI, pour un montant de 730 000 €.

►► La Région engagée dans la Breizh COP :

Dans le cadre des contrats de concession, la Région engage et encourage ses exploitants à viser l'excellence environnementale, qui passe par la mise en œuvre de mesures pour la réduction des empreintes carbone des infrastructures dont ils ont la charge, et par l'intégration des aéroports dans leur environnement comme acteurs à part entière de la qualité de leurs territoires respectifs :

BREST / QUIMPER (exploitants SAS ABO et ADC) :

- Mise en œuvre d'une charte environnementale pluriannuelle Améliorer Gérer Informer Réduire : Sobriété énergétique, Économies d'eau, Gestion proactive des déchets, Protection de la biodiversité, Qualité de l'air et de l'environnement sonore des riverains, Gouvernance
- Engagement dans la démarche Aéro biodiversité, pour la connaissance et la gestion intégrée de la biodiversité aéroportuaire
- Engagement dans la démarche Airport Carbon Accreditation (ACA), niveau 1, pour l'identification des flux d'émission de carbone et actions de réduction
- Gestion Zéro-Phyto de la plate-forme aéroportuaire

RENNES / PLEURTUIT (exploitant SEARD) :

- Appui sur un système de management de l'environnement lui permettant d'avoir une approche intégratrice dans son activité quotidienne des principales composantes de l'environnement : Énergie, Eau, Déchets, Biodiversité. Ce système de management est certifié ISO 14001
- Engagement dans la démarche Airport Carbon Accreditation (ACA), pour l'identification des flux d'émission de carbone et actions de réduction : les aéroports sont certifiés niveau 2, marquant l'engagement de la société exploitante dans des actions effectives en faveur d'une réduction concrète des émissions de gaz à effet de serre
- Gestion Zéro-Phyto de la plate-forme aéroportuaire
- Engagement programmé dans la démarche Aéro biodiversité pour la connaissance et la gestion intégrée de la biodiversité aéroportuaire
- Dans le cadre d'une approche prospective de son développement d'activité, réalisation d'un état des lieux initial multithématiques de l'environnement aéroportuaire

Par ailleurs, le BEGES 2019 du conseil régional de Bretagne pour les 4 aéroports a mis en évidence que les prairies aéroportuaires des 4 aéroports compensent, par leurs capacités de séquestration du carbone, la quasi-totalité des émissions de gaz à effet de serre des aéroports (exploitation aéroportuaire, aérogare et pistes).

Nota Bene = les émissions liées aux aéronefs ne sont pas décomptées dans le périmètre du BEGES établi par la Région Bretagne dans le cadre de ses compétences.

Les actions du programme

- Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper
- Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0401	P.0401-11 : Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire	5 000 000	114 078 908
	P.0401-12 : Mettre en oeuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain	1 997 000	158 256 322
	P.0401-13 : Desservir les îles bretonnes	2 273 600	7 596 870
	P.0401-14 : Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages	2 000 000	5 764 900
	P.0401-15 : Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation		835 000
	P.0401-21 : Un réseau régional coordonné et cohérent avec les autres offres de mobilités grâce à des outils adaptés	50 000	370 000
	P.0401-22 : Favoriser l'émergence de solutions de mobilités durables		50 000
	P.0401-32 : Favoriser l'émergence de solutions de mobilités durables et innovantes		
	P.0401-41 : La desserte des îles, une nouvelle compétence		
Total P.0401		11 320 600	286 952 000
P.0402	P.0402-11 : Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant	6 100 000	
	P.0402-12 : Accompagner le développement des gares TGV :PEM	1 753 000	
	P.0402-13 : Participer à la modernisation du réseau routier	24 722 500	
	P.0402-21 : Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires	23 500 000	
	P.0402-22 : Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux	5 300 000	16 000
	P.0402-23 : Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes	100 000	
	P.0402-31 : Favoriser la mise en oeuvre d'un plan régional d'actions logistiques	300 000	50 000
	P.0402-32 : Accompagner la reprise du transport combiné rail-route		
	P.0402-33 : Soutenir les projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret	678 000	
	P.0402-41 : Favoriser la mise en oeuvre d'un plan régional d'actions logistiques		
	P.0402-42 : Accompagner la reprise du transport combiné rail-route		
	P.0402-43 : Soutenir les projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret		
Total P.0402		62 453 500	66 000
P.0403	P.0403-11 : Assurer les missions de l'autorité concédante des aéroports de Rennes-Dinard, Quimper et Brest	3 748 000	5 583 750
	P.0403-12 : Soutenir le développement des aéroports d'intérêt régional en tant que pôles importants d'aménagement du territoire régional		36 000
	P.0403-13 : Accompagner le projet de réalisation de l'aéroport de Notre Dame des Landes		
Total P.0403		3 748 000	5 619 750

V

Pour une région engagée dans la transition écologique



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2022

Session de février 2022

\\ Synthèse de la mission

La crise sanitaire et économique mondiale que nous venons de traverser confirme combien nos modes de vie, de production, de consommation impactent notre environnement et fragilisent notre résilience. La reprise économique, bien souvent à **l'image du monde « d'avant »**, montre par ailleurs combien il est **difficile d'engager les transitions** vers de nouveaux modèles, tout en luttant contre la précarité et les inégalités sociales.

Au cœur des préoccupations aujourd'hui, le sujet du dérèglement climatique et son lien étroit avec la préservation de la biodiversité, met en exergue la finitude des **ressources et interroge le quotidien et l'engagement individuel des bretons** et des bretonnes. **La prise de conscience s'accélère mais le passage à l'action demande du temps, celui de l'explication et de l'acceptation.** Former et partager les connaissances expérimentales et scientifiques est un pré-requis.

La décevante COP 26 renforce le sentiment que les collectivités territoriales doivent **s'emparer du sujet, mobiliser et passer à l'action.**

La Région détient des leviers : une responsabilité sur son patrimoine, sur ses achats et DSP, **et une capacité d'entraînement et de mobilisation qu'elle mettra en œuvre** pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, et adapter le territoire aux effets du dérèglement climatique.

En 2022, la Région engagera un « plan arbre » dans une stratégie pour optimiser les **politiques de plantations, gestion et l'usage de biens en terme de développement d'une filière et d'écosystème vertueux sur la qualité de l'eau, de l'air et des sols.**

Le BEGES (Bilans d'émission de gaz à effet de serre) est devenu un véritable outil de suivi et de **pilotage pour évaluer l'impact environnemental du fonctionnement** quotidien de la Région et des services aux bretonnes et aux bretons. En tant que Région responsable, la collectivité organisera des formations « fresque du climat » ou **calcul d'empreinte carbone.** Elle élaborera en 2022 un plan de transition, afin de donner à voir la trajectoire **qu'elle entend emprunter** en terme de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les actions et moyens envisagés. Ce plan de transition concernera notamment le parc bâtiments de la Région, la décarbonation des transports, et la restauration dans les lycées où sont servis chaque année près de 10 millions de repas.

Pour mobiliser ses partenaires, la Région mobilisera ses propres leviers **d'intervention**, au travers notamment du déploiement de **l'éco-socio conditionnalité** des aides, ou de nouveaux dispositifs tels que le Fonds Breizh Biodiv ou le 1% biodiversité. Elle activera également plus fortement les fonds européens sur les enjeux **d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, mais aussi de biodiversité.** **Ainsi, dans le prochain programme opérationnel du FEDER, 11 M€ seront consacrés aux actions d'adaptation, 42 M€ aux transitions énergétiques et 25 M€ à la préservation de la biodiversité.**

La protection de la biodiversité est essentielle face au changement climatique. Les écosystèmes sont en effet d'importants puits de carbone, mais ils permettent également de s'adapter aux impacts du changement climatique. Les actions de la feuille de route « Préservation de la biodiversité et des ressources » seront **poursuivies.** **L'Agence Bretonne de la Biodiversité (ABB) qui s'appuie** désormais sur une équipe constituée et un plan **d'action** à destination des territoires, renforcera **l'accompagnement des** porteurs de projets dans la mobilisation des fonds européens, **et la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature (projet Artisan).** **L'extension du** réseau des réserves naturelles régionales se poursuivra avec un objectif de doubler la **surface bretonne sous protection forte d'ici 2030, s'inscrivant ainsi dans le** déploiement de la stratégie nationale des aires protégées.

La stratégie régionale engagée sur l'économie circulaire vise à initier un système économique régénérateur dans lequel l'apport de ressources et la production de déchets sont réduits. En 2022, nous pourrons tirer les premiers enseignements de **l'étude prospective « zéro déchets en 2040 » en terme d'emploi, de formation et d'organisation des filières BTP, plastiques, biodéchets et verre.** **L'appel à projets et à**

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission .	2
Répartition des crédits par chapitre.....	5
Programme 501	6
Programme 502	8
Programme 503	10
Répartition des AP et AE par actions	12

idées sur l'économie circulaire sera également reconduit afin de faire émerger des solutions efficaces et reproductibles.

Le déploiement des énergies renouvelables **reste une priorité qui répond au double enjeu d'autonomie énergétique** de la Bretagne et de décarbonation des énergies. La Région encouragera les projets associant les citoyens dans un **objectif d'acceptabilité sociale qui reste aujourd'hui un des principaux freins** au développement de ces énergies. Le déploiement de la feuille de route hydrogène renouvelable 2030 qui illustre aussi la capacité de la Région à se positionner sur des enjeux conciliant développement économique, industriel, décarbonation des mobilités et écologie, sera poursuivie, et une nouvelle feuille de route sur le déploiement du photovoltaïque sera élaborée.

Enfin, la Région se dotera **d'outils d'aide à la décision et de réorientation de ses politiques en faveur des transitions écologiques et climatiques**, au travers de l'élaboration d'un budget vert et de l'installation d'un Haut Conseil Breton pour le Climat (HCBC). Le soutien à l'observatoire de l'Environnement en Bretagne sera également réaffirmé, la mise à disposition de données étant **un volet essentiel dans la mise en œuvre des politiques publiques**.

▶▶ L'observatoire de l'Environnement en Bretagne ouvre sa gouvernance aux EPCI

Depuis 2021, l'OEB a entrepris une démarche d'offre de services auprès des EPCI, dont 14 adhèrent aujourd'hui à l'observatoire. Cette démarche sera poursuivie en 2022, et l'offre de service sera développée au travers de l'observatoire local de l'environnement. Il permet de mettre à disposition des territoires, grâce à une interface de visualisation dynamique, des données liées à l'énergie et au climat, mais aussi à l'eau, à la biodiversité, aux paysages, à la gestion des déchets... De tels outils permettent d'établir un diagnostic et identifier les potentiels et les leviers d'actions prioritaires pour construire une trajectoire territoriale à la hauteur des enjeux.

→ Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

La Bretagne se mobilise depuis bientôt 30 ans sur le sujet de la qualité de l'eau, et de réels progrès ont été accomplis, avec la sortie des contentieux pour l'application de la directive nitrates. Pourtant certains sujets comme les algues vertes et les produits phytosanitaires restent plus que jamais d'actualité, avec une pression sociétale qui augmente et un lien santé-environnement de plus en plus mis en avant.

Le récent rapport de la Cour des comptes sur l'évaluation de 10 années de lutte contre les algues vertes, incite à **poursuivre l'action sur le temps long et à mobiliser plus fortement** les acteurs des filières économiques agricoles et du foncier. La Région se saisira des conclusions de ce rapport pour élaborer de nouvelles orientations, en lien **notamment avec la politique d'installation/transmission en agriculture et l'éco-socio-conditionnalité** des aides aux acteurs économiques.

Le groupe de travail sur les produits phytosanitaires de synthèse a élaboré en 2021 un rapport de synthèse des auditions conduites, et de propositions de solutions pour sortir des pesticides de synthèse à **l'horizon 2040, objectif inscrit dans la Breizh Cop**. Il a confirmé la **nécessité d'expérimenter avec les territoires, des approches concertées entre différents types d'acteurs, agricoles et non agricoles, et des solutions de sortie de pesticides**. Un appel à manifestation sera lancé en ce sens en 2022.

Le sujet de la solidarité sur l'eau reste plus que jamais d'actualité. La fracture territoriale s'est creusée entre l'ouest breton dont près de 65% des masses d'eau sont aujourd'hui considérés comme en bon état, et l'est, avec seulement **3% des masses d'eau en bon état, notamment du fait de l'urbanisation**. Les solidarités entre urbains et ruraux, centre Bretagne et littoral sur la question de l'accès et du prix de l'eau sont également de plus en plus prégnantes. **L'Assemblée Bretonne de l'Eau**, installée officiellement début 2022, se saisira pleinement de ces sujets de conciliation des usages et de solidarité autour d'une ressource qui se raréfie alors que la population et les inégalités s'accroissent.

Enfin et surtout, **une meilleure efficacité des politiques en matière de préservation de l'eau passe par une plus grande transversalité**. Le renouvellement de la **convention signée par la Région avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne** permettra de renforcer l'**implication** de nombreuses politiques du Conseil régional (maritime, portuaire, agricole, tourisme, etc.). Sur la question des continuités écologiques pour nos voies navigables, les travaux de restauration de **la continuité écologique devraient s'accélérer face à l'échéance réglementaire de juillet 2022**.

→ Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

La biodiversité **s'affirme de plus en plus comme une priorité environnementale à intégrer dans l'ensemble des politiques, d'autant plus qu'elle interagit fortement** avec le dérèglement climatique.

La Région, au-delà des moyens dédiés qu'elle consacre à ces sujets, **entend mobiliser, en adéquation avec l'esprit du récent rapport du CESER sur le sujet, l'ensemble de ses politiques publiques** sur cette question. La généralisation du

1% biodiversité aux ouvrages Région, l'élaboration du plan arbre et l'intégration de l'enjeu Biodiversité dans un éco-référentiel de construction seront ainsi mis en œuvre en 2022.

Protéger les milieux naturels soumis à des pressions et des changements d'une ampleur et d'une rapidité inédite, est essentiel. Les aires protégées sont un outil efficace de lutte contre l'érosion de la biodiversité ; c'est pourquoi la Région s'implique fortement sur ce sujet au travers de l'extension de son réseau de Réserves Naturelles Régionales, mais également en s'associant à l'Etat dans la déclinaison de la Stratégie Nationale des Aires protégées. Elle mobilisera notamment en 2022 les acteurs de la Conférence bretonne de la Biodiversité sur ce sujet.

▶▶ Eduquer à la nature : le Pass Classe Nature

La sensibilisation à la nature se fait essentiellement au contact de cette dernière, et pour bien protéger il faut bien connaître. Or, les enfants passent trois fois moins de temps dehors que leurs parents. Partant de ces constats, la Région relancera donc en 2022 le Pass Classe Nature avec des moyens et une communication renforcés. Ce pass a d'ores et déjà permis en 2021 de sensibiliser 1500 jeunes.

→ Développer une politique énergétique sobre et volontariste

La Bretagne réduit très progressivement sa situation de forte dépendance énergétique. La consommation d'énergie stagne depuis les années 2000, alors que l'on considère qu'une baisse annuelle d'au moins 1,5 % serait nécessaire. La croissance de la production d'énergie renouvelable reste faible : le taux annuel d'évolution de la production primaire renouvelable est constant : +3,5% par an depuis 2005 (chiffres clés OEB, octobre 2020). Près de 90% des besoins énergétiques totaux et de 85% des besoins électriques de la Bretagne restent couverts par des ressources produites hors de la région. Les enjeux d'autonomie et de sobriété restent donc d'actualité, d'autant plus que la facture énergétique bretonne est évaluée à 7 milliards d'euros en 2017.

C'est pourquoi il est nécessaire d'accélérer la transition énergétique de la Bretagne en valorisant le potentiel des énergies marines renouvelables, mais également en déployant une stratégie de développement de l'éolien terrestre et du photovoltaïque, et en poursuivant l'accompagnement à la filière bois énergie. La mobilisation du patrimoine régional sur la production d'énergies renouvelables sera également un levier.

Néanmoins, il n'y a pas d'autonomie énergétique bretonne possible sans une plus forte maîtrise des consommations d'énergie. En Bretagne 1,9 millions de logements, dont 71% sont des maisons individuelles, représentent 31% des consommations d'énergies du territoire ; 36% de ces logements ont été construits avant 1970, date des premiers référentiels de performance énergétique. La rénovation énergétique de l'habitat constitue donc un levier essentiel sur lequel la Région renforcera son accompagnement et ses moyens, notamment vers les populations les plus démunies qui ne peuvent réaliser les travaux. Cela passera par la création d'une société de tiers financement pour laquelle une étude de préfiguration a été lancée en 2021.

La Région sera également de plus en plus attentive aux matériaux mis en œuvre dans ces rénovations, en formant le réseau des conseillers Rénov'habitat Bretagne à l'enjeu d'adaptation au changement climatique et à l'usage des matériaux biosourcés.

→ Pour une approche circulaire de l'usage des ressources

L'approche circulaire est centrale dans la question de la décarbonation du secteur économique et dans la préservation des ressources. En 2022, la Région propose de déployer cette approche de façon très concrète et démonstrative au sein du Ty-hub sur le tourisme qui développe des projets d'itinérance autour de la frange littorale. Elle s'appuiera par ailleurs sur des partenariats avec Bretagne développement Innovation et Produit en Bretagne, pour travailler sur les filières du BTPO et du plastique.

La structuration des filières sur les matériaux biosourcés sera également renforcée en 2022, en lien avec ces enjeux d'économie circulaire et de transitions énergétiques et climatiques. L'objectif est de voir se développer des approches limitant au maximum l'utilisation de matière première extractive non renouvelable, et d'ancrer une filière économique en Bretagne sur le sujet. La Région, avec l'Etat et l'Ademe, a soutenu l'émergence d'une nouvelle Fédération des Biosourcés de Bretagne (FB2) qui déploiera en 2022 un second Appel à Manifestation d'Intérêt visant à engager les promoteurs, les bailleurs sociaux, les collectivités, dans l'utilisation massive des éco-matériaux de toute nature. Les filières Paille et terre crûes seront soutenues, notamment en matière de recherche et d'innovation. Les éco-matériaux seront également pris en compte dans l'éco-référentiel spécifique aux lycées.

L'objectif d'aller vers le zéro déchet doit être martelé. Pour cela la Région renforcera sa campagne de communication grand public sur le tri des déchets et le réemploi, afin notamment de limiter au maximum la production de déchets, en diminuant la part qui termine en enfouissement et valoriser tout ce qui peut l'être. Parallèlement, la Région accompagne les démarches de mutualisation des équipements de tri, et accompagne la modernisation et l'amélioration des performances des centres de tri via un appel à projet doté de 700 k€ en 2022.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

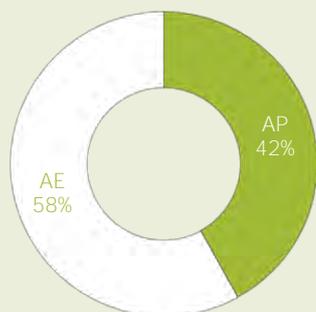
	AE 937	Total AE	AP 907	Total AP
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	5 220 000	5 220 000	3 650 000	3 650 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 455 000	3 455 000	700 000	700 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	8 731 000	8 731 000	7 430 000	7 430 000
	17 406 000	17 406 000	11 780 000	11 780 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

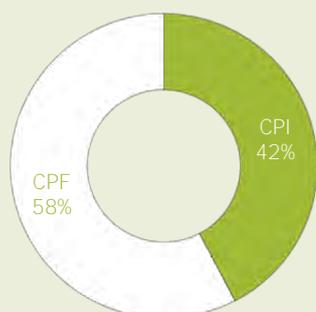
	CPF 937	Total CPF	CPI 907	Total CPI
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	4 500 000	4 500 000	3 300 000	3 300 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 455 000	3 455 000	621 000	621 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	8 585 000	8 585 000	5 980 000	5 980 000
	16 540 000	16 540 000	9 901 000	9 901 000

Programme 501

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

3 650 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

5 220 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

\\ Raison d'être du programme

La Bretagne est parcourue par un important réseau hydrographique : mis bout à bout, **les cours d'eau s'étirent sur un linéaire total d'environ 30 000 km**. Le réseau est dense. **L'eau est donc très présente sur notre territoire.**

Depuis plus de 30 ans, les acteurs bretons se sont mobilisés pour reconquérir la qualité de l'eau et restaurer les milieux aquatiques. De nombreux efforts ont été réalisés et des résultats sont aujourd'hui visibles, notamment à l'Ouest de la Bretagne avec **65% des masses d'eau en bon état en Finistère** et près de **45% des masses d'eau en bon état dans le Morbihan et les Côtes d'Armor.**

Sur ces territoires en bon état, **les cours d'eau et plans d'eau sont sources de nombreuses aménités positives** pour la population (eau potable, support d'activités de loisirs...) et constituent des supports de biodiversité. Il est essentiel de valoriser ces patrimoines naturels et culturels et de les placer au cœur des réflexions territoriales pour l'aménagement du territoire.

A l'Est de la Bretagne, les cours d'eau ont été fortement modifiés et subissent d'importantes pressions liées à l'urbanisation et aux activités agricoles. Seuls 3% des masses d'eau en Ille et Vilaine sont classées en bon état. Il est maintenant urgent de restaurer les cours d'eau et les zones humides. Cela nécessite des moyens pour mobiliser des propriétaires fonciers, publics et privés, et les inciter à réaliser des travaux de restauration.

Au travers de sa politique territoriale, la Région poursuivra, aux côtés de l'Agence de l'eau et des Départements, son soutien aux actions de restauration et préservation de la qualité de l'eau conduites sur les territoires de bassins-versants. Elle s'attachera également à valoriser le bon état des cours d'eau et des milieux, notamment en développant un approche transversale culturelle et patrimoniale de l'eau.

La Bretagne doit également relever d'importants défis vis-à-vis des proliférations d'algues vertes, des contaminations bactériologiques des eaux littorales et des pollutions liées aux produits phytosanitaires (eau potable et santé). Ces sujets requièrent des approches transversales. Pour appuyer les territoires dans cet exercice complexe, la Région apportera des financements spécifiques et des accompagnements méthodologiques.

Cet accompagnement s'inscrit pleinement dans la mission d'animation et de concertation de la politique de l'eau, que la Région s'est vue confiée par décret en mai 2017.

Enfin, au travers de l'Assemblée bretonne de l'eau, la Région entend encore davantage mobiliser les acteurs de l'eau, de l'aménagement, les opérateurs économiques et les associations bretonnes et travailler à l'intégration de la ressource en eau et du changement climatique dans l'aménagement de notre territoire.

\\ 2022 en actions

→ Mobiliser et accompagner les acteurs sur la restauration des milieux aquatiques

En Ille et Vilaine, où 97% des masses d'eau sont dégradées, le premier critère de déclassement est celui de la morphologie des cours d'eau. La Région renforcera, aux côtés de l'Agence de l'eau, son accompagnement financier aux travaux de restauration de zones humides, d'arasement de seuil ou de réalisation de passes à poissons. Afin d'accélérer la réalisation de ces travaux, des moyens financiers seront également alloués aux territoires pour qu'ils renforcent leurs actions d'animation et conçoivent des projets opérationnels avec des propriétaires fonciers.

→ Valoriser le bon état comme cadre **d'attractivité** et de développement économique

L'étude sur les solidarités de l'eau initiée en 2019 par la Région, identifie des besoins de solidarité financière vis-à-vis des territoires en bon état qui ne sont plus prioritaires pour l'intervention de l'Agence de l'eau, mais qui doivent être préservés. Ces territoires sont en effet sources de nombreuses aménités pour les populations et font l'objet d'attachements. Ainsi, en 2022, la Région proposera un appel à projets reliant valorisation du patrimoine naturel et du patrimoine culturel.

→ Expérimenter la sortie de produits phytosanitaires de synthèse

▶▶ Un Appel à manifestation d'intérêt pour tester les possibilités de sortir des produits phytosanitaires

Dans le cadre de la Breizh COP, un objectif ambitieux de sortie de l'utilisation des produits phytosanitaires a été fixé à l'horizon 2040. Afin d'étudier les pistes pour atteindre cet objectif, un groupe de travail composé d'élus a auditionné différents acteurs bretons pour construire des propositions d'actions. Une des pistes d'action est celle de la mise en place d'une expérimentation « territoires sans pesticides de synthèse », visant à tester, mesurer et évaluer les possibilités d'une sortie de l'utilisation des produits phytosanitaires. La Région soutiendra en 2022 des initiatives territoriales sur ce sujet, en lien avec le Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne qui proposera un accompagnement scientifique. Par ailleurs, en tant que région responsable, l'action « zéro phyto » déjà à l'œuvre sur les voies navigables, dans les lycées et les ports sera poursuivie et renforcée.

→ Accélérer la résolution des dysfonctionnements liés à l'assainissement

Les contaminations bactériologiques des eaux littorales ont d'importantes répercussions sur nos activités économiques liées au tourisme, à la pêche et à la conchyliculture. Des fuites et des refoulements sur les réseaux d'assainissement collectifs et des systèmes d'assainissement autonomes en sont à l'origine.

Conformément au rapport « redémarrage et transitions » adopté en session de juillet 2020, et comme formalisé dans la convention de partenariat signée entre la Région et l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le conditionnement des aides régionales à des critères « eau » tels que la mise aux normes des réseaux d'assainissement, sera déployé pour renforcer l'efficacité des actions et répondre à l'objectif fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 100% des masses d'eau en bon état en 2027.

→ De nouvelles orientations régionales pour améliorer l'efficacité du plan de lutte contre les algues vertes

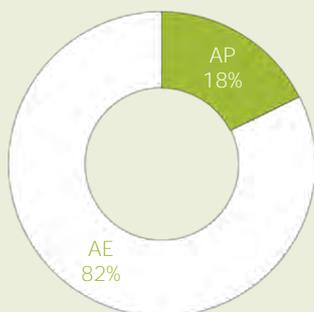
Le rapport de la Cour des comptes concernant l'évaluation de 10 années de politiques publiques de lutte contre les algues vertes, interroge la collectivité sur les leviers à sa main dans ce plan de lutte : la cohérence des politiques, l'éco-conditionnement des aides et l'animation du volet économique. La Région proposera en 2022 de nouvelles orientations afin de prendre en compte les recommandations du rapport, mieux accompagner les territoires et améliorer l'efficacité des actions.

Les actions du programme

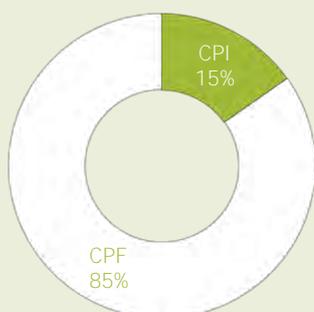
- Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons
- Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires
- S'adapter aux risques liés à l'eau

Programme 502

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

700 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

3 455 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

621 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 455 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

\\ Raison d'être du programme

Le Congrès mondial de la nature organisé en septembre 2021 à Marseille **n'a pu que confirmer l'urgence à agir face à la dégradation continue de la biodiversité**, selon une tendance que le changement climatique risque de venir aggraver. La détérioration des milieux naturels et de la biodiversité ne peut être considérée comme une crise annexe, mais bien comme une dimension centrale du décalage global de nos pratiques au regard des rythmes et des équilibres des écosystèmes dans lesquels nous vivons, et qui assurent nombre de services dont nous dépendons étroitement.

La politique régionale en faveur du patrimoine naturel **propose un cadre d'intervention pour amplifier et accélérer l'action en faveur de la biodiversité et enrayer son érosion. Cette orientation s'inscrit dans une ambition plus large de la Région en faveur des transitions environnementales, tout en s'attachant à donner aux enjeux de biodiversité l'attention qu'ils méritent**, leur prise en compte effective restant encore largement insuffisante dans le cadre des interventions publiques et privées.

De nombreux acteurs sont engagés en Bretagne pour la biodiversité, et les initiatives **des territoires en la matière se développent, au travers de démarches d'atlas locaux de la biodiversité ou de restauration des trames verte et bleue**, notamment.

La trajectoire régionale en matière de protection des espaces naturels est fixée par le **SRADDET qui vise 2% du territoire sous dispositif de protection forte d'ici 2040**. La Région prendra sa part en mettant en œuvre l'outil de protection forte dont elle dispose avec la création de nouvelles réserves naturelles.

On protège d'autant mieux qu'on connaît. La sensibilisation des différents publics, jeunes, professionnels et décideurs, la progression de la connaissance relative à la richesse mais aussi à la vulnérabilité de ce patrimoine régional, restent donc des lignes fortes de l'intervention régionale pour 2022.

Leur mise en œuvre passe par la poursuite des soutiens aux projets de territoires en faveur de la biodiversité, aux programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable, à la structuration des outils de connaissance et d'acquisition de données naturalistes, aux réserves naturelles régionales et aux parcs naturels régionaux, entre autres.

Ces soutiens régionaux seront confortés par des fonds européens dans le cadre de la programmation 2021-2027, **permettant la mobilisation de moyens accrus (25 M € dédiés aux actions en faveur de la biodiversité sur la période)**.

L'action régionale sera développée en lien avec les partenaires bretons, et en particulier l'Agence Bretonne de la Biodiversité à travers ses missions d'accompagnement et d'animation des acteurs en Bretagne.

\\ 2022 en actions

→ Développement du réseau des réserves naturelles régionales

▶ Un développement des réserves naturelles régionales inscrit dans une démarche de déclinaison en Bretagne de la stratégie pour les aires protégées

9 Réserves naturelles régionales ont depuis 2006 été classées par la Région. Conformément aux orientations validées en 2019, 4 nouveaux sites ont été sélectionnés, suite à un appel à manifestation d'intérêt pour entamer une procédure de classement en RNR. L'Assemblée régionale a également validé une trajectoire pour un développement plus ambitieux du réseau des Réserves naturelles régionales au cours des prochaines années. Cette dynamique concrétise la contribution de la Région au développement des aires protégées

→ Développement des outils régionaux d'observation et de connaissance

Le développement de la plateforme régionale des données naturalistes Biodiv'Bretagne sera poursuivie en 2022, sous l'animation de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne. En lien avec les différents acteurs producteurs de données, et notamment avec les structures pilotes des observatoires régionaux thématiques (flore, poissons migrateurs, oiseaux, mammifères, invertébrés, amphibiens-reptiles), les travaux d'homogénéisation des formats, de transmission, de diffusion, et de validation des données naturalistes par groupe d'espèces au niveau régional seront poursuivis, avec le soutien financier de la Région, de l'Etat et de leurs partenaires. Le pôle Biodiversité de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne poursuivra par ailleurs ses actions de valorisation et de diffusion des données relatives à la biodiversité et au paysage, à l'échelle régionale ainsi que dans le cadre de travaux plus territorialisés en réponse aux besoins de ses nouveaux membres.

Le soutien aux travaux de l'observatoire régional des paysages, porté par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne sera reconduit en 2022, intégrant des développements nouveaux en matière de perception sociale du paysage.

→ Appui aux projets de territoire en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques

Intégré parmi les objectifs du SRADDET, le développement des continuités écologiques dans les territoires de Bretagne sera soutenu à travers les démarches de déclinaison locale de l'approche trames verte et bleue (TVB), intégrant également des dimensions plus récentes, telles que la trame noire. Ce soutien se traduira par la mise à disposition d'outils et référentiels pour faciliter l'appropriation des règles relatives aux TVB, ainsi que par des appuis techniques et financiers aux projets locaux, en s'appuyant également sur les missions d'animation et d'ingénierie des porteurs développées par l'Agence bretonne de la biodiversité.

▶ des moyens financiers renforcés en faveur de la biodiversité à travers le programme FEDER et des dispositifs innovants.

Le programme opérationnel FEDER 2021-2027 constituera un cadre de financement renforcé pour les actions en faveur de la biodiversité en Bretagne. 25 M € (contre 14 M€ dans la période précédente), seront ainsi disponibles pour soutenir les initiatives en faveur du développement et de la diffusion de la connaissance, de la préservation et de la restauration des continuités écologiques, de la gestion et de la protection des espaces naturels (Réserves naturelles nationales et régionales, sites Natura 2000, ...), ainsi que des opérations nouvelles de renaturation et de restauration de sites particulièrement dégradés en vue de restituer des surfaces antérieurement gagnées sur la nature. Ces moyens en progression feront l'objet de modalités d'accompagnement renforcées afin de faciliter leur accès aux porteurs de projets bretons.

La Région poursuivra le déploiement du dispositif 1 % pour la biodiversité, qui vise à affecter une part du budget d'investissement des opérations soutenues par la collectivité à des actions en faveur de la biodiversité.

Une montée en puissance du fonds Breizh'Biodiv est attendue, afin de mobiliser de moyens - publics et privés - complémentaires, notamment pour des actions en faveur de l'eau et de la biodiversité en 2022.

→ Appui aux parcs et projet de parcs naturels régionaux

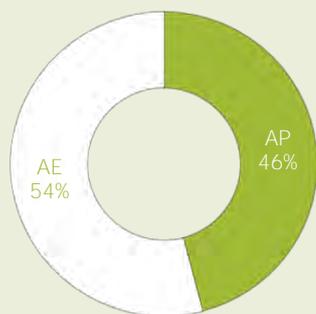
Le nouveau syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude finalisera en 2022 les travaux d'élaboration de la charte et les documents à présenter aux instances nationales en vue de la labellisation du territoire. L'évaluation à mi-parcours de la charte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan interviendra en 2022, tandis que les travaux de renouvellement du classement du Parc naturel régional d'Armorique seront poursuivis, concernant la finalisation du périmètre d'étude ainsi que l'élaboration du nouveau projet de charte. La nouvelle labellisation est attendue pour 2025, à l'issue de la procédure de renouvellement.

Les actions du programme

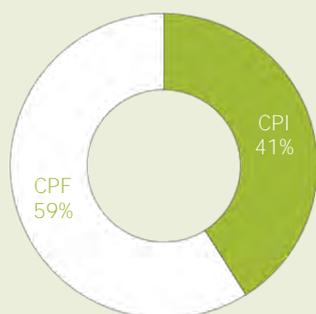
- Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité
 - ✓ Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise
 - ✓ Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances
 - ✓ Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité
- Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages
 - ✓ Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale
 - ✓ Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)
 - ✓ Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)
 - ✓ Développer le maillage régional des espaces naturels
 - ✓ Intégrer les dimensions paysagères
- Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel
 - ✓ Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement

Programme 503

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

7 430 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

8 731 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 980 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

8 585 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

\\ Raison d'être du programme

En session de décembre 2021, la **Région a réaffirmé sa volonté d'agir face au dérèglement climatique**. La politique énergétique régionale poursuivra ainsi un objectif ambitieux de sobriété et de baisse des émissions de carbone :

- **D'une part par la réduction des consommations d'énergie dans le bâtiment (le renouvellement du parc étant de 1% par an, l'enjeu se situe sur la rénovation performante et massive du parc existant) et les transports.** La maîtrise des consommations d'énergie et l'efficacité énergétique sont des secteurs clefs pour agir sur la facture énergétique des territoires, des entreprises et des ménages.
- **D'autre part par l'augmentation de la production d'énergie renouvelable en exploitant tous les potentiels existants dans la région, et en impliquant davantage collectivités et citoyens pour le développement de ces projets**

Pour ce faire, et sans attendre l'évaluation et la révision réglementaire du SRADDET, la Région doit faire un choix d'anticipation en proposant une redéfinition profonde des objectifs énergétiques et climatiques bretons à l'horizon 2050, en introduisant 2030 et 2040 comme deux horizons de mobilisation intermédiaire, afin d'offrir la visibilité nécessaire à l'action.

Cette redéfinition sera co-construite par le biais d'un groupe de travail ad hoc qui sera lancé dans le courant de l'année 2022. Ce travail servira de base à la contribution de la collectivité dans le cadre de la concertation publique sur la future Stratégie Française sur l'Énergie et le Climat (courant 2023).

La Région poursuivra également ses travaux sur le volet adaptation aux effets du **dérèglement climatique par la mise en œuvre et le financement d'actions dédiées.**

De même le réemploi et l'économie circulaire sont des vecteurs importants des baisses d'émission des gaz à effet de serre. L'enjeu dans les années à venir est de ralentir, de fermer et de rétrécir les boucles énergétiques et de matières premières. Ainsi, **l'écoconception, la réparation, la réutilisation, le reconditionnement et le recyclage sont des actions inscrites dans la « feuille de route bretonne pour une économie circulaire »** votée en juillet 2020. Ces actions seront déployées prioritairement sur les filières plastique et du bâtiment en 2022 avec le partenariat de Produit en Bretagne et Bretagne Développement Innovation. **L'étude prospective sur les impacts en terme d'emplois et de formation de l'objectif "zéro déchet en 2040" permettra par ailleurs de structurer quelques filières à enjeux en Bretagne (éco matériaux, recyclage, valorisation, etc.) afin de limiter les impacts des activités économiques sur le climat (approvisionnement local, allongement de l'usage des matières).**

\\ 2022 en actions

→ **Accompagner les bretons pour une Bretagne plus sobre en énergie**

La Région renforcera pour la troisième année ses moyens financiers pour déployer le **Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat en accompagnant l'ensemble des collectivités bretonnes engagées dans ce service, afin de conseiller les ménages dans leur rénovation énergétique.**

Face au constat que faute de ressources financières suffisantes un grand nombre de ménages ne réalisent pas de travaux de rénovation, la Région engagera en 2022 des **actions pour agir sur le financement des projets : une phase de préfiguration d'une société publique de tiers-financement, susceptible de constituer un levier puissant pour entraîner les ménages à faibles ressources dans la rénovation de leur logement, sera lancée.** Un observatoire régional de la rénovation énergétique sera également mis en **chantier afin de caractériser l'impact des rénovations.**

►► Une trajectoire d'atténuation et d'adaptation révisée

Sans attendre la révision réglementaire du SRADDET, la Région travaillera à une mise à jour de sa prospective énergétique et climatique :

- en proposant une redéfinition des objectifs bretons à l'horizon 2050 en adéquation avec la stratégie nationale de neutralité carbone;
- en se dotant d'une stratégie d'adaptation renforcée.

→ Accompagner les filières renouvelables pour augmenter la production d'énergie renouvelable

La Région soutiendra les filières et les projets permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables en exploitant tous les potentiels existants et en impliquant davantage collectivités et citoyens pour le développement de ces projets. A ce titre, elle accompagnera les territoires dans la planification locale des projets de production d'énergies renouvelables et dans la mobilisation des citoyens. La Région poursuivra son engagement dans le développement des réseaux énergétiques intelligents et dans la mise en œuvre de sa feuille de route pour développer la filière hydrogène renouvelable.

►► S'adapter au changement climatique

La stratégie régionale impulsée dans le programme Breizh Hin envisage de mettre en œuvre avec une trentaine de partenaires, un panel d'actions à même d'améliorer la résilience de la Bretagne, selon une dimension expérimentale dans un premier temps avant d'envisager un déploiement plus massif des solutions les plus pertinentes. En 2022, cela se traduira par l'accompagnement des projets suivants : une étude prospective sur l'adaptation des activités économiques au changement climatique, le lancement d'un programme permettant de mesurer l'impact du changement climatique sur la biodiversité, l'accompagnement des territoires dans des expérimentations et dans la montée en compétences de leurs équipes...

→ Engager les acteurs bretons dans l'économie circulaire et déployer les filières de valorisation

Les chiffres clés des déchets 2021 (OEB) alertent sur la difficulté à tenir le défi de la trajectoire du « zéro enfouissement » à l'horizon 2030. Cette alerte doit conduire à engager rapidement et fortement l'ensemble des acteurs dans de nouveaux modèles économiques s'appuyant notamment sur une gestion sobre et économe des ressources. Ainsi en 2022, une campagne de sensibilisation et de valorisation d'opérations exemplaires et reproductibles en terme de gestion des déchets sera reconduite, et une étude sur le déploiement de modèles s'appuyant sur les LowTech et le biomimétisme sera lancée. La « Conférence des ressources » et les « Rencontres de l'économie circulaire » seront par ailleurs mises à profit pour mobiliser nos partenaires sur l'économie circulaire, et de nouveaux partenariats seront envisagés avec « Produit en Bretagne », ou Bretagne Développement Innovation, pour déployer la feuille de route sur l'économie circulaire.

La valorisation des déchets est également un levier essentiel pour réduire l'impact de la consommation sur les ressources naturelles et le climat. Le succès du dispositif expérimental de soutien aux nouveaux outils de réemploi et de valorisation montre l'intérêt de le reconduire ; les démarches de mutualisation des unités de traitement des déchets ménagers doivent se renforcer, avec la préoccupation de trouver les partenaires et dispositifs ad hoc d'accompagnement financiers des équipements à adapter ou à créer, dont les montants sont hors de proportion des capacités de la Région.

►► Décliner les impacts du « zéro déchet en 2040 » sur l'emploi, la formation et l'organisation des filières

A la croisée de la Feuille de route Economie circulaire (FREC) et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), cette réflexion engagée en 2021 et dont les conclusions sont attendues début 2022, doit se traduire par un plan de marche concret et opérationnel à destination de l'ensemble des acteurs bretons concernés, publics et privés. Il s'agit d'une contribution clé aux nécessaires transitions écologiques et climatiques, qui va mobiliser les moyens de la Région au premier semestre 2022. Les conclusions de ce travail éclaireront la pertinence ou la mise à jour des actions engagées ou à initier pour les années à suivre, notamment en terme de formation et de structuration de filières.

→ Consolider et déployer l'usage des matériaux biosourcés dans la construction

Les matériaux biosourcés et géosourcés sont sortis du domaine de l'expérimentation ; ils offrent, pour le secteur du bâtiment, une réponse adaptée aux enjeux environnementaux et sociétaux. Encore fragiles dans leur capacité à répondre en volumes, ces filières nécessitent un soutien appuyé pour se déployer localement et se rendre toujours plus visibles. Le développement du marché au travers de la commande publique devra être la voie privilégiée, en s'appuyant notamment sur un écoréférentiel qui sera remis à jour en 2022. Par ailleurs, le succès du premier Appel à Manifestation d'Intérêt sur les Constructions Biosourcées, porté par la Fédération Bretonne des Filières Biosourcées (FB²), qui permettra de suivre et valoriser 18 projets de création de bâtiments, valide la pertinence d'une nouvelle session ouverte aux projets de rénovation en 2022. Enfin, un évènement régional d'ampleur avec l'ensemble des acteurs des filières, de leur production à leur mise en œuvre, permettra de définir les clés de dispositifs d'accompagnement technique et financier, pour accélérer la reconnaissance des matériaux biosourcés comme solution constructive courante.

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0501	P.0501-11 : Informer et former		900 000
	P.0501-12 : Organiser les conditions d'une gouvernance efficace		90 000
	P.0501-13 : Mieux comprendre pour mieux agir		380 000
	P.0501-21 : Soutenir l'élaboration et le mise en oeuvre des SAGE		550 000
	P.0501-22 : Soutenir les projets de territoire pour l'eau	3 350 000	2 600 000
	P.0501-23 : Accompagner les projets territoriaux « algues vertes »	300 000	700 000
	P.0501-31 : Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante		
	P.0501-32 : Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine		
Total P.0501		3 650 000	5 220 000
P.0502	P.0502-11 : Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise		155 000
	P.0502-12 : Soutenir les programmes d'inventaire et d'acquisition de connaissances		370 000
	P.0502-13 : Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité		420 000
	P.0502-21 : Mettre en oeuvre la trame verte et bleue	184 000	290 000
	P.0502-22 : Accompagner les réserves naturelles régionales	30 000	430 000
	P.0502-23 : Accompagner les Parcs naturels régionaux	196 000	1 267 800
	P.0502-24 : Développer le maillage régional des espaces naturels	190 000	2 200
	P.0502-25 : Intégrer les dimensions paysagères	100 000	45 000
	P.0502-31 : Soutenir l'action des structures régionales d'éducation et de sensibilisation à l'environnement		475 000
Total P.0502		700 000	3 455 000
P.0503	P.0503-111 : Connaître et analyser la situation énergétique et climatique bretonne	80 000	305 000
	P.0503-112 : Contribuer aux démarches de planification	250 000	520 000
	P.0503-113 : S'adapter aux effets du changement climatique	-	410 000
	P.0503-121 : Renforcer l'efficacité énergétique dans l'habitat	500 000	5 200 000
	P.0503-122 : Renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires et le secteur industriel	500 000	260 000
	P.0503-131 : Soutenir les projets de production d'énergie bas carbone	5 100 000	605 000
	P.0503-132 : Optimiser les usages par les réseaux énergétiques intelligents	-	80 000
	P.0503-141 : Accompagner la mise en place d'une ingénierie territoriale par les territoires	-	555 000
	P.0503-142 : Proposer et déployer des outils d'ingénierie financière	-	10 000
	P.0503-143 : Accompagner les territoires dans la mobilité durable	-	36 000
	P.0503-211 : Organiser et gérer les données		-
	P.0503-212 : Planifier et optimiser les usages des ressources		30 000
	P.0503-221 : Accompagner et sensibiliser à la prévention		150 000
	P.0503-222 : Planifier et développer les outils de gestion adaptés	700 000	165 000
	P.0503-231 : Accompagner les collectivités et les porteurs de projets	300 000	300 000
	P.0503-232 : Développer l'usage de matières premières renouvelables		105 000
Total P.0503		7 430 000	8 731 000

VI

Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2022

Session de février 2022

\\ Synthèse de la mission

Le nombreux public massé sur les routes bretonnes du tour de France tout comme la **belle fréquentation touristique de l'été 2021 ont confirmé l'exceptionnelle vitalité et l'attractivité de la Bretagne dans un** environnement pourtant très incertain. Dans ce **contexte, la capacité d'adaptation de nombreux acteurs** désireux de maintenir coûte que coûte des propositions culturelles, artistiques ou sportives doit être soulignée. Elle témoigne du sens des responsabilités tout comme des valeurs de solidarité et **d'engagement des bretonnes et des bretons. La Région poursuivra en 2022 son action** et son soutien pour que la Bretagne rayonne hors de ses frontières et que sa vitalité foisonnante reste un élément central de son attractivité.

→ Culture : **Consolider l'existant et expérimenter pour l'avenir...**

En 2021, la crise sanitaire a encore fortement impacté les différents domaines du secteur culturel et les projections sur les mois et années qui viennent restent périlleuses tant les aléas liés à la succession des vagues épidémiques sont complexes à appréhender.

Pour pallier à ces incertitudes, le budget alloué à la culture en 2022 entend répondre à deux priorités : poursuivre et soutenir la reprise de l'activité culturelle et, en parallèle, poser les premiers jalons de ce que pourrait être une politique culturelle mieux à même de répondre aux défis que la crise a accentués ou parfois révélés.

En 2021, des moyens exceptionnels ont **permis d'initier de nouveaux modes d'intervention auprès de publics particulièrement fragilisés par la crise : jeunes plasticiens en sortie d'école dont l'entrée dans le métier a été compromise, artistes intermittents du fest-noz ou des arts de la rue privés d'emploi, jeunes compagnies peu structurées non éligibles aux mécanismes de solidarité, etc.** Ces mesures se sont montrées efficaces **puisqu'elles ont permis 64 commandes** proposées par le réseau Art contemporain en Bretagne à de jeunes plasticiens, 1600 (à préciser) cachets émis par des organisateurs occasionnels dans le cadre du GIP cafés-culture, 54 résidences de **jeunes compagnies sur l'ensemble du territoire** breton et en particulier en milieu rural, **50 cinémas soutenus au fonctionnement, etc...** Les évaluations de ces dispositifs sont en cours mais il semble opportun de tester à nouveau plusieurs de ces mesures en 2022 avant une possible pérennisation.

La prise en compte des droits culturels dans les politiques régionales a fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années. Le contexte de tensions sociétales que nous connaissons depuis plusieurs années appelle une approche plus volontariste encore en la matière. La culture ne peut être le domaine réservé de quelques-uns. Elle doit mieux prendre en compte la diversité des attentes et des réalités vécues par nos **concitoyens dans toute leur diversité. C'est dans ce cadre que le Conseil régional** proposera donc en 2022, en lien avec les EPCI et dans le cadre de conventions territoriales, des expérimentations visant à appliquer concrètement les **droits culturels des personnes. Il s'agira de mettre en œuvre les conditions permettant l'expression de l'ensemble des parties prenantes présentes sur le bassin de vie** concerné : habitants, associations, **collectivités, etc...**

Le soutien à la structuration de la filière cinéma comme celui aux métiers d'art se poursuivront également en 2022.

Au printemps seront restitués les travaux du forum des politiques culturelles en **Bretagne qui associe l'ensemble des collectivités** membres du conseil des collectivités pour la culture (3CB) et les principaux réseaux régionaux du secteur culturel breton. Ces préconisations, au même titre que les expérimentations évoquées ci-dessus, **viendront nourrir la réflexion permettant d'élaborer un projet culturel** pour la mandature.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission .	2
Répartition des crédits par chapitre.....	5
Programme 601	6
Programme 602	8
Programme 603	10
Programme 604	12
Programme 605	14
Programme 606	15
Programme 607	18
Programme 608	20
Répartition des AP et AE par actions	22

→ Le développement du sport en Bretagne

L'année 2022 sera nous l'espérons, l'année de la reprise des activités pour les clubs sportifs bretons. Les années suivantes comptent également des événements sportifs d'envergure internationale comme le Tour du Monde en solitaire en Ultim au départ de Brest en 2023 ou les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) en 2024 qui mobiliseront les territoires bretons, incitant dès maintenant la Région à augmenter les crédits alloués à sa politique sportive. Si **le sport reste une compétence partagée avec l'Etat et nos autres partenaires publics**, cette progression **matérialise l'importance que revêt pour la Région Bretagne le sport, facteur d'inclusion sociale et du bien-être individuel à tout âge, vecteur d'animation et de cohésion des territoires et de partage de valeurs essentielles.**

L'effort budgétaire de la Région se traduit par un soutien direct des acteurs du monde sportif dans leur fonctionnement propre : structures sportives, ligues régionales, CROS de Bretagne, clubs et organisateurs de manifestations sportives. Il se matérialise également par **des aides à l'investissement pour les équipements sportifs structurants. Ce soutien important s'accompagne de nouvelles exigences.** Les acteurs s'engagent à déployer des démarches et actions en faveur de la responsabilité sociétale des organisations et à **assurer l'efficacité de leurs actions : diminuer l'empreinte carbone et plus généralement l'impact environnemental des activités, conforter les engagements en faveur des pratiques inclusives, comme le sport féminin, le sport pour les personnes en situation de handicap ou éloignées des pratiques.** Enfin, les capacités financières des EPCI dans les quels seront implantés les **nouveaux équipements sont désormais prises en compte dans le dispositif d'aides du nouveau schéma régional des équipements sportifs.**

En complément des dispositifs adossés au programme budgétaire 603 « développer le sport en région », la Région **s'engage fortement dans la nouvelle gouvernance du sport. Elle préside la conférence régionale du sport, instaurée par le décret du 20 octobre 2020. A ce titre, elle coordonne les grands travaux commandités par l'Agence nationale du sport qui inclut le diagnostic de l'offre sportive bretonne analysée sous l'angle « forces-faiblesses-opportunités-menaces »** de plusieurs thématiques : haute performance-haut niveau, **relance de l'activité physique et sportive**, organisation des grands événements sportifs internationaux, pratiques inclusives et sport santé ainsi qu'un sujet propre à la Bretagne, le développement des sports nautiques. La conclusion de ces réflexions se concrétisera par **l'élaboration d'un projet sportif territorial** qui définira pour les 3 prochaines années les actions prioritaires à financer par les partenaires – Etat, collectivités, mouvement sportif et acteurs économiques - dans le cadre des conférences **budgétaires du sport. Chaque département disposera d'une conférence et le niveau régional permettra de consolider les engagements des territoires.**

Enfin dès 2022, la Région saisira **l'opportunité des JOP de Paris 2024** pour initier un grand moment festif et populaire, accessible à toutes les bretonnes et les bretons au plus près de leur lieu de vie, au gré de rencontres estivales qui mêleront événements culturels, épreuves sportives et retransmission en direct afin **d'encourager nos sportives et sportifs bretons qui y concourront.**

→ International

Après deux années marquées par la crise sanitaire de la COVID qui a eu de fortes répercussions sur l'activité internationale de la Région (suspension des déplacements et de la venue des délégations, développement des échanges par visio-conférence, etc.), **2022 devrait être, sous réserve de l'absence de nouveaux pics épidémiques, une activité de renouveau marquée autour des priorités suivantes : développement des relations avec les territoires Celtes (Irlande, Pays de Galles, Ecosse tout particulièrement), repositionnement de nos relations avec le Shandong et l'Australie méridionale (lutte contre le réchauffement climatique et culture), remise à plat de la stratégie en matière de solidarité internationale et de liens avec la diaspora bretonne (fête de la Bretagne à l'étranger, etc.) et enfin accentuation des liens entre l'action économique / export de la Région et son action internationale (Allemagne et Japon en priorité).**

En matière européenne, la Région poursuivra ses actions avec les institutions européennes notamment en s'appuyant sur sa représentation à Bruxelles. L'objectif sera notamment de se positionner pour les débats concernant la nouvelle génération de fonds post 2027 dont les discussions débiteront dès 2022. En parallèle, la Région veillera **naturellement à mettre en place une organisation permettant d'optimiser l'utilisation des fonds européens hors fonds structurels (Interreg, programmes gérés directement par la Commission comme Life ou Culture creative...).**

Enfin, une attention toute particulière sera apportée à la participation européenne et internationale à la lutte contre le réchauffement climatique. Au-delà de **l'intégration dans toutes ses coopérations d'actions concrètes visant à coordonner les efforts en matière d'adaptation et d'atténuation des conséquences**, l'objectif sera de bâtir une stratégie **d'optimisation des réseaux internationaux destinée à aider à la région dans sa stratégie (Région4, CRPM, Under2MoU, etc.).**

→ Politiques en faveur du patrimoine culturel, du tourisme et des voies navigables bretonnes

La Bretagne est connue et reconnue pour ses patrimoines. Ils constituent le socle de sa forte attractivité touristique. **L'originalité de l'action du Conseil régional de Bretagne consiste à lier l'action publique dans les domaines du tourisme et du patrimoine pour développer son territoire de façon vertueuse.**

De ce parti pris volontariste, découle le positionnement touristique régional : « Identité et Transitions ». **Il s'agit de construire le tourisme d'aujourd'hui et de demain à partir de l'identité de la Bretagne, et de viser à faire des défis de demain - nés des transitions culturelles, sociales, économiques, méthodologiques... à opérer - autant d'opportunités de développement.** Cela se traduit aussi par **une nouvelle manière de travailler qui ambitionne d'associer le plus grand nombre de partenaires publics et privés pour passer d'une compétence partagée à une compétence coordonnée.**

Le Schéma Régional du Développement du Tourisme et des Loisirs (S.R.D.T.L) 2020 – 2025 identifie ainsi les axes **et outils de mise en œuvre de cette stratégie** au sein des services de la Région et du Comité régional du Tourisme. **2022 sera une année importante pour sa mise en œuvre** ; de nombreuses Feuilles de route régionales sur des thématiques prioritaires seront adoptées et des outils de conventionnement pluriannuel seront construits avec les EPCI, réunis en Destinations Touristiques **pour définir et mettre en œuvre** les Stratégies intégrées de développement touristique. **Des études, des enquêtes, des opérations de qualification de l'offre, des actions de communication seront mises en œuvre par l'opérateur de la Région** en matière de tourisme.

La crise sanitaire a fait évoluer les comportements des visiteurs et des acteurs économiques du monde du tourisme. **Ces changements seront pris en compte dans la construction et l'adaptation de l'économie touristique bretonne.**

Plus spécifiquement, le projet de développement du GR 34 et de la frange littorale sera une expérimentation au **service d'une ambition particulière** : incarner opérationnellement les engagements du S.R.D.T.L et ceux de la Région, pour « plus de Bretagne » et pour « bien vivre partout en Bretagne » et passer ainsi des transitions à la transformation. Ainsi la Région contribuera à construire des futurs souhaitables en générant de la valeur sociétale, **économique et environnementale autour d'une nouvelle approche du développement touristique basée sur l'identité** et la stimulation des potentiels du patrimoine culturel.

Les politiques régionales en matière de patrimoine et de tourisme se situent à la confluence de nombreuses stratégies politiques. Ainsi, dans un compagnonnage dynamique, le tourisme gagne une différenciation de qualité grâce au patrimoine à qui il offre en retour des gages de conservation et de valorisation.

L'action régionale se caractérise aussi par une articulation équilibrée entre valorisation et connaissance des héritages culturels. Sans jamais abaisser son niveau d'exigence, l'Inventaire du patrimoine élargit constamment ses sujets d'études et multiplie les dynamiques partenariales et participatives. Cette proactivité, reconnue comme partie prenante **d'un développement structuré de la Bretagne se pense et se met en œuvre par et** avec les Bretons. Cela est rendu possible grâce à des innovations éditoriales ou techniques **qui permettent d'inclure le plus grand nombre à l'élaboration du regard commun que nous portons sur** les traces de notre passé.

Cette spécificité de l'action régionale entend s'incarner également très concrètement dans les nombreux dispositifs de soutien que la Région déploiera afin de soutenir les projets des propriétaires publics, privés ou associatifs de biens patrimoniaux. Construites afin de permettre la maximisation des externalités positives de ce capital culturel, les politiques en faveur des Monuments Historiques, des Objets Mobiliers, des Navires du Patrimoine, ou encore des Musées entendent conditionner leur soutien à la construction de projets de valorisation ambitieux pour leurs territoires et la Bretagne.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement

		AE				Total AE
		930	933	938	939	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		16 450 000			16 450 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 568 000			4 568 000
P.0603	Développer le sport en région		6 500 000			6 500 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		1 133 000			1 133 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				7 010 000	7 010 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			2 300 000		2 300 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	1 700 000				1 700 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	5 200 000				5 200 000
		6 900 000	28 651 000	2 300 000	7 010 000	44 861 000

→ Autorisations de programme

		AP				Total AP
		900	903	908	909	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		3 065 000			3 065 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 945 000			4 945 000
P.0603	Développer le sport en région		2 430 000			2 430 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		5 040 000			5 040 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				4 837 500	4 837 500
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			11 000 000		11 000 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	280 000				280 000
		280 000	15 480 000	11 000 000	4 837 500	31 597 500

→ Crédits de paiement en fonctionnement

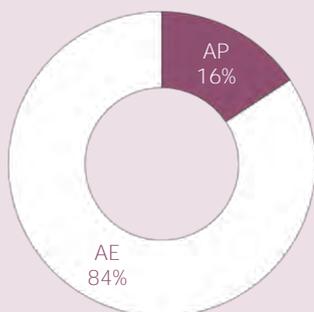
		CPF				Total CPF
		930	933	938	939	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		16 450 000			16 450 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 668 000			4 668 000
P.0603	Développer le sport en région		6 500 000			6 500 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		1 133 000			1 133 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				7 010 000	7 010 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			2 300 000		2 300 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	1 600 000				1 600 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 000 000				4 000 000
		5 600 000	28 751 000	2 300 000	7 010 000	43 661 000

→ Crédits de paiement en investissement

		CPI				Total CPI
		900	903	908	909	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		3 065 000			3 065 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		5 000 000			5 000 000
P.0603	Développer le sport en région		2 450 000			2 450 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		5 040 000			5 040 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				4 400 000	4 400 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			11 000 000		11 000 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	320 000				320 000
		320 000	15 555 000	11 000 000	4 400 000	31 275 000

Programme 601

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

3 065 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

16 450 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 065 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

16 450 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

\\ Raison d'être du programme

Les interventions du programme visent trois enjeux principaux : favoriser la rencontre entre artistes et habitants sur tout le territoire, structurer le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques à l'échelle régionale et encourager la prise en compte effective des droits culturels des personnes en Bretagne.

Au-delà de la création professionnelle, soutenue de manière très volontariste par la politique culturelle régionale, les pratiques artistiques et culturelles ou les temps de rencontres entre artistes et habitants sont particulièrement accompagnés. En résonance avec les principes des droits culturels, la diversité des disciplines est prise en compte de manière croissante, des cultures liées au jeu vidéo avec 3 Hit Combo et le Stunfest à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel lié aux pardons traditionnels avec Bretagne Culture Diversité. Toutes les parties prenantes (habitants, artistes, pratiques amateurs) doivent être considérées au titre de ce programme.

\\ 2022 en actions

→ Accompagner une sortie de crise encore incertaine et en tirer les leçons pour l'avenir

L'année 2021 s'achève pour de nombreux acteurs culturels avec le sentiment que faire et défaire, c'est comme le dit le dicton populaire toujours travailler, et que comme cet adage le sous-entend, le travail peut en perdre de son sens. Au gré de conditions de reprise chaotiques, avec de nouvelles périodes de fermeture des lieux, des évolutions soudaines de réglementation des jauges et des précautions sanitaires, les équipes qui animent le paysage artistique et culturel régional ont dû faire preuve d'une agilité extrême, qui n'est pas sans causer dommages et essoufflements.

Alors que les propositions théâtrales, musicales, chorégraphiques, circassiennes, plasticiennes affluaient, leur diffusion s'est avérée souvent jubilatoire lorsqu'elle était possible, mais elle s'est inscrite dans un calendrier déjà surchargé par les reports des programmations 2020, et donc de nouveau contrariée par des mesures sanitaires souvent connues tardivement. Les fréquentations d'événements et de lieux culturels, inégales, indiquent en outre des changements de comportements culturels, d'habitudes, qui compliquent encore les prévisions. En Bretagne comme ailleurs, il faut aussi savoir tirer les enseignements.

En 2021, la Région a, tout comme ses partenaires publics, cherché à donner des gages de stabilité, d'écoute et de réactivité face à des situations très diverses des acteurs qui la sollicitaient. En identifiant ici des situations qu'une activité moindre avait rendue excédentaires, elle pouvait mobiliser pour d'autres des moyens financiers et permettre à des équipes de subsister, à des emplois d'être maintenus, à des propositions de voir le jour.

Grâce aux moyens exceptionnels que l'assemblée régionale avait confiés aux politiques en faveur du spectacle vivant et des arts plastiques en particulier, elle a pu imaginer, en dialogue avec un tissu professionnel dont on doit dire la persévérance et la créativité, de nouveaux modes d'intervention, accompagné des innovations au bénéfice de la vie culturelle et artistique de l'ensemble du territoire breton. Résidences de jeunes plasticiennes et plasticiens, de compagnies de spectacle habituellement non aidées, aides à l'embauche d'artistes et de techniciens, services d'accompagnement vers l'accès aux droits pour les plus précaires, les innovations testées en 2021 inspirent déjà la politique culturelle proposée par la Région pour 2022.

Cette année peut être placée sous le signe des transitions. Si dans ce contexte toujours très instable il paraît essentiel de porter un regard toujours aussi attentif à la préservation de l'appareil de production et à l'emploi artistique et culturel, il ne s'agit pas non plus de s'en tenir à l'espoir d'un retour à une « normalité » finalement périmée. A l'image d'Art Contemporain en Bretagne, certains réseaux professionnels ont pris une

autre dimension pendant la crise. En dialoguant avec eux, la Région pourra aider à consolider leurs initiatives. Dans les domaines accompagnés au titre du programme budgétaire 601, en cohérence avec la priorité accordée aux droits culturels, **des esthétiques jusqu'alors moins soutenues méritent une attention** appuyée, comme les pratiques liées aux arts dits urbains, au jeu vidéo, aux créations hybrides et numériques, **aux métiers d'art**. **En tenant compte d'un cadre budgétaire** contraint, la Région adaptera ses interventions et redéployera ses moyens selon les priorités de la mandature qui débute.

L'expérimentation menée en faveur de l'emploi artistique et technique par les personnes morales dont ce n'est pas l'activité habituelle, petites communes, acteurs locaux du tourisme, du sport, de l'alimentation, de l'accompagnement social des personnes, en appui sur le GIP Cafés Cultures, sera prolongée jusqu'à l'été. Les cafés, hôtels et restaurants, bénéficiaires **traditionnels de ce fonds d'aide national**, seront toujours accompagnés. **L'organisation occasionnelle de fest-noz** bénéficiera **d'un nouveau service d'aide, en appui sur un collectif d'acteurs mobilisé autour de cette éminente singularité culturelle bretonne et de l'association Tamm Kreiz.**

Avec le souci constant de concourir à un meilleur équilibre territorial, pour qu'habiter dans une zone moins densément peuplée ne signifie pas voir ses aspirations culturelles ignorées, les contacts entre artistes et habitants resteront au cœur des préoccupations de la Région. Autour **par exemple de temps de résidence, d'une présence dans la durée d'équipes artistiques, du déploiement de projets de lieux faisant la part belle au dialogue avec les personnes vivant à proximité, à l'implication de bénévoles associatifs, les propositions ne manquent pas en Bretagne.** Des projets d'investissement importants seront accompagnés, pour contribuer notamment au renouvellement du parc de diffusion numérique de certaines salles de cinéma.

En 2022, un dialogue sera ouvert avec les acteurs de tous les champs artistiques et culturels pour déterminer leur capacité **à s'adapter aux transitions en cours.** Cela **permettra de disposer d'une meilleure connaissance des pratiques et des aspirations des acteurs culturels en matière d'éducation artistique et culturelle, de transition environnementale, d'égalité** entre les femmes et les hommes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, de prise en compte des droits culturels, **chaque structure déposant une demande de subvention sera interrogée sur ce qu'elle fait déjà, souhaite engager, et ce qu'elle** identifie comme levier pour y parvenir. En parallèle du Forum des politiques culturelles engagé fin 2020, cette démarche permettra à la collectivité **d'adapter** en 2022 ses interventions à ces enjeux sociétaux majeurs.

De nombreux échanges sont engagés autour de ces transitions avec les établissements et associations partenaires de la **Région, comme le FRAC Bretagne, l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne, Spectacle Vivant en Bretagne, le Pont Supérieur, Bretagne Culture Diversité, Supermab ou encore Bretagne en scène(s).** Ils permettent de structurer leur prise en compte, sans multiplier les appels à projets qui contribuent parfois à renforcer la fragilité des structures à vocation culturelle et artistiques.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : consolider des projets culturels de territoire participatifs et durables

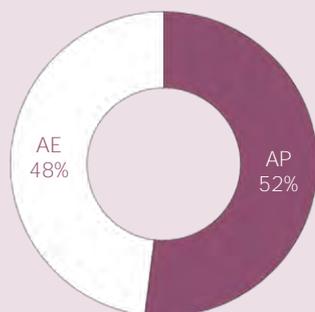
A l'échelle intercommunale, la Région engagera à titre expérimental en 2022 avec l'Etat, les départements et les communautés de communes concernées la construction de projets culturels de territoire en y associant les personnes qui y habitent au quotidien. **S'appuyant** sur une vision large de ce qui fait culture **et sur les acteurs culturels déjà engagés localement, il s'agira de construire collectivement les méthodes et d'encourager les projets les plus à même de répondre aux aspirations** des personnes qui habitent ces territoires au quotidien. Les enjeux portés par la Région dans le cadre de la Breizh Cop y prendront toute leur place.

Les actions du programme

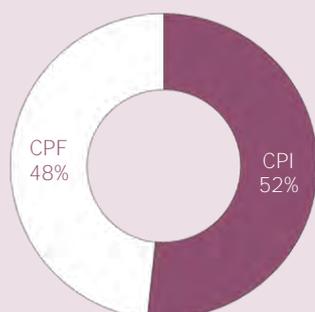
- **Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et** encourager la participation des habitants à la vie culturelle
 - ✓ Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires
 - ✓ Soutenir des manifestations artistiques et culturelles
 - ✓ Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle
- Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes
 - ✓ Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels
 - ✓ Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger
 - ✓ Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques
 - ✓ Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques
- Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants
 - ✓ Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel
 - ✓ Soutenir les pratiques artistiques en amateur

Programme 602

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

4 945 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

4 568 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 668 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

\\ Raison d'être du programme

Ce programme vise à structurer en Bretagne une économie de la création en mutation et présentant des singularités culturelles fortes et variées, à encourager la diversité de la création, des pratiques culturelles, des échanges entre citoyens et plus largement **l'appropriation par chacun de la culture** dans les domaines du livre et de la vie littéraire, du **cinéma et de l'audiovisuel, de la radio** et du disque.

Cette politique est définie en concertation avec les acteurs bretons très largement fédérés autour de réseaux professionnels (Films en Bretagne, Cinéphare, Fédération des café-librairies, CORLAB...). Cette politique concertée est confortée depuis 2016 par une délégation de compétences, **de l'État à la Région dans les domaines du livre et du cinéma**. Cette politique est aussi construite en partenariat avec le Centre National du **Cinéma et de l'image animée (CNC)**, avec le **Centre National du Livre (CNL)**, et avec la **SACEM et Rennes Métropole pour l'aide à la musique originale de films courts**.

\\ 2022 en actions

Depuis deux ans maintenant, les industries de la création sont largement impactées par la crise sanitaire. Plus de 80% des manifestations littéraires et cinématographiques auront été annulées sur la période. Certaines manifestations ont dû être annulées sur deux éditions. Si les libraires ont souvent retrouvé leur **chiffre d'affaire d'avant crise**, la fréquentation des cinémas en revanche reste très timide (-33% en moyenne) et la **médiation culturelle s'est considérablement réduite (dispositifs d'éducation à l'image, rencontres...)**. **La nouvelle politique cinématographique de la Région a fortement contribué à l'implantation de tournages de films en Bretagne. Cet élément a permis de maintenir une activité de production dynamique sur le territoire, limitant les effets de la pandémie.** Dans le secteur du livre, un nombre important de résidences, de lectures **publiques et d'actions de médiation culturelle** a dû être annulé. **L'activité des éditeurs - acteurs de la chaîne du livre particulièrement fragiles - a été fortement réduite.**

La Région a, depuis le début de la crise sanitaire, su être réactive (avances de trésorerie, maintien des aides pour les projets annulés, accélération des paiements, simplification **des procédures, aides spécifiques...**). **En 2022, elle poursuivra ses efforts pour soutenir l'industrie de la création en Bretagne et continuera de travailler avec les acteurs du secteur, afin d'adapter des modalités d'intervention** garantissant à moyen terme, **l'avenir d'un secteur très fragilisé. La convention en faveur du Livre (2018/2020) signée avec le CNL avait été prorogée en 2021. En 2022, et à l'aulne des nouvelles orientations** définies par le Centre National du Livre et par la Région, un nouveau cadre conventionnel sera défini et adopté.

→ Premiers résultats prometteurs : Poursuite de la nouvelle politique en faveur du cinéma et de **l'audiovisuel**

Encouragée par des premiers résultats prometteurs ces deux dernières années, la Région maintiendra **en 2022 l'engagement acté en 2019 lors de l'adoption du plan stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel**. Répondant au double objectif de soutenir la création dans sa diversité et de structurer une filière régionale active, le fonds **d'aide à la création (FACCA) se maintiendra** pour la deuxième année consécutive à son plus haut niveau. Ces aides **mettront à un plus grand nombre d'acteurs de la filière** de concevoir, de développer et de produire des films en Bretagne. Dans un même élan, les initiatives favorisant les coopérations internationales dans le secteur seront réaffirmées et consolidées.

→ Une politique de soutien au secteur du livre et de la vie littéraire au plus proche des territoires

Depuis plus de sept ans, la Région et le CNL ont mis en œuvre une politique conjointe et concertée de soutien aux librairies indépendantes. Ces aides prennent en compte les investissements des libraires souhaitant moderniser leur commerce et les adapter aux nouveaux usages, ainsi que les animations culturelles de ces lieux de socialisation. Dans un deuxième temps cette politique partenariale a été étendue aux résidences d'auteurs sur le territoire. Un accord-cadre pour trois ans avait été adopté en 2018 puis prorogé pour un an jusqu'à la fin 2021, dans l'attente d'une évaluation de la politique territoriale du CNL. En 2022, chaque partenaire réaffirmera ses priorités et une nouvelle convention devrait être définie et adoptée. La politique de soutien aux résidences d'auteurs continuera à porter une attention particulière à leur rémunération, à la place réservée à la librairie indépendante dans le projet et à la rencontre entre les habitants et les auteurs.e.s. La Région a rappelé l'attention qu'elle souhaitait voir porter aux commerces mixtes (cafés-librairies, maisons de la presse...) qui, malgré des modèles économiques parfois précaires, s'installent principalement dans les zones rurales et constituent bien souvent la seule présence culturelle sur ces territoires. En conséquence, les partenaires se sont engagés à faciliter le développement d'actions prenant en compte les spécificités territoriales et à prioriser les zones les moins bien dotées.

→ Un soutien toujours actif aux réseaux et aux manifestations cinématographiques, radiophoniques et littéraires structurantes en phase de croissance

La Région soutient les réseaux professionnels des secteurs. Ainsi, les associations, *Films en Bretagne – Union des professionnels* qui fédère les professionnels du secteur du cinéma, de la radiophonie et de la littérature, permettent ainsi d'impulser et d'animer la mise en commun des réflexions, de stimuler la créativité, de mutualiser les ressources, de promouvoir une spécificité régionale et donc de consolider une filière. Les réseaux de salles de cinémas comme *Cinéphare*, *CinéMa35* fédèrent les cinémas associatifs et publics, le réseau *RAPACE* fédère les associations de cinéma amateur, la *Fédération des cafés librairies de Bretagne*, la *CORLAB* fédère des radios associatives de catégorie « A » etc.

De nombreuses manifestations cinématographiques et littéraires contribuent à la diversification des publics et à la dynamisation des territoires. Ces diverses manifestations sont une richesse exceptionnelle. En fonction des territoires sur lesquels elles s'inscrivent et des thématiques auxquelles elles sont dédiées, elles continueront à être soutenues par la Région avec des priorités distinctes : rayonnement régional, national ou international, singularité artistique ou culturelle, présence sur des territoires éloignés d'une offre régulière, structuration de la filière, diversification des publics et des partenariats, rémunérations des auteurs et des intervenants. En cette période de crise majeure, une attention particulière sera portée aux bilans des éditions annulées et aux situations financières des associations organisatrices.

→ Le secteur de la radio en pleine mutation

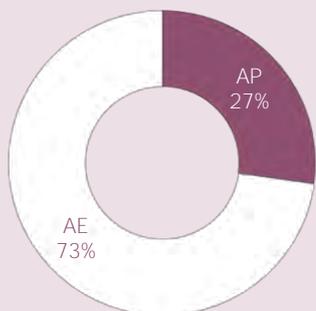
Le DAB+ (Digital Audio Broadcasting) est le nouveau nom donné à la Radio Numérique Terrestre (RNT). Il s'agit de la diffusion numérique de la radio qui va venir compléter l'offre radiophonique FM. Cette nouvelle technologie se développe sur toute l'Europe et offre une diffusion en multiplexe qui favorise le pluralisme de l'information en multipliant le nombre de radios par zone. En juillet 2019, le CSA a lancé le déploiement par zones en Bretagne (locales et étendues). Le DAB+ sera déployé dans un premier temps sur les métropoles de Brest et de Rennes. A moyen terme, c'est l'ensemble du paysage radiophonique régional qui sera redéfini. En 2022, un travail de concertation sera mené avec les réseaux et l'ensemble des radios associatives bretonnes de catégorie « A » afin d'étudier les modalités du déploiement du DAB+ en Bretagne.

Les actions du programme

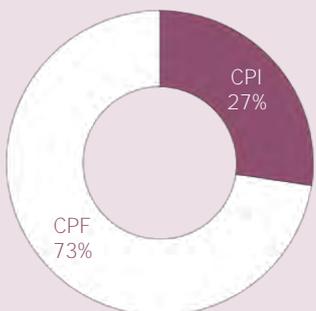
- Encourager le développement des œuvres, et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire
 - ✓ Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle
 - ✓ Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire
 - ✓ Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée
 - ✓ Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes
 - Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants
 - ✓ Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants
 - Conserver et transmettre le patrimoine cinématographique
 - ✓ Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit
-

Programme 603

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

2 430 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

6 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

2 450 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le sport en région

\\ Raison d'être du programme

La politique sportive régionale se renforce considérablement en 2022. Au titre du soutien aux acteurs sportifs bretons, la Région décline une politique articulée autour de trois objectifs stratégiques : le développement de la pratique physique et sportive de **toutes les bretonnes et les bretons, le soutien à l'excellence sportive** et le rayonnement de la Bretagne grâce au sport. Marqueurs forts de la spécificité bretonne en matière sportive, les sports nautiques, et en particulier la voile, sont particulièrement soutenus. Par ailleurs, la Région se mobilise fortement **pour l'animation** de la Conférence régionale du sport **qu'elle préside**, et pilote en conséquence le **diagnostic de l'offre** sportive en Bretagne et l'élaboration du projet sportif territorial, deux démarches socles de la nouvelle gouvernance du sport en Bretagne, attendus pour 2022.

\\ 2022 en actions

→ La Région s'investit auprès des acteurs du sport dans la déclinaison opérationnelle de leur politique de Responsabilité Sociétale des Organisations

Afin d'intégrer les principes qui guident et façonnent la Breizh Cop au sein de sa politique sportive, la Région expérimente **une nouvelle action dotée d'un budget de près de 400 000 €**. Sept clubs bénéficiant déjà du label décerné par la Région « centres d'entraînement et de formation des clubs phares » (Brest Bretagne Handball, Cesson Rennes Métropole Handball, Landerneau Bretagne Basket, Garde du Vœu Hennebont Tennis de Table, Rugby club de Vannes, Béliers de Quimper et En Avant Guingamp) et les 3 clubs bretons de football évoluant en Ligue 1, sont ainsi accompagnés **pour qu'ils** déploient en détail leur politique de responsabilité sociétale des organisations (RSO), reposant sur le triptyque Environnement – Engagement social – Gouvernance.

La Région soutient également le Comité régional olympique et sportif de Bretagne, en **capacité d'accompagner** les organisateurs bretons de manifestations sportives et plus généralement les clubs affiliés aux fédérations sportives dans **la définition d'une** politique RSO et sa **mise en œuvre**.

Enfin, cette prise en compte des principes de la Breizh Cop impacte également la politique régionale en matière d'**investissement** en équipements sportifs au-delà des **critères d'éligibilité relevant du type d'équipements**, les projets doivent garantir des améliorations de leur performance environnementale pour être soutenus.

→ Les épreuves sportives retrouvent leur rythme de croisière

En 2022, le budget prévisionnel destiné à soutenir l'**organisation des** manifestations sportives de niveau national et international va retrouver son niveau moyen historique – une enveloppe de **800 000 € pour** 150 compétitions - en 2022.

D'une part, parce qu'un effet de rattrapage post pandémie **s'opère** et certaines manifestations éligibles au soutien régional qui ont été annulées en 2021, sont bien programmées en 2022. Parmi les grands événements, on peut citer entre autres le championnat de France de VTT à Ploëuc-L'Hermitage, le Tour de Bretagne cycliste qui traverse les 4 départements bretons et la Loire-Atlantique, ou encore le Concours de **Saut d'Obstacles 5 étoiles de Dinard**.

D'autre part, en cohérence avec sa forte dimension maritime et le savoir-faire mondialement reconnu des organisateurs de compétitions nautiques et de voile en particulier, **1,9 M€** sont orientés en faveur des grands rendez-vous et notamment les **championnats du Monde d'IQ Foil (planches à voile avec foil)** en 2022 ou le tour du Monde en solitaire en Ultim en 2023.

→ La Région prépare dès à présent les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

La Région prend déjà rendez-vous avec les acteurs impliqués dans les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024. Les deux pôles France des disciplines olympiques qui sont implantés en Bretagne, Voile à Brest et Canoë-Kayak à Cesson-Sévigné, vont percevoir une aide régionale pour optimiser le programme de préparation de leurs athlètes relevant de la Haute performance et du Haut niveau : **30 000 € en fonctionnement et 25 000 € en investissement** pour chacun **d'entre eux**. Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle gouvernance, la Région va coordonner un groupe de travail portant **sur l'animation du territoire** breton pendant les deux semaines des Jeux Olympiques (du 26 juillet au 11 août 2024) et les deux semaines des Jeux Paralympiques (28 août au 8 septembre 2024). **L'ambition régionale est de permettre à l'ensemble** des bretonnes et des bretons de partager ensemble les émotions de ce moment historique, dans une ambiance festive, alliant sport et culture et au plus près de leur lieu de vie.

→ Un nouveau schéma régional des équipements sportifs

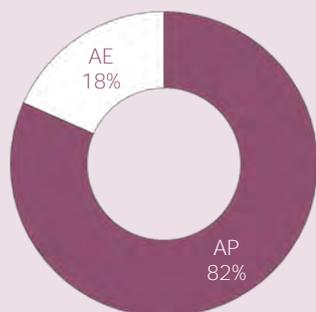
Le volet investissement de la politique sportive se structure autour d'un schéma rénové permettant à la fois d'intégrer des projets d'équipements en lien avec les JOP de Paris 2024 et le label « Centre de préparation aux JOP » délivré par le Comité d'organisation des JOP, tout en accompagnant les ligues régionales dans la construction d'un équipement majeur et l'acquisition de petits matériels sportifs indispensables au développement de leurs pratiques. En plus de l'éco-conditionnalité, la Région tient compte des capacités financières des EPCI sur lesquels sont implantés les équipements.

Les actions du programme

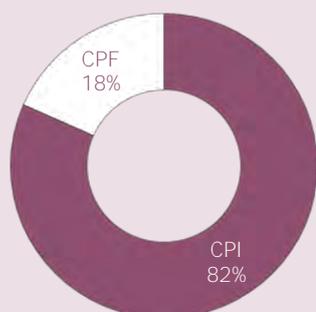
- Développer le sport pour toutes et tous
 - ✓ Aider au fonctionnement et l'acquisition de petits matériels des ligues régionales et des centres de ressources (CROS, CRER)
 - ✓ Soutenir les déplacements des associations sportives des lycées publics et privés
 - ✓ Contribuer au fonctionnement des Centres de Médecine du Sport
 - **Maintenir l'excellence sportive** régionale
 - ✓ Aider au fonctionnement des clubs en « Voie d'Accession à l'Elite »
 - ✓ Aider au fonctionnement des « Centres de formation et d'entraînement des clubs phares » et au déploiement de leur politique de Responsabilité Sociétale des Organisations
 - ✓ Aider aux déplacements des clubs aux championnats de France de leur discipline
 - ✓ Soutenir les structures fédérales relevant des filières d'accession des Plans de Performance Fédéraux
 - ✓ Aider les structures fédérales de disciplines olympiques relevant de la filière Excellence des Plans de Performance Fédéraux
 - ✓ Aider les sportives et sportifs bretons de haut niveau, catégories « Relèves »
 - ✓ Soutenir le déploiement et le développement des actions du Campus Sport Bretagne
 - ✓ Apporter une contribution au bateau « Océane » de la filière course au large CRB-CMB
 - ✓ Soutenir le fonctionnement de l'équipe réserve de l'équipe cycliste professionnelle Vital Concept
 - ✓ Aider au fonctionnement de l'équipe « Crazy esport Région Bretagne » et à la structuration de l'esport en Bretagne
 - Faire rayonner la Bretagne grâce au sport
 - ✓ Aider les organisateurs de manifestations sportives d'envergure nationale et internationale
 - ✓ Soutenir les télévisions locales pour la réalisation de captations sportives
 - ✓ Organiser les Trophées des sports de la Région Bretagne
 - ✓ Assurer la visibilité de la Région lors des manifestations sportives aidées
-

Programme 604

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

5 040 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

1 133 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 040 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 133 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Révéler et valoriser le patrimoine

\\ Raison d'être du programme

Particulièrement investi par la population, les collectivités, les associations, le patrimoine culturel **est en Bretagne un fort élément d'identité et de développement.**

La politique régionale vise à faire de ce capital commun, régulièrement plébiscité par **les bretons, le socle d'une dynamique vertueuse où la connaissance issue de la compétence d'Inventaire**, alimente et/ou répond aux actions de restauration, de valorisation ou de transmission ; celles-ci possèdent un fort impact économique, **paysager, culturel ou touristique sur l'ensemble du territoire de Bretagne.**

\\ 2022 en actions

→ Un inventaire du patrimoine tourné vers la participation et l'innovation

Avec des dynamiques partenariales et participatives désormais bien ancrées, les **opérations d'Inventaire se multiplient partout en Bretagne.** L'engagement des territoires encourage l'appropriation des travaux ; c'est notamment le cas de ceux qui **bénéficient d'une aide régionale, reconduite en 2022 et du futur PNR Rance Côte d'Emeraude qui fera l'objet en 2022 d'une publication de l'étude qui y a été conduite** dans la ligne éditoriale portée par la Région.

L'accompagnement régional s'adresse aussi aux associations, aux chercheurs et aux passionnés. **Outre la formation, la mise à disposition d'outils et le suivi méthodologique** il se traduit également par la mise en réseau de tous ces acteurs. Cette dynamique se construit également avec les Universités, en accompagnant la formation de futurs **professionnels, au travers de stages pratiques et, à partir de 2022, d'une bourse d'étude** et de recherche.

En investissant des sujets forts pour la Bretagne, **les études d'Inventaire participent au rayonnement de la région (architectures urbaines en pan de bois, patrimoine religieux...)** ; elles **apportent des regards complémentaires sur d'autres politiques régionales (patrimoine des lycées ou des ports)** et révèlent les axes de futures opérations de conservation ou de valorisation. **Toutes s'élaborent en prenant soin d'impliquer les Breton-nes** grâce à des appels à projets et des dispositifs adaptés à chaque sujet.

▶▶ Breizh COP : le patrimoine pour lutter contre la banalisation des paysages

Comme le soulignent plusieurs opérations en cours, l'Inventaire est un outil précieux au service des stratégies d'aménagement du territoire. C'est le sens donné à une nouvelle aide lancée en 2022 destinée à favoriser les opérations d'Inventaire liées à l'élaboration de PLUi. Elle pourra permettre d'investir de nouveaux territoires.

En plus d'investir des champs très variés, chaque nouvelle opération est l'opportunité de continuer à optimiser les outils et les pratiques. « Glad pour tous », projet d'optimisation du dispositif de collecte est actuellement en cours de développement, soutenu au titre du fonds REACT-EU, et devrait aboutir en 2022 à la création d'une application web et mobile innovante et participative.

Cette **dynamique d'innovation se poursuit** au travers des supports et moments de restitution et d'échanges avec les publics. **En 2022, la création d'outils pédagogiques** permettra de mieux partager encore la démarche de connaissance du patrimoine, en plus de la présence sur les réseaux sociaux (groupe « partage de la connaissance du patrimoine en Bretagne ») **et de l'éditorialisation du portail patrimoine.bretagne.bzh.** Enfin, la programmation régionale des Journées du patrimoine articulant « coups de

cœur » et cycle **d'échanges avec les publics est désormais un rendez-vous** largement partagé. Son édition 2022 se construira autour de plusieurs axes forts de la politique régionale.

→ Une valorisation du patrimoine ancrée localement

Dans la chaîne opératoire du patrimoine, la valorisation se situe en continuité de la connaissance et de la conservation-restauration. La Région, fortement attachée au partage du patrimoine avec le grand nombre **et à l'expression du potentiel** de développement des héritages culturels, conditionne son soutien à la restauration de biens patrimoniaux (immobilier, mobilier, naviguant et archéologique) - protégés ou non protégés au titre des Monuments Historiques, publics ou privés - à **la conduite d'une démarche de valorisation adaptée** qui peut prendre différentes formes : touristique, économique, **environnementale ou encore sociale selon les approches retenues par le maître d'ouvrage**. Elle participe ainsi à la transmission des savoir-faire et des techniques traditionnels de restauration et soutient directement des emplois non délocalisables dans les territoires.

C'est aussi dans le cadre de cette politique que sont accompagnés les trois réseaux des cités labellisées en Bretagne qui **œuvrent pour la restauration et la valorisation du patrimoine** : Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (42 communes), Petites Cités de Caractère (28 communes) et Villes d'Art et d'Histoire de Bretagne et des Villes Historiques (21 villes).

Afin d'encourager l'engagement citoyen pour la sauvegarde du patrimoine, la Région octroie une prime nommée « Skoaz ouzh skoaz » et reconnaît par ce biais la mobilisation populaire via les souscriptions publiques. Dans la même optique, la Région va acquérir en 2022 cinq bornes de don et les mettre à disposition de gestionnaires de sites patrimoniaux (collectivités ou associations). **Ce nouveau dispositif viendra renforcer l'engagement des territoires qui œuvrent déjà en faveur de la préservation et la promotion de leur patrimoine et faciliter le financement des projets de restauration ou d'acquisition, en impliquant les visiteurs en tant que donateurs.**

En complément de l'appui aux projets portés par les territoires, la Région revendique une capacité d'initiative qui consiste à identifier des thématiques régionales pluriannuelles afin d'impulser une dynamique triennale de développement spécifique. Ainsi, en 2022, pour **encourager l'appropriation patrimoniale collective et stimuler l'implication bénévole**, l'appel à projets « **S'engager collectivement pour le patrimoine breton** » sera relancé pour sa troisième et dernière édition. Il vise à appeler les collectivités et les associations à témoigner de leur engagement en faveur du patrimoine de proximité, pour mieux le connaître, le préserver, ou le promouvoir de manière originale.

Breizh COP : Lancement d'un appel à projet sur les thématiques croisées « Eau, patrimoine naturel et culturel »

La valorisation des territoires à travers leurs richesses patrimoniales naturelles et culturelles permet de renouveler la façon de penser des territoires, **le cadre de vie, l'attractivité, le développement touristique, et surtout l'engagement de tous pour la préservation de l'environnement**. En 2022, un appel à projets expérimental sera lancé afin de financer des projets locaux de connaissance, de restauration et de mobilisation citoyenne, liant les domaines de l'eau, de la biodiversité et du patrimoine.

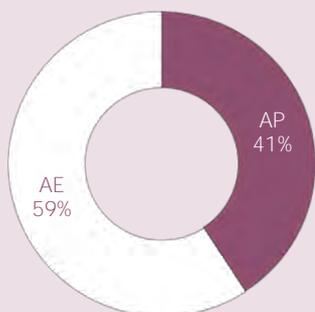
La Région accompagne également les 37 musées du territoire d'appellation « Musée de France » **pour l'enrichissement et la préservation de leurs collections**. Les projets d'**investissement relatifs** à leur construction, extension ou modernisation pourront **bénéficier d'un soutien régional au titre de la politique de valorisation** s'ils sont inscrits au futur CPER.

Les actions du programme

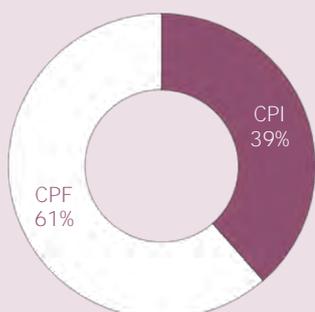
- Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton
 - ✓ Conduire l'inventaire dans les territoires
 - ✓ Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton
 - ✓ Partager la connaissance produite
- Faire du patrimoine un levier de développement durable et ambitieux de la Bretagne
 - ✓ Soutenir et encourager les projets de développement des territoires
 - ✓ Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés
 - ✓ Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne
 - ✓ Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines
- **Impulser des dynamiques d'avenir sur les questions patrimoniales en Bretagne**
 - ✓ Accompagner les demandes de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine
 - ✓ Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux
 - ✓ Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire

Programme 605

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

4 837 500 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

7 010 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 010 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

\\ Raison d'être du programme

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) 2020-2025 porte un positionnement fort : **IDENTITE ET TRANSITIONS**. L'action de la politique régionale vise désormais sa mise en œuvre, à travers notamment les feuilles de route régionales thématiques qui, pour chacune d'entre elles, décrivent l'ambition régionale, le plan d'actions et les moyens partagés entre les acteurs touristiques bretons et renforcent l'intégration des enjeux transitionnels (environnementaux, sociétaux, économiques, etc.) au cœur du développement touristique.

2022 sera marquée par la consolidation du partenariat avec les territoires de Destinations touristiques - territoires de projets, maille de référence du développement touristique en Bretagne - à travers une contractualisation triennale. Les travaux préparatoires avec les acteurs autour de ces contrats et des outils d'accompagnement régionaux dédiés, intégreront pleinement les principes de rééquilibrage territorial et les objectifs transitionnels portés par la Collectivité régionale en s'appuyant sur les outils et référentiels relatifs à la péréquation et à l'éco-socio-conditionnalité.

\\ 2022 en actions

→ Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton

Le partenariat avec Tourisme Bretagne (nouvelle dénomination du Comité régional du tourisme de Bretagne) sera renouvelé dans le cadre d'une nouvelle convention triennale d'objectifs et de moyens. En 2022, dans le cadre de la mise en œuvre du S.R.D.T.L., le CRT poursuivra ses trois missions principales :

1. L'observation : au-delà des études de fréquentation, l'année sera marquée par la reconduite de l'enquête REFLET ainsi que par la diffusion des enquêtes réalisées en 2021 ;

2. la qualification et la structuration de l'offre : en 2022, le CRT poursuivra le déploiement de son offre de services dédiés aux territoires. Une action spécifique sera engagée autour du tourisme de savoir-faire avec l'ensemble des partenaires territoriaux. Le CRT poursuivra ses missions d'accompagnement des professionnels dans leur développement et leurs transitions (tourisme durable, digitalisation, commercialisation France et internationale, marque Bretagne, qualité tourisme) et ce notamment grâce à un programme annuel « RDV Pros » ;

3. La communication et la promotion : Le CRT déploiera sa stratégie de communication en France et en Europe (6 marchés cibles) dans une logique de séduction et de conquête des primo visiteurs (couples actifs sans enfant) ou Famille.

En 2022, toutes les thématiques inscrites au S.R.D.T.L. devront faire l'objet d'une feuille de route régionale, adoptée en commission permanente. Les dispositifs d'aide régionale associés seront reconduits mais également questionnés pour les années suivantes dans le cadre de la préparation des contrats triennaux qui auront vocation à être intégrateurs de l'ensemble des modalités de l'accompagnement régional.

→ Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires

Plusieurs thématiques font d'ores et déjà l'objet d'une feuille de route régionale : l'univers touristique des îles, des canaux, l'itinérance douce terrestre, le tourisme social et solidaire, les activités nautiques et la plaisance.

Adoptée en février 2020, la feuille de route « tourisme social et solidaire » sera enrichie en 2022 par un volet « vacances pour tous » ciblant les enjeux sociaux et sociétaux de la filière.

Le déploiement de la feuille de route "itinérance douce terrestre", adoptée en septembre 2020, sera poursuivi en 2022. Les moyens seront orientés vers 3 chantiers prioritaires que sont le soutien à l'aménagement et l'amélioration des infrastructures cyclables inscrites au Schéma régional véloroutes – voies vertes ; le développement de l'offre de services publics et privés à travers notamment les projets coordonnés à l'échelle des

Destinations Touristiques et le dispositif dédié et l'amélioration de l'intermodalité "vélo / transports en commun" en lien étroit avec la politique régionale Transports et Mobilités.

Les feuilles de route relatives aux mobilités touristiques et au tourisme patrimonial et culturel sont en cours d'élaboration pour une adoption prévue en 2022.

→ Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales

Territoires de projets et maille de référence du développement touristique en Bretagne, les Destinations bénéficieront à nouveau en 2022 de l'accompagnement régional au travers du dispositif "Les 10 Destinations touristique de Bretagne" (reconduction pour 1 an du dispositif triennal voté en mars 2019). L'année 2022 sera marquée par la validation de la feuille de route régionale des Destinations Touristiques de Bretagne, aboutissement d'un travail de concertation politique et technique mené en 2020 et 2021 avec l'ensemble des acteurs et partenaires des Destinations. En 2022, la priorité sera également donnée à la préparation des futurs contrats triennaux à l'échelle des Destinations Touristiques, dont la première génération est attendue pour la période 2023 - 2025.

En 2022, les « Sites naturels et culturels touristiques » feront l'objet d'une feuille de route qui visera à fédérer les principales parties prenantes autour d'une nouvelle stratégie commune dans les sites sensibles à forte notoriété et à fort potentiel de notoriété en Bretagne : respect des mesures de gestion et de protection, prédominance de la qualité de visite sur le nombre de visiteurs, meilleure répartition des flux, mobilisation de l'ensemble des acteurs dont les habitants.

→ Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale

En 2021, coordonnant un collectif de plus de 100 personnes, acteurs publics, privés, universitaires, du monde de la recherche, de l'innovation, etc. et plus de 700 contributeurs (habitants et voyageurs) autour d'une méthode croisant la valeur d'usage (voyageurs et habitants) à la valeur territoriale (singularité, spécificité, etc.), le TiHUB a contribué à l'émergence de 74 opportunités de projets qui participent à penser, repenser la manière de vivre et de faire vivre la frange littorale. Pour 2022, l'ambition est de pouvoir démontrer la capacité à opérer et accélérer le déploiement des projets sur les territoires dans une logique d'exemplarité de l'action régionale : plus de Bretagne, mieux vivre en Bretagne, innovation alimentaire, intégration et accélération des transitions, etc.

Pour accélérer et concrétiser ces projets, le Ti HUB devra, au-delà de la mobilisation de l'ingénierie technique et de ses partenaires, rechercher les leviers de financement possibles. La diversité des partenaires potentiels et des projets pouvant être liés au GR34 nécessiteront une adaptation au cas par cas des réponses à activer (aides aux entreprises, aux territoires). Le budget du programme 605 sera mobilisé à des fins d'activation et de facilitation pour faire émerger des modèles transférables au privé.

→ Structurer collectivement la filière nautique bretonne

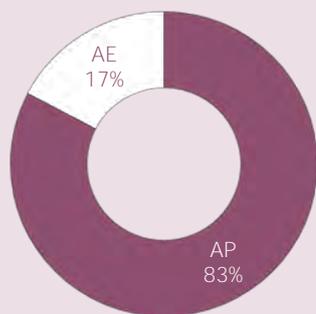
La mission transversale en faveur du nautisme mobilise 11 Directions internes de la Région Bretagne et 4 opérateurs régionaux (CRT, BDI, Association des Ports de Plaisance de Bretagne et Nautisme en Bretagne). Elle vise à mettre en valeur les actions transversales entre les différents pans de la filière (services, ports, industrie) ; à ce titre, il est prévu en 2022 d'engager les premiers plans de développement nautique et touristique par Ligue sportive nautique ; à ajuster/améliorer les actions existantes ; la mission organisera en 2022 les premières collectes territorialisées de navires abandonnés, organisées auparavant sous la forme d'une semaine unique pour tout le territoire breton et à créer de nouvelles opérations afin d'accélérer la transition écologique et sociale de la filière parmi lesquelles la première Rencontre régionale du Nautisme de Bretagne, destinée aux élu.e.s et technicien.ne.s qui accompagnent au jour le jour les acteurs de terrain.

Les actions du programme

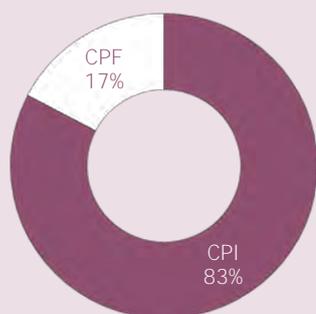
- Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne
 - ✓ Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton
 - Mettre en œuvre des stratégies de développement touristique
 - ✓ Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires
 - ✓ Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales
 - ✓ Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale
 - Structurer collectivement la filière touristique bretonne
 - ✓ Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale
 - ✓ Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique
 - ✓ Accompagner la montée en puissance des territoires et entreprises au service du projet collectif
 - Structurer collectivement la filière nautique bretonne
 - ✓ Coordonner les acteurs nautiques à l'échelle régionale
 - ✓ Accompagner des actions collectives en faveur du développement et de la transition écologique et sociale de la filière
-

Programme 606

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

11 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

2 300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

11 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 300 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

\\ Raison d'être du programme

Les canaux constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme en Bretagne intérieure grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés.

Les voies navigables et leurs dépendances, 5 500 ha, constituent en outre une richesse **en terme de biodiversité qu'il importe de préserver et valoriser**. Elles ont un rôle majeur dans la transition écologique par la séquestration du carbone permise par les **boisements et les continuités écologiques qu'elles assurent (trame verte et bleue)**.

Les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation adoptés lors de la session de juin 2018 expriment ainsi :

- Une gouvernance s'appuyant sur une maîtrise d'ouvrage directe et un dispositif de contractualisation avec les territoires au moyen de « contrats de canal »,
- Quatre orientations majeures : le développement de la navigation et de la randonnée, la gestion durable du domaine, le partage des usages et une communication renforcée,
- Une dynamique de coordination régionale avec une conférence annuelle des voies navigables.

Ce programme comprend également le soutien au financement des actions réalisées par le **Département des Côtes d'Armor, concessionnaire de l'État sur la partie du canal de Nantes à Brest non transférée à la Région (entre le barrage de Guerlédan et la limite avec le Finistère)**.

\\ 2022 en actions

→ Développer les usages nautiques

Pour assurer la navigabilité des voies d'eau bretonnes et ainsi pérenniser la pratique de la plaisance fluviale, il est nécessaire de procéder à des interventions lourdes comme le remplacement de **portes d'écluses**, le rétablissement des profondeurs ou le dégagement du **gabarit de navigation par l'enlèvement des plantes aquatiques invasives**.

Le budget privilégiera la remise à niveau des infrastructures du Finistère, transférées en 2020, en particulier la sécurisation des **passerelles d'accès sur lesquelles interviennent nos agents**.

La motorisation des portes d'écluses sur l'ensemble des canaux sera poursuivie et intensifiée.

Un effort significatif sera porté au dragage des sédiments, en particulier sur le canal **d'Ille-et-Rance**.

Les contrats de canal déjà signés avec Rennes et Redon prévoient notre participation à **l'aménagement d'infrastructures et d'équipement** pour les plaisanciers. Le budget proposé permettra de prolonger les études opérationnelles pour la reconquête de la navigation sur la liaison Manche-Océan.

2022 sera mis à profit pour poursuivre ces partenariats locaux avec les intercommunalités volontaires.

Enfin, une étude sur les ports fluviaux sera engagée. Elle permettra de construire une vision dynamique sur les nouveaux usages et les besoins en matière de services et **d'infrastructures**.

→ Développer les usages terrestres

Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, pédestre ou cycliste constitue un atout important pour le tourisme breton. Les chemins de halage et voies vertes en bordure des canaux permettent la randonnée pédestre, équestre et cycliste. **Les aménagements d'itinéraires se poursuivront** avec un effort particulier porté cette année sur la restauration des abords du canal sur la section finistérienne.

La politique d'installation d'équipements pour les besoins des randonneurs sera poursuivie.

→ Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques

Indépendamment des usages qu'elles autorisent, les voies navigables bretonnes constituent une « machine hydraulique » dont la gestion a des impacts sur la ressource en eau et sur l'état écologique des cours d'eau. Si l'enjeu « navigation » nécessite le bon fonctionnement de ces ouvrages, l'enjeu environnemental est aussi prioritaire. Ils ne pourront être assumés de façon satisfaisante que si les ouvrages hydrauliques permettent une gestion maîtrisée des niveaux et des débits.

L'action engagée permet le remplacement des équipements mobiles des barrages de navigation : vannes de crue et génie-civil associé. Elle permettra la remise en état des vannages de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest lors des ondes de débarrage pour améliorer la continuité écologique pour les espèces migratrices (saumons).

Des études seront en outre engagées afin de préparer le remplacement du clapet du barrage du Boël sur la Vilaine.

→ Conserver et aménager l'infrastructure

Le maintien en bon état de l'infrastructure nécessite des tranches régulières de réfection des berges de **l'ensemble des voies d'eau** et de grosses réparations de maçonneries des ouvrages (écluses, déversoirs, perrés ...). Un programme pluriannuel guide ces investissements.

Il est nécessaire aussi de sécuriser les abords des canaux en particulier des falaises qui bordent les chemins de halages et **qui constituent des dépendances patrimoniales. Des études de maîtrise d'œuvre seront engagées** pour permettre des travaux de consolidation de parois rocheuses affectées sur les abords de la Vilaine.

Les travaux de requalification de maisons éclésières seront poursuivis notamment pour la préservation de celles qui **pourraient faire l'objet d'appels** à projets pour une seconde vie.

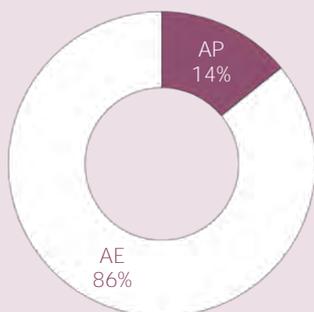
Enfin, **afin de valoriser et promouvoir le patrimoine naturel du domaine, il est envisagé la création d'une aire de protection** sur un (ou des) sites présentant un caractère exceptionnel. Une étude viendra caractériser et préparer scientifiquement cette démarche.

Les actions du programme

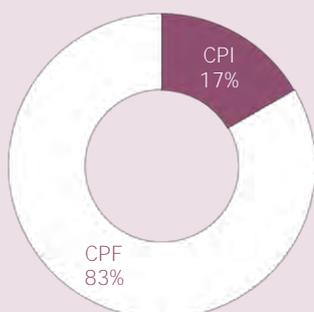
- Développer les usages nautiques et terrestres
 - ✓ - Usages nautiques
 - ✓ - Usages terrestres
 - Conserver et aménager le patrimoine
 - ✓ - Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques
 - ✓ - Conserver et aménager l'infrastructure
 - Prestations supports
 - Subventions
-

Programme 607

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

280 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

1 700 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

320 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 600 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer les actions européennes et internationales

\\ Raison d'être du programme

Le programme 607 contribue à l'attractivité et au rayonnement de la Bretagne à travers le développement d'actions à caractère européen ou international. Ces actions peuvent être soit réalisées sur le territoire breton, avec pour objectif l'ouverture au monde et aux enjeux de la coopération à l'international des Bretons, soit à l'étranger avec pour objectif d'aider et de stimuler des projets de coopération avec d'autres régions dans le monde.

La volonté de la Région, suivant sa stratégie internationale votée en juin 2019, est aussi de renforcer les actions de coopération au service du développement économique et de les articuler avec les objectifs de la transition écologique et de la Breizh COP, actualisés dans le récent rapport sur le Climat voté en session de décembre 2021.

\\ 2022 en actions

→ Conforter la présence de la Bretagne à Bruxelles

2022 sera une année de renouvellement de la préparation de la prochaine programmation post 2027. Si cet objectif peut paraître lointain, il est nécessaire de pouvoir anticiper autant que possible les actions de fond destinées à convaincre toutes les instances européennes de la nécessité de réellement simplifier la gestion des fonds européens en région. 2022 sera aussi **une année d'accélération de la lutte contre le réchauffement climatique** avec de nouvelles politiques envisagées par la Commission. **La Bretagne devra accompagner ce mouvement afin d'en anticiper les futures règles** mais aussi de peser sur celles-ci, en lien avec d'autres régions européennes.

Enfin, 2022 sera une année de continuité sur la veille concernant le Brexit et sur les **principales politiques régionales dont l'avenir est directement impacté par les décisions** prises au niveau européen (politique rurale, pêche, alimentation durable, auto, etc.).

→ **Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne** aux enjeux européens et internationaux

La Bretagne maintiendra en 2022 sa participation active à l'AFCCRE dans le cadre du suivi des politiques européennes post 2020. De même, elle continuera à défendre ses positions à travers une participation active aux groupes de travail de la CRPM notamment dans le domaine de la valorisation de la politique maritime européenne, de la lutte contre le réchauffement climatique et des impacts liés au Brexit.

Dans ce domaine, elle confirmera sa participation au réseau Regions4 (ex NRG4SD) pour échanger sur les bonnes pratiques entre régions et préparer les prochaines COP, décisives pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Elle confirmera également sa participation aux travaux du réseau Under 2 MoU œuvrant dans les leviers technologiques de la transition énergétique.

→ Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne

2022 sera l'année effective des lancements des programmes de coopération territoriale européenne (CTE) et des programmes sectoriels (ERASMUS+, HORIZON Europe...). La Région poursuivra ses journées d'information pour sensibiliser les acteurs bretons sur ces futurs appels à projet, et reconduira son dispositif régional d'aide à l'écriture.

→ **Promouvoir l'image** et la notoriété de l'Europe en Bretagne

Dans le prolongement des années précédentes et fort du succès enregistré par son Serious Game « Legends of Europe » qui a bénéficié d'une reconnaissance internationale par un prix décerné aux Etats-Unis fin 2021, la Région continuera ses actions en faveur du développement de l'image de l'Europe envers le grand public, en s'appuyant notamment sur le réseau des Maisons de l'Europe reconnues par Bruxelles.

→ Soutenir la diaspora bretonne à l'étranger

Après 2 années (2020 et 2021) marquées par la COVID dans le monde entier et qui ont directement impacté les associations de bretons à l'étranger, il est envisagé pour l'année 2022 une large action d'identification, de concertation et de mise en place de nouvelles actions pour soutenir les initiatives des bretons vivant à l'étranger. Dans ce cadre, le dispositif principal de la Fête de la Bretagne à l'étranger sera revu afin d'une part de mieux tenir compte des besoins réels exprimés par la diaspora et d'autre part, d'améliorer la visibilité de la Bretagne à l'étranger.

→ Renforcer la coopération avec les régions européennes et les régions des pays développés et émergents

Comme 2020, l'année 2021 fut une année perturbée par la crise de la Covid-19. La Région a néanmoins pu organiser un déplacement institutionnel en Ecosse pour poursuivre le renforcement avec nos partenaires celtiques. La construction de cet « arc celtique » se poursuivra en 2022 avec de nouveaux déplacements sur les territoires ciblés. La coopération avec la **Wielkopolska a donné lieu à des échanges autour de l'égalité femmes/hommes** qui seront poursuivis en 2022 avec également un échange dans le secteur de l'hôtellerie envisagé.

Hors Europe, les échanges seront poursuivis avec la province du Shandong avec pour objectif en 2022 **l'accueil d'une délégation institutionnelle** pour signer le renouvellement de notre accord autour des enjeux environnementaux. Malgré les **difficultés diplomatiques nationales, la coopération avec l'Australie méridionale** a été confortée par un échange entre les deux présidents de l'exécutif et 2022 verra se poursuivre des actions expurgées des liens avec l'ancien contrat de sous-marins, en privilégiant notamment les actions dans le domaine culturel. La mission au Japon prévue initialement en 2021 sera reportée en 2022 autour des thématiques de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la promotion touristique et de l'économie.

→ Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du Sud

Comme en 2020, l'année 2021 a été marquée par une aggravation forte des problèmes de sécurité empêchant tout déplacement (Région centre du Burkina-Faso et territoire de la Grand'Anse à Haïti). Ce dernier, frappé par un nouveau tremblement de terre et un cyclone, a nécessité une réaction de la Région face à cette catastrophe humanitaire en intervenant auprès de ses partenaires pour aider au mieux les populations touchées. La Région maintiendra ce soutien en 2022. Plus globalement, l'année 2022 sera également consacrée à un travail de réflexion sur la stratégie internationale de la Région dans le domaine de la solidarité afin d'optimiser nos interventions.

→ Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité

Avec la crise sanitaire, la Région a souhaité renforcer son soutien aux actions des associations bretonnes menées à destination des populations des pays du sud. Elle a notamment mis en place un fonds **exceptionnel d'aide alimentaire et sanitaire d'urgence** qui sera reconduit en 2022.

→ Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons

La crise sanitaire n'a pas permis de mesurer les impacts du nouveau dispositif mis en place en 2020 en faveur de la mobilité collective des jeunes. Toutefois, ce dispositif, reconduit en 2021, sera poursuivi en 2022.

→ Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination

La Région mènera en 2022 en partenariat avec le Réseau Bretagne Solidaire, un **travail d'évaluation** sur la structuration et les actions menées par le réseau, en vue de l'élaboration de la nouvelle convention de fonctionnement.

Les actions du programme

- Assurer et améliorer la visibilité de la présence de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux
 - ✓ Renforcer la visibilité de la région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles
 - ✓ Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux
 - ✓ Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération européenne
 - Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique et à travers les acteurs bretons dans le monde
 - ✓ Renforcer les coopérations avec les régions européennes
 - ✓ Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents
 - ✓ Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud
 - ✓ Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde
 - Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires
 - ✓ Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité
 - ✓ Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons
 - ✓ Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination
 - Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes
-

Programme 608

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

5 200 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

\\ Raison d'être du programme

Le programme 608 est celui par lequel la Région rend compte de son action, informe les citoyen-ne-s **sur les politiques publiques et leur permet d'accéder à leurs droits**. Il porte également les actions de rayonnement de la Bretagne. Il rend enfin possibles les actions de citoyenneté.

\\ 2022 en actions

→ **Renforcer la connaissance et la notoriété de l'action** régionale auprès des citoyen-ne-s

A l'occasion des élections départementales et régionales 2021, chacun-e a pu constater que les Français-es, les Breton-ne-s notamment, **et dans les mêmes proportions qu'au niveau national, connaissaient mal les compétences des collectivités régionales et départementales et, souvent les confondaient**. Les élu-e-s régionaux-ales sont les **représentant-e-s des citoyen-ne-s et il importe qu'ils et elles puissent mieux identifier les compétences de la collectivité lorsqu'ils et elles choisissent ces représentants**. Plusieurs listes candidates et aujourd'hui représentées dans l'hémicycle régional ont d'ailleurs émis ce souhait de vouloir renforcer l'information des citoyen-ne-s.

Renforcer la notoriété et la connaissance de la Région est un enjeu de taille à l'échelle d'un territoire de plus de 3,3 millions d'habitants et nécessite des moyens de long terme.

La Région Bretagne disposait d'un magazine régional, *Bretagne ensemble*, publié de 2004 à 2015 et qui était adressé dans tous les foyers. Celui a cessé de paraître en 2015 à une époque où toutes les grandes collectivités se questionnaient sur la pertinence de mobiliser des moyens importants **pour toucher la population à l'heure du développement du numérique, notamment des réseaux sociaux**. Dix ans plus tard, la **plupart des grandes collectivités ont décidé de relancer la parution d'un magazine face au constat de fracture de l'information**. La Région se donne pour objectif de proposer à nouveau **aux Bretonnes et aux Bretons un magazine d'information générale au début de l'année 2023**, qui serait diffusé dans tous les foyers et toutes les entreprises. Ce **magazine s'inscrira dans son époque et sera donc différent de *Bretagne ensemble***. Outil privilégié de communication, il participera pleinement à la réappropriation par les habitants de leurs langues régionales. **L'année 2022 sera consacrée à sa conception, à la mise en œuvre des circuits de diffusion dans un contexte post-covid de très forte déstabilisation du marché du papier graphique à l'échelle mondiale**. Il comprendra les tribunes des neuf groupes politiques de l'assemblée régionale.

En parallèle, la Région poursuivra la mise **en œuvre de « campagnes de marque »** auprès du grand public. **L'angle de ces campagnes sera de faire connaître les compétences principales de la Région et les services publics délivrés**.

→ Renforcer la communication territorialisée

Les lois Libertés et responsabilités locales et Nouvelle organisation territoriale de la République ont confié aux Régions des **missions de service public très locales**. A l'échelle d'un territoire, certaines actions mises en œuvre par la Région comme la reconstruction d'une gare maritime, l'ouverture d'une nouvelle desserte de transport, la restructuration d'un lycée ou la mise en œuvre d'un dispositif économique avec un EPCI sont des actions d'importance qu'il convient de mieux valoriser et expliquer aux habitants, aux riverains et aux usagers.

Pour cela, la Région identifiera, en s'appuyant sur ses services territorialisés (Espaces territoriaux) les actions ayant le plus d'impact local afin d'adapter ses dispositifs de communication aux attentes des publics.

Par ailleurs, la Région inclura des volets territoriaux dans certaines de ses campagnes régionales pour renforcer leur **perception et leur efficacité**, à l'instar des campagnes incitant les demandeurs d'emploi à entrer en formation qui chercheront à mieux suggérer des offres locales, sur des métiers accessibles à portée de chez soi ou celles mentionnées par la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027.

→ Poursuivre la refonte de l'offre digitale

En 2022, la Région finalisera la seconde étape de la refonte de son offre digitale. Après la mise en ligne du site principal, le portail bretagne.bzh, en décembre 2019 qui constituait la première phase de cette démarche, les années 2020 et 2021 ont été consacrées à deux actions simultanées :

- la réalisation ou la refonte de six sites dédiés complémentaires et articulés avec bretagne.bzh (Maison de la Bretagne, Canaux de Bretagne, Bretagne cinéma, Ports de la Région Bretagne, Renov'Habitat Bretagne et europe.bzh, le site des financements européens en Bretagne).
- **La consolidation du socle technique sur lequel s'appuie notre offre** pour disposer de sites plus réactifs, plus responsables, plus accessibles et plus robustes encore.

En 2022, la refonte finalisera la bascule des derniers sites régionaux sur un socle technique commun avec la nouvelle version du site du CESER. Une nouvelle version de BreizhGo.bzh, sera proposée, plus ergonomique et plus orientée sur la livraison de services.

Bretagne.bzh et les autres sites dédiés de la Région offriront tous une expérience connectée, articulée à la mise en marche **du service d'identification breton proposé par la Plateforme** de services numériques. **A titre d'exemple, les usagers de breizhgo.bzh** pourront ainsi choisir les informations et événements relatifs aux lignes du réseau qui les concernent. **L'expérience utilisateur sera améliorée par un parcours plus fluide entre le portail et les sites et les applications de service.**

→ Information des familles et des élèves des lycées publics bretons



Aux côtés de l'Etat, la Région exerce dans les lycées des compétences pour que les jeunes réussissent et s'épanouissent lors de leurs « années lycée ».

En charge du transport scolaire, de la construction et des travaux, de l'équipement et du fonctionnement, de la restauration et de l'hébergement, des ressources numériques et notamment du matériel et des réseaux informatiques, de l'acquisition des ressources pédagogiques, et investie dans les projets éducatifs et l'engagement citoyen via Karta et le CRJ et, bientôt des budgets participatifs, la Région est partout aux côtés des élèves tout au long de leur cursus scolaire.

Toutefois, la mise en œuvre de ces compétences, que la Région porte de plus en plus profondément dans un souci de qualité et d'égalité, est à la charge des établissements qui dans la très grande majorité des cas ne mentionnent pas le rôle qu'elle a pu jouer.

Organisatrice de plusieurs services publics comme celui des transports, de la restauration et de l'hébergement, la Région doit pouvoir s'adresser en direct auprès des familles et des élèves qui sont tous ses usagers, dans un souci de transparence et d'amélioration de la qualité.

C'est pourquoi elle ouvrira en 2022 un espace de son portail bretagne.bzh dédié aux élèves et aux familles qui y trouveront l'essentiel des informations utiles, ainsi que l'accès aux outils comme l'inscription à la restauration et à l'hébergement. Elle entrera en discussion avec les autorités académiques pour améliorer l'information des familles lors de l'inscription.

Les actions du programme

- Informer les citoyen.ne.s sur les politiques régionales
 - Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne
 - Promouvoir la participation et la citoyenneté
-

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0601	P.0601-11 : Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires		4 259 000
	P.0601-12 : Soutenir des manifestations artistiques et culturelles		2 710 000
	P.0601-13 : Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle		180 000
	P.0601-21 : Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels		284 000
	P.0601-22 : Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger		670 000
	P.0601-23 : Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques	2 765 000	4 665 000
	P.0601-24 : Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques	300 000	775 000
	P.0601-31 : Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel		2 707 000
	P.0601-32 : Soutenir les pratiques artistiques en amateur		200 000
Total P.0601		3 065 000	16 450 000
P.0602	P.0602-11 : Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle	4 660 000	1 070 000
	P.0602-12 : Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire		320 000
	P.0602-13 : Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée		410 000
	P.0602-14 : Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes		717 000
	P.0602-21 : Favoriser les rencontres entre oeuvres, artistes, professionnels et habitants	240 000	1 761 000
	P.0602-31 : Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit	45 000	290 000
	P.0602-32 : Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel		-
Total P.0602		4 945 000	4 568 000
P.0603	P.0603-11 : Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional	200 000	
	P.0603-12 : Favoriser une large pratique sportive et de loisirs		944 000
	P.0603-21 : Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau	1 130 000	
	P.0603-22 : Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau		2 406 500
	P.0603-31 : Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter - régional, national ou de très grande capacité	1 100 000	
	P.0603-32 : Contribuer à l'organisation en Bretagne de compétitions et d'événements sportifs majeurs		800 000
	P.0603-33 : Promotion du sport breton Hors Bretagne		2 349 500
Total P.0603		2 430 000	6 500 000
P.0604	P.0604-11 : Conduire l'inventaire du patrimoine dans les territoires		100 000
	P.0604-12 : Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton		38 000
	P.0604-13 : Diffuser la connaissance produite		52 000
	P.0604-21 : Soutenir et encourager les projets de développement des territoires	3 480 000	30 000
	P.0604-22 : Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés	250 000	
	P.0604-23 : Soutenir les Musées de France en Bretagne	1 100 000	70 000
	P.0604-24 : Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines		538 000
	P.0604-31 : Initier des démarches de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine	10 000	65 000
	P.0604-32 : Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux	200 000	230 000
	P.0604-33 : Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire		10 000
Total P.0604		5 040 000	1 133 000

		AP	AE
P.0605	P.0605-10 : Mandater et accompagner le Comité régional du Tourisme dans ses missions pour le tourisme breton		4 029 900
	P.0605-21 : Définir et mettre en oeuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires	1 750 000	17 100
	P.0605-22 : Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales	2 500 000	1 000 000
	P.0605-23 : Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale	500 000	200 000
	P.0605-24 : Piloter le projet interreg Espace Atlantique CAPITEN		
	P.0605-31 : Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale		810 500
	P.0605-32 : Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique		700 000
	P.0605-33 : Accompagner la montée en compétence des territoires et entreprises au service du projet collectif		140 000
	P.0605-35 : RCM Mont Saint- Michel		
	P.0605-43 : Etudes		
	P.0605-41 : Coordonner les acteurs nautiques à l'échelle régionale		50 000
	P.0605-42 : Accompagner des actions collectives en faveur du développement et de la transition écologique et sociale de la filière nautique bretonne	87 500	62 500
	P.0605-44 : Projets d'attractivité touristique partagés		
Total P.0605		4 837 500	7 010 000
P.0606	P.0606-11 : Usages nautiques (portes d'écluses, dévasage, lutte contre les plantes aquatiques envahissantes)	3 785 000	
	P.0606-12 : Usages terrestres (voie verte pour randonnée pédestre, équestre, cycliste,...)	1 664 000	
	P.0606-21 : Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques	1 550 000	
	P.0606-22 : Conserver et aménager l'infrastructure	3 071 000	
	P.0606-31 : Achat de matériel	360 000	
	P.0606-32 : Autres prestations supports	70 000	2 300 000
	P.0606-41 : Subventions	500 000	
Total P.0606		11 000 000	2 300 000
P.0607	P.0607-11 : Renforcer la visibilité de la présence de la Bretagne à Bruxelles		520 000
	P.0607-12 : Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux		84 000
	P.0607-13 : Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne		100 000
	P.0607-14 : Autres actions européennes et internationales		140 000
	P.0607-15 : Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes		97 000
	P.0607-21 : Renforcer la coopération avec les régions Européennes		135 500
	P.0607-22 : Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents		183 500
	P.0607-23 : Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud		190 000
	P.0607-24 : Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde		50 000
	P.0607-31 : Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité	280 000	110 000
	P.0607-32 : Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons		50 000
	P.0607-33 : Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination		40 000
Total P.0607		280 000	1 700 000
P.0608	P.0608-11 : Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des Citoyens		2 439 500
	P.0608-12 : Organiser l'information thématique des Citoyens sur les politiques publiques régionales		610 470
	P.0608-13 : Optimiser les relations presse et les relations publiques		32 000
	P.0608-21 : Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs		190 000
	P.0608-22 : Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité		603 500
	P.0608-23 : Promouvoir l'action de la Région en direction de publics identifiés		1 049 530
	P.0608-24 : Promouvoir le rayonnement de la Bretagne		260 000
	P.0608-30 : Promouvoir la participation et la citoyenneté		15 000
	P.0608-32 : Promouvoir la citoyenneté		
	P.0608-33 : Promouvoir l'ouverture des données publiques		
Total P.0608			5 200 000

Fonds de gestion des crédits européens

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2022

Session de février 2022

\\ Synthèse de la mission

Depuis 2014, la Région pilote la gestion de la majeure partie des fonds structurels européens intervenant sur le territoire régional. Leur contribution soutient la mise en **œuvre des ambitions portées par le projet régional** et des stratégies partenariales pour chaque secteur ; **elle s'inscrit dans les priorités retenues par la Breizh Cop** et ses feuilles de route.

Initialement dotée de **795,8 M€ de fonds européens**, l'enveloppe financière de ces fonds européens a connu une forte hausse en 2021 pour atteindre dorénavant près de **1,050 Md d'euros**. Cette augmentation est liée premièrement à la prolongation du **Programme de développement rural régional (FEADER) jusqu'à fin 2022**, une phase de transition assortie d'un budget complémentaire de **160 M€**. Par ailleurs, afin d'**accompagner les** conséquences de la crise sanitaire, économique et sociale liée au Covid et soutenir la relance, de nouveaux instruments financiers ont été mis en place ; aux côtés du Fonds pour la Relance et la Résilience qui accompagne le Plan de relance national, la Bretagne **bénéficie d'une enveloppe complémentaire de 92,7 M€ (REACT-EU)**, intégrée au Programme FEDER 2014-2020.

Au 15 décembre 2021, l'**avancement** des programmes gérés par la Région reste toujours dynamique et la Bretagne maintient son rang au niveau national. L'**engagement global de l'enveloppe** atteignait ainsi près de **790 M€ de fonds européens**, soit 97% des maquettes initiales ; si on intègre les enveloppes complémentaires dont la mise en **œuvre n'a démarré qu'au 2nd semestre 2021**, ce taux se situe à 75%. Plus de 33 500 projets **sont aujourd'hui soutenus sur l'ensemble du territoire**. Sur le plan des paiements, plus de **485 M€ de fonds européens** ont été versés aux bénéficiaires, soit 62% des fonds engagés, et ces remboursements sont fluides sur **l'ensemble** des fonds. Ces montants se répartissent ainsi :

- **le FEDER, Fonds européen de développement régional, doté de 307 M€, auxquels s'ajoutent dorénavant 92,7 M€ pour REACT-EU**, et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, accompagne le développement numérique, le renforcement des capacités de recherche, d'innovation et des PME, ainsi que la transition énergétique (développement des énergies renouvelables, rénovation énergétique de l'habitat, transport). **91% de l'enveloppe FEDER** initiale est dorénavant programmée, pour un montant total de **279,2 M€ accompagnant 715 projets**. Concernant REACT-EU, **9% de l'enveloppe** initiale a été programmée **accompagnant d'ores et déjà 27 projets**.

Le FEDER est également mobilisé dans le cadre des quatre programmes de coopération territoriale européenne auxquels les structures bretonnes participent traditionnellement de manière très dynamique. Plus de 150 structures bretonnes sont ainsi impliquées dans une centaine de projets de coopération, pour un montant FEDER total de **56 M€**.

- **le FSE, Fonds Social européen, doté de 62 M€ et également placé, pour son volet formation**, sous l'Autorité de gestion du Conseil régional, soutient la mise en **œuvre de formations** qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, notamment les publics plus sensibles, en lien avec les filières identifiées dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'**internationalisation**. **La totalité de l'enveloppe** est engagée depuis fin 2019, en cohérence avec le calendrier de déploiement du Programme Bretagne Formation puis Qualif Emploi. En complément, **130,5 M€ de FSE, issus du Programme national** et gérés par les services de l'Etat, les Départements et les PLIE sont quant à eux dédiés au renforcement de l'accompagnement vers l'emploi et à l'insertion sur le territoire ; cette 2^{nde} enveloppe est aussi totalement engagée.
- **le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, doté dorénavant de 530,7 M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, est un levier essentiel pour l'accompagnement de la modernisation et de la transition des exploitations, des industries agro-alimentaires, et le développement des territoires ruraux ; il est également déployé au service de la mise en œuvre des objectifs régionaux en matière de biodiversité et de performance écologique. L'engagement du FEADER s'élève à 72,4% (384,6 M€) et les paiements aux bénéficiaires s'élèvent à 279,5 M€**. Le FEADER accompagne près de 32 000 projets sur le territoire.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission.	2
Répartition des crédits par chapitre.....	5
Programme 1110.....	6
Programme 1111.....	8
Programme 1131.....	10
Programme 1140.....	12

- le FEAMP, Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche, doté pour la Bretagne de 55,5 M€ sous gestion déléguée au Conseil régional, est quant à lui mobilisé pour accompagner la mise en œuvre de la Politique commune des pêches et conforter la croissance bleue de l'économie bretonne, que ce soit en matière de pêche, d'aquaculture et d'accompagnement du développement des territoires littoraux. **L'année 2021 a permis d'engager la totalité de l'enveloppe** restante sur la subvention globale au bénéfice de 784 projets depuis le début du programme. Près de 21 M€ ont été versés aux bénéficiaires. Les porteurs de projets bretons peuvent également candidater aux dispositifs FEAMP mis en place directement au niveau national.

L'année 2022 présente un réel défi pour la mise en œuvre des fonds européens. Traditionnellement, ces périodes de transition entre deux périodes de programmation sont toujours délicates, puisque se superposent la clôture progressive des programmes actuels et le démarrage des nouveaux programmes. Mais **s'ajoute à cela** également la nécessité de déployer en 2 ans les financements complémentaires issus du Plan de relance européen. La mobilisation collective **des porteurs de projets, des partenaires et bien sûr de l'Autorité de gestion** devra donc porter la double ambition de mener intégralement à leur terme les enveloppes gérées depuis 2014, et de soutenir en parallèle le **démarrage rapide de l'engagement des nouveaux crédits pour le développement de l'ensemble de la Bretagne.**

→ Accélérer la clôture financière des programmes 2014/2020, tant sur leur volet initial que sur les crédits complémentaires issus du Plan de relance européen

Rattachés à la période d'engagement budgétaire européenne 2014/2020, tous les programmes bénéficient cependant d'une période complémentaire de clôture financière de 3 ans. Ils se poursuivront donc **jusqu'à fin 2023**, en parallèle de l'ouverture de la nouvelle phase européenne 2021/2027. Le FEADER connaît un calendrier décalé de 2 ans, avec une clôture de l'actuel programme possible jusqu'à fin 2025, et un démarrage du nouveau programme prévu à compter du 1^{er} janvier 2023. **Traditionnellement, la clôture de ces programmes s'effectue** ainsi en biseau avec le lancement progressif en parallèle de dispositifs financés sur la nouvelle enveloppe budgétaire.

L'année 2022 doit donc permettre de finaliser la programmation des crédits restant disponibles sur les différents programmes, tant sur leur enveloppe initiale que sur les enveloppes complémentaires obtenues courant 2021. Sur le FEAMP, **il s'agira surtout de mener à terme le processus d'engagement final des dossiers** qui sont en phase finale d'instruction et de sélection ; la programmation devrait être clôturée au 1^{er} trimestre 2021. La situation est sensiblement la même sur l'enveloppe initiale du FEDER où les projets restant à programmer sont là aussi connus, issus de la sélection locale dans le cadre des ITI ou d'appels à projets régionaux de fin de programmation. La programmation sera beaucoup plus dynamique par contre sur le volet REACT-EU qui a fait l'objet d'un important travail de pré-identification des **projets, en lien avec les EPCI bretons au cours de l'année 2021** ; l'objectif est d'avoir pu programmer définitivement la majorité des dossiers d'ici la fin 2022.

Concernant le FEADER, compte-tenu de son calendrier spécifique, l'année 2022 sera une année classique de pleine programmation. Les disponibilités financières nouvelles apportées par l'enveloppe complémentaire de transition sont plus élevées que celles connues sur les premières années du programme, et la dynamique de sélection des dossiers devra donc se maintenir à haut niveau, malgré un contexte sanitaire et économique qui pourrait peser sur le calendrier et les conditions de mise en œuvre des projets (hausse du coût des matières premières, retards de travaux etc). **Bien qu'il n'y ait pas aujourd'hui d'alerte majeure sur ces sujets sur les autres fonds, ces risques devront également faire l'objet d'une vigilance importante** ; la Commission européenne a d'ores et déjà été saisie fin 2021 sur ces sujets qui pourraient nécessiter des adaptations réglementaires pour que les projets concernés ne soient pas in fine pénalisés.

Enfin, pour le FSE géré par la Région, aucun reliquat de crédits n'étant disponible sur la maquette 14/20, c'est la nouvelle programmation 2021/2027 qui sera lancée directement, en fonction du calendrier des nouveaux marchés de formation.

L'année 2022 sera aussi une année de forte activité en ce qui concerne les paiements et les appels de fonds auprès de la Commission européenne. La fluidité et le rythme général constatés en Bretagne depuis maintenant plusieurs années permettent de bénéficier d'une dynamique favorable à l'ouverture de cette phase finale de clôture. Pour autant, le volume de paiements et d'appels de fonds auprès de la Commission européenne restant à traiter représente globalement la moitié des enveloppes budgétaires gérées. Ce niveau est classique, lié au calendrier de mise en œuvre des projets, mais il imposera d'accélérer les travaux dès le début de l'année 2022 pour lisser la charge restante sur l'ensemble de la période. Comme pour la programmation, la mobilisation devra être collective, de l'Autorité de gestion aux porteurs de projets qui devront déposer sans délai leurs demandes de remboursement.

→ Soutenir le démarrage dynamique de la nouvelle période de programmation 2021/2027

La Région gèrera de nouveau 4 fonds européens sur cette nouvelle période : FEDER, FSE, FEADER et FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture, qui succède au FEAMP).

Concernant le FEADER, l'année 2022 sera intégralement consacrée à la négociation du Plan Stratégique National, nouveau cadre global de mise en œuvre de la Politique Agricole Commune dans chaque Etat Membre, intégrant à la fois les orientations relatives aux mesures du 1^{er} pilier et du 2nd pilier, qu'elles soient gérées par l'Etat ou les Régions.

En parallèle, l'Etat et les Régions prépareront l'entrée en vigueur de cette nouvelle PAC au 1^{er} janvier 2023 ; au niveau régional, il s'agira de préciser les principes d'intervention des différents dispositifs et de définir les modalités de mise en œuvre, dans un cadre renouvelé par rapport à la période 2014-2022.

Sur les trois autres fonds (FEDER – FEAMPA – FSE), les premiers mois de l'année 2022 seront marqués par l'ouverture progressive des appels à projets. L'engagement des financements sur les premiers projets devrait ainsi pouvoir démarrer au printemps, dès validation de l'Accord de partenariat national par la Commission européenne, prévu en début d'année, puis des programmes, probablement sur le 2nd trimestre. Sous réserve de réglementations particulières (régimes d'aides d'Etat, obligation de dépôt avant démarrage pour certains dispositifs/fonds, notamment), les dépenses engagées par les porteurs de projets pourront toutefois être prises en charge avec une rétroactivité au 1^{er} janvier 2021.

Afin de pouvoir programmer les premiers dossiers au plus vite, l'Autorité de gestion initiera dès le début de l'année 2022 l'ouverture de dispositifs et le lancement d'appels à projets par anticipation. Le système d'informations régional permettant le dépôt des demandes d'aides sera opérationnel dès le début de l'année 2022 ; il sera utilisé pour l'ensemble des fonds européens de cette nouvelle période.

Les dispositifs de soutien au développement local sur le FEAMPA –DLAL / Développement Local par les Acteurs Locaux) et le FEADER (Leader) seront également initiés dès 2022 ; ils passent en effet d'abord par une phase d'identification des territoires souhaitant s'inscrire dans ces démarches pour la nouvelle période de programmation. Concernant le FEAMPA, l'appel à candidatures auprès des territoires a été ouvert en novembre 2021 et les candidatures sont attendues pour le 20 avril 2022 ; concernant Leader, il sera ouvert au cours du 1^{er} trimestre 2022. L'objectif sera ainsi d'initier dès le démarrage une forte dynamique de sélection des projets, pour mettre ces nouveaux programmes dans une trajectoire d'avancement satisfaisante et permettre d'apporter rapidement ces soutiens financiers aux porteurs de projets et aux territoires.

Cet objectif sera naturellement soutenu par le renouvellement d'actions d'informations pour faire connaître les dispositifs et en faciliter l'accès. Porte d'entrée de l'information sur les fonds européens en Bretagne, qu'ils soient gérés par la Région ou par l'Etat, le site europe.bzh, renouvelé fin 2021 en sera l'un des leviers. Il sera complété par le déploiement de supports pédagogiques et d'actions d'accompagnement au niveau régional et local, en tant que de besoin. Cette information sera élargie aux autres dispositifs de financement européens, gérés au niveau national ou directement par la Commission européenne, notamment les programmes de coopération territoriale européenne (Interreg Espace Atlantique, Europe du Nord-Ouest, Mer du Nord, Europe), ou bien les programmes thématiques, en particulier Erasmus + pour les échanges éducatifs et la jeunesse, Horizon Europe dans le domaine de la recherche et de l'innovation, Europe Créative pour la culture et les médias, Life en soutien à l'environnement, la biodiversité et le climat, ou bien encore le nouveau programme Citoyens, Egalité, Droits et Valeurs.

Enfin, en parallèle de ces programmes classiques, la Région Bretagne sera mobilisée pour bénéficier le plus largement possible de la Réserve d'Ajustement Brexit, dispositif de soutien spécifique mis en place pour prendre en charge les dépenses engagées par les autorités publiques face aux conséquences du Brexit. Gérée au niveau national, cette Réserve d'un montant total d'environ 730 M€ pour la France devrait notamment pouvoir prendre en charge les dépenses engagées en matière portuaire et sur le champ économique. Elle couvrira également les dépenses engagées par l'Etat en matière de contrôles douaniers, ainsi que les dispositifs de soutien mis en œuvre spécifiquement pour le secteur de la pêche ; sur ce dernier volet, la Région Bretagne sera particulièrement vigilante à ce que les mesures mises en place ne se limitent pas à des plans de soutien ponctuels (arrêts temporaires, sorties de flotte) mais puissent bien aider à préparer l'avenir.

Afin de couvrir les deux périodes de programmation, la Mission Fonds européens repose dorénavant sur la mise en œuvre de 8 programmes dont 4 seulement nécessitent une inscription budgétaire au Budget Primitif et font donc l'objet d'un rapport lors de cette présente session.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisation d'engagement

	AE		Total AE
	930	936	
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	700 000		700 000
	700 000		700 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF		Total CPF	CPI 906	Total CPI
	930	936			
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	8 000 000		8 000 000	65 000 000	65 000 000
P.1111 Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027	500 000		500 000	1 500 000	1 500 000
P.1131 Programme FEAMPA 2021-2027	100 000		100 000	500 000	500 000
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	1 150 000		1 150 000		
	1 150 000	8 600 000	9 750 000	67 000 000	67 000 000

Programme 1110

Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

\\ Raison d'être du programme

Le programme 1110 permet de rendre **compte de l'avancement physique et financier de la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014/2020**, sous Autorité de gestion du Conseil régional.

Il porte également, pour le FEDER, les autorisations de programme **et d'engagement** ainsi que les crédits de paiement permettant la programmation des dossiers et, in fine, le versement des aides aux bénéficiaires.

Pour le FSE, le bénéficiaire final de l'aide communautaire est le Conseil régional de Bretagne, le FSE venant en remboursement de ses propres dépenses. Aucune autorisation de programme ou d'engagement n'est de fait requise.

Doté pour la période 2014/2020 d'une enveloppe de 369,3 M€ de FEDER et de FSE (hors plan de relance REACT EU), le programme poursuit sa phase de clôture et **confirme sa bonne dynamique d'avancement tant sur le plan des engagements que des paiements.**

Au 31 décembre 2021, 96.65% des crédits ont été engagés sur 722 projets :

- 715 projets au titre du FEDER pour 279,2 M€ soit 90.8% des crédits ;
- 7 projets (correspondant à 345 lots de formations) au titre du FSE pour 77.8 M€ soit 125% des crédits.

Sur le volet « relance – REACT EU », les premiers engagements ont permis de soutenir 27 projets pour 6,7 M€ soit 9 % de l'enveloppe initiale.

Sur le plan des paiements, les appels de fonds réalisés en 2021 auprès de la Commission européenne ont permis le remboursement complémentaire de 45.5 M€ de FEDER et FSE.

En 2022, outre l'entrée en plein exercice du programme 2021/2027 porté budgétairement sur le programme 1111, la Région devra maintenir une attention forte durant cette période sur le programme 2014/2020 dans tous ses volets.

\\ 2022 en actions

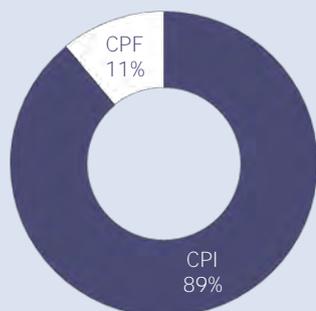
→ Accélérer la clôture du programme du PO 2014/2020

Concernant le FEDER, l'enjeu pour 2022 portera principalement sur la clôture des dispositifs des axes « historiques » du programme. Le travail de projections réalisé depuis deux ans **permet désormais de disposer d'une vision fine de l'atterrissage final** de ces derniers. L'**accent devra** donc être mis sur ceux dont le niveau d'engagement est modéré par rapport à l'**objectif** envisagé.

Dans ce cadre, une attention particulière sera portée **aux dispositifs mis en œuvre via les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). L'étape de sélection au niveau local étant close, l'enjeu se concentre désormais sur l'absolue nécessité d'accélérer toutes les étapes préalables à l'engagement des crédits et nécessitant une mobilisation forte** des services de la Région et des porteurs de projets. Les démarches déjà engagées au cours des années précédentes (accompagnement des porteurs de projets, relances spécifiques, soutien renforcé aux services instructeurs) seront amplifiées afin **de s'assurer de la consommation optimale des crédits.**

D'une manière générale, la vigilance devra également se maintenir sur **l'avancement des projets en cours** ; les dernières dépenses devant être justifiées avant la mi-2023. Dans **ce cadre, un suivi particulier sera réalisé afin de s'assurer de leur réalisation** dans le respect des exigences et calendrier communautaire. Un accompagnement spécifique des porteurs de projet pourra être mis en place en fonction des besoins.

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

65 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

8 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

En interne, afin d'anticiper le processus de clôture du programme, un mémo mettant en exergue les principaux points de vigilance et d'exigence liés à cette étape sera diffusé à l'ensemble des services instructeurs FEDER.

Concernant le FEDER et le FSE, la question des paiements restera, comme depuis le début du programme, **au cœur de l'attention** de la Région, au regard des seuils de réalisation financière attendus par la Commission européenne.

Le seuil **de dégageement d'office** étant dépassé au titre de 2021, **l'enjeu** pour 2022 portera sur le maintien du rythme de **certification et l'anticipation de l'atteinte de l'objectif final à la fin 2023**.

→ Engager de manière optimale les crédits du plan de relance REACT EU

Dans le cadre de la crise sanitaire, des mesures spécifiques ont été prises au niveau européen pour mettre les fonds **européens au service des territoires et des entreprises, afin, d'une part, de renforcer les capacités immédiates de réponses à la crise et, d'autre part, de répondre aux enjeux de réparation des dommages et de relance**.

Dans ce contexte et dans un objectif **d'optimisation** des sources financières disponibles sur le territoire (programme opérationnel 2021/2027, plan de relance national et le contrat de plan Etat Région), les **92 M€ de FEDER alloués à la Bretagne** au titre de REACT EU devraient se décliner comme suit :

- **Transition verte : 69% des crédits (64 M€)**
Sur cette thématique, 30 M€ viendront soutenir les travaux de rénovation thermique d'établissements d'enseignement supérieur ainsi que de groupes scolaires, bâtiments administratifs. Par ailleurs, suite à appel à projet dédié lancé en 2021, **huit structures dont l'activité est dédiée à la création et/ou la diffusion dans le champ du spectacle vivant, des arts visuels et du cinéma bénéficieront également d'un soutien aux investissements ayant pour objectif d'améliorer la performance énergétique globale de ces lieux.**
Le soutien aux mobilités durables devrait également mobiliser 31M€ dont la moitié consacrée au déploiement de plan vélo locaux sur les territoires.
- **Transition numérique : 19% des crédits (18 M€)**
Le FEDER sera mobilisé pour soutenir l'accélération de la transition numérique sur le territoire **en matière d'usages et de services**. Le FEDER pourra ainsi soutenir des projets tels que le raccordement des lycées publics bretons au réseau ultra haut débit ou la création de Data Centers mutualisés.
- **Soutien économique : 10% des crédits (10M€)**
Ce dispositif, déployé depuis 2021 via des appels à projet, s'inscrit dans une logique de réparation des dommages **subis par les entreprises et filières en raison de la crise et dans la perspective d'une relance économique des territoires**. Dans ce cadre, pour favoriser la transition du système productif des PME bretonnes, **l'appel à projet « process et numérisation » lancé en 2021 a d'ores et déjà permis de soutenir les investissements en robotisation, automatisation, numérisation de 21 entreprises pour un cofinancement FEDER de 1.6 M€.**

Compte tenu des exigences de consommation rapide des crédits (clôture à la mi-2023), une attention particulière devra être **portée tout au long de l'année de 2022 à la bonne réalisation des projets dans les calendriers prévus**. Un suivi spécifique **sera mis en place afin d'anticiper les éventuelles sous consommation de crédits et opérer, le cas échéant, les bascules nécessaires entre dispositifs dans un objectif de consommation intégrale de l'enveloppe REACT EU**.

Les actions du programme

- Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)
 - ✓ Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton
 - ✓ Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne
 - Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)
 - ✓ Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
 - ✓ Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
 - ✓ Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes
 - Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne (FEDER)
 - ✓ Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne
 - ✓ Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne
 - ✓ Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne
 - Accompagner la relance et la résilience de la Bretagne (FEDER - REACT-EU)
 - ✓ Soutenir la réparation des dommages, la relance et la résilience de la Bretagne suite à la crise engendrée par le Covid-19
 - **Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)**
 - ✓ Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne
-

Programme 1111

Programme FEDER-FSE+ 2021-2027

\\ Raison d'être du programme

A l'instar du programme 1110 relatif au programme 2014/2020, le programme 1111 porte, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement permettant la programmation des dossiers, ainsi que les crédits de paiement nécessaires au versement des aides aux bénéficiaires.

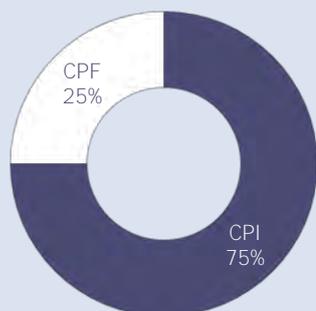
La Région, en tant qu'Autorité de gestion, réalise en effet le paiement direct aux porteurs de projets, et procède ensuite aux demandes de remboursement auprès de la Commission européenne par appel de fonds plusieurs fois dans l'année.

Pour le FSE, le bénéficiaire final de l'aide communautaire sera le Conseil régional de Bretagne, le FSE venant en remboursement de ses propres dépenses liées aux marchés de formation. Aucune autorisation de programme ou d'engagement n'est de fait requise.

L'architecture par actions reprendra l'architecture finale des objectifs du programme opérationnel ; elle sera stabilisée après adoption finale par la Commission européenne, attendue au printemps 2022.

L'année 2022 sera consacrée, sous réserve d'adoption définitive du Programme Opérationnel, à la mise en œuvre des dispositifs et à l'engagement des premiers crédits.

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 500 000€

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

500 000€

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ 2022 en actions

En lien avec le calendrier européen et national, une nouvelle version du projet de Programme Opérationnel sera adressée à la Commission européenne en début d'année 2022. Cette nouvelle étape fait suite à des échanges techniques engagés avec les services de la Commission depuis plus d'un an.

Ces itérations ont d'ores et déjà permis de valider la stratégie globale du programme, son architecture thématique ainsi que la répartition de la maquette financière (379 M€ hors assistance technique) comme suit :

- Priorité 1 : **136 M€ (FEDER) dont :**
 - Recherche : **54.5 M€**
 - Innovation : **32 M€**
 - Soutien aux PME : **27 M€**
 - Usages numériques : **22.5 M€**
- Priorité 2 : **70 M€ (FEDER) sur Bretagne Très Haut Débit**
- Priorité 3 : **78 M€ (FEDER) dont :**
 - Développement des énergies renouvelables : **20 M€**
 - Efficacité énergétique : **17 M€**
 - Smart grids : **5 M€**
 - Biodiversité : **25 M€**
 - Prévention des risques : **11 M€**
- Priorité 4 : **37 M€ (FEDER) sur le transport durable**
- Priorité 5 : **58 M€ (FSE +) sur la formation des personnes en recherche d'emploi.**

Des ajustements restent néanmoins attendus. Ils portent sur des compléments d'informations, des précisions (exemple : indicateurs) qui seront intégrés dans la nouvelle version du programme.

En parallèle de cette procédure d'adoption, des travaux ont d'ores et déjà été engagés pour pouvoir ouvrir les dispositifs ; des projets pourront ainsi être pré-sélectionnés dans l'attente de l'adoption officielle du Programme Opérationnel.

Quatre appels à projet, dont les contours ont été présentés en Commission Régionale de Programmation Européenne, ouvriront ainsi début 2022.

Dans la continuité du PO 2014/2020, l'appel à projets « croisement de filières » sera renouvelé afin de soutenir les projets de R&D collaboratifs structurants pour l'économie régionale qui s'inscrivent dans la Stratégie de Spécialisation Intelligente et qui sont portés par un consortium comprenant un minimum deux entreprises et un centre de recherche.

Trois appels à projets « biodiversité » seront également déployés en début d'année 2022. Le FEDER sera ainsi mobilisé pour soutenir les opérations portées par les réserves naturelles nationales et régionales, accompagner les projets territoriaux basés sur le renforcement des continuités écologiques et accompagner le développement des données naturalistes et la connaissance du patrimoine naturel.

Le lancement anticipé de ces appels à projet permettra d'accompagner les futurs porteurs de projet dans la préparation de leur demande ; la programmation définitive ne pourra intervenir qu'à l'issue de la validation officielle du programme et la validation des critères de sélection propres à chaque dispositif en Comité de suivi.

Concernant le FSE, le rythme de programmation sera articulé avec celui des marchés publics lancés par la collectivité régionale sur le champ de la formation des personnes en recherche d'emploi ; en effet, comme pour la période 2014/2020, l'enveloppe FSE gérée par la Région Bretagne sera intégralement ciblée sur cette priorité et couvrira non seulement le champ de la formation qualifiante, mais également les dispositifs mis en place en amont de la qualification.

Important levier pour soutenir la dynamique de lancement, des actions à destination des bénéficiaires seront organisées afin de favoriser une mise en œuvre opérationnelle rapide du programme. Passant par la mise à disposition d'outils et de guides, d'informations régulières sur le site europe.bzh, ces actions pourront aussi prendre la forme de rencontres transversales, ou bien thématiques. L'effort d'information et d'assistance devra ainsi être accentué pour diffuser au mieux les nouvelles opportunités de financement ainsi que le nouveau cadre de mise en œuvre. Cela participera d'une meilleure compréhension par le bénéficiaire des exigences et des obligations liées à l'obtention de crédits, et par la même facilitera la mise en œuvre administrative et financière de leur projet. Cela contribuera aussi à garantir l'exigence de qualité de gestion.

Il ressort en effet des obligations de l'autorité de gestion de veiller au respect de la réglementation communautaire et nationale. La Région doit ainsi s'assurer que ses procédures et documents type intègrent le cadre normatif et ses évolutions tout en assurant l'efficacité de mise en œuvre des dispositifs. L'actualisation des outils de gestion se poursuivra au cours du premier trimestre 2022 pour tenir compte du nouveau cadre réglementaire. Comme pour la période 2014/2020, l'ensemble du système de gestion et de contrôle devra être transmis à la Commission interministérielle de coordination des contrôles, autorité d'audit nationale pour tous les programmes FEDER-FSE-FEAMP.

Afin de faciliter l'accès et l'utilisation des fonds européens, la Région s'attachera également à se saisir dans la mesure du possible des mesures de simplification proposées par la Commission européenne. Sur le FEDER, le recours aux options dites de coûts simplifiés sera amplifié ; options ne rendant plus nécessaire de relier chaque euro de dépense cofinancée à des pièces justificatives de dépenses individuelles contrairement à la méthode traditionnelle imposant la justification de coûts réellement engagés et payés. Les coûts de certains projets pourront ainsi être calculés sur la base de forfait, d'un coût unitaire (exemple : coût horaire INSEE pour les dépenses de personnel) ou par l'application de taux forfaitaire à d'autres coûts. Les coûts indirects des projets seront par exemple pris en compte à hauteur de 15% des dépenses de personnel ou 7% du coût total du projet. Ces différents leviers doivent permettre de diminuer la charge administrative pesant sur les porteurs de projets, et l'Autorité de gestion, tout en sécurisant également les dossiers par diminution du risque d'audit. Un effort de pédagogie devra là aussi être fait auprès des porteurs de projets pour favoriser leur utilisation.

Programme 1131

Programme FEAMPA 2021-2027

\\ Raison d'être du programme

Le programme 1131 a été créé en 2021 pour permettre le déploiement opérationnel du nouveau Programme national FEAMPA 2021/2027, pour la part des dispositifs qui sera déléguée en gestion au Conseil régional.

Contrairement à la période 2014/2020 où la réalisation des paiements aux bénéficiaires a été déléguée pour l'ensemble du programme à l'Agence des Services et de Paiement, la nouvelle organisation nationale de la gestion du FEAMPA pour 2021/2027 prévoit en effet que chaque organisme gestionnaire de dispositifs effectue le paiement direct de l'aide européenne aux bénéficiaires.

Dès lors, la mise en œuvre financière du FEAMPA suivra dorénavant les mêmes principes que celle du FEDER. Le programme 1131 porte donc les autorisations de programme et d'engagement permettant la programmation des dossiers, ainsi que les crédits de paiement nécessaires au versement des aides aux bénéficiaires. La Région, en tant qu'organisme intermédiaire, réalisera le paiement direct aux porteurs de projets, et sera remboursée par la Commission européenne au fur et à mesure des appels de fonds réalisés au niveau national par l'Autorité de gestion (Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, Ministère de la Mer).

Les autorisations d'engagement et de paiement ont été ouvertes en 2021 pour la totalité de la période de programmation ; une demande d'abondement pourra être nécessaire en cours de période si le montant des crédits délégués en gestion était amené à augmenter. Cette hypothèse pourrait être activée dès 2022, dans le cadre de la prise en charge par la Région Bretagne de la gestion de la mesure innovation pour le compte de l'ensemble des Régions. Concernant les crédits de paiement, ils seront proposés au vote chaque année, sur la base des projections de paiements attendus dans l'année.

L'architecture par actions sera basée sur la déclinaison des objectifs soutenus dans le cadre de la subvention globale ; elle ne pourra être définitivement stabilisée qu'après adoption finale du Programme national par la Commission européenne et signature de la convention de subvention globale, ces étapes étant attendues au cours du 1^{er} semestre 2021.

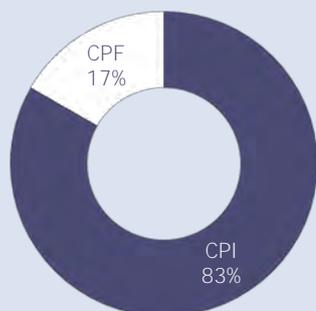
\\ 2022 en actions

Le FEAMPA suit le même calendrier de déploiement que le programme FEDER-FSE+ et le démarrage officiel de l'engagement des crédits est donc attendu d'ici l'été 2022, après adoption officielle du programme national porté par le Ministère de la Mer. Compte-tenu des délais nécessaires à la mise en œuvre effective des projets qui seront sélectionnés, les premières demandes de paiement devraient parvenir à la collectivité à l'automne. Les besoins en crédits de paiement restent donc de fait limités pour cette année de lancement opérationnel.

Comme pour les autres fonds, l'enjeu majeur pour le FEAMPA 21/27 est de réussir à trouver une dynamique satisfaisante dès le démarrage. Cet enjeu est d'autant plus important que le FEAMP 14/20 a longtemps pâti des décalages très importants connus en début de période par rapport aux autres fonds. Le contexte pour ce nouveau programme est aujourd'hui plus favorable mais une attention forte sera portée tout au long de l'année 2022 pour garder le cap d'un lancement réussi.

Le dialogue avec les professionnels, les territoires et l'ensemble des partenaires du FEAMPA a été important ces derniers mois pour analyser les réussites et difficultés du programme qui se termine, et préparer l'ouverture des nouveaux dispositifs ; il sera naturellement maintenu tout au long de l'année 2022. La Région restera aussi très mobilisée dans le dialogue avec l'Autorité de gestion nationale, pour veiller à ce que l'enjeu de fluidité de la mise en œuvre et de simplification soit bien pris en compte dans

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

100 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

le système de gestion et de contrôle qui sera mis en place. Elle sera également mobilisée pour bien accompagner les porteurs de projets, dès la phase amont de **leur demande jusqu'à leur remboursement**.

Au total, pour la période 2021/2027, et sous réserve de la validation finale du programme national par la Commission européenne, **la Région aura délégation de gestion sur une enveloppe financière de 54,9 M€ de FEAMPA, auxquels s'ajoutent 3,3 M€ d'assistance technique. Cette enveloppe couvrira le périmètre des mesures régionales. S'y ajoutera la gestion d'une enveloppe complémentaire de 15 M€ en soutien à la mise en œuvre du guichet national « Innovation », que la Région a accepté de porter pour le compte de l'ensemble des Régions françaises ; ce guichet national sera activé pour les projets d'envergure nationale ou interrégionale.**

A l'issue des échanges avec le partenariat des secteurs concernés, le projet de maquette régionale (hors guichet national Innovation) a été stabilisé comme suit :

Priorités	Projet de répartition finale déc.2021	
Priorité 1 – Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques aquatiques <ul style="list-style-type: none"> • Objectif 1.1 – Renforcer les activités de pêche durable • Objectif 1.2 – Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2 • Objectif 1.6 – Contribuer à la protection et à la restauration des écosystèmes aquatiques 	16,9	29%
	15,25	
	0,5 1,15	
Priorité 2 – Encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture <ul style="list-style-type: none"> • Objectif 2.1 – Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables • Objectif 2.2 – Développer des marchés compétitifs pour les produits de la mer et transformer ces produits 	30	51%
	15,1 14,9	
Priorité 3 – Economie bleue et Développement durable et intégré des zones côtières (DLAL)	8	14%
Assistance technique	3,3	6%
TOTAL	58,2	100%

Compte-tenu de l'architecture du programme, certaines thématiques sont réparties de manière transversale à l'intérieur des dispositifs. C'est le cas notamment de l'innovation (projets régionaux) qui **beneficiera d'un budget cumulé interne à cette maquette de 5,8 M€**. C'est le cas également des mesures en faveur des infrastructures portuaires, réparties elles-aussi au sein de plusieurs objectifs ; le montant prévisionnel cumulé **à l'intérieur de cette maquette s'élève ainsi à 11,3 M€**. Comme pour la période 2014-2020, un document-cadre, qui prendra la suite du Plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche posera **le socle d'intervention**.

Il s'agit maintenant sur cette base de préparer l'ouverture des nouveaux dispositifs de financement, d'en définir les critères de sélection et les modalités régionales, dans le cadre général fixé par le programme national. Ces travaux seront finalisés au cours du 1^{er} trimestre. Sans attendre, dès le début de **l'année 2022** sera ouverte une plate-forme de dépôt pour de premières demandes.

De même, concernant le Développement Local pour les Acteurs Locaux, un appel à candidatures a été lancé dès le début du mois de novembre 2021, pour permettre aux territoires **candidats d'engager leurs réflexions et travaux sur leur nouvelle stratégie territoriale**. Trois axes stratégiques communs ont été retenus pour cette nouvelle période : conforter la place des **acteurs des filières de l'économie bleue dans la gestion des territoires maritimes ; créer les conditions favorables pour un développement de l'économie bleue durable dans les territoires maritimes ; faire de l'économie bleue un levier de développement durable des territoires maritimes**. Ces trois axes pourront être mis en œuvre à travers **6 thématiques** : valorisation des ressources maritimes locales, économie circulaire, éducation à la mer, attractivité des métiers de la mer, **préservation de l'environnement marin et littoral, gouvernance maritime et planification spatiale** de la zone côtière. La **réception des candidatures d'ici le 20 avril 2022** permettra d'enclencher la phase finale de sélection, avec l'objectif d'avoir conventionné avec les futurs Groupes d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture d'ici fin 2022.

Programme 1140

Autorisation d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

700 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 150 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2021

\\ Raison d'être du programme

La **Région assume depuis 2014** l'Autorité de gestion pleine et entière d'une grande partie des fonds européens intervenant sur le territoire breton. Elle associe le partenariat régional à la sélection des dossiers, aux échanges stratégiques sur les dispositifs cofinancés **ainsi qu'au déploiement des plans d'évaluation et de communication**.

Cofinancé par les fonds européens dans le cadre de l'assistance technique, le programme 1140 sert de support aux actions déployées au titre **des missions d'Autorité de gestion**, avec trois objectifs principaux.

Le premier d'entre eux est d'assurer la qualité et la fluidité de la gestion. Cet objectif **s'appuie à la fois sur des mesures d'accompagnement des bénéficiaires mais aussi de l'activité quotidienne d'instruction des demandes d'aides et de paiement**. Ces actions contribuent à maîtriser les risques de toute nature dans le déploiement des programmes ; les résultats positifs des différents audits et le bon avancement financier constatés depuis le début de la programmation en témoignent.

Le deuxième objectif est de diffuser une information claire et accessible sur les financements européens et de valoriser **l'action de l'Union européenne sur le territoire breton**. De nombreux outils sont déployés depuis 2015 et régulièrement mis à jour ; ils sont complétés chaque année de nouvelles actions **s'appuyant au fur et à mesure sur les projets concrets financés par les programmes**. **L'actualisation de ces outils a démarré** pour soutenir le lancement et la montée en puissance de la nouvelle période de programmation.

Le dernier objectif concerne la mise en œuvre du plan d'évaluation des programmes. **Plus qu'une obligation réglementaire, il permet d'accompagner l'Autorité de gestion et le partenariat régional dans l'analyse de l'impact des dispositifs** et apporte également depuis 2020 un soutien important dans la préparation des nouveaux programmes.

\\ 2022 en actions

→ Maintenir **la fluidité de la mise en œuvre des programmes actuels** pour favoriser une bonne transition entre les deux périodes

L'année 2022 sera de nouveau une année de très fort enjeu stratégique pour l'Autorité de gestion qui devra faire face simultanément à la clôture des programmes actuels, **l'engagement des nouveaux programmes, mais aussi la mise en œuvre opérationnelle des outils financiers complémentaires ouverts par l'Union européenne en réponse à la crise Covid**. **Le programme 1140 sera mobilisé pour soutenir l'activité de l'Autorité de gestion et lui permettre d'atteindre ses objectifs, à la fois en terme d'avancement financier mais également de qualité de gestion**.

Concernant les programmes 2014/2020, dans la continuité des actions de pilotage renforcées dès 2019, **l'objectif sera tout à la fois de clôturer l'engagement des crédits restants sur les dispositifs encore ouverts, et d'accélérer autant que possible le traitement des demandes de remboursement à la Commission européenne**. C'est une condition importante pour parvenir à consommer la totalité des enveloppes budgétaires disponibles sur ces programmes.

Concernant les programmes 2021/2027, l'objectif sera de pouvoir ouvrir les nouveaux dispositifs de financement dès l'adoption des programmes par la Commission européenne ; les travaux préparatoires enclenchés dès 2020 seront finalisés en parallèle **de la négociation finale avec l'Union européenne, pour permettre le démarrage officiel de l'engagement des crédits dès l'adoption des programmes**. Plusieurs appels à projets seront ainsi **engagés dès le début de l'année 2022 par anticipation sur l'adoption formelle** qui est attendue au cours du 2^{ème} trimestre, après validation dans un premier temps de l'Accord de partenariat national attendue quant à elle au 1^{er} trimestre.

En complément, l'Autorité de gestion a pu en 2021 démarrer très rapidement la mobilisation de l'enveloppe financière REACT-EU pour le soutien à la relance dans le contexte de crise Covid. Au total, plus de 92 M€ de FEDER supplémentaires seront mobilisés pour soutenir à la fois la transition verte, la transition numérique et la relance économique. Le calendrier très contraint de mise en œuvre de ces financements (2022/2023) nécessitera un pilotage très fin et un dialogue permanent avec chacun des porteurs de projets et les territoires concernés pour anticiper toute difficulté de mise en œuvre.

→ Soutenir le dialogue avec le partenariat régional

La mise en œuvre des programmes européens s'appuie sur un principe d'association du partenariat public et privé. Ainsi, pour tous les fonds, la sélection des projets avant programmation par l'Autorité de gestion est effectuée au sein de comités spécifiques, au niveau régional, ou au niveau local pour les dossiers relevant des volets territorialisés. Au niveau transversal, le dialogue et les prises de décision importantes sur les programmes s'effectuent au sein du Comité de suivi. Ces instances sont d'ores et déjà compétentes sur l'ensemble des programmes actuels et à venir et leurs travaux se poursuivront donc dans une parfaite continuité.

Mobilisés très régulièrement tout au long de l'année, ces Comités auront de nouveau en 2022 un rôle important, tant sur les programmes actuels, que sur les nouveaux cadres stratégiques. L'utilisation de modes de consultation à distance du fait de la crise sanitaire seront pérennisés si besoin pour garantir le maintien d'un dialogue de qualité tout au long de l'année ; la reprise des rencontres présentielle enclenchée à l'automne 2021 reste toutefois un objectif important pour l'année 2022.

Au-delà des missions qui leur sont confiées officiellement par la réglementation européenne, le dialogue et l'information donnée aux partenaires dans ces instances sont également très importants en terme d'accompagnement des bénéficiaires ; relais sur les territoires et auprès des professionnels sur les opportunités de financement européen, le partenariat pourra ainsi être mobilisé pour informer les porteurs de projets sur les nouveaux dispositifs ouverts à la programmation. Ainsi, des outils de communication seront déployés par l'Autorité de gestion et mis à disposition pour accompagner le lancement de cette nouvelle période.

→ Déployer les actions de communication nécessaires à un démarrage rapide des nouveaux programmes

Enclenchées en 2021, les actions de communication relatives à la nouvelle période de programmation seront au cœur du plan 2022, pour soutenir l'accès aux dispositifs de financement et l'accompagnement des porteurs de projets. Seront ainsi mis progressivement à disposition des porteurs de projets l'ensemble de l'information nécessaire. Le site web europe.bzh, dont la nouvelle version a été mise en ligne fin 2021, restera la porte d'entrée pour l'ensemble des financements européens en Bretagne, qu'ils soient gérés par les services de la Région, de l'Etat ou directement par la Commission européenne. Plus globalement, l'ensemble du dispositif d'accompagnement sera mis à jour autant que de besoin au cours du 1^{er} trimestre 2022, dans un souci de pédagogie et de transparence auprès des bénéficiaires d'aides. Une nouvelle stratégie de communication pour la période 2021-2027 sera par ailleurs proposée aux membres du Comité de suivi.

De manière plus transversale, comme chaque année, deux temps forts d'information sur l'Europe et son action sur le territoire seront renouvelés en 2022, en mai lors de la Fête de l'Europe, puis à l'automne sur la base d'une nouvelle campagne média, qui prendra la suite des BrEUtons.

→ Initier les évaluations d'impact pour accompagner la clôture des programmes 2014/2020

Majoritairement mobilisé depuis 2 ans sur la préparation des nouveaux programmes, le plan d'évaluation sera réorienté en 2022 sur la mise en œuvre des programmes 2014/2020, pour initier l'ensemble des évaluations d'impact à mener d'ici la clôture des programmes ; sont ainsi prévus le lancement de 3 évaluations d'impact thématiques pour le programme FEDER-FSE 2014/2020, ainsi que d'une évaluation transversale sur l'impact du FEADER en matière de trajectoire et transition des exploitations agricoles.

Sur les nouveaux programmes, l'enjeu majeur sera la mise en place des systèmes de suivi, qui doivent permettre d'une part de rendre compte très régulièrement des réalisations concrètes soutenues par les financements européens, mais également d'apporter les éléments quantitatifs nécessaires à la mise en œuvre d'évaluations pendant la période. Important pour l'Autorité de gestion dans son pilotage stratégique et utile aux actions de communication, ce système de suivi est également indispensable pour répondre aux exigences renforcées de reporting auprès de la Commission tout au long de la période.

Les actions du programme

- Assurer une gestion de qualité
 - ✓ Répondre aux exigences de la réglementation communautaire
 - ✓ Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires
 - Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens
 - ✓ Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs
 - ✓ Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets
 - ✓ Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire
 - Évaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact
 - ✓ Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme
-

Autres dépenses

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2022

Session de février 2022

\\ Synthèse de la mission

La Mission *Autres dépenses* rassemble l'ensemble des dépenses dites de soutien et les mouvements financiers. Cela représente un volume global de crédit de 342,7 M€ avant rattachement de la masse salariale et des autres dépenses aux politiques régionales qu'elles servent. Une fois ces rattachements effectués, les dépenses résiduelles (dites de structures) ne représentent plus que 41 M€, soit 2,4% du budget régional.

Au-delà des impacts de la crise sanitaire sur les modes d'organisation et de fonctionnement de la collectivité, l'année 2021 a été marquée par l'affirmation du mouvement de territorialisation des services régionaux, la préparation puis le renouvellement des instances de décision de la collectivité.

Pour 2022, la collectivité poursuivra les démarches engagées de simplification, d'adaptation de la délivrance des services régionaux au contexte national, avec le souci constant d'améliorer sa relation aux usagers en tout point du territoire breton et sous toutes les formes possibles.

Elle concrétisera également ses engagements dans les transitions par la mise en œuvre d'une démarche de budgétisation verte avec une évaluation climat donnant progressivement à voir et comprendre les impacts climatiques de ses actions sur toutes ses politiques publiques. Cette évaluation au long cours sera un outil d'aide à la décision permettant d'intégrer les enjeux de transitions dans les plans d'actions régionaux.

\\ SOMMAIRE

Répartition des crédits par chapitre.....	3
Programme 9000.....	4
Programme 9002.....	6
Programme 9003.....	8
Programme 9010.....	9
Programme 9011.....	10
Programme 9012.....	12
Programme 9020.....	16
Programme 9021.....	18
Mouvements financiers divers.....	20

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement

	AE						Total AE
	930	932	933	938	944	945	
P.9000 Patrimoine et logistique	11 258 000						11 258 000
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	4 166 000						4 166 000
P.9003 Fonds d'intervention régional	875 000						875 000
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	7 921 200	210 000	22 400	100 400	240 000		8 494 000
P.9020 Ressources et expertises	2 148 100						2 148 100
Mouvements financiers divers						1 000 000	1 000 000
	26 368 300	210 000	22 400	100 400	240 000	1 000 000	27 941 100

→ Autorisations de programme

	AP		Total AP
	900	909	
P.9000 Patrimoine et logistique	10 405 000		10 405 000
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	4 269 000		4 269 000
P.9003 Fonds d'intervention régional	300 000		300 000
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	132 000		132 000
Mouvements financiers divers		1 000 000	1 000 000
	15 106 000	1 000 000	16 106 000

→ Crédits de paiement en fonctionnement

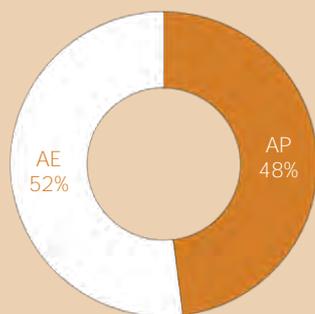
	CPF						Total CPF
	930	932	933	938	944	945	
P.9000 Patrimoine et logistique	9 998 000						9 998 000
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	4 286 000						4 286 000
P.9003 Fonds d'intervention régional	875 000						875 000
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	7 722 200	210 000	22 400	100 400	240 000		8 295 000
P.9012 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	72 493 000	95 296 000	1 246 000	16 594 000	900 000		186 529 000
P.9020 Ressources et expertises	2 069 100						2 069 100
P.9021 Service de la dette						14 000 000	14 000 000
Mouvements financiers divers						26 085 000	27 085 000
	97 443 300	95 506 000	1 268 400	16 694 400	1 140 000	40 085 000	253 137 100

→ Crédits de paiement en investissement

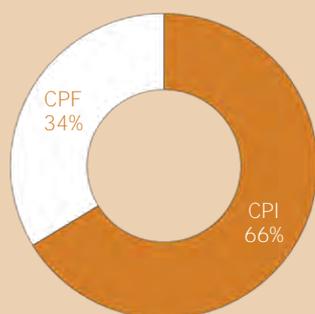
	CPI			Total CPI
	900	909	923	
P.9000 Patrimoine et logistique	19 659 300			19 659 300
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	4 469 000			4 469 000
P.9003 Fonds d'intervention régional	300 000			300 000
P.9010 Equipement des groupes d'élus	25 000			25 000
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	132 000			132 000
P.9021 Service de la dette			77 000 000	77 000 000
Mouvements financiers divers		150 000		150 000
	24 585 300	150 000	77 000 000	101 735 300

Programme 9000

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

10 405 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

11 258 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

19 659 300 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 998 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Patrimoine et logistique

\ Raison d'être du programme

Ce programme doit offrir aux membres des assemblées et aux agents les moyens immobiliers, mobiliers, de transport, de restauration et, plus globalement, les moyens généraux pour mener à bien leurs missions. Les interventions sur le patrimoine bâti, dans le **choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation des immeubles** des services, sont effectuées en se conformant aux objectifs de la collectivité "responsable" qui visent tout particulièrement à préserver la santé des usagers et à réduire les consommations énergétiques ainsi que l'impact environnemental. De même, les choix de la commande publique **pour l'ensemble des achats liés aux moyens généraux** doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

Malgré **l'évolution constante** du périmètre d'intervention de la collectivité, avec notamment la **territorialisation de l'administration** et la poursuite des projets qui en **découlent en matière d'implantations locales**, l'objectif demeure la maîtrise de l'évolution du niveau de ces dépenses.

\ 2022 en actions

→ **Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation respectueux de l'environnement**

Dans cette action sont regroupés les dépenses d'acquisition, de travaux et de contrats **d'entretien ou de maintenance des locaux, ainsi que l'achat des fournitures et petits équipements** pour les travaux en régie.

Pour ce qui concerne les implantations immobilières de la Région, et conformément au schéma directeur immobilier hors lycées, après plusieurs années consacrées principalement aux investissements fonciers et immobiliers sur le territoire breton, et en particulier pour la territorialisation, le budget est désormais consacré à la finalisation des engagements en cours ainsi qu'à la réalisation des travaux sur les sites acquis.

Sur les sites rennais, **l'année 2022** sera tout particulièrement impactée par la **finalisation de l'achat en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA)** des bureaux à **l'entrée du site de Patton** et par la réalisation des travaux **d'aménagement** sur Atalante. **La collectivité s'est également engagée dans** des études de programmation sur la restructuration du site de Courcy, ainsi que sur les travaux de rénovation du point de restauration de Patton.

Sur **l'ensemble du territoire**, la Région poursuivra les opérations engagées, à différents **stades d'avancement**, avec notamment le lancement des travaux **pour l'implantation du centre d'exploitation des voies navigables de Redon**, le démarrage des travaux sur **l'ancien Tribunal de Pontivy** et sur les sites territorialisés de Saint-Brieuc et de Lorient **ainsi que l'implantation d'un bâtiment modulaire sur l'île de Sein** permettant à **l'agent d'entretien du port de bénéficier d'un local technique**.

Par ailleurs, un certain nombre d'**opérations de gros entretien** seront également conduites au cours de **l'année 2022** comme **l'amélioration des conditions de travail sur le centre d'exploitation d'Evran**, la mise en accessibilité et **la réalisation d'un audit énergétique** sur le site du port de Saint-Malo, le renforcement de la structure du gymnase au campus Sport de Dinard, ...

▶▶ Panneaux photovoltaïques et ombrières au titre de la Breizh COP

La pose de panneaux photovoltaïques sur le site d'Atalante et l'installation d'ombrières sur le parking de Patton permettront la production d'énergie renouvelable pour la consommation en électricité de la Région.

→ Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins

Cette action rassemble les dépenses de location ou d'achat de « gros » matériels, équipements et mobiliers. Le budget est majoritairement consacré au renouvellement d'équipements anciens et plus ponctuellement à l'équipement des nouveaux sites.

En 2022, la collectivité renouvellera le mobilier de restauration sur les sites de Courcy et les salles Club de Patton, et finalisera l'équipement en mobiliers et matériels des nouveaux sites (Atalante et bâtiment à l'entrée de Patton).

L'année 2022 verra également se concrétiser le projet de modernisation des salles de réunions du rez-de-chaussée sur Patton.

▶▶ Amélioration des conditions de tri des déchets dans le cadre de la Breizh COP

Afin de diminuer notre impact environnemental, les sites de Patton et Atalante seront équipés de points d'apports volontaire pour le tri sélectif.

→ Mettre à disposition un parc roulant moins émetteur de CO₂ et organiser les déplacements en transports collectifs

Les transferts de compétences de ces dernières années ont entraîné une augmentation importante du parc automobile de la Région qu'il convient d'entretenir. Le parc roulant, principalement destiné aux équipes territorialisées, comptait, fin 2021, 416 véhicules légers ou véhicules utilitaires dont 24 véhicules électriques et 54 hybrides ainsi que 100 vélos électriques ou scooters. Ce parc roulant étant vieillissant, il conviendra en 2022 de le renouveler, sans en augmenter le volume pour autant, et en partant sur l'achat de véhicules 100% hybrides et de scooters 100% électriques.

Si le contexte de crise sanitaire vient amplifier les objectifs durables de diminution des déplacements carbonés en faveur des réunions à distance, les dépenses liées au carburant sont toutefois maintenues à leur niveau antérieur compte-tenu de la hausse des prix qui vient compenser la baisse des consommations. Après une baisse en 2021, le budget alloué aux déplacements professionnels (train,) est maintenu pour 2022.

▶▶ Un parc roulant engagé dans la Breizh COP

Afin de diminuer notre impact environnemental, et conformément aux engagements pris dans le cadre de la Breizh COP, en tenant compte des enseignements de la crise sanitaire, la composition du parc roulant s'attachera à abaisser le taux moyen de CO₂ émis en réduisant la puissance des véhicules renouvelés, et en remplaçant les anciens véhicules par des modèles hybrides, ainsi que des vélos et scooters électriques.

→ Optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier

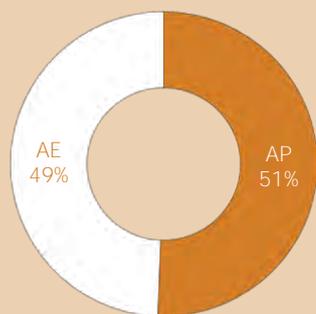
Les dépenses d'impression et d'acquisition des équipements professionnels de l'imprimerie de la collectivité sont imputées sur cette action ainsi que les frais d'affranchissement. L'objectif est de limiter les coûts par une meilleure appréciation des quantités nécessaires aux actions de communication et diminuer ainsi la consommation de papier. La dématérialisation ayant permis de réduire les impressions, les équipements de reprographie ont été moins sollicités et des solutions sont recherchées pour limiter les coûts et l'impact environnemental liés au renouvellement de ces équipements.

Les actions du programme

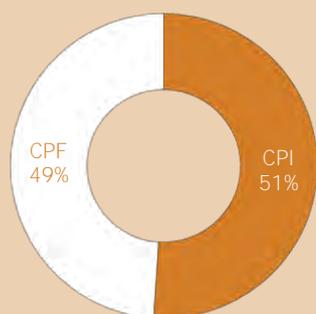
- Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et s'inscrivant dans les objectifs de la Breizh COP
- Apporter les moyens de fonctionnement courant
- Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental
- Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région

Programme 9002

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

4 269 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

4 166 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 469 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 286 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le système d'information en appui des politiques régionales

\\ Raison d'être du programme

Ce programme, consacré **au maintien en condition opérationnelle et à l'évolution du système d'information (SI) de l'administration régionale**, détermine le niveau d'appui que le SI apporte à la mise en œuvre des politiques régionales. Le SI doit permettre d'être exemplaire dans les pratiques numériques, les services rendus aux citoyens et aux partenaires évoluant vers plus de traçabilité, de réactivité et de simplicité. Le SI est également un outil facilitateur à disposition de l'administration afin d'optimiser son fonctionnement permettant ainsi de fluidifier les processus de gestion interne et de les rendre rapidement adaptables aux évolutions des politiques publiques.

Dans la continuité du budget 2021, il devra être en appui fort des projets de **transformation de l'administration** régionale et en particulier ceux de la transformation numérique.

Le budget 2022 alloué devrait permettre la mise en œuvre de projets numériques et informatiques dont la prise en charge, par la direction des systèmes d'information, a été décalée du fait de la crise sanitaire et du manque de ressources humaines. D'importantes ressources capacitaires seront encore mobilisées pour assurer le maintien en condition opérationnelle du SI.

Les risques en matière de cybersécurité, nous imposeront **d'investir pour** assurer une mise en conformité permanente de nos dispositifs de sécurité en cohérence avec notre plan de défense en cybersécurité qui intégrera un plan de reprise et de continuité de **l'activité**.

\\ 2022 en actions

→ **Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux**

Il est nécessaire d'adapter de manière permanente l'architecture matérielle informatique et téléphonique en place au sein de l'administration et actualisée annuellement ; en renouvelant le parc mis à disposition des agents intégrant les besoins liés à la dématérialisation, au télétravail et à la territorialisation.

Pour ce faire, un travail de modernisation et d'urbanisation du SI est engagé permettant de digitaliser l'ensemble des fonctions ressources (achats, finances, aides, ressources humaines) et processus métiers déjà très fortement dématérialisés. Un schéma directeur de la dématérialisation viendra asseoir la gouvernance nécessaire, permettra d'organiser une conduite du changement adaptée aux utilisateurs et définira une stratégie d'intégration urbanisée.

La modernisation et le développement continu du portail des aides et son adaptation à la gestion des fonds européens (FEDER-FSE-FEAMP opérationnels depuis automne **2021 et le FEADER dont l'ouverture est prévue en 2023**) représente également un enjeu majeur au regard des bénéficiaires concernés.

Dans le contexte de la territorialisation et en particulier de l'ouverture du site d'Atalante, d'importants investissements seront encore nécessaires pour assurer le déploiement de la connectivité, le déploiement de la visioconférence, l'équipement des environnements de travail, l'accompagnement des usagers sur site, ...

→ **Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs**

Cette action globalise toutes les dépenses de télécommunication à la fois en téléphonie fixe et mobile ainsi que les raccordements internet de **l'ensemble des sites régionaux**. De par **l'augmentation du débit des sites régionaux**, le raccordement des nouveaux sites précités, la mobilité de plus en plus croissante mais aussi le volume de données traitées

à la hausse (transports scolaires, ouvrages voies navigables, ...), ces dépenses pèsent encore fortement sur le fonctionnement de ce programme.

Cette action assure également le maintien du niveau du SI au travers des contrats de maintenance obligatoires sur nos matériels et logiciels. Le coût annuel de maintenance correspond en moyenne à **20% du coût d'acquisition**. Les contrats de mise à disposition de ressources informatiques prennent de plus en plus la forme de coûts locatifs, ce qui pèse fortement sur la section de fonctionnement.

→ Faire évoluer le système en appui des politiques régionales publiques

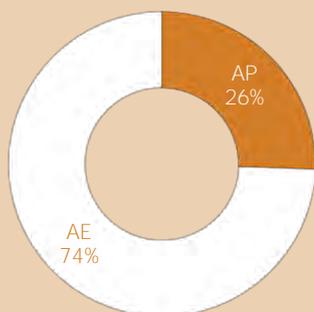
L'adaptation du SI aux évolutions des politiques régionales est une priorité. Cette action permet de maintenir notre capacité **d'intervention afin de permettre aux directions de réaliser les projets d'informatisation** en cohérence avec la démarche de transformation numérique de la collectivité. Les projets suivants devront être assurés en 2022 : **déploiement d'un nouveau système de gestion des identités et des accès intégrant par défaut les protocoles de fédération d'identité** pour permettre une authentification sécurisée à nos usagers, **la maintien et l'amélioration continue du système d'information** de la formation professionnelle, **évolution majeure de l'application intégrée de gestion comptable et financière et des impacts liés en matière d'interopérabilité ...**

Les actions du programme

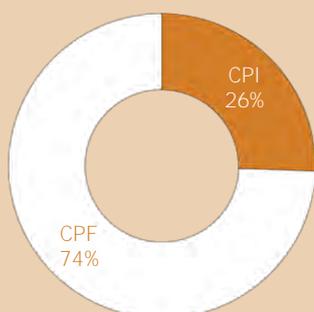
- **Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux**
 - ✓ Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques
 - ✓ Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région
 - **Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs**
 - ✓ Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré
 - ✓ Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs
 - **Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales**
 - ✓ Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales
 - ✓ Intégrer les enjeux des politiques numériques et de développement durable aux évolutions du système d'information
-

Programme 9003

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

300 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

875 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

875 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Fonds d'intervention régional

\\ Raison d'être du programme

Le Fonds d'intervention régional (F.I.R.) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

Les aides allouées, souvent symboliques, permettent d'apporter une contribution particulière à certains projets, principalement portés par de petites associations locales, contribuant à cet égard à soutenir l'animation et le développement socio-culturel du territoire.

L'existence du FIR répond ainsi à la préoccupation du Conseil régional de veiller à pouvoir manifester son soutien ponctuel à des projets dont l'ampleur n'est pas toujours régionale, mais qui participent au maillage du territoire par des initiatives locales, génératrices de lien social.

Ce fonds permet également d'allouer des aides individuelles à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue ou d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle, lorsqu'aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Ce programme n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes. Désormais, deux fois par an, un bilan détaillé est envoyé aux Présidents des groupes.

\\ 2022 en actions

Rappelons qu'en 2021, 282 projets ont été financés, pour près de la moitié d'entre eux il s'agissait d'actions d'animation de la vie locale sur l'ensemble des territoires bretons.

En 2022, il s'agira de poursuivre le financement d'opérations en faveur de l'animation et vie locale, du sport, de la culture, de la formation, de la santé-social-égalité-handicap, de l'organisation de colloques et de congrès, du développement économique-tourisme, de l'enseignement et enfin de la coopération et de la solidarité.

Les initiatives précieuses de nombreux acteurs associatifs bretons contribuent au « bien vivre » partout en Bretagne, le Fonds d'Intervention Régional continuera à être mobilisé pour faciliter leur concrétisation au service des Bretonnes et des Bretons.

Les actions du programme

- Soutien à l'organisation de colloques, congrès
- Intervention d'urgence lors de catastrophes
- Soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations
- Accompagnement social à la formation
- Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

Programme 9010

Equiperment des groupes d'élus

\\ Raison d'être du programme

L'objectif de ce programme consiste à affecter, aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

\\ 2022 en actions

→ Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus

Après installation de la nouvelle Assemblée en 2021, le Conseil régional a décidé du montant des enveloppes dédiées au fonctionnement des groupes d'élus.

La participation aux dépenses d'investissement des groupes d'élus s'inscrit dans une enveloppe de 109 600 €, pour la durée du mandat.

Afin que les groupes d'élus puissent disposer de mobiliers et matériels informatiques, il est proposé l'inscription de crédits de paiement d'investissement à hauteur de 25 000€ pour l'année 2022.

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

25 000 €

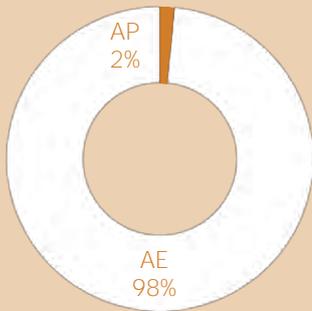
La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Les actions du programme

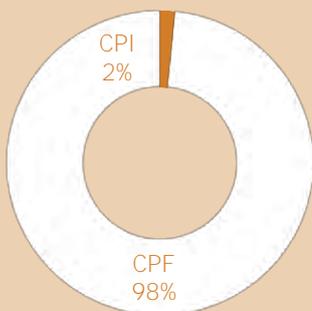
→ Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus

Programme 9011

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

132 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

8 494 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

132 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

8 295 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développement des conditions de travail et des compétences

\\ Raison d'être du programme

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4000 agents dans les lycées, les ports, sur les voies navigables, les services administratifs et techniques **qui mettent en œuvre** l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions support sur l'ensemble du territoire régional. Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité (formation, accompagnement dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), dialogue social, équipement en **vêtements de travail...**), afin de développer leurs compétences, et garantir ainsi une action publique efficace. Les moyens prévus dans ce programme doivent permettre **d'offrir** un service public régional de qualité, en continuant de conjuguer une vision responsable des missions d'employeur que la Région porte tout en restant vigilant sur les dépenses publiques engagées.

\\ 2022 en actions

→ Responsabilité sociale **de l'employeur et dialogue social**

La politique de responsabilité sociale de l'employeur s'articule autour des volets handicap, égalité professionnelle et lutte contre les discriminations.

La politique handicap de la collectivité a une nouvelle fois reçu l'appui du Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap (FIPHFP) en 2021. A travers ce partenariat pluriannuel, la collectivité poursuit ses actions en faveur de l'insertion d'agent-e-s en situation de handicap, mais aussi en faveur de l'accompagnement au maintien dans l'emploi de ses agent-e-s.

Par ailleurs, forte du Label égalité dont elle est lauréate, la Région Bretagne poursuit ses ambitions au profit de **l'égalité professionnelle femmes-hommes. Elle reconduira ainsi, en 2022, ses formations des encadrant-e-s et sensibilisations des agent-e-s relatives aux violences sexuelles et sexistes au travail, initiées en 2021, pour favoriser la prévention et le signalement de ces situations.**

Enfin, 2022 constituera un temps fort de la vie démocratique et du dialogue social dans la **collectivité, avec l'organisation des élections professionnelles en décembre. Ces élections marqueront également un renouveau des instances de représentation des personnels, à travers la fusion des comités technique et CHSCT en une instance unique : le Comité social territorial (CST).**

→ Développement de la communication interne

Au cœur de l'action régionale et de ses transformations, la communication interne informe les agent-e-s de la collectivité sur les actions et évolutions de la Région, valorise le travail des services, et contribue à la diffusion d'une culture commune au sein de la collectivité par la promotion interne de l'image et des valeurs de la collectivité.

En 2022, la communication interne continuera à améliorer ses différents canaux de communication, **notamment l'intranet Kelenn avec la refonte de la rubrique RH, la dématérialisation de formulaires et l'accessibilité du portail, le magazine interne Panoramiques qui bénéficiera d'une nouvelle maquette, ou encore le café Patton en diffusion directe via Kelenn.**

→ Développement du Système **d'information** des ressources humaines

Dans le cadre de la digitalisation de la fonction RH, l'année 2022 sera consacrée à la mise à disposition du nouveau logiciel de gestion des frais de déplacement à destination des agents et au déploiement des modules formation et recrutement dans la suite de gestion des talents et des compétences ainsi que le module entretien professionnel à l'attention des lycées et voies navigables. Par ailleurs, l'évolution des outils de reporting doit permettre de consolider les indicateurs et contribuer à la robustesse de la production des données sociales. Enfin, le travail de réflexion autour de la digitalisation

de la fonction RH se poursuivra, en lien avec les équipes de la Direction du Numérique et des Systèmes d'Information, pour déterminer les prochaines évolutions du SIRH. Toutes ces actions doivent permettre de poursuivre le travail de simplification à destination des usagers et de sécuriser l'ensemble des procédures de gestion.

→ Mobilité et recrutement

La mobilité interne reste un axe important de la politique des ressources humaines et doit être développée en cohérence avec l'accompagnement des agents à une évolution professionnelle, qu'elle soit souhaitée ou subie. Les recrutements externes qui complètent les compétences existantes, apportent un nouveau regard sur le travail et l'organisation. Outre les entretiens de recrutement, l'évaluation de l'adéquation des compétences des candidats aux postes publiés peut conduire à la mise en œuvre de tests professionnels. La recherche de candidats, notamment sur les métiers nouveaux ou en tension, est complétée par une participation aux salons de l'emploi, forums, manifestations diverses pour faire connaître les métiers de la collectivité et ses besoins en compétences sur l'ensemble du territoire breton. L'accueil d'apprentis contribue à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes tout en faisant connaître les métiers de la fonction publique territoriale. Enfin, la Région poursuit la mise en œuvre de dispositifs d'intégration des contractuels pour ses postes permanents vacants dans les services et dans les lycées et les adapte en fonction de l'évolution des besoins.

Mise en œuvre du Télétravail

Votées en octobre 2021, les modalités de télétravail permettent à près de 1400 agents de la collectivité de travailler depuis leur domicile ou un tiers lieu jusqu'à 10 jours par mois. Une politique d'équipement matériel complète ces dispositifs et une allocation forfaitaire sera versée à hauteur de 2,50 € par jour de télétravail, allocation plafonnée à 220 € par an. Toutes ces modalités peuvent évoluer en cas de situation de crise.

→ Dispositifs d'action sociale et d'hygiène et de sécurité

En 2022, le travail de réflexion autour de la politique d'action sociale au bénéfice des agent-e-s de la collectivité sera poursuivi, afin de mieux répondre aux attentes des agent-e-s et aux objectifs d'administration responsable que s'est fixée la collectivité.

En outre, les conditions de travail des agent-e-s régionaux-ales restent au cœur des actions de l'employeur, dans toutes leurs dimensions. En 2022, en lien avec les représentant.e.s du personnel en CHSCT, le travail d'évaluation des risques liés au radon sur les différents sites régionaux verra son aboutissement et permettra de construire un plan d'actions à court et moyen termes le cas échéant.

→ Dispositifs de formation

L'année 2021 a permis à la collectivité d'adapter son offre de formation au contexte particulier de la situation sanitaire et d'amorcer le report d'une partie des formations annulées depuis le début de la crise sanitaire. Afin de garantir l'acquisition et le maintien des connaissances et compétences des agents, l'année 2022 doit permettre de retrouver une programmation stabilisée en assurant d'une part le rattrapage des dernières sessions reportées, tout particulièrement dans le domaine de la sécurité, et d'autre part, l'organisation et le déploiement d'une offre de formation de perfectionnement, individuelle et collective, pour répondre aux enjeux de la collectivité, tant en termes de transitions climatique, énergétique que d'expertises sectorielles comme de compétences managériales.

Le plan de formation favorisera la diversification des modalités de formation, par le recours à une ingénierie pédagogique mixte, articulant des actions en présentiel et distanciel, et par la poursuite du développement du réseau de formateurs internes occasionnels. Il s'agira également de poursuivre l'enrichissement de l'offre de formation sur Deskel, la plateforme de e-learning de la Région, par la mise en ligne de modules courts d'accompagnement à l'utilisation d'applications, d'outils ou de protocoles métiers comme la création et la réalisation d'un parcours tutoriel sur l'entretien du linge dans les lycées, le projet de MOOC sur les questions d'hygiène alimentaire, et la méthode HACCP.

Enfin, la Région continuera d'accompagner les projets d'évolution professionnelle des agents, qu'il s'agisse de préparer un concours, d'engager une démarche de VAE, de bilan de compétences ou une formation personnelle et ce, dans le cadre de la mobilisation du CPF (compte personnel de formation).

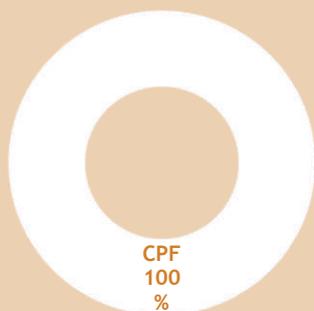
→ Suivi sanitaire et social des agents

La médecine professionnelle et préventive contribue à l'accompagnement des agents tout au long de leur carrière sur le plan médical et tend à prévenir l'apparition de maladies en lien avec le travail ou l'usure professionnelle. Elle participe par les conseils délivrés et les préconisations d'aménagement de postes, de locaux ou d'organisation à la réduction des risques professionnels. Elle veille à la mise en œuvre de mesures sanitaires éducatives, propose des adaptations ergonomiques ou émet des prescriptions en lien avec les capacités physiques ou psychiques des agents permettant le maintien en emploi ou le facilitant. En 2022, l'organisation territoriale du réseau d'infirmier.e.s en santé au travail, coordonné par le médecin de prévention conforte l'accompagnement des agents en matière de suivi sanitaire individuel. L'ergonome est un appui primordial logistique sur les missions d'organisation de travail, d'aide aux équipements nécessaires pour le maintien en poste et d'amélioration des process et outils de travail. Les assistantes sociales contribuent à accompagner individuellement les agents qui ont besoin d'une prise en charge plus particulière pour les situations familiales, financières, ou personnelles parfois complexes. Leurs actions permettent de proposer des solutions et de renforcer le niveau d'information sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement existants au plus proche des agents.

Programme 9012

Autorisations de programme et
d'engagement

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

186 529 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

\\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour plus de 4000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil Régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses dans ce programme, car soumises à cotisations sociales. Leur finalité et cohérence sont définies au programme 9011, en lien avec les autres prestations sociales.

Le pilotage et la maîtrise de la masse salariale demeurent une priorité qui s'inscrit dans le respect de la trajectoire budgétaire de la collectivité. Toutefois, certaines contraintes pèsent mécaniquement sur la masse salariale avec notamment pour 2022, une augmentation liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est-à-dire l'évolution spontanée de la masse salariale, estimée à 1%.

En matière réglementaire, la revalorisation du SMIC intervenue conduit à une revalorisation des premiers échelons des grilles de catégorie C.

En matière d'effectifs, l'année 2022 est marquée par la poursuite des recrutements initiés en 2021 et l'ajustement des effectifs aux politiques publiques mises en œuvre au sein de la collectivité.

Le recrutement d'apprentis se poursuit en déclinaison de la politique jeunesse de la collectivité avec des dispositifs spécifiques d'accompagnement. En 2022, 50 jeunes seront accueillis pour un contrat d'apprentissage (19 dans les lycées et 31 dans les services).

L'année 2022 sera également marquée par la poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP.

\\ 2022 en actions

→ Maîtrise de la masse salariale

La maîtrise de la masse salariale permet de contenir son évolution à 3,3 % en terme d'inscriptions budgétaires 2022. Au-delà des mesures, effets et contraintes qui pèsent sur la collectivité (mesures catégorielles, GVT, etc.), son évolution est principalement liée aux variations d'effectifs.

Les créations de supports budgétaires sont pour 2022 envisagées dans les domaines du numérique (4 Cat A), de l'information et de la relation usagers (5 Cat A et 1 Cat B), du budget (2 Cat A), de la sûreté portuaire et de l'hygiène et sécurité (5 Cat B), de l'énergie, de l'eau et des ressources naturelles (4 Cat A), de l'audit externe pour répondre aux exigences de la CICC (1 Cat A) et de la poursuite des actions en matière de restauration dans les EPLE (1 Cat B). Le montant de masse salariale correspondant en année pleine est estimé à 1 254 000 €.

Il est également nécessaire d'augmenter la capacité de la collectivité à mobiliser ponctuellement des moyens humains pour renforcer les équipes en fonction des priorités et projets déployés. Ce sont ainsi 10 supports complémentaires (4 Cat A, 4 Cat B et 2 Cat C) qui sont envisagés en matière de renfort et 4 supports de catégorie C pour des missions plurivolantes. Le montant de masse salariale correspondant en année pleine est estimé à 630 000 €.

En matière de fonds européens, 13 créations de poste sont envisagées (2 Cat A, 8 Cat B et 3 Cat C) dont le financement sera compensé par des crédits d'assistance technique. Le montant de masse salariale en année pleine est estimé à 567 000 €. Parmi ces créations, 12 d'entre elles sont envisagées sous la forme de contrats de projets d'une durée de 6 ans.

Le transfert du 2^{ème} pilier de la PAC pour 2023 nécessite de prévoir la création de 24 supports budgétaires (4 Cat A et 20 Cat B) dont la masse salariale sera compensée **par la dotation de l'Etat. Le montant de masse salariale** en année pleine est estimé à 1 080 000 €.

Par ailleurs, il est également proposé la création de 4 contrats de projet, équivalent à la catégorie A, **d'une durée de 3 ans, pour développer le réseau Korrigo sur l'ensemble** des réseaux interurbains, pour la stratégie aéroportuaire, pour la conduite d'opérations de génie civil et dans le cadre de la politique sport de la collectivité. Le montant de masse salariale correspondant à ces contrats de projet est estimé à 240 000 € en année pleine.

En matière de transformation de postes, pour faire face à une expertise requise accrue pour répondre aux enjeux qui se **présentent et afin de s'appuyer sur les compétences détenues en interne**, il est proposé de transformer 15 supports de postes de catégorie B en catégorie A en matière de compétences numériques et informatiques, financières et juridiques, de **ressources humaines ou encore de fonds européens (avec une prise en charge au titre de l'assistance technique pour ce dernier point)**. Dans le même souci de développer et s'appuyer sur une plus grande expertise, il est envisagé la transformation de 5 supports de catégorie C vers la catégorie B en matière de territorialisation et de moyens généraux. Le montant de masse salariale correspondant à ces transformations est estimé en année pleine à 295 000 €.

De la même manière, afin d'adapter la structuration des supports disponibles afin d'effectuer les recrutements pour la période de navigation au sein des canaux bretons, il est nécessaire de modifier 142 supports de saisonniers en les qualifiant de postes de saisonniers à temps non complet.

→ Application des dernières mesures liées à la prime de précarité, à la revalorisation du SMIC et à la cotisation apprentissage

Ces mesures réglementaires prendront pleinement effet dans le budget 2022 avec les conséquences de **l'instauration** en 2021 de la prime de précarité (indemnité de fin de contrat correspondant à 10 % de la rémunération brute globale perçue **par l'agent pendant la durée d'un contrat inférieur ou égal à un an, renouvellement inclus**), et de la revalorisation du SMIC en octobre dernier engendrant la revalorisation des premiers échelons des grilles indiciaires de la catégorie C. Le coût de ces deux mesures nationales est estimé à 900 k€ en année pleine pour la Région Bretagne.

Elles seront complétées par la mise en place d'une cotisation spéciale à l'apprentissage qui sera fixée à 0,1% maximum de la masse salariale des collectivités et permettra au CNFPT de prendre en charge les coûts de formation des apprentis en bénéficiant de ces nouvelles recettes.

→ Mise en place du dernier volet du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

La Collectivité a déployé en 2020, pour tous ses agents, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, **sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**, à l'issue des concertations menées et de l'accord trouvé avec les organisations syndicales.

Le nouveau système donne une place prépondérante aux missions exercées, valorise le management opérationnel d'équipes pour les agent-e-s de catégorie C et B, notamment pour les encadrant-e-s des lycées, et revalorise les indemnités des agent-e-s aux revenus les moins élevés en maintenant **l'attractivité de la Région**.

En 2022, la dernière partie du déploiement du RIFSEEP **va être mise en œuvre**, avec la revalorisation de la prime socle et de certaines modulations de complément pour les agents appartenant aux groupes de fonctions 11 et 12 sur des postes à spécialité ou de maintenance spécialisée, exerçant en EMAT, EMIT, au sein des voies navigables ou des ports.

L'impact financier de cette réforme **pour la Région sera de l'ordre de 665 000 € sur l'exercice 2022**, en incluant les effets en année pleine des précédentes mesures de 2021.

→ Refonte des dispositifs d'action sociale

En lien avec les représentant-e-s du personnel, la Région Bretagne a ouvert en 2019 le chantier de refonte de l'action sociale **au bénéfice de ses agent-e-s. Des actions, en cohérence avec les objectifs de la Breizh Cop, ont d'ores et déjà** été mises en œuvre en 2021 dans le cadre du plan de mobilités durables.

En 2022, c'est principalement la question de la protection sociale complémentaire qui sera traitée. Elle permettra de définir le cadre d'accompagnement de la Région employeur à l'attention de ses agent-e-s, et ce afin d'inciter ses dernier-ère-s à souscrire à des garanties santé par l'intermédiaire de mutuelles et de contrat de prévoyance / maintien de salaire

→ Mise en place du télétravail

Adoptées à l'unanimité, les nouvelles modalités de télétravail définies dans le protocole d'accord signé avec les organisations syndicales **ont été mises en place en décembre dernier, avec l'octroi d'une indemnité au bénéfice des agents à hauteur de 2,50 €** par jour de télétravail avec un **plafond de 220 €** par an. Cette indemnité permettra aux agent-e-s de supporter tout

ou partie du surcoût de consommation des fluides, qui peut également être compensé par un moindre coût des dépenses liées au déplacement domicile-travail et pourra également contribuer à l'équipement mobilier du domicile.

En matière d'accompagnement des agent-e-s en situation de handicap et des agent-e-s en restrictions d'aptitude, en complément des dispositifs existants, une aide sera également mobilisable lorsque le télétravail est mis en place à la demande de l'agent-e ou rendu nécessaire pour permettre une continuité de service.

→ Rémunération des collaborateurs de groupe

Cette action prévoit les crédits affectés au fonctionnement des groupes politiques (900 000 euros). Ils résultent des décisions prises après la mise en place des nouvelles équipes en 2021 et de la détermination des enveloppes par la nouvelle Assemblée élue.

→ Versement des indemnités aux membres des assemblées

Cette action permet de prendre en charge les indemnités des 83 élus régionaux et des 120 membres du CESER de la Région Bretagne. Les crédits correspondant sont évalués à 5 719 000 €.

Les actions du programme

- Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de masse salariale
 - Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées.
-

Tableau des emplois au 01/03/2022

Grade de fléchage		Total 16/10/2021	Créations BP 2022	Mouvements BP 2022	Total 01/03/2022
Emplois fonctionnels					
	Directeur général des services	1			1
	Directeur général adjoint	6			6
Catégorie A					
<i>Cadres d'emplois des filières administrative et technique</i>					
	Administrateur général/Ingénieur général				
	Administrateur hors classe				
	Ingénieur hors classe	28			28
	Administrateur				
	Ingénieur en chef				
	Attaché hors classe	26			26
	Ingénieur hors classe				
	Directeur (grade en voie d'extinction)				
	Attaché principal	141	2		143
	Ingénieur principal				
	Attaché				
	Ingénieur	371	19	14	404
Filière culturelle					
<i>Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine</i>					
	Conservateur en chef	3			3
	Conservateur du patrimoine	2			2
<i>Cadre d'emplois des bibliothécaires</i>					
	Bibliothécaire	2			2
<i>Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine</i>					
	Attaché de conservation du patrimoine	9			9
Filière médico-sociale					
<i>Cadre d'emplois des médecins territoriaux</i>					
	Médecin hors classe	3			3
<i>Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux</i>					
	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	4			4
<i>Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux</i>					
	Assistant socio-éducatif de 1ère classe	2			2
Catégorie B					
Filière administrative					
<i>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</i>					
	Rédacteur principal de 1ère classe	243	21	-2	262
	Rédacteur principal de 2ème classe	2			2
Filière culturelle					
<i>Cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine</i>					
	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1			1
	Assistant de conservation principal de 2ème classe				
Filière technique					
<i>Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux</i>					
	Technicien principal de 1ère classe	139	6	-7	138
	Technicien principal de 2ème classe	3			3
	Technicien	210			210
Catégorie C					
Filière administrative					
<i>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</i>					
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	276	4	-2	278
Filière technique					
<i>Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</i>					
	Agent de maîtrise principal				
<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</i>					
	Adjoint technique principal de 1ère classe	306		-3	303
<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement</i>					
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	773			773
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe	1539			1539
Hors filière					
<i>Emplois de Cabinet</i>					
	Emplois de Cabinet	11			11
<i>Emplois de groupes d'élus</i>					
	Emplois de groupes d'élus	23			23
<i>Emplois non permanents recrutés pour faire face à un besoins saisonnier ou à un renfort</i>					
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint administratif de 2ème classe	10			10
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe	180		-142	38
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (20/35èmes)			142	142
	Emplois visant à faire face à un renfort exceptionnel	30	10		40
Sous Total		4344	62		4406
Autres					
	Contrats de projet	39	16		55
	Contrats d'apprentissage	65			65
	Conventions industrielles en formation par la recherche (CIFRE)	5			5
Total		4453	78		4531

Programme 9020

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2022 une autorisation
d'engagement de

2 148 100 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

2 069 100 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Ressources et expertises

\\ Raison d'être du programme

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières...) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la **mise en œuvre des politiques régionales**. A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, **l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité**. Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat. Il fournit aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et permet de défendre les intérêts de la Région en cas de contentieux. **Il permet enfin de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne, de mettre en œuvre le plan de transformation numérique et de mettre à disposition des ressources documentaires adaptées.**

\\ 2022 en actions

→ Transformer l'administration et améliorer l'offre de services publics régionaux

La démarche de transformation de la Région Bretagne vise à identifier les enjeux et solutions pour rendre le fonctionnement de l'administration plus fluide et améliorer nos façons de travailler en collectif pour, et avec, l'ensemble de ses usagers et usagères.

Afin d'être toujours plus innovante dans ses pratiques quotidiennes, mieux reconnue dans sa fonction stratégique, plus présente et plus efficace auprès des territoires et des usagers et usagères, la Région continuera en 2022 à :

- Structurer la relation à l'utilisateur et valoriser les services publics régionaux. Ainsi, **grâce au financement par des fonds REACT validé en 2021, une équipe s'est constituée et permettra en 2022 d'engager** l'acquisition d'une application de gestion de la relation usagers.
- Accompagner le changement, par la pratique et la diffusion de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles formes de management, et développer la transversalité en interne pour mieux répondre aux besoins des usagers et gagner en efficacité.
- Accompagner et piloter les projets qui visent à simplifier les procédures, réduire les irritants, améliorer les modes de faire et la production des services régionaux. Une meilleure symétrie des attentions restera en point de mire pour ces projets avec une **recherche d'équilibre entre** la dimension externe (mieux faire connaître les services régionaux, mieux prendre en compte les besoins et attentes des usagers) et la dimension interne (simplifier les procédures, améliorer les outils et conditions de travail, revoir les modes de fonctionnement).

Depuis avril 2017, le Ti Lab participe à la dynamique de l'innovation publique en Bretagne, en poursuivant ses missions liées au partenariat et à la mutualisation conventionnée État-Région. Suite à l'obtention de crédits importants en 2021 puis en 2022 dans le cadre du plan de relance, le laboratoire a pu augmenter sa capacité d'ingénierie en 2021 et pourra démultiplier ses actions en 2022.

→ Mettre à disposition des ressources documentaires

Le programme 9020 rassemble les moyens nécessaires au fonctionnement du pôle **veille et accès à l'information, ayant pour objet la diffusion d'informations ciblées sous la forme de revues de presse, d'alertes de veille thématiques, de ressources papier et numériques (journaux, revues, ouvrages, bases de données et ressources numériques)**. **Le suivi quotidien de l'actualité permet à la Région de connaître le contexte dans lequel elle évolue et de mesurer le rayonnement de ses actions et politiques dans les médias.** Les ressources documentaires offrent un socle de **connaissances et d'expertises sur les compétences régionales, le fonctionnement des collectivités et les territoires.**

→ Piloter la politique d'achat et mettre en œuvre le schéma des achats économiquement responsables

Adopté en juin 2018, le schéma des achats économiquement responsables s'applique à tous les achats de la Région et de ses mandataires, en qualité de pouvoir adjudicateur ou en qualité d'entité adjudicatrice, pour tous ses contrats : marchés publics et concessions, lesquels représentent en moyenne une dépense publique de 250 millions d'euros.

La révision de ce schéma interviendra en 2022 et visera à rehausser le niveau d'exigence de la collectivité afin de contribuer à l'accélération des transitions et au soutien renforcé aux entreprises bretonnes. L'évaluation de l'atteinte des objectifs sera, quant à elle, réalisée grâce à l'observatoire des données de l'achat public.

Cet observatoire répond à la nécessité pour les acteurs publics d'afficher une plus grande transparence sur l'atteinte de nos objectifs en matière d'empreinte écologique et de progrès social, et d'améliorer l'efficacité de la dépense publique en faveur des territoires.

Engagée dans une démarche d'amélioration continue de sa fonction achat, la Région Bretagne conduira une analyse de la maturité de sa fonction achat pour identifier et prioriser les axes de progrès portant sur :

- la performance de la fonction achat (cartographie des achats, atteinte des objectifs du schéma, impact économique, optimisation budgétaire, mutualisation, territorialisation ...) ;
- la pertinence du processus achat (développer le sourcing, mieux définir et mutualiser nos besoins, optimiser nos délais de contractualisation, réduire nos volumes de contrats, limiter notre exposition aux risques ...) ;
- l'organisation de la fonction achat et sa gouvernance (matrice des compétences, professionnalisation, organisation centralisée vs décentralisée ...)

Ce diagnostic nous permettra d'investir en faveur de la modernisation du système d'information achat en cohérence avec son schéma directeur de la dématérialisation en cours d'élaboration.

Enfin, la Région devra également repenser la gouvernance des achats de denrées alimentaires en restauration collective par la création éventuelle d'une centrale d'achat afin d'optimiser encore l'approvisionnement de qualité et de proximité en denrées alimentaires des lycées publics bretons.

→ Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques

Le contrôle de gestion et l'évaluation des politiques régionales participent de la connaissance de l'action publique et d'une recherche d'efficacité rendue toujours plus délicate dans un contexte de tension budgétaire. Lors de la présentation du rapport d'activité et de développement durable, la présentation d'indicateurs de contexte, de moyens et de résultats s'inscrit dans la volonté d'éclairer la mise en œuvre des politiques régionales et d'en mesurer l'efficacité. La Région renforce également sa connaissance et ses outils de suivi des organismes extérieurs dans lesquels elle détient une part de capital ou verse des subventions significatives.

Par ailleurs, l'engagement de la Région dans la mise en œuvre des transitions favorables au climat s'accompagnera d'une démarche de budgétisation verte permettant de mieux intégrer les enjeux climatiques dans l'ensemble de son action. Citons les principaux intérêts de la démarche :

- Identifier et comprendre l'impact des dépenses qu'il soit défavorable, favorable voire neutre, sur le climat, qu'il est important de connaître pour adopter des actions correctrices sur la durée,
- Analyser les leviers d'actions avec une meilleure transversalité,
- Mettre en évidence pour les financeurs les actions et projets vertueux pouvant faire l'objet de modalités de financements optimisées

Enfin, pour sécuriser ses pratiques de gestion, la Région développe les actions d'audit interne et externe, pour son propre compte ou pour le compte de l'Union Européenne.

→ Développer l'expertise juridique et financière

Le programme 9020 vise à permettre la mobilisation de moyens d'expertise juridique et d'ingénierie financière complémentaires à ceux des services, dans un objectif d'optimisation des ressources de la collectivité et avec le souci de mutualisation de ses moyens.

Dans le cadre de ses interventions sur les marchés monétaires et financiers, la Région peut être amenée à solliciter des prestations de conseil juridique ou financier, pour des opérations courantes de gestion de dette, ou lors de l'actualisation de la documentation financière des programmes d'émissions de titres. Ce programme prévoit également la notation financière à court terme et long terme par une agence de notation, qui constitue, pour les investisseurs, un critère déterminant dans l'estimation de la capacité de la Région à remplir ses engagements.

Enfin, ce programme rassemble les crédits nécessaires à la défense des intérêts de la Région dans les actions précontentieuses et contentieuses. La Région assure directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'un avocat) le suivi des dossiers en contentieux.

→ Assurer le bon fonctionnement des Assemblées

Ce programme budgétaire permet d'assurer l'enregistrement et la retranscription des débats du Conseil régional, du Conseil économique, social et environnemental régional et du Conseil culturel de Bretagne. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional.

Programme 9021

Service de la dette

\\ Raison d'être du programme

L'emprunt constitue une **recette d'investissement contribuant à l'équilibre du budget**. Le stock de dette, ainsi généré et remboursé sur plusieurs exercices, représente une **dépense d'investissement**. Les intérêts impactent quant à eux la section de **fonctionnement**. La **sécurisation de cet encours et l'optimisation des conditions** financières représentent donc un enjeu majeur pour la collectivité.

\\ 2022 en actions

→ Honorer les engagements contractés

Les inscriptions budgétaires, correspondant à l'annuité de dette à régler en 2022, constituent une dépense obligatoire pour la collectivité et sont détaillées par contrats et **par catégories de risque dans l'état de la dette figurant en annexe au cadre budgétaire** et comptable.

En 2022, le service de la dette devrait connaître une augmentation en investissement, compte tenu de **l'augmentation de l'encours** et de la montée en puissance des remboursements **d'emprunts** obligataires.

En fonctionnement, une légère augmentation des frais financiers est également **attendue corollaire de l'augmentation de l'encours** et d'un contexte de taux incertain mais orienté à la hausse.

→ Obtenir les meilleures conditions financières

La Région ne dispose plus d'enveloppe disponible auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) ni auprès de la Banque des Territoires, la négociation conduite **fin 2021 n'ayant pu conduire à un renouvellement de l'enveloppe revolving** à des conditions financières intéressantes.

De nouvelles négociations pourraient être engagées avec ces 2 établissements pour la contractualisation de futures enveloppes. Pour le reste du besoin de financement et dans ce contexte, les émissions obligataires, qui offrent depuis plusieurs années les frais financiers les plus faibles, devraient continuer à rester la source de financement privilégiée sur l'exercice 2022.

L'optimisation des conditions financières est également recherchée sur les contrats de prêt existants dans le cadre de la gestion active de la dette. En fonction des opportunités du marché, la Région peut ainsi être amenée à rembourser définitivement certains emprunts pour se refinancer à des conditions plus compétitives, à négocier le réaménagement des conditions financières ou à mettre en place des opérations dérivées adossées à ces contrats. Les produits financiers liés à ces opérations figurent au titre des autres ressources dans le rapport de présentation des recettes pour 2022 et les dépenses sont imputées au titre des frais financiers.

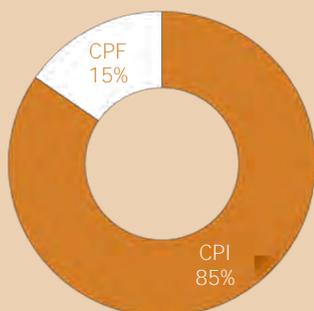
→ Sécuriser l'encours

La sécurisation de l'encours est visée lors de la souscription de nouveaux contrats en diversifiant les instruments de financement et en veillant à limiter la dépendance financière de la Région et à stimuler la concurrence entre prêteurs afin d'optimiser les propositions financières.

De ce point de vue, au 31 décembre 2021, la part détenue par la CDC baisse nettement **compte tenu de la non consolidation de l'enveloppe revolving d'un montant de 150 M€** et atteint désormais 9%. La BEI, sans nouvelle consolidation baisse également légèrement à 29%.

Les emprunts obligataires, qui ont **constitué l'intégralité des nouveaux emprunts en 2021**, ne cesse de progresser et représentent toujours le mode de financement dominant avec près de **58% de l'encours total de dette**.

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ De reporter les crédits de paiement composant la provision pour gestion de la dette et de la trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la décision modificative de juin

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

77 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

14 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Enfin, la sécurisation de l'encours passe également par une répartition équilibrée de l'exposition au risque de taux. Dans ce cadre, la stratégie de la Région consiste à contenir le compartiment à taux fixe ou à taux variable à 66% maximum. Pour autant et compte tenu du contexte exceptionnel de taux historiquement bas, il a été décidé en 2021 de déroger à ce principe. Ainsi, le compartiment à taux fixe **devrait s'élever fin 2021** à 73% contre 59% fin 2020. Il est à noter qu'**en 2021, la Région** a contracté dix emprunts à taux négatif.

En 2022, il est à prévoir que la Région réalisera la majeure partie de ses emprunts en obligataire et donc à taux fixes.

Des opérations de swap de taux afin de « variabiliser » une partie **de l'encours** pourrait ainsi être réalisées afin de maintenir une part minimum de sa dette à taux flottants.

→ Optimiser la trésorerie

Les comptes des collectivités au Trésor Public doivent obligatoirement être excédentaires mais ces sommes ne peuvent être rémunérées. Dans ce cadre, la Région a historiquement cherché à **détenir le plus faible niveau de trésorerie** c'est à dire réaliser une gestion en « trésorerie zéro ». Pour autant, l'évolution du contexte économique avec des indices financiers à des niveaux extrêmement bas conduit à minimiser sensiblement le gain généré par cette gestion. Le passage d'index en zone négative depuis fin 2014 s'est même traduit par un avantage financier pour la Région à émettre des Titres Négociables de Court Terme (ex billets de trésorerie) ou à maintenir certaines lignes de crédit dans son encours. Ces éléments ont donc conduit la Région à revoir ses pratiques en termes de gestion de la trésorerie, notamment en ne visant plus « la trésorerie zéro » comme objectif prioritaire mais en cherchant à mobiliser des liquidités à taux négatifs sur le court terme, celles-ci générant de fait des produits financiers.

Au 31 décembre 2021, le volume **de l'encours revolving** connaît une baisse significative et **s'établit à 11,529 millions d'euros suite à la fin de la phase de mobilisation de l'enveloppe CDC revolving d'un montant de 150 millions.**

Les montants importants d'investissements financés par la Région depuis 2013 engendrent de forts besoins de trésorerie. Pour financer ses besoins infra annuels à moindre coût, la Région a mis en place un programme de Titres Négociables de Court Terme (TNCT) en 2015 dont le plafond a été fixé à **350 M€**. Les Titres Négociables de Court Terme sont un accès direct aux marchés financiers sur des durées inférieures à 1 an. Leur fonctionnement est encadré par un Document de Présentation Financière (DPF) validé par la Banque de France et sécurisé par des lignes de disponibilité (« back up ») garantissant la solvabilité de la collectivité à chaque échéance. Dans ce cadre, la Région a contractualisé en 2021, huit lignes de trésorerie pour un montant total de **350 M€**, permettant le renouvellement des lignes signée en 2020 et prenant le relais de la convention revolving CDC dont la phase de mobilisation arrivait à échéance en novembre 2021.

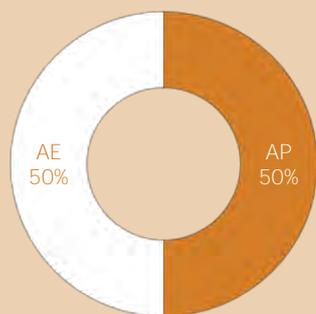
En 2020 et compte tenu des conditions extrêmement avantageuses sur les Titres Négociables de Court terme à taux négatif, la Région a privilégié ce mode de financement alors que **les lignes classiques de trésorerie n'ont pas été utilisées. Les index financiers devraient continuer à être négatifs sur l'exercice 2022 et la Région n'a donc pas prévu de tirer ses lignes de trésorerie. Ainsi, aucun crédit n'est inscrit pour honorer la charge d'intérêts liée à ces contrats. A titre indicatif, la mobilisation des Titres Négociables de Court Terme devrait générer sur l'année 2021 près de 2 million d'euros de produits financiers.**

Les actions du programme

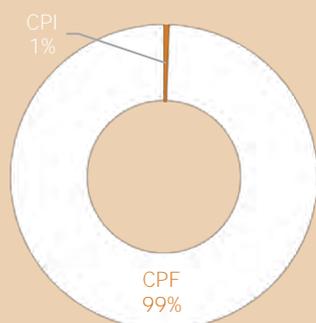
- Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions.
 - ✓ Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette
 - ✓ Assurer dans les délais le règlement des échéances
 - Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant.
 - ✓ Évaluer le besoin de financement de la Région et mobiliser la ressource
 - ✓ Optimiser les conditions financières des contrats de l'encours
 - **Sécuriser l'encours.**
 - ✓ Préserver l'indépendance financière lors des choix de financement
 - ✓ Limiter le risque de taux
 - Optimiser la trésorerie.
 - ✓ Limiter le coût de la gestion de la trésorerie
 - ✓ Optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie
-

Mouvements financiers divers

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

1 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

1 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

150 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

27 085 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ Raison d'être du programme

Le programme « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens. Par ailleurs, sont présentés des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire résultant de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71 contribuant à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la collectivité. Il contient également des propositions sans incidences budgétaires immédiates liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires. Depuis 2017, les reversements d'attribution de compensation aux départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme.

\\ 2022 en actions

→ Permettre l'exécution des crédits divers non ventilables

Les crédits inscrits permettent notamment d'enregistrer les admissions en non-valeur, les extinctions de créances et les dotations aux provisions. Le programme « mouvements financiers divers » pourvoit au règlement des intérêts moratoires prévus par le code des marchés publics lorsque les dépenses sur marchés ne sont pas payées dans les délais réglementaires. Le délai légal de paiement de 30 jours est partagé entre l'ordonnateur (20 jours) et le comptable public (10 jours). Certains dépassements de délais sont imputables aux services de la Paierie Régionale et une part des intérêts moratoires versés peut être réclamée à la Direction Générale des Finances Publiques. Il vous est proposé d'inscrire une enveloppe de crédits de paiement de 2 576 252,00 € en section de fonctionnement, dont 1 000 000,00 € au titre des provisions, et de 150 000,00 € en section d'investissement.

→ Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe

La loi de 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a organisé le transfert des départements aux régions du transport routier interurbain de voyageurs ainsi que du transport scolaire. Des commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées (CLEC) ont permis de fixer le montant des attributions de compensation pérenne et non actualisable que la Région doit verser aux départements d'Ille et Vilaine et du Morbihan dans le cadre de ce transfert. Ces montants, de respectivement de 21 072 816€ et 3 435 661€, ont été fixés par arrêtés préfectoraux au regard de l'évaluation définitive des charges transférées lors des dernières CLEC (de fin 2017). Ainsi il est nécessaire d'inscrire au titre de ces dépenses obligatoires une enveloppe de crédits de paiement de 24 508 748 euros pour 2022 en section de fonctionnement.

→ Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances

o Les dotations aux amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises à partir du 1^{er} janvier 2005 sont amorties en fonction des durées d'amortissement par catégorie de biens qui ont été définies par notre assemblée. A cet égard, pour 2022 un crédit prévisionnel de 367 288 861 € est inscrit en recettes et en dépenses (mouvements d'ordre budgétaire).

o La reprise des subventions transférables au résultat

Parallèlement à l'inscription des dotations aux amortissements, les subventions d'investissement reçues par la Région pour financer des biens amortissables, sont reprises au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles sont destinées à financer, atténuant ainsi la charge de l'amortissement. La Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (D.R.E.S.), qui finance l'ensemble des constructions

et équipements scolaires, est reprise globalement l'année suivant son versement (N+1) pour un montant égal à la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires réalisés en N. En conséquence, pour 2022, le montant des subventions d'équipement perçues à transférer au compte de résultat est de 97 600 000 € dont 39 950 000 € concernant la D.R.E.S (mouvements d'ordre budgétaire).

o La neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées

Une procédure facultative de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées est prévue par l'instruction M71. Elle permet à la collectivité de déterminer librement son niveau d'épargne, et d'éviter que la généralisation du champ de l'amortissement, par le prélèvement mécanique de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui en résulte, ne conduise à un déséquilibre du budget. La Région doit décider chaque année de l'option retenue au moment du vote du budget. Cette possibilité a été mise en œuvre pour la première fois lors du Budget supplémentaire 2020. Pour 2022, compte tenu de la montée en charge des dotations aux amortissements, il est nécessaire de procéder à leur neutralisation pour un montant de 34 054 111,00 €.

→ Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit l'enregistrement par mouvements d'ordre budgétaire des modifications affectant la situation juridique et comptable de l'actif de la Région. Ainsi, pour permettre la comptabilisation des avances versées sur travaux à des tiers, notamment aux mandataires de la collectivité, dès qu'elles sont justifiées, il est nécessaire d'inscrire, en recettes et en dépenses au chapitre 925, un crédit d'un montant de 100 000 000 €.

Les mouvements d'ordre à inscrire sont récapitulés dans le tableau suivant :

Nature de l'opération	Dépenses		Montant	Recettes	
	Chapitre	Article		Chapitre	Article
Amortissement des immobilisations	946	68	367 288 861 €	926	28
Reprise des subventions	926	139	97 600 000 €	946	777
Avances sur travaux versées à des tiers	925	2317	100 000 000 €	925	238
Neutralisation des dotations aux amortissements	926	198	34 054 111 €	946	7768

→ Mettre en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues

Des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de « dépenses imprévues » peuvent être votées pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de chaque section. Dans ce cas, l'assemblée plénière ou la commission permanente, si elle a reçu délégation, peut affecter ces AP et AE et répondre à une situation d'urgence si des modalités d'un programme existant ne permettraient pas d'intervenir. Aussi, je vous propose d'ouvrir une autorisation de programme et une autorisation d'engagement de 1 000 000 €, chacune au titre des dépenses imprévues.

Les actions du programme

→ Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables

- ✓ Enregistrer les dépenses non ventilables
- ✓ Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe

→ Donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité

- ✓ Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances
- ✓ Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région

→ Appliquer l'instruction comptable réglementaire M71 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution

BUDJED KENTAÑ 2022

Kuzul-rannvro Breizh - C'hwevrer 2022 - Danevell degemeret

PRIZAÏJE PERMIER 2022

Consail rejiona de Bertègn - Fevrier 2022 - Depllet adoutè



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | region.bretagne
www.bretagne.bzh